U d'/of OTTAWA
39003001222552

5736

LES ACTES

DES ADMINISTRATEURS, GOUVERNEURS

ET VICE-RECTEUR

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

Rome, 31 janvier 1895.

SON EMINENCE

LE CARDINAL LEDOCHOWSKI,

PRÉFET DE LA S. CONG. DE LA PROPAGANDE

Eminentissime Seigneur,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Eminence ce dixième volume, publié par le soussigné sur la question universitaire *qui depuis si longtemps préoccupe les esprits au Canada, comme je me suis fait un devoir, dans le passé, d'envoyer, au fur et à mesure qu'ils paraissaient, les neuf premiers à l'Eminentissime Préfet qui présidait alors à l'Administration de la Sacrée Congrégation de la Propagande.*

Celui-ci, Les Actes des Administrateurs, Gouverneurs et Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, *raconte le travail qui s'est fait au Siège Montréalais de l'Université Laval depuis la mi-mars 1893 jusqu'à la fin de septembre 1894.*

Ce recit est donné, non par Monsieur un Tel ou un Tel à son point de vue particulier, mais bien par les pièces officielles elles-mêmes, correspondances, procès-verbaux, redditions de compte, etc., se trouvant être par conséquent on ne peut plus impartial, exact et intègre.

Votre Eminence pourra y voir:

1.° Quelle somme de travail a fait, depuis qu'elle est entrée en fonctionnement, cette Administration de l'Université Laval à Montréal, dont le Président réel et légal est l'Archevêque de Montréal lui-même: les Gouverneurs seuls ayant, dans l'espace de vingt-deux mois, tenu soixante assemblées, régulierement convoquées;

2.° Que, dans l'ensemble de ce rouage administratif, l'influence légitime du Vice-Recteur n'est ni nullifiée ni amoindrie, son action nécessaire s'exerçant partout, soit par lui-même, soit par son Assistant;

3.° Quelles garanties de bonne administration financiére offre surtout le Bureau des Gouverneurs, dont les membres sont choisis parmi les premiers hommes d'affaires de la Cité de Montréal;

4.° Comme, en effet, les Gouverneurs ont conduit avec habileté, économie, rapidité et sureté de coup d'oeil, la Bâtisse Universitaire, aujourd'hui presque entiérement terminée;

5.° Quel esprit de paix et de bonne volonté règne dans les assemblées de cette Administration, à la fois une et multiple;

6.° Quelle confiance et quel calme a apporté, dans le public en général, le fait d'avoir donné dans cette administration des représentants aux aux différents courants d'idées ou d'intérêts, qui pouvaient exister dans la Province ecclésiastique de Montréal;

7.° Quelle déférence Administrateurs et Gouverneurs ont toujours apporté dans leurs résolutions pour l'autorité et les directions de l'Episcopat, lequel, au cas de besoin, dans les conflits qui pourraient surgir, a, de par la constitution civile elle-même de l'Administration, un pouvoir de solution prépondérant;

8.° Quel intérêt, vrai et profond, l'épiscopat de la Province de Montréal porte à ce Siège Montréalais de l'Université Laval, lui ayant fait dernièrement encore, malgré l'exiguité bien connue de ses ressources pécuniaires, des allocations d'argent considérables;

9.° Quelle générosité a déterminé chez les bienfaiteurs de la haute éducation, en particulier chez les Messieurs du Séminaire de St Sulpice, cette convinction, appuyée sur des faits, que l'Administration de l'Université Laval á Montréal est actuellement en mains habiles et sures;

10.° Avec quelle fidélité et quelle exactitude le Vice-Recteur à Montréal rend compte à ses Supérieurs ecclésiastiques, ne passant jamais un mois sans les mettre au courant de tous ses Actes d'Administration Universitaire.

Espérant, Eminentissime Seigneur, que ce présent Rapport, détaillé et complet, démontrera à Votre Eminence que tous, dans la Province ecclésiastique de Montréal, unis dans un même effort, Evêques, Prêtres, Laïques, nous sommes à faire de l'Université Laval à Montréal une grande institution, qui ne sera pas indigne des sympatihies et des faveurs du Saint-Siège, je demeure dans les sentiments du plus profond respect et de la plus haute vénération,

De Votre Eminence,

Eminentissime Seigneur,

Le très humble et très obeissant serviteur.

J. B. Proulx *ptre, Vice-Rect.*

LES ACTES

DES

ADMINISTRATEURS, GOUVERNEURS

ET

VICE-RECTEUR

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX, V. R.

ZRLr
P.968gr.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES MINEURS
SOREL

—

VOLUME X

(Mars 1893 à Septembre 1894)

—

ROME
IMPRIMERIE A. BEFANI
Rue Celsa 6, 7, 8

—

1895

Ottawa
LIBRARY ANNEX
ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Ottawa
Universitas
CANADIANA
Ottawensis

LE
3
.M68P7
1890
v.10

I.

St. Lin des Laurentides,
21 Mars 1893.

Le Rev. J. Georges Payette [1],
Assistant Vice-Recteur, Montréal.

Mon cher ami,

Je vous envoie le procès-verbal de la sixième assemblée des Gouverneurs, non pour que vous le copiez dans le cahier (car il n'a pas encore été approuvé), mais pour que vous le mettiez avec le cahier, afin que je sois certain de le trouver lors de la prochaine assemblée, et aussi un petit compte-rendu des deux premières assemblées du comité de construction. Faites de même pour la troisième assemblée, à laquelle vous avez assisté. Tenez des notes sur vos pas et démarches, sur vos rapports avec chacun des membres du comité, sur les progrès de l'affaire que vous avez en main, en marquant chaque date: tout cela nous aidera à faire notre rapport aux Gouverneurs, comme rapport il doit y avoir.

[1] M. J. G. Payette, jusque là desservant à St. Lin, venait de prendre, au Bureau de l'Université à Montréal, la position d'Assistant Vice-Recteur, qu'il a occupée depuis, jusqu'à aujourd'hui.

Voudriez-vous aller trouver M. Lafontaine et lui demander de copier le procès-verbal de la troisième séance des Administrateurs, le seul qu'il ait rédigé. Vous pourrez le copier sur le recto de la page seulement, et ne me l'apporter que vendredi soir. De plus, veuillez donc copier cet article du règlement modifié, à propos du vote au scrutin secret. C'est tout court. Apportez une copie des règlements que vous trouverez dans le bureau, et, pour plus de sureté, vous pourrez faire en cet endroit la collation.

J'ai reçu hier soir votre lettre et votre chèque de P. [1] 1600. 00. Merci.

J. B. PROULX *ptre.*

II.

Montréal, 21 Mars 1893.

Le Révérend J. B. Proulx ptre Curé, Chan, hon.
V. R. U. L. M.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Mr. le Supérieur de St. Sulpice vous invite à venir poser votre signature sur le document, donnant à l'Université le terrain de la rue St. Denis, et lui prêtant la somme de (P. 74,000.00) soixante quatorze mille dollars. Tous ceux dont les noms paraissent au contrat, ont signé; vous serez le dernier à apposer votre griffe, bien

[1] Comme le signe qui sert habituellement en Amérique à désigner la piastte n'existe pas dans la collection des caractères d'imprimerie italiens, nous le remplaçons dans ce volume par la lettre P.

que vous n'ayez pas été le dernier à amener un aussi beau don.

Le travail préparatoire des plans progresse lentement, et, j'éspère, surement.

Au revoir à demain, si possible, et croyez-moi avec une haute considération,

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

III.

St. Lin des Laurentides, 22 Mars 1894.

Le Rév. J. G. Payette. A. V. R.
Montréal.

Mon cher ami.

J'ai reçu, hier soir, votre avis d'aller signer le contrat de pret et de don. Voici trois mois qu'il attend ma signature, quand bien même il attendrait encore trois jours, rien ne serait en péril. Je trouve la solitude si bonne ! Il y a détente dans tout le systême, je voudrais ne plus sortir, je voudrais m'immobiliser. Ce n'est pas une fatigue générale, je travaille continuellement, et sans lassitude ; c'est un dégout du déplacement, plus fort de jour en jour. Donc je n'irai à Montréal que vendredi. Si ma présence peut être utile à quelque chose, prévoyez cela.

Vous me dites que le plan progresse lentement. N'en soyez pas surpris. Tant mieux. Il y a tant d'intérêts à ménager, de gouts à satisfaire ! Quand même toute une semaine passerait à amener deux opinions sur un même terrain, le temps ne serait pas perdu, parce que les con-

séquences de converger vers un même but sont sans limites. Nous travaillons sur des idées, sol indécis, délicat, mouvant : on ne peut marcher, comme le chat, que *suspenso pede*, par conséquent lentement.

Je vous envoie les notes qui ont servi à faire le procès-verbal de la sixième assemblée des Gouverneurs ; je veux les conserver jusqu'à ce que le rapport soit adopté, pour y référer au besoin ; c'est pourquoi mettez les avec le procès-verbal, dans le cahier des Gouverneurs.

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

IV.

Montréal, 22 Mars 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vous envoie l'invitation pour la réunion du comité de construction.

Monsieur J. Leduc a dû voir aujourd'hui deux ou trois architectes et les inviter à se rendre au salon de l'Université, demain, afin d'entendre les explications du comité et de préparer un croquis.

Monsieur le juge Pagnuelo, que je voyais hier soir, a exprimé ses idées sur ce que devait être la batisse universitaire. Son plan est magnifique. Ses études sur les universités d'Europe lui ont donné une foule de connaissances, qui seront précieuses pour le comité de construction.

Mr. le Supérieur a dû nous attendre avec anxiété, vu que les ministres devaient se réunir à Montréal aujourd'hui. Je m'en vais porter cette lettre au train de St. Lin. Au revoir à demain.

Votre tout-dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

V.

Quatrième Séance du Comité de Construction [1].

Le 23 Mars 1893, avait lieu la quatrième séance du comité de construction, à laquelle assistaient MM. J. Leduc, S. Pagmelo, J. B. Proulx et J. G. Payette.

Etaient aussi présents, sur invitation, les architectes V. Roy, Perreault, Ménard et Venne, Laugnedoc et Chaussé.

Il fut décidé de coucher par écrit les conditions du concours ouvert aux architectes pour la préparation des croquis, plans par terre et section de la hauteur.

VI.

Montréal, 23 Mars 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre V. R.
S. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Après votre départ au milieu de l'assemblée du comité de construction, les architectes, entr'autres M. Perreault, ont demandé quelles seraient les conditions du concours pour la bâtisse de la rue St. Denis, à savoir :

[1] Pour les trois premières séances de ce Comité, voir le supplement de « Neuf mois de « Gestion Universitaire », page 367 et suivantes.

1.° Si les plans seraient présentés sous un pseudonyme ou nom de plume, de telle sorte que les examinateurs ne sauraient pas le nom des auteurs, avant la décision ou le choix?

2.° Si la même échelle serait suivie par tous? L'échelle d'un huitième de pouce au pied fut convenue.

3.° Si des ingénieurs, ou architectes désintéressés, seraient appelés pour éclairer les membres du comité sur leur détermination?

4.° Si la somme à dépenser est fixé? Jusqu'à cent vingt-cinq mille dollars, a répondu Mr. le Juge Pagnuelo.

5.° Si la bâtisse serait à l'epreuve du feu ou non?

6.° Si les croquis seraient remis aux auteurs, après le choix définitif?

7.° S'il faudrait s'en tenir aux grandeurs demandées par les professeurs, ou bien déterminer une superficie et donner le nombre d'élèves, laissant à l'architecte le soin de fixer les salles?

8.° Si la soumission de l'architecte serait uniforme, 5 %?

9.° Quel délai serait accordé pour ce croquis? Un mois est demandé par la majorité.

Advenant six heures, les architectes se sont retirés avec l'entente qu'il serait préparé un résumé des conditions, désignant les besoins sous le rapport des salles, corridors, voûtes, etc.

Puis M. le Juge Pagnuelo a exprimé un vif désir de rencontrer le Dr. Rottot et le Dr. Lamarche. Je vais essayer de les réunir pour demain soir, à 7 heures.

Dans l'intervalle, je vais me procurer la demande de concours pour les bâtisses de l'Université, faite par M. Marcoux.

. . . . . .

Votre tout dévoué
J. G. Payette *ptre.*

VII.

St. Lin des Laurentides, 27 Mars 1893.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
Montréal.

Mon cher ami,

Au cas que je n'airais pas à Montréal mercredi, voici.

Vous pourriez payer Routhier pour le mois de mars, P. 25.00; pour cinq semaines de chàuffage, du 26 février au premier d'avril inclusivement, P. 30.00; et P. 10.00 pour les neiges. Il resterait encore P. 4.00 pour neige, qu'on paierait dans les beaux soleils d'avril.

Prenez un reçu.

. . . . . .

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

VIII.

Montréal, 27 Mars 1893.

Monsieur Eug. Lafontaine, Avocat,
Sec. F. M. U. L. M.,
Montréal.

Monsieur,

J'ai reçu la copie du rapport de la troisième assemblée des Administrateurs, et je vous en remercie beaucoup.

Sans qu'il n'y ait rien de décidé, seulement d'après les conversations qui eurent lieu à la réunion où vous avez

assisté, l'espace réservé à la Faculté de Droit, à part la bibliothèque, serait la partie sud de la bâtisse, adossée aux constructions déjà existantes, et comprenant 85 pieds de façade sur probablement autant de pieds de profondeur.

Je demeure avec une haute considération,

Monsieur le Secrétaire,
Votre très-dévoué serviteur,

I. G. Payette *ptre.*

IX.

Montréal, 28 Mars 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Hier, vers sept heures et demi, je me rendais chez Mr. Juge Paguelo. Il semble tenir à procéder par un concours, et faire cet automne les fondations seulement. A huit heures, MM. les Drs Rottot, Fafard et Lamarche étaient fidèles au rendez-vous.

De nouveau, les besoins de la Faculté de médecine furent exposés. Mr le Dr X. tient énormément à ce que les étudiants entrent tous par la rue St. Denis, pour leur donner plus de respect et de retenue, pour prévenir les désordres qui ne manqueraient pas d'arriver dans la ruelle, près de Notre Dame de Lourdes. Ce n'est pas tout-à-fait l'idée de Mr le Juge Pagnuelo. Les Docteurs admirent qu'avant tout il fallait de bonnes salles de conférence, de sorte que, s'il fallait sacrifier les petits cabinets particuliers, ils n'y feraient pas d'opposition. La question

du petit terrain vint encore sur le tapis. Peut-être serait-il préférable de faire une extention en arrière de ce coté pour y loger, au premier étage, les serviteurs, au deuxième la salle d'anatomie pratique et au troisième, sans en parler à personne, la dissection. C'est le rève, l'espérance, dirai-je, du Dr X.

Nous nous sommes séparés vers neuf heures et demi, tous enchantés de notre réunion. Les docteurs Fafard et Lamarche disent qu'ils commencent à croire à la bâtisse, et le Dr Rottot d'ajouter: « Vous n'avez pas la foi. » — « Oui, les bâtisses ont commencé si souvent que nous commencions à croire qu'elles ne commenceraient jamais. »

. . . . . .

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.*

X.

Montréal, 3 avril 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre, V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

. . . . . .

Je vous envoie la copie du procès-verbal de la *sixième* assemblée des Gouverneurs.

Le vent a fait des *siennes* pendant notre absence. Samedi, le gros tuyau de la cheminée s'est incliné sur le flanc, et depuis ce moment le froid a pris possession de la maison. C'est les pieds glacés et le capot sur le dos, que je trace ces lignes. A midi, parait-il, le dommage sera réparé.

Veuillez me dire si vous pourrez venir mercredi ; si je suis prêt, je convoquerai une assemblée du comité de construction. Si je ne le suis pas, j'attendrai à la semaine prochaine.

. . . . . .

Votre tout-dévoué,
J. G. Payette *ptre.*

XI.

St. Lin des Laurentides, 7 avril 1893.

Rev. J. Georges Payette, A. V. R.
Montréal.

Mon cher ami,

Je vous enverrai de la copie ce soir, si je reçois la lettre demandée, et si je n'en suis pas empêché par l'assemblée de la betterave à sucre. Le Comte des Etangs n'est arrivé qu'à midi ; la réunion, qui était nombreuse, s'était dispensée à onze heures.

Je ne puis aller à Montréal demain, ni cette semaine, à moins de besoins vraiment pressants. Si vous êtes prêt pour une réunion du Comité, faites. Supposé que vous n'ayez pas le quorum, nous tiendrons un petit caucus avant l'assemblée des Gouverneurs, et, dans ce caucus où il y aura quorum, je me rangerai à l'opinion générale.

. . . . . .

Votre t.-dév. serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

XII.

Cinquième Séance du Comité de construction.

Le cinq Avril 1893, au Bureau de l'Université, avait lieu la cinquième séance du Comité de construction, à laquelle assistaient M. M. J. Leduc, S. Pagnuelo, J. B. Proulx et J. G. Payette.

Dans cette réunion, fut adopté à l'unanimité le programme du concours ouvert aux quatre architectes mentionnés plus haut, et ordre fut donné de leur envoyer une copie de ce programme.

XIII.

COURS OUVERT AUX ARCHITECTES

PROGRAMME.

Le comité de construction invite les Architectes à concourir pour la préparation des croquis de la bâtisse que l'Université Laval à Montréal se propose d'élever sur la rue St. Denis.

Le comité de construction consultera un architecte compétent, pour l'aider dans leur choix d'un des projets soumis.

Le concours est gratuit.

L'Architecte dont le projet sera accepté préparera les plans définitifs, devis, etc., etc., avec le concours du comité de construction.

Les projets non acceptés seront remis à leurs auteurs respectifs.

Le comité de construction ne confiera la confection des plans définitifs et la direction des travaux à l'architecte dont le projet sera accepté, qu'en autant que le dit architecte présentera toutes les garanties et toutes les qualifications requises, et s'entendra avec le comité de construction sur les honoraires, salaire ou percentage qu'il exigera.

Comme on le voit par le croquis ci-annexé, le terrain sur lequel doit être élevée la bâtisse proposée, est situé sur la rue St. Denis, borné au nord par une ruelle de trente-quatre pieds de large, en arrière des magasins de la rue Ste Catherine, et sur laquelle il est permis de mettre des ouvertures; à l'est, par la ruelle qui longe l'église de Notre-Dame de Lourdes; au sud, par une propriétée privée avec construction y érigée; à l'ouest, par la rue St. Denis: formant un terrain de forme régulière d'une longueur de deux cents pieds, et d'une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Les concurrents ne sont astreints à aucun genre d'architecture en particulier; le style gothique seul est exclu. Un plan régulier, plutôt sévère, dépouillé d'ornements superflus, d'une apparence monumentale, sera préféré.

La bâtisse doit contenir la Faculté de Droit, la Faculté de Médecine, des salles pour la Faculté des arts, l'administration, les museés, les bibliothèques, etc., selon ce qui sera dit plus loin.

La construction peut être d'un seul corps de logis, sans projections en arrière.

Elle peut avoir une aile, ou des ailes, se prolongeant plus ou moins vers la ruelle en arrière.

L'entrée principale sera au centre de l'édifice, sur la rue St. Denis. Il y aura deux autres entrées, dont l'une pour les élèves de droit et l'autre pour les élèves en Médecine.

Il y aura un élévateur à peu près au centre, près de la porte d'entrée;

Un escalier large et commode au norde-est, autant que possible, pour monter à la grande salle de promotion.

Un autre escalier au centre, près d'une porte extérieure sur l'arrière de la bâtisse, pour descendre de la salle de promotion, débouchant sur le vestibule d'entrée et servant également aux visiteurs et aux élèves.

Toutes les parties de l'édifice devront être parfaitement éclairées.

L'édifice sera en pierre de Montréal, avec revêtement en brique.

L'échelle pour tous les dessins sera d'un huitième de pouce au pied.

Les dessins suivants seront exigés: 1° un croquis de la façade; 2° un plan de tous les étages montrant la distribution des salles, chambres, escaliers, passages, corridors, et murs, etc.; 3° une section de la hauteur.

Aucun architecte ne devra signer ses croquis, mais chaque dessin sera désigné par un motto ou un chiffre. Une enveloppe cachetée, portant le même motto ou chiffre, et renfermant, outre le nom et l'adresse du concurrent, un état des honoraires, salaire ou percentage qu'il jugera à propos d'exiger dans le cas où il aurait la surveillance des travaux, sera déposé en même temps que les dessins, et ne sera onverte que si les dessins, portant le même motto ou chiffre, sont acceptés.

Les dessîns des concurrents seront déposés, sans frais, au N.° 45, Place Jacques Cartier, Montréal, au bureau de l'Université, à l'adresse du Révérend J. B. Proulx, Vice-Recteur, le ou avant le 8 de mai 1893, à midi, sans indication du nom et de la résidence des concurrents. Aucun architecte ne devra montrer ses plans ni

faire connaitre son motto ou chiffre distinctif, avant le choix des projets.

Le montant, alloué pour la construction complète, est de cent vingt cinq mille (P. 125,000.00) dollars.

Voici maintenant la liste des salles et chambres nécessaires, avec la superficie approximative de chacune ou le nombre de personnes qu'elles doivent contenir, ainsi que les étages où elles doivent être placeés, autant que possible. Toutes les améliorations modernes doivent être utilisées, et l'espace suffisant pour corridors, passages, escaliers, sera reservé, qu'il soit mentionné ou non.

Sous-sol ou soubassement, ayant au moins sept à huit pieds.

Pieds carrés.

900 Logement d'un gardien avee sa famille, cinq chambres (150 — 224 — 150 — 225 — 150), avec entrée par la ruelle en arriére des magasins de la rue Ste Catherine. Urinoirs et *Water-Closets.*

1000 Salle de récréation pour 300 éléves en médecine, billards, jeux, etc, donnant sur

1500 une Tabagie. Urinoirs et W. C.

1000 Salle de récréation pour 200 étudiants en droit, billards, jeu, etc.

700 Tabagie. Urinoirs et W. C.

N. B. — Ces salles et ces tabagies seront placeés en arriére, et devront être parfaitement ventilées par cheminées ou autrement.

Sur la rue St. Denis, outre une des chambres du gardien, il y aura quatre chambres privées pour lecture, deux salles pour journaux, deux salles pour revues, ayant une profondeur de 20 à 25 pieds.

En arrière, chambre des fournaises, cave pour charbon, bois, etc.

1er étage ou Rez de Chaussé.

Pieds carrés.

Vestibule, avec loges pour deux portiers.
Ascenseur près de l'entrée.

240 Bureau du Vice-Recteur.

200 Bureau du Secrétaire.

150 Voûte de sureté, contigue aux bureaux du Vice-Recteur et du Sécrétaire, et s'élevant au deuxième étage pour servir à la Faculté de Médecine.

180 Chambre privée du Vice-Recteur.

185 » pour le Secrétaire.

180 » pour un étranger.

Bains, urinoirs et W. C.

660 Salon du Vice-Recteur contigue au

880 Salon des Gouverneurs et Administrateurs, construit de manière qu'en ouvrant les portes d'arche, ces deux salons n'en fassent qu'un pour les réceptions.

2500 Salle de cours publics, pouvant loger 300 personnes, avec amphithéâtre à pente douce.

900 Salle pour cours de droit, pour contenir 100 étudents, avec sièges et pupitres.

1250 Salle pour contenir 150 étudiants, avec pupitres et sièges.

600 Salle pour la bibliothèque privée des professeurs de droit, et pour les réunions de la Faculté. Urinoirs et W. C.

500 Quatre chambres privées, dont l'une près de la salle de cours publics.

750 Salle d'attente pour les élèves. Urinoirs et W. C.

2ème Etage.

Pieds carrés.

1800 Salle de conférence pour cours théorique, amphithéâtre à pente douce pour contenir 200 élèves.

1000 Salle d'étude au microscope, de 50 pieds de longueur, bien éclairée, avec

1200 Trois laboratoires bien éclairées par lumière du nord, et

300 Un quatrième laboratoire, éclairé.

N. B. — Ces quatres laboratoires devront ouvrir sur la salle au microscope, s'il y a possibilité, ou au moins être placés tout près.

1200 Salle pour bibliothèque des professeurs et réunions de la Faculté. Urinoirs et W. C.

900 Quatre chambres privées pour professeurs.

1000 Salle d'attente pour les élèves. Urinoirs et W.C.

300 Cabinet avec antichambre pour trésorier.

1800 Salle de conférence pour la chimie avec amphithéâtre à pente douce, pour 200 étudiants, et s'ouvrant avec portes d'arche sur un

900 Laboratoire de Chimie.

N. B. — Si l'espace faisait défaut au 2ième, la salle de chimie avec son laboratoire pourrait être placée au 3ième étage.

3ième Etage.

Grande salle de promotion, pouvant contenir 1100 personnes en dehors de l'estrade et à part les élèves, avec galeries accomodant 500 élèves ayant communication avec l'estrade. La salle aura la hauteur de deux étages (3ième et 4ième). L'une des entrées pour le public sera par la ruelle de Notre Dame de Lourdes ou par la ruelle en arrière

des magasins, et l'autre par l'escalier du centre : escaliers vastes, faciles, pour laisser écouler, en cas d'accident, 1500 personnes.

A coté de cette grande salle, il y aura une salle d'attente.

1000 Quatre chambres privées.

1800 S'il n'y avait pas de place au 2ième, salle de chimie avec

900 Laboratoire.

Musées. W. C. et urinoirs.

4ième Etage.

Salle de promotion.

Bibliothèque.

Les renseignements importants, qui pourront être demandés par un architecte, seront communiqués aux autres architectes.

Par ordre du comité de construction.

J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

XIV.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal.

Montréal, 8 avril 1893.

M. l'abbé Payette,
Assist. Vice-Recteur, Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie du procès-verbal de l'élection faite le 7 mars dernier, de deux re-

présentants du corps des gradués de l'Ecole de médecine et de la Faculté de Médecine Laval.

Veuillez en donner communication à M. le Vice-Recteur et agréer,

Monsieur,

l'assurance de mes sentiments très distingués,

H. E. Desrosiers, *sec.*

XV.

Montréal, 6 avril 1893.

Le Révérend J. B. Proulx, ptre, V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Hier, à six heures, près d'une heure après votre départ, se terminait la cinquième séance du comité de construction des bâtisses de l'Université Laval à Montréal, par l'adoption du « Programme pour le concours ouvert aux architectes. »

C'est le 11 mars dernier que vous me nommiez votre assistant, et, dès le seize, j'avais l'honneur de prendre part à la troisième séance du comité de construction. Là, la faculté de Droit, par une lettre de son doyen, l'honorable Juge L. A. Jetté, et par la voix de son secrétaire, M. Eugène Lafontaine, et la faculté de Médecine, par son président M. le Dr Rottot et un de ses membres, M. le Dr Lamarche, faisaient connaitre le nombre et la grandeur des salles qu'elles désiraient avoir dans la nouvelle construction.

Les jours suivants, je jetai diverses lignes sur le papier, divisant le deuxième étage destiné aux médecins, et

je rencontrai M. le Dr Rottot à l'hopital Notre Dame, MM. les Drs Lamarche et Fafard à mon bureau, pour leur montrer ces plans, et voir si cette distribution des salles pouvait leur convenir.

Le 23 mars, dans une quatrième séance, le comité de construction rencontrait MM. les Architectes Roy, Perreault, Mesnard et Venne, Languedoc et Chaussé, et règlait les conditions du concours.

Comme, au sortir de cette réunion, M. le Juge Pagnuelo avait exprimé qu'il désirait vivement rencontrer les Drs Rottot, Lamarche et Fafard, je fis part à ces Messieurs de ce désir, et, le 27, nous allions chez l'honorable juge causer des divisions de la bâtisse en perspective.

Enfin, le 5 avril, dans une cinquième séance du comité, le programme du concours des architectes fut adopté tel que je vous l'envoie.

Maintenant, aux architectes d'aller de l'avant pour nous donner de l'ouvrage au plus tôt.

Je demeure avec une très haute considération,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre très humble et très dévoué Assistant.
J. G. Payette *ptre.*
A. V. R.

XVI.

St. Lin des Laurentides, 10 Avril 1893.

Sa Grandeur Mgr. L. Z. Moreau,
Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

Vous recevrez sous cette enveloppe: 1.° un rapport succinct, que me fait M. Payette sur le travail qu'il a exécuté depuis qu'il est Assistant Vice-Recteur; 2.° le compte-

rendu de cinq assemblées du Comité de Construction, les trois dernières sous la gestion de M. Payette; 3.° le programme passé aux architectes pour les diriger dans la confection de leurs plans.

Ces pièces diverses vous prouveront que l'Assistant Vice-Recteur ne s'est pas croisé les bras, d'autant plus que la délicatesse de la situation demande des précautions, des pas et des démarches qui, en temps ordinaire, ne seraient pas nécessaires. J'ai le plaisir de pouvoir dire que tous ceux avec qui il est entré en affaires sont contents de lui, qu'il a agi avec autant de prudence et de tact que d'activité.

Le concours des architectes est gratuit, ça ne coûte pas cher. Le Séminaire de Québec a payé P. 7000 pour ses plans.

Nous aurons les croquis détaillés le 8 de mai. On trouvera peut-être que cela ne va pas vite. N'oublions pas les ménagements qu'exige la susceptibilité d'intérêts disparates dans leurs détails. On va toujours vite quand on ne recule point, et que chaque jour on fait un pas en avant, ne serait-ce qu'un pas de coq. La tortue atteignit le but avant le cerf. Nous arriverons bien au but, à la construction d'édifices qui serviront de base à une prospérité universitaire toujours croissante.

En attendant, croyez que je demeure toujours avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R.

P. S. — Avant longtemps, vous nous verrez arriver à Sherbrooke et à St. Hyacinthe, M. Payette et moi; il est juste que l'Assistant Vice-Recteur, vu qu'il est lié de si

près à cette université à la quelle vous portez tant d'intérêts, fasse avec Votre Grandeur une connaissance plus intime. — J. B. P.

XVII.

Montréal, 13 Avril 1893.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je sais qu'en effet M. Payette ne perd pas son temps. Je n'en étais pas inquiet. J'ai su que vous étiez allé à Sherbrooke avec lui. Mgr. Racine a du aussi le trouver de son goût.

Ici nous sommes toujours pris au milieu des malades. M. Brissette nous a quittés, et maintenant MM. Seguin, Carrière et Bourduas pourraient bien le suive de près.

Bonne santé et bon courage.

Je suis votre tout dévoué,
† Edouard Ch. *Arch. de Montréal.*

XVIII.

Montréal, 14 Avril 1893.

M. l'abbé Payette ptre
Ass. V. R. Un. L. M.

Monsieur l'abbé,

Vous trouverez ci-inclus la réponse que me fait M. Taillon à la demande que j'ai eu l'honneur de lui faire, sur la prière ou l'invitation de M. le Supérieur du

Séminaire. Veuillez communiquer cette réponse aux autorités, afin qu'elles agissent.

Bien à vous,

EUG. LAFONTAINE.

XIX.

Montréal, 18 avril 1893.

A Sa Grandeur Monseigneur L. Z. Moreau,
Evêque de St Hyacinthe.

Monseigneur,

Monsieur le Vice-Recteur me charge de vous faire parvenir une copie de la lettre que Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province de Montréal adressaient à Notre Saint Père le Pape, le trente juin dernier.

Je profite de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à Votre Grandeur et à son digne Coadjuteur, pour la bonté que vous m'avez témoignée dans ma première visite à St-Hyacinthe.

Veuillez accepter les sentiments de haute considération dans lesquels je demeure,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. G. PAYETTE *ptre* A. V. R.

XX.

Montréal, 20 avril 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Enfin j'ai pu trouver le quatrième architecte qui concourt pour les bâtisses de l'Université Laval à Montréal. Je dis enfin, c'est la troisième fois que je fais le tour de de la rue St. Jacques et Mc Gill pour trouver le bureau de Mr Roy, et je n'ai réussi qu'aujourd'hui.

Je puis dire que le concours sera *petit,* non quant à la valeur des hommes, mais pour le nombre. Monsieur Roy ne concourt pas, à raison de ses engagements actuels et du déménagement; Mr Languedoc travaille de temps à autre, quand ses autres occupations lui en laissent le loisir; Monsieur Chaussé m'a l'air sérieux, et Mr Perreault est venu sonder le terrain dans mon bureau. J'ai été heureux de lui dire que ce n'était pas son programme, qui m'avait servi de base au programme que nous avons envoyé aux architectes. Une *chose* l'intéressait fort. Le titre « concours ouvert aux architectes » devait-il laisser entendre que tous les architectes étaient invités, ou seulement les quatre appelés en premier lieu.

Monsieur le Docteur Desrosiers est parti hier pour la campagne, je n'ai pu le rencontrer. Votre lettre au secrétaire de la Faculté de Droit porte le mot « médecine » vers le milieu de la page.

Les rosaces en plâtre doivent être au dépot, depuis la semaine dernière. Le bois devra partir cette semaine, le téléphone vient de me le dire. Mr Théberge attend la copie que je vous ai envoyée, pour les changements que vous désirez faire à la page 128.

Je suis allé voir Monsieur X. hier. Il est très intéressé toujours aux travaux de la bâtisse. Il espère que les évêques de la Province prendront un petit fardeau des dépenses. Il a hâte de vous dire *qu'en particulier* les élèves du droit sont disposés à se montrer étudiants catholiques avant tout, et bien décidés à soutenir leurs professeurs dans le droit chemin. Au revoir.

J. G. Payette *ptre.*

XXI.

St. Hyacinthe, 20 avril 1893.

Rvd. J. G. Payette A. V. R.

Mon cher Monsieur,

Mes plus sincères remerciements pour l'envoi d'un exemplaire de la lettre des Evêques de la Province adressée au Saint Père le trente juin dernier.

Vous serez toujours le bienvenu à l'Evêché de St. Hyacinthe. Ainsi, ne vous génez pas d'y venir aussi souvent qu'il vous sera loisible de le faire.

Bien cordialement votre
tout dévoué en N. S.
L. Z. *Ev. de St. Hyacinthe.*

XXII.

Montréal, 4 mai 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je suis allé voir Monsieur le Supérieur du Séminaire de Notre-Dame, et lui ai remis la lettre que nous avons trouvée par hasard dans votre sac de voyage, en retournant à St. Lin.

Après en avoir pris connaissance, Mr Colin m'a dit que la lettre donnait des espérances sérieuses [1]; qu'au fond, c'était une affaire de forme et qu'il gardait la lettre pour voir Mr Larue; qu'au reste, il m'en donnerait des nouvelles avant longtemps.

Je demeure avec une haute considération,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre tout dévoué assistant,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

XXIII.

Montréal, 8 mai 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R. St Lin.

Monsieur le Vice-Recteur,

En entrant à l'Université ce matin, le portier m'avertit que M. l'abbé Marre p. s. s., était venu me deman-

[1] Il s'agissait de la remise, par le Gouvernement, de la taxe que l'Université avait à payer pour le don qu'il avait reçu, du Seminaire de St. Sulpice, du terrain de la rue St. Denis.

der vendredi dernier et ce matin. Après le diner, je me suis rendu au Séminaire de Notre-Dame, où M. l'abbé Marre, au nom de M. le Supérieur alors malade, me dit que lui-même, M. le Supérieur de St. Sulpice, verrait à réunir son conseil plus tard, pour rembourser à l'Université le montant de la taxe sur le contrat du terrain de la rue St. Denis, qu'en attendant l'administration ferait bien de faire les déboursés requis avec l'argent universitaire, et qu'il ne fallait pas oublier que le premier payement du prêt de St. Sulpice était échu.

Monsieur le Supérieur est encore bien malade. Il souffre d'une rechute de rhumatisme.

Je demeure, avec considération,
Votre tout dévoué assistant,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

XXIV.

Sixième séance du Comité de Construction.

Le 8 mai, le comité de construction tenait sa sixième séance dans le bureau de l'Assistant Vice-Recteur; étaient présents MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, J. B. Proulx, et J. G. Payette.

Les croquis et plans de trois architectes furent reçus, dont l'un signé « Champlain », l'autre « Servus » et le troisième une croix grecque rouge dans six cercles.

La requête de MM. Cox and Amos, architectes et ingénieurs civils, de concourir à la confection des plans fut refusée, à cause du retard que cela amènerait.

M. Alex. C. Hutchison, architecte, fut choisi pour aider le comité de construction dans l'étude des croquis

soumis. M. Joël Leduc fut chargé de s'entendre avec cet architecte pour fixer une date pour la réunion du comité, après l'examen des plans.

XXV.

Montréal, 9 Mai 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je viens de terminer la revue des plans. Tous sont bons. Tous peuvent être améliorés quelque peu, par de petits changements. Je n'ai pas encore classifié mes notes, et ne puis donner le *prix* maintenant.

. . . . . .

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.*
A. V. R.

XXVI.

Montréal, 16 Mai 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre, V. R.
84 Rue d'Auteuil, Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je regrette de ne pouvoir entreprendre le beau voyage de Québec. J'ai attendu M. Leduc toute la journée. Je suppose qu'il n'a pas pu rejoindre son architecte; il ne

s'est pas présenté au bureau. Or, comme je ne voudrais pas causer le moindre retard, je reste à mon poste. J'ai bien hâte que les plans et devis soient commencés, pour répondre à l'attente de M. X. Bon voyage et heureux retour.

Votre tout dévoué,
J. G. PAYETTE *ptre.*

XXVII.

Québec, 84 Rue d'Auteuil, 18 Mai 1894.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
Montréal.

Mon cher ami,

Ce matin, à 10 heures, je vous attendais encore, et je me disais : peut-être la brume les a-t-til arrêtés sur le lac St. Pierre, lorsque votre lettre est venu m'apprendre que vous aviez du rester au poste. Si la chose retarde encore, c'est peut-être parce que M. Leduc n'a pas le temps d'agir ; dans ce cas-là, vous pourriez lui offrir vos services pour faire les pas et démarches, les allées et venues.

Les affaires universitaires ici paraissent être dans un calme plat. Je ne saisis rien dans l'atmosphère, pas même une éclair de chaleur.

Ce qui préoccupe les esprits, c'est l'assemblée du Conseil de l'Instruction Publique, c'est la motion de M. Masson.

. . . . . .

Votre ami dévoué
J. B. PROULX *ptre.*

XXVIII.

Montréal, 17 Mai 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
84 Rue d'Auteuil, Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je suis consolé de mon voyage manqué. Depuis le matin, l'ouvrage avance. Monsieur Joel Leduc est venu m'annoncer que Monsieur Hutchison acceptait la charge d'aviseur compétent du comité de construction. Ce digne architecte doit venir me voir cet aprés-midi, et commencer son ouvrage ce soir. Je lui prépare votre bureau. De sorte que, à votre retour, nous pourrons avoir une réunion du comité de construction, du moins je l'espère. Un petit détail, qui n'est pas à dédaigner pour des pauvres gens comme nous, nous aurons à lui payer cinquante dollars.

Monsieur Colin est mienx de son rhume de poitrine, mais son rhumantisme le retient encore captif dans sa chambre. Il m'exprimait ce matin le désir de nous voir retirer les dix mille dollars, au plus tôt. Et comme je lui objectais que le trésorier n'était pas encore nommé, « alors, me dit-il, que Mr Proulx vienne avec M. le Président; l'argent portera intérêt pour l'Université. »

Il désire que le contrat soit enregistré au plus vite. Il veut que la donation soit libre de toute redevance au gouvernement. « Payez, me dit-il, la taxe; puis faites application pour que le Gouvernement vous la remettre. Si ce n'est pas possible, je verrai à vous rembourser cette somme. »

Mr. Perreault est venu s'informer, si la dècision est prise relativement aux différents plans. Comme rien n'est fait, il fut facile de lui répondre. Il me dit qu'une foule de rumeurs couraient la rue.

Le jeune homme, qui est venu vous offrir du charbon l'autre jour, est revenu à la charge, en offrant de meilleures conditions. Je vous les communiquerai vendredi.

Croyez au dévouement

De votre humble assistant,
J. G. Payette *ptre.*

XXIX.

Télégramme, de Québec, 18 mai 1893.

Rev. J. G. Payette.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Si le rapport de M. Hutchison est prêt, convoquez l'assemblée du comité pour demain, vendredi, à 4 heures p. m.

Proulx.

XXX.

Québec, 87 Rue d'Auteuil, 18 Mai 1893.

Rev. J. G. Payette, A V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher Ami,

Votre bonne lettre est venu me rendre service, sans le savoir peut-être. J'étais pour partir à 1 heure P. M., arrêter à l'Epiphanie, me rendre à St Lin en voiture : il

fait bien froid ! La possibilité que vous puissiez avoir besoin de moi demain m'a décidé à remonter par le bateau : ce sera bien moins fatigant.

Si M. Hutchison est prêt à faire son rapport pour vendredi, convoquez une assemblée du comité pour ce jour-là, à 4 heures P. M; sinon l'assemblée aura lieu lundi. Cinquante piastres, c'est raisonnable.

Nous verrons demain probablement à ce que le contrat soit enrégistré, et la taxe payée, en faisant notre demande pour qu'elle nous soit rendue.

Nous aviserons aussi à ce que les Gouverneurs touchent les dix mille piastres déjà échues. Toutefois cela presse moins ; il y aurait même de l'avantage que le chose trainât jusque dans les premiers jours de Juin, je vous dirai pourquoi. Ça se fera tout naturellement, par la raison que nous attendrons la prochaine réunion des Gouverneurs, qui aura lieu, lorsque le comité de construction sera prêt à faire rapport.

. . . . . .

Votre tout devoué serviteur et ami.

J. B. Proulx *ptre.*

XXXI.

Septiéme séance du Comité de Construction.

Le 25 Mai 1893, septième séance du comité de construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, L. A. Jetté, S. Pagnuelo, J. B. Proulx et J. G. Payette.

Lecture est faite du rapport de M. Alex. C. Hutchison, architecte nommé pour examiner les plans presentés au concours.

XXXII.

Montréal, may 23 1843.

To the Building Committee of Laval University.

Gentlemen,

As requested by you, I have taken communication of the designs submitted in competition for the proposed Laval University in St Denis street, and also of the terms and conditions of the competition.

The designs submitted consist of five sets of plans designated by mottos as follows:

One set under the motto « Champlain ».

One » » » » « Servus ».

Three » » » a greek cross inscribed in a circle — the three sets under this motto being marked N.° 1, N.° 2, and N.° 3.

Ihave carefully examined the several designs, so that I might report to you my opinion of them on the three following points:

First, as to the accommodation afforded; second, as to the design; third, as to the cost.

First. On comparing the several floor plans accompanying each design with the memorandum of accommodation required which is attached to the conditions, I find that all the designs with slight variations in the size of the rooms and halls affort the accommodation asked for. I have, therefore, had to consider which of the design afforded that accommodation in the most compact

and simple form, and after careful consideration I submit it as my opinion that the arrangement of the several rooms, halls, etc., as shown on design N.° 1, designated under the motto of a greek cross inscribed in circle, is the best.

I would, however, respectfully call your attention to the narrowness of the stairs affording access to and exit from the Convocation Hall.

The author of this design has, I think, attach too much importance to the elevators as a means of access to the different floors and has, therefore, made provision for two large elevators and has curtailed his staircase's space so as to afford room for them.

As a means of affording rapid exit from the hall they would be useless, and as it probable that in a building of this character the use of this means of conveying passengers from one floor to the other will be very limited, I would, therefore, recommend that only one elevator be placed, say at the point I have marked on the plans or at any more suitable point, and that the staircases at each end of the building be made as wide as the corridor will admit, or that the corridor should be increased in width at each end so as to afford space for staircases of not less than eight feet in width. I would recommend that direct means of exit be made from the Convocation hall to the staircase at the south east end of the building.

Second. — The author of the designs designated by the mottoes « Champlain » and « Servus » have failed in producing a design that can he considered as of a monumental character, while the author of the designs marked N.° 1, N.° 2 and N.° 3 under the motto of a greek Cross inscribed in a circle, has been more succesful and, though there is a sameness in style and treatment in the designs

of the author, they are of a monumental character. While each of his three designs has features of merit, I am of opinion that the design marked N.° 1 is, on the whole, the most satisfactory and would recommend it as the best of those submitted.

Third. — On comparing the size of the building provided for in the respective designs, I find that the designs N.° 1 and « Servus » are about equal in cubic contents. Nos 2 and 3 are slightly larger, while « Champlain » is the largest of all. Assuming that the interior of the building would be of the same character on either of the designs, and that any difference in cost would be caused by the more of less elaborate character of the front, as this difference would not materially affect the total cost, I calculate that the cost of each of the designs would be at the same rate per cubic foot. Estimating the cost on this basis, I find that the design N.° 1 and « Servus » would coast about the same amount for their erection, N.° 2 and 3° P. 10,000 to 12,000 more, and the design « Champlain » about P. 30,000.00 more. I am, however, of the opinion that the execution of any of the designs will exceed the sum mentioned, in the condition from 25 to 35 per cent.

I have the honor to be
Your obedient servant.
ALEX. C. HUTCHISON.

XXXIII.

Montréal, 6 juin 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Dimanche soir, en voyant la brume s'épaissir en avant du bâteau [1] au point de ne rien distinguer à dix pieds de nos yeux, je me faisais les réflexions que les membres du comité de construction se feraient lundi à 4 h., en ne trouvant pas au poste celui qui les avait convoqués. Donc, d'une foi forte, je reclamais du chant et des prières pour obtenir un prompt retour, et me permettre d'assister à la plus importante peut-être de nos réunions. Une heure et demie de chants pieux coincida avec une éclaircie, et le bâteau pût voguer pendant une heure. Cependant la brume revint plus épaisse, et le pilot ordonna de jeter l'ancre juste au moment, où, sans s'en douter, il allait frapper au flanc une berge chargée de briques. Douze heures de brume, douze heures de repos complet, douze heures de retard. Au lieu d'arriver à cinq heures du matin, nous ne pûmes mettre pied à terre qu'à cinq heures et demie du soir.

Je m'empressai de me rendre à l'université, comptant un peu, peu, trouver les membres du comité en séance. De la portière, j'apprends que M. Leduc seul s'était montré, j'étais soulagé. En entrant dans ma chambre, je lis votre indisposition. J'étais consolé, non parce que vous

[1] M. Payette revenait d'un pélérinage à Ste Anne de Beaupré.

étiez malade, mais parce que, le quorum n'ayant pas existé, mon absence ne pouvait froisser personne.

De Sorel, je vous avais envoyé le télégramme suivant: « Retardé par brume. Serai à Montréal entre cinq à six heures. Réglez hauteur, premier étage. Idée de décorations intérieures. Demandez à Perreault et Mesnard copie de sa lettre. »

Je convoque le comité pour demain, afin de donner l'ordre à l'architecte de faire les plans et devis. Viendra alors l'assemblée des Gouverneurs.

Demain, je dois rencontrer l'agent du charbon, et voir au ciment, aux images.

Notre pélérinage n'a été beau qu'au retour. Pluie en descendant, pluie à Ste Anne, pluie à Quebec, brume pendant la nuit de dimanche à lundi; lundi fut le seul jour pour jouir du spectacle qu'offre le plus beau fleuve du monde.

Sur ce, je me souscris

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

XXXIV.

St. Lin des Laurentides,
6 juin 1893.

Le Rev. J. G. Payette A. V. R.
45, Place Jacques Cartier.

Mon cher ami,

Le journal d'hier soir nous apprenait que la brume vous avait arrêté dans les îles de Sorel: on ne va pas à la guerre sans qu'il en coûte.

Je vous envoie le compte de Parizeau, et non de Paquet, comme je disais dans ma dernière lettre; je n'ai pu trouver le détail de son envoi du 27 avril; mais, si vous en avez besoin, vous pourrez vous le procurer à son bureau.

. . . . . .

J'en étais là de ma lettre, lorsque le N° 79 me demanda au téléphone. J'eus bien de la misère à vous comprendre, et plus à me faire comprendre. Je tâcherai de me rendre à la ville demain. Sinon, dites au Comité, qu'il y ait quorum ou non, que je concourrai dans leur décision.

. . . . . .

Votre ami dévoué,
J. B. PROULX *ptre.*

XXXV.

Huitième séance du Comité de construction.

Le sept Juin 1893, a lieu la huitième séance du Comité de construction, à la quelle assistent MM. S. Pagnuelo, J. B. Proulx et J. G. Payette.

M. J. Leduc approuve les résolutions de cette séance, le lendemain, huit Juin.

Lecture est faite de la lettre de MM. Perreault, Mesnard et Venne.

Il est résolu: 1.° d'accepter les conditions des architectes Perrault, Mesnard et Venne;

2.° De faire préparer les plans, dévis, spécifications et estimés aussi vite que possible, suivant le croquis N.° 1 croix grecque.

3.° De charger le Rév. J. G. Payette d'expliquer à l'architecte les modifications adoptées par le comité de construction.

MODIFICATIONS OU CHANGEMENTS:

1.° Réduire la hauteur du 1er étage à seize pieds, laissant aux autres étages la hautenr indiquée sur le plan;

2.° Placer l'élévateur à l'endroit marquée sur plan;

3.° Donner sept à huit pieds de largeur aux deux escaliers;

4.° Préparer le péristyle avec petite modification dans l'escalier, et, en outre, préparer un portique temporaire;

5.° Transposition des salles, telle qu'indiquée sur deux feuilles soumises par J. G. Payette.

SUGGESTIONS:

1.° Préparer les devis pour fer et bois, et à l'épreuve du feu.

2.° Intérieur simple, en plâtre, à l'exception du 1er étagé et de la salle de promotion, où il y aura corniches, rosaces.

3.° Les côtés nord-ouest et sud-est, ainsi que la façade nord-est, seront en maçonnerie ordinaire, dont les joints seront tirés au ciment bleu.

XXXVI.

Montréal, 9 Juin 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, suivant les conditions du concours gratuit ouvert pour les croquis de la bâtisse de l'Université Catholique de Montréal, le Comité de Construction, après avoir fait examiner les travaux par M. Alex. C. Hutchison, architecte, a choisi votre croquis marqué Croix grecque enfermée dans plusieurs cercles, N.° 1, comme le meilleur sous le rapport de l'apparence monumentale, de la distribution des salles et de la lumière.

Veuillez accepter les félicitations du Comité de Construction, et croire à la haute considération avec laquelle je demeure,

Messieurs,
Votre très-humble serviteur,
J. G. Payette *ptre.*
A. V. R.

XXXVII.

Montréal, 9 Juin 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Comité de Construction de l'Université a résolu: 1.° d'accepter vos

conditions, telles qu'exposées dans votre lettre en date du 30 mai 1893, c-a-d. quatre par cent, si le coût de la bâtisse dépasse cent mille dollars, pour la confection des plans, devis, spécifications, estimés, responsabilité, surveillance des travaux, etc., etc., pour ce que demandera le comité de construction ou son représentant, et quinze cents dollars, si les plans complètement terminés n'étaient pas exécutés ;

2.° De faire préparer ces plans, etc., suivant le croquis marqué Croix grecque enfermée dans six cercles N.° 1, aussi vite que possible.

3.° Le Révérend J. G. Payette ptre est chargé d'expliquer à l'architecte les modifications adoptées par le comité de construction.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Messieurs,
Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre.*
A. V. R.

XXXVIII.

Montréal, 15 Juin 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre, V. R.

Monsieur le Vice-Recteur,

Il n'y aura pas de réunion du comité de construction cette semaine, les plans ne sont pas assez avancés pour cela. Lundi ou mardi de la semaine prochaine seront des jours plus favorables. M M. Perreault et Ménard doivent

faire pratiquer des sondages ces jours-ci pour reconnaître la nature du terrain. Cela coûtera une quinzaine de dollars.

Le compte de Brunet monte à soixante-deux dollars. Je règle tous les comptes courants, pour arriver devant les Gouverneurs sans aucune dette.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre*
A. V. R.

XXXIX.

Montréal, le 15 Juin 1893.

Mr. le Chanoine J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements exigés par les articles 2228 et 2229 des S. R. P.

Les cours de troisième année n'ont été suivis, cette année, que par deux élèves, dont un à titre d'élève libre.

M. Alexandre Pinet, né le 2 août 1867, à Montréal, après avoir suivi le cours complet de l'Ecole Polytechnique, et subi, d'une maniere satisfaisante, les examens exigés par les règlements, a mérité de recevoir son diplôme d'Ingénieur civil.

Je vous inclus, sous ce pli, un mandat-poste pour la somme de onze piastres, prix du diplôme de l'Université et de l'envoi de ce diplôme par la poste, à Saint Laurent, Comté Jacques Cartier.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, mes salutations respectueses et me croire votre tout dévoué serviteur.

E. U. Archambault, *principal.*

XL.

Montréal, 17 Juin 1893.

Monsieur E. U. Archambault,
Principal de l'Ecole Polytechnique, Montréal.

Monsieur le Principal,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre rapport pour l'année 1892-93.

J'ai demandé le diplôme d'Ingénieur civil pour M. Alexandre Joseph Pinet.

Je demeure avec une haute considération,

Monsieur le Principal,
Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre*
A. V. R.

XLI.

Montréal, 21 juin 1893.

Monsieur l'abbé J. C. K. Laflamme,
Secrétaire de l'Université Laval, Québec.

Monsieur l'abbé,

Veuillez envoyer un diplôme d'Ingénieur civil, mérité par M. Alexandre Joseph Pinet, après avoir suivi le cours complet de l'École Polytechnique.

Cet élève est né le 2 août 1867 et demeure maintenant à St. Laurent, Comté Jacques Cartier, P. Q., où vous voudrez bien adresser son diplôme.

Ci-inclus, un mandat-poste de onze dollars pour les frais.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur l'abbé,
Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

XLII.

Montréal, 22 juin 1893.

M. l'abbé J. G. Payette,
Univ. Laval, Place Jacques Cartier.

Monsieur,

Lettre et argent reçus. Diplôme sera expédié tel que demandé.

Votre tout dévoué,
J. C. K. Laflamme *sec.* U. L.

XLIII.

Neuvième séance du Comité de Construction.

Jeudi, le 22 juin, neuvième séance du Comité de Construction à laquelle assistent MM. Joël Leduc, J. B. Proulx, J. G. Payette et l'architecte Perreault.

Après examen, il est décidé de faire un rapport aux Gouverneurs, leur suggérant de demander des soumissions pour les fondations, vu que le temps presse et que les plans définitifs ne sont pas encore prêts.

De plus, il est résolu de laisser les projections du soubassement en une seule pièce, pour salle de lecture.

XLIV.

Sherbrooke, 28 juin, 1893.

Mr. l'abbé J. B. Proulx, V. R.

Mon cher Monsieur,

Je suis de retour de ma visite pastorale, et je vous attends avec grande hâte.

Sherbrooke a fait sa toilette pour vous bien recevoir; il a revêtu son beau manteau vert; ses fleurs sont fraîches et belles.

Si vous le pouvez, venez la semaine prochaine; la campagne est belle à voir.

Nous avons bien des choses à nous dire, sans compter les projets que nous avons en tête.

Faites-moi le plaisir de me dire le jour, l'heure et la voie qui vous amènera *at home.*

Adieu, je vous attends, *venez et ne tardez pas.*

Avec l'expression de mes dévoués et affectueux sentiments.

† Antoine *Ev. de Sherbrooke.*

XLV.

Dixième Séance du Comité de Coustruction.

Le 28 juin, dixième séance du Comité de construction, à laquelle assistent MM. J. Leduc, J. B. Proulx et J. G. Payette, et dont les résolutions sont approuvées subséquemment par M. S. Pagnuelo.

Après avoir reçu les explications de l'architecte sur les fondations, le devis de ces fondations et le coût approximatif (P. 10,000), le comité adopte les résolutions suivantes:

Vu que ce comité a reçu instruction de faire préparer les plans avec rapport, devis avec estimation;

Vu que, faute de temps, les plans, devis et estimation de toute la bâtisse ne sont pas encore prêts;

Vu que le moment est arrivé de commencer les fondations, afin qu'elles soient terminées avant les pluies d'automne;

Vu que les plans, devis et estimation sont préparés pour les fondations:

Le Comité de Construction suggère de procéder immédiatement à la construction de cette partie de l'édifice.

XLVI.

Procès Verbal

de la septième [1] *assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.*

Le 28 juin 2893, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur septième assemblée régulière au parloir de l'Université.

Etaient présents l'hon. J. G. Laviolette, président; M. Jacques Grénier, Vice-président; le Rev. J. B. Proulx, secrétaire; les Révérends J. Racicot, chan., P. Deguirre et J. Primeau; l'hon. S. Pagnuelo; Mess. F. X. St. Charles et Joël Leduc.

[1] Pour les six premières assemblées des Gouverneurs, voir le supplement de « Neuf mois de gestion universitaire », page 325 et suivantes.

Le procès verbal de la dernière séance fut lu et adopté.

Il fut proposé par MM. St. Charles, Pagnuelo et Leduc, et adopté à l'unanimité des membres présents, que l'hon. Alphonse Desjardins, Sénateur et Maire de Montréal, fut élu Gouverneur. Comme les membres présents à l'assemblée ne constituaient pas les deux tiers des votes exigés par la loi, le Secrétaire fut chargé d'en écrire aux membres absents. (Les hon. Edw. Murphy et L. A. Jetté, et MM. le Dr. Hingston et J. O' Brien ayant voté dans l'affirmative, l'hon. A. Desjardins se trouve élu à l'unanimité des membres présents dans le pays ; M. S. J. Forget, étant alors absent en voyage, ne put repondre).

Il fut proposé et adopté à l'unanimité que M. F. X. St. Charles fut élu trésorier du Bureau des Gouverneurs.

Il est entendu que l'argent, appartenant à l'Université, en dépôt à l'Archevêché de Montréal, sera remis entre les mains du trésorier à la prochaine assemblée des Gouverneurs.

Le rapport ci-annexé du Comité de Construction est alors lu, et adopté à l'unanimité.

Il fut proposé, et adopté à l'unanimité, que des soumissions pour les fondations de la bâtisse en question soient demandées aussitôt que les plans des dites fondations auront été définitivement completés, et qu'une lettre d'invitation à cet effet soit envoyée par le Vice-Recteur à un certain nombre d'entrepreneurs, désignés par les Gouverneurs.

Il est proposé et adopté à l'unanimité que les plans de l'Université soient préparés pour une bâtisse qui serait à l'épreuve du feu, et pour une bâtisse qui ne le serait pas.

Le Vice-Recteur donna communication d'une lettre de M. F. D. Monk, offrant en vente un terrain bati en

face du Parc St. Louis; les Gouverneurs décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper maintenant de cette question.

Le Vice-Recteur est chargé de convoquer une nouvelle assemblé des Gouverneurs, aussitôt que les soumissions pour les fondations lui auront été remises.

XLVII.

Rapport du Comité de Construction.

Montréal, 28 Juin 1893.

Au Bureau des Gouverneurs
de l'Université Laval à Montréal.

Le Comité de Construction fut constitué par la motion suivante, dans l'assemblée des Gouverneurs du 27 février 1893:

« Il est proposé par M. Jacques Grenier et secondé par M. Z. Racicot qu'il soit nommé un Comité de Construction; que ce comité soit composé de MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, L. A. Jetté, W. H. Hingston et J. B. Proulx, et qu'il reçoive instruction de faire préparer le plus tôt possible les plans de la bâtisse en projet sur la rue St. Denis et de les soumettre aux Gouverneurs, avec rapport, devis et estimation. Adopté unanimement. »

Ce comitè, qui a eu jusqu'aujourd'hui dix séances auxquelles ont assisté MM. Leduc, Pagnuelo et J. B. Proulx, (M. L. A. Jetté a assisté à une séance) a l'honneur de faire rapport:

1.° — Que, le 3 mars dernier, il décidait de demander aux Facultés de Droit et de Médecine de faire connaître au comité le nombre et la grandeur des appartements

qu'elles désiraient avoir dans la nouvelle bâtisse. Document N.° 1 (voir cahier du comité de construction);

2.° — Que, le 11 mars, il décidait d'avoir une conférence à laquelle étaient invités les doyens des Faculté de Droit et de Médecine, avec un représentant de chacune des Facultés susdites;

3.° — Que, le 11 mars, avait lieu cette conférence, où furent détérminés le nombre et la grandeur des appartements requis;

4.° — Que, le 23 mars, il avait une conférence avec les architectes Roy, Perreault, Ménard et Venne, Languedoc, et Chaussé, et décidait de mettre par écrit un programme de concours;

5.° — Que, le 5 avril, il adoptait le programme ci-annexé (Document N.° 2);

6.° — Que, le 8 mai, après avoir reçu et examiné les croquis fournis par trois architectes, il demandait un rapport à M. Alex. C. Hutchison (Document N.° 3);

7.° — Que, le 26 mai, en conformité avec le rapport de M. Alex. C. Hutchison, il adoptait le plan marqué « Croix grecque enfermée en six cercles N.° Ier. » (Document N.° 4) et demandait à MM. Perreault, Ménard et Venne, de faire connaître à quelles conditions ils feraient les plans et devis (Document N.° 5);

8.° — Que, le 7 juin, il acceptait les conditions de MM. Perreault, Ménard et Venne, et leur donnait l'ordre de de préparer les plans définitifs, en s'entendant avec le comité pour les détails (Document N.° 6);

9.° — Que, le 22 juin, il décidait de faire un rapport aux Gouverneurs, leur suggérant de demander des soumissions pour les fondations, vu que le temps presse et que les plans définitifs ne sont pas encore prêts;

10.° — Que, le 28 juin, il adoptait la résolution suivante:

Vu que ce comité a reçu instruction de faire préparer les plans avec rapport, devis et estimation;

Vu que, faute de temps, les plans, devis et estimation de toute la bâtisse ne sont pas encore prêts;

Vu que le moment est arrivé de commencer les fondations, afin qu'elles soient terminées avant les pluies d'automne;

Vu que les plans, devis et estimation sont préparés pour les fondations:

Le comité de construction suggère de procéder immédiatement à la construction de cette partie de l'édifice.

J. B. Proulx *ptre*
J. Leduc
S. Pagnuelo.

XLVIII.

Montréal, 29 juin 1893.

Monsieur James O' Brien, Montréal [1].

Monsieur,

A la dernière assemblée des Gouverneurs, tenue hier le 28 du courant, il fut proposé que l'honorable Alphonse Desjardins, Sénateur et Maire de Montréal, fut élu Gouverneur de l'Université Laval à Montréal.

Le candidat a obtenu l'unanimité du vote des neuf membres présents: les deux tiers du vote total sont dix.

En conséquence, j'ai été chargé de vous présenter le nom de l'honorable A. Desjardins.

[1] Semblable lettre fut envoyé à MM. Murphy, Hingston et Jetté.

Vous nous rendriez service si vous pouviez envoyer votre vote par le retour de la malle.

Croyez que je suis toujours dans les sentiments d'une haute considération,

Monsieur,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre*
V. R. U. L. M.

XLIX.

Montréal, 29 juin 1893.

MM. Perreault, Ménard et Venne,
11, Place d'Armes, Montréal.

Messieurs,

Comme j'avais l'honneur de vous le dire ce matin, veuillez préparer tout ce qu'il faut pour demander des soumissions pour les fondations de la bâtisse de la rue St. Denis.

Les Gouverneurs veulent avoir les plans pour une construction à l'épreuve du feu, et les plans pour la même construction non à l'épreuve du feu.

En outre, comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer déjà, arrangez la façade de telle sorte que, si nous arrêtons la construction au troisième étage, laissant par conséquent deux étages de coté, nous ayons une façade convenable.

Je vais faire une liste complète des entrepreneurs, dont les noms ont été suggerés par les Gouverneurs, et je les

avertirai d'aller consulter les plans chez vous, aussitôt qu'ils seront prêts.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,
Votre très humble serviteur,
J. G. Payette *ptre*
A. V. R.

L.

Montréal, 4 Juillet 1893.

MM. Perreault, Ménard et Venne,
11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Messieurs,

Selon ce que vous m'annonciez ce matin, le devis, avec les plans, etc., sera prêt demain soir, pour que dès mercredi les entrepreneurs puissent l'examiner.

Veuillez avoir la bonté de nous le faire parvenir avec les plans demain soir, afin que nous l'examinions une dernière fois, avant d'envoyer nos lettres mercredi matin.

Je demeure avec une haute considération,

Messieurs,
Votre humble seviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

LI.

Montréal, 5 Juillet 1893.

A Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal, de passage à l'Isle Bizard.

Monseigneur,

Je vous envoie sous ce pli la nomination de l'Honorable Alphonse Desjardins, comme Gouverneur de l'Uni-

versité Laval à Montréal, pour que vous y apposiez votre signature, si vous le jugez à propos. Il y a trois copies, dont l'une pour vous, l'autre pour l'Hon. Desjardins et la troisième pour l'Université.

Vous souhaitant bonne santé dans mon ancienne paroisse, je demeure avec la plus haute considération,

Monseigneur,
Votre très humble serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

LII.

Montréal, 5 Juillet, 1893.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Arch. de Montréal, Vice-Chanc. de l'Université Laval.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de notifier Votre Grandeur que le 28 de Juin dernier, à une assemblée régulièrement convoquée du Bureau des Gouverneurs, institué par la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, à laquelle assistaient l'Honorable J. G. Laviolette, Président, M. Jacques Grenier, Vice-Président, le Révérend J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, Secrétaire, les Révérends Z. Racinot, chanoine, délégué de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, P. Deguire, représentant le Supérieur du Séminaire de St Sulpice de Montréal, et J. Primeau, l'Honorable Juge S. Pagnuelo, MM. F. X. St-Charles et Joël Leduc, tous Gouverneurs, l'Honorable Alphonse Desjardins, Sénateur et Maire de Montréal, a été proposé comme Gouverneur, et a réuni la totalité du

vote présent, (ce qui toutefois ne constituait pas les deux tiers des votes requis par la loi), et que depuis les Honorable Edw. Murphy et L. A. Jetté, M. le Dr. W. H. Hingston et M. James O'Brien ayant voté pour lui, par là il se trouve élu à l'unanimité des Gouverneurs, présents au pays, Gouverneur et membre du susdit Bureau des Gouverneurs, pour un an, c'est-à-dire pour le terme qui doit expirer le 1er de septembre 1894.

Comme, d'après la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, toute nomination de Gouverneur, pour être valide, doit être ratifiée par le Vice-Chancelier de l'Université Laval, je viens, par les présentes, demander à Votre Grandeur de vouloir bien approuver et ratifier la nomination de l'Honorable Sénateur Alphonse Desjardins, comme Gouverneur, membre du Bureau des Gouverneurs institué par la susdite loi pour administer les biens de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, nomination d'hui à septembre 1894.

Je demeure, avec la plus haute considération et le plus profond respect,

De votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-humble et très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R. U. L. M.
par J. G. Payette *ptre sec.*

LIII.

Nous soussigné, Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal et Vice-Chancelier de l'Université Laval, approuvons et ratifions, dans toute l'étendue de la demande ci-dessus, la nomination de l'Honorable Alphonse

Desjardins, Sénateur et Maire de Montréal, comme Gouverneur, c'est-à-dire membre du Bureau des Gouverneurs institué par la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal pour administrer les biens de la dite Corporation, nomination qui est faite pour le laps de temps qui doit s'écouler d'aujourd'hui au ler septembre 1894.

En fait de quoi, nous avons signé à Montréal dans notre Palais Episcopal, ce huitième jour de Juillet mil huit cent quatre vingt treize.

EDOUARD CHS Arch. de Montréal.

LIV.

MM. Perreault et Ménard,
11, Côte de la Place d'Armes.

Messieurs,

Nous attendions, au plus tard hier soir, les devis des Fondations de la bâtisse de l'Université ; pourriez-vous nous les envoyer aujourd'hui, sans faute ? En ce faisant, vous obligeriez grandement votre tout devoué serviteur.

J. B. PROULX *ptre.*

LV.

Montréal, 6 Juillet 1893.

MM..... entrepreneurs,

Messieurs,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal ont résolu de faire construire immédiatement les fondations

de la bâtisse qu'ils se proposent d'élever sur la rue St. Denis.

Pour les soumissions, ils font un appel, non public, mais privé, à un certain nombre d'entrepreneur, bien connus.

En conséquence, si vous désirez soumettre pour la construction de ces fondations (ce dont nous serions heureux), je vous donne avis que vous pourrez vous présenter, à partir du sept du courant, au bureau de M M. Perreault et Ménard, architectes, 11, Côte de la Place d'Armes, où vous trouverez les plans et devis de l'ouvrage en question, avec les autres informations voulues.

Les soumissionnaires doivent envoyer, en même temps que leur soumission, un chèque de (P. 500.00) cinq cents piastres, accepté par une banque de Montréal, lequel chéque sera confiscable, si le soumissionnaire refuse de s'en tenir aux offres de sa soumission ou d'en remplir les oblications.

Ler Gouverneurs ne s'engagent pas à accepter la plus basse des soumissions, ni même aucune d'entre elles.

Les soumissions devront être remises sous enveloppe cachetée, au plus tard le quatorze du courant à midi, au N.° 45, Place Jacques Cartier, à l'adresse de « J. B. Proulx *ptre,* Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal. »

Espérant qu'il vous sera possible de vous rendre à l'invitation que j'ai l'honneur de vous faire, je demenre avec beaucoup de considération,

Messieurs,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R. U. L. M.

LVI.

St Lin des Laurentides, 6 Juillet 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne.

Messieurs,

Nous venons de lire les devis ; il y est question de canaux, que le plan ne montre pas.

Veuillez terminer le tout pour demain soir. J'irai à Montréal samedi matin. Que la coupe soit à l'encre. Quand le moment sera venu de donner les contrats, nous voulons montrer aux Gouverneurs exactement ce qui en est.

Je demeure avec une haute considération,

Messieurs,
Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

LVII.

Montréal, 2 Juillet 1893.

Monsieur le Dr J. P. Rottot M. D.
Près. Ecole de M. et Chir. de M. Faculté Médicale U. L. M.

Monsieur le Docteur,

Je vous laisse le plan par terre du deuxième étage de la bâtisse de la rue St Denis, destiné à la Faculté de Médecine. Comme vous pouvez vous le rappeler, la salle de

Chimie, que l'architecte avait d'abord placée au troisième étage, a été descendue au deuxième, de sorte que les salles de cours se trouvent placées toutes au deuxième étage.

Dans l'étage supérieur, il y aura des chambres disponibles.

Veuillez indiquer ce qu'il faudrait mettre dans les différentes salles, comme armoires, foyers, etc.,

Je demeure avec une haute considération,

Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

LVIII.

Montréal, 10 Juillet 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
St Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vous envoie sons ce pli l'invitation pour l'assemblée de vendredi, et la lettre nommant l'hon. Alphonse Desjardins Gouverneur de l'Université Laval à Montréal, et la loi constituant en corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal. Si l'Hon. Desjardins accepte, je lui adresserai immédiatement l'invitation à l'assemblée de vendredi.

Ne serait-il pas à propos de convoquer une assemblée du comité de construction pour classifier les soumissions, afin de gagner du temps à la séance des Gouverneurs ? Il me reste à voir le juge Jetté, pour lui montrer les divisions de la bâtisse pour la Faculté de Droit.

Il y a un Monsieur Guilbeault de Ste Geneviève,

maître maçon, qui est venu ici, pour savoir quel moyen prendre pour obtenir d'être invité à soumettre pour les fondations de l'Université. Je lui ai répondu que je n'en connaissais aucun. Cependant je lui ai conseillé, ou de vous rencontrer, ou de s'entendre avec MM. Pauzé, Boileau, etc.

Je suis mieux, quoique un peu faible. Il est possible que j'aille à St Lin, demain soir.

Votre tout dévoué assistant,
J. G. Payette *ptre* A.V. R.

LIX.

St. Lin des Laurentides, 11 Juillet 1853.

L'Honorable A. Desjardins, Sénateur
et Maire de Montréal.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vos envoyer sous ce pli les pièces officielles qui vous apprendront que vous avez été nommé, à l'unanimité des suffrages, Gouverneur de l'Université Laval à Montréal. La « loi costituant en corporation les Administrateurs de l'Université à Montréal » ne nous permettrait pas de faire cette élection pour plus d'un an; mais je vous ferai remarquer que les Gouverneurs, à leur terme d'office, sont rééligibles pour cinq ans.

Permettez-moi, Monsieur, de vous féliciter de l'honneur bien mérité qui vous est conféré, comme je félicite l'Université de l'acquisition qu'elle fait en votre personne.

Croyez que je suis toujours, avec la plus haute considération,

Honorable Monsieur,
Votre très devoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*
V. R. U. L. M.

LX.

Evêché de Sherbrooke, 11 Juillet 1893.

Rev. J. B. Proulx, Chanoine, Curé de St. Lin, V. R.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre, m'apprenant la visite pastorale qui aura lieu, à St. Lin, le 19 de ce mois; je comprends que vous ne pourrez venir à Sherbrooke que dans la samaine qui suivra cette visite. Je vous attendrai donc, depuis le 25 jusqu'au 30 juillet; car je dois m'absenter le 31, pour deux semaine.

Il me fait plaisir d'apprendre que les soumissions sont demandées pour les fondations de l'édifice Universitaire, et que M. le Maire Desjardins est élu Gouverneur.

J'ai bien hâte de vous voir et de parler de toutes les choses qui nous interessent à un si haut dégré: notre Université, la question de l'éducation.

Pas besoin de vous dire que l'ami fait *la moue,* parce qu'il n'a pas encore le *dernier rapport* de l'Université ! ! Pour le ramener un peu, je lui parle du petit baril de la Champagne.

Les curés voisins de Sherbrooke ont bien hâte de vous voir. N'oubliez pas de m'écrire quelques jours à l'avance, afin que je leur donne avis de votre arrivée à Sherbrooke.

Tous les Messieurs de l'évêché vous saluent respecteusement et cordialement, et vous attendent.

Avec l'assurance de mon sincère attachement,

† Antoine, *Ev. de Sherbrooke.*

LXI.

Montréal, 12 Juillet 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin. des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vous envoie la lettre de convocation au comité de construction et la *passe*. Veuillez apporter le cahier de banque de l'Université N.° 374. J'ai envoyé la lettre de l'Hon. A. Desjardins. M. Urgel Pauzé est venu me voir ce matin ; il doit soumettre avec Guilbeault.

M. Dauth est mieux et me dit avoir envoyé à St. Lin, avant le pélérinage, un télégramme, m'avertissant qu'il était indisposé et incapable d'entreprendre le voyage.

Je suis bien bien, et vous dis au revoir.

J. G. Payette *ptre*.

XLII.

Onzième séance du Comité de Construction.

Le 14 Juillet 1893, onzième séance du comité de construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, J. B. Proulx, S. Pagnuelo et J. G. Payette.

Onze soumissions pour les fondations sont ouvertes et mises en tableau [1]. Les voici, suivant le prix du cout, c. a. d. fondations, creusage, et canaux.

Ce tableau est remis aux Gouverneurs, dont la réunion a lieu immédiatement après celle du comité.

[1] Ce tableau n'est pas donné ici, parce qu'il renferme des renseignements qui, de leur nature, sont semi-privés.

LXIII.

Procès-Verbal

de la huitième *assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval.*

Le 14 Juillet 1893, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, tenaient leur huitième assemblée régulière dans le salon de l'Université.

Etaient présents les Révérends J. B. Proulx, secrétaire, Z. Racicot, P. Deguire, les Hon. Ed. Murphy et S. Pagnuelo, MM. J. Leduc, F. X. St. Charles trésorier, et James O'Brien.

L'hon. Ed. Murphy est élu President *pro tempore.*

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu, et adopté.

M. le Vice-Recteur donne lecture d'un tableau des soumissions, pour les fondations de la bâtisse de l'Université sur la rue St. Denis, que venait de préparer le comité de construction, dans une séance, tenue immédiatement avant l'assemblée des Gouverneurs.

La soumission de MM. Prénoveau, Turcot et Martineau, pour la construction des fondations de la bâtisse de l'Université Laval à Montréal, est acceptée à l'unanimité, comme étant la plus basse, et offrant du reste toutes les garanties voulues, aux conditions suivantes: 1.° Que les travaux soient terminés au premier de novembre: 2.° Que, si les travaux ne sont pas terminés à cette date, une amende de vingt-cinq dollars par jour, sans préjudice des dommages, sera exigible des entrepreneurs.

La formule du contrat sera préparée par MM. Perreault, Menard et Venne.

MM. J. B. Proulx, Vice-Recteur, et Joël Leduc sont autorisés à signer le contrat au nom des Gouverneurs.

Pour expliquer une résolution de l'assemblée précédente, par plans d'une bâtisse à l'épreuve du feu et d'une bâtisse non à l'épreuve du feu, les Gouverneurs entendent que les plans seront préparés pour une bâtisse à l'épreuve du feu, et qu'il y sera ajouté des spécifications spéciales, par écrit, parfaitement claires, pour toute différence qu'il y aurait dans la construction d'une bâtisse non à l'épreuve du feu.

Monsieur le Vice-Recteur, à la satisfaction des Gouverneurs, donne un aperçu des redditions de comptes qu'il a faites à Mgr. l'Archevêque de Montréal, et par ce dernier approuvées, depuis son arrivée à la gestion des affaires de l'Université à Montréal, jusqu'au moment où la loi constituant en corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal entrait en force, et de plus il soumet, tant en son nom qu'au nom de son assistant l'abbé J. G. Payette, le détail des recettes et des dépenses de l'année courante, jusqu'au 14 juillet: ce qui est accepté et approuvé.

M. Z. Racicot, Procureur de l'Archevêché de Montréal, au nom de Mgr. l'Archevêque de Montréal, remet alors entre les mains de M. F. X. St. Charles, trésorier du Bureau des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, la somme de quinze mille cent quarante deux dollors et trois centins, par un chêque en date du 14 juillet 1893.

M. le Vice-Recteur dit avoir à remettre la somme de deux dollars et vingt centins, et M. l'Assistant Vice-Recteur la somme de sept cent quatrevingt-dix-neuf dollars et soixante-dix-huit centins.

De plus, il revient au Trésorier le premier versement du prêt de Messieurs les Ecclésiastiques du Sèminaire de

Saint Sulpice, au montant de dix mille dollars: le tout formant une somme de vingt-cinq mille neuf cent quarante-quatre dollars et un centin.

M. F. X. St. Charles est autorisé à signer les chèques et à donner les reçus, comme trésorier du Bureau des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Et la séance est levée *sine die.*

LXIV.

Montréal, 14 juillet 1893.

MM. Prenoveau, Turcotte et Martineau,
407, Rue Berri, Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous avertir que votre soumission pour les fondations et le perron de la bâtisse de l'Univsrsité Laval, rue St. Denis, a été acceptée, et que les représentants des Gouverneurs seront prêts à vous rencontrer, dès lundi, pour passer le contrat.

En vous adressant au bureau de MM. Perreault, Ménard et Venne, vers onze heures et demie, lundi, vous pourrez connaître l'heure exacte de notre réunion.

Je demeure, avec une haute considération,

Messieurs,
Votre très humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

LXV.

Terrebonne, 16 juillet 1893.

Rev. M. J. B. Proulx *ptre* V. R. U. L. M.

Revérend Monsieur,

Les occupations diverses de ces derniers jours m'ont empêché de répondre plus tôt à votre lettre du onze du courant.

J'ai été surpris, autant qu'honoré, du témoignage d'estime et de confiance que m'ont manifesté les membres du Bureau des Gouverneurs, en me choisissant à l'unanimité pour devenir l'un des leurs. Je suis particulièrement heureux de la haute ratification que ce choix a obtenu de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, Vice-Chancelier de l'Université. Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, mes remerciements bien sincères pour les bonnes paroles de félicitation dont vous faites accompagner votre communication, et porter à MM. les Gouverneurs de l'Université l'assurance de l'empressement que je mettrai, en autant qu'il me sera possible, à m'associer à leurs travaux.

Alph. Desjardins.

LXVI.

Montréal, 17 juillet 1893.

Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, tenue le 17 juillet 1893.

Présidence de M. le Dr Rottot.

M. l'abbé Payette, membre du comité de Construction de l'Université Laval à Montréal, est introduit, et soumet à la Faculté le plan du 2me étage de la bâtisse projetée pour l'installation des Facultés de la Succursale.

Ce plan est examiné et discuté, puis il est résolu que le plan du 2ème étage, tel que soumis, ce jour, à la Faculté de Médecine, par le Comité de Construction représenté par M. l'abbé Payette, soit accepté par la Faculté, sauf la modification suivante: agrandissement de chacune des deux salles de cours du côté de la rue S.te Catherine, le tout de façon à ce que chaque salle de cours puisse contenir un nombre égal d'élèves.

La question d'affecter tel ou tel laboratoire à l'usage des professeurs est remise à plus tard, et sera decidée par la Faculté, quand la construction sera faite. Il devra y avoir: un laboratoire de chimie, un laboratoire de physiologie, un laboratoire de thérapeutique, deux laboratoires d'histologie et microscopie, et deux cabinets d'anatomie.

Pour copie conforme,

H. E. Desrosiers M. D. *secrétaire.*

LXVII.

Evéché de Sherbooke, 17 juillet 1893.

Rev. J. B. Proulx, Chanoine, Vice-Recteur de l'Université Laval, et Curé de St. Lin.

Revérend et cher Monsieur,

La mort vient d'éprouver bien cruellement le jeune diocèse de Sherbrooke. Sa grandeur Mgr Antoine Racine rendait son âme à Dieu, ce soir, à quatre heures et demie.

Depuis longtemps vous connaissez Sa Grandeur, vous avez voyagé avec Elle, et vous avez su apprécier les belles qualités de son esprit et de son coeur. Vous demanderai-je d'adresser quelques paroles de consolation à ses diocésains affligés, mardi, le 25 du présent mois, dans la Cathédrale de Sherbrooke, à l'occasion de ses funérailles [1]?

L'amitié que vous portiez à ce grand évêque me fait espérer une réponse favorable. Je vous fais adresser quelques notes, qui vous pouront être utiles.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué serviteur.
S. D. O. Chalifoux *ptre,*
Administrateur.

LXVIII.

Montréal, 18 juillet 1893.

M. l'abbé Chalifoux V. G. Administrateur,
Evêché de Sherbrooke.

Nos sympathies dans votre malheur, que nous ressentons douloureusement, à l'égal de ses prêtres les plus dévoués.

J. B. Proulx *ptre.*
J. G. Payette *ptre.*

1 Voir, au Supplément, l'allocution prononcée en cette circonstances. Mgr Racine fut un tel zélateur de l'oeuvre universitaire à Montréal, sons sa forme actuelle, que son éloge funèbre trouve sa place tout naturellement dans ce volume.

LXIX.

Montréal, 26 Juillet 1893.

Sa Grandeur Mgr. Eouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

L'Université, comme développement matériel, vient d'entrer dans une phase importante: les fondations de la bâtisse sur la rue St. Denis sont commencées.

Enfin, les constructions sont sorties de l'ère des espérances et du possible, pour entrer dans le mode *in actu.* Après que la paix a été rétablie et la dette réclamée par le Séminaire de Québec reglée, après que les pouvoirs de l'Université à Montréal ont été dilimités à Rome et légalisés au Parlement de Québec, et que la nouvelle corporation des Administrateurs est entrée en fonction (toutes choses qui devaient se faire d'abord), nous n'avons pas mis grand temps, ce me semble, pour mettre la hache en bois.

J'insère sous ce pli un certain nombre de documents, qui mettront sous les yeux de Votre Grandeur la suite du travail, lent et sûr, par lequel nous avons dû passer pour arriver, avec le contentement général, au point où nous en sommes.

Comme vous le voyez, seul, le contrat des fondations a été donné à l'entreprise, pour le moment. Le détail des plans et devis pour l'intérieur de la bâtisse n'étaient pas encore prêt; attendre nous aurait reculés trop tard, pour commencer les travaux durant cette saison, ce qui aurait

été un malheur. Toutefois, ce détail des plans sera terminé avant longtemps, et, dans le courant de l'automne, nons pourrons appeler de nouvelles soumissions pour le reste de la bâtisse. Les entrepreneurs auront tout l'hiver pour préparer leurs matériaux, ce qui leur permettra de soumettre à meilleures conditions; et, au premier printemps, l'ouvrage reprendra pour ne s'arrêter qu'avec le complement de la bâtisse, probablement dans deux ans.

Je ne reviens pas du coup qui nous a frappés. A la mienne, je comprends votre douleur. C'était un ami de l'Université, il ne l'obliera pas là-haut. Dans cet espoir, je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué servitéur.
J. B. Proulx *ptre*,
V. R. U. L. M.

LXX.

St. Hyacinthe, 30 Juillet 1893.

Mr le Chan. Proulx,
V. R. U. L.

Mon cher Monsieur,

J'accuse reception de votre lettre du 26 du courant, et du rapport y joint.

Vous commencerez donc à poser les fondements de la bâtisse universitaire montréalaise, après un travail ardu de plusieurs années, consacré à éliminer les uns après les autres les mille difficultés, qui se sont élevées contre la

réalisation de notre grande oeuvre. Dieu y a mis la main, et l'a faite sienne sans aucun doute, car humainement nous ne pouvions arriver. Qu'il en soit béni à jamais, et ne cesse de vous départir le dévouement actif et le zèle éclairé avec lesquels vous avez si bien conduit toute l'entreprise jusqu'à aujourd'hui. L'épiscopat de la Province de Montréal vous devra beaucoup pour l'assistance si efficace que vous lui avez donnée dans la poursuite de cette mesure si importante, au point de vue de la religion et de l'avenir de la jeunesse qui se consacre aux professions libérales. Pour ma part, je sens fortement ce dont je vous suis redevable comme suffragant de Montréal, et je ne cesserai, pour m'acquitter, de supplier le Seigneur de vous inonder de ses divins bienfaits.

Dans ces sentiments, je me souscris, avec bonheur, votre tout reconnaissant en N. S.

L. Z., *Evêque de St. Hyacinthe.*

LXXI.

Au petit Cap, 27 Juillet 1893.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 23 courant. Je vous remercie cordialement des bonnes paroles que vous m'écrivez, à propos de mon élection au Rectorat de l'Université Laval. Permettez-moi de vous répéter à mon tour les paroles qui terminent votre lettre: « Croyez à ma bonne volonté; je serais trop heureux si mes faibles efforts pouvaient contribuer au

bon fonctionnement de notre Université Canadienne, belle, grande, large et une. »

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, l'hommage de mon sincère respect et l'expression de mon entier dévouement.

J. C. K. Laflamme R. U. L.

LXXII.

Montréal, July 31, 1893.

M. P. W. St Georges Esq.
City Surveyer, Montreal.

Dear Sir,

In pursuance with this morning's conversation as to drains for the Laval University, we beg to inform you that we shall require the Notre-Dame de Lourdes 12" inch connection to be made at least fourteen feet below the level of the street, at a point about 72 feet from St Catherine street line, the cost for same to be charged to the Laval University.

We shall also require two other ordinary connections in Notre-Dame de Lourdes drain, at the actual level, about 141 feet and 221 feet from St Catherine street line.

I remain your obedient servant,
J. G. Payette *ptre*
Sec. University Laval Montreal.

LXXIII.

St Lin des Laurentides, 1 août 1853.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
Montréal.

Mon cher ami,

Je vous envoie dans cette même enveloppe deux lettres, pour être copiées dans le cahier et pour être mises dans la file des documents, l'une très affectueuse, l'autre très importante dans sa signification. M. Laflamme, en adoptant les quatre paroles qui ont constitué dès le commencement mon programme, « belle, grande, large, et une », semble vouloir me dire qu'il renonce aux poursuites de son prédécesseur, et qu'il accepte volontiers l'état de choses établi par les nécessités. S'il en est ainsi, Dieu soit béni! Unissons nos forces pour d'autres luttes qui s'imposent: inutile de vouloir calmer l'erreur par des atermoiments, il n'y a que la serpe de la vérité qui puisse la déraciner. R. a pris racine chez B. Je n'ai fait aucune apparition à la noce. *Qui potest capere, capiat.* Au revoir.

Votre ami,
J. B. Proulx *ptre.*

LXXIV.

Montréal, 9 sept. 1893.

Sa Grandeur Mgr. Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je viens aujourd'hui, par écrit, vous exposer en quelques mots ce dont j'ai eu l'occasion déjà de vous parler

de vive voix, en plusieurs circonstances, avec plus d'étendue.

Nous batissons l'Université à Montréal, sans faire de dettes, j'espère. S'il fallait nous endetter quelque peu considérablement, je n'en serais plus.

Nos facultés se soutiement par elles-mêmes. Il conviendra sans doute que nous leur venions en aide sur certains points ; mais, tant que nous serons pauvres, ce ne pourra être relativement que peu de chose.

Reste donc à pouvoir aux dépenses annuelles de l'administration générale : taxes, chauffrage, éclairage, eau, entretien de la maison, salaires des serviteurs, honoraires du Vice-Recteur, de son Sécrétaire, d'un chapelain, etc. etc. quelque chose qui s'élèvera dans les P. 10,000 ou P. 12,000. Voilà pour Montréal. Si je consulte les exposés faits dans le passé, l'Université à Québec serait annuellement dans le même besoin.

Il est important d'assurer, tant au siège de Québec qu'au siège de Montreal, ce revenu annuel dès maintenant : sinon, il me semble que nous ouvririons un gouffre qui finirait par nous engloutir. Dans ce cas-là, il vaudrait mieux fermer l'Université de suite.

Fermer ! il n'y a pas à y songer ; ce serait jeter sur le pavé notre jeunesse universitaire, rendre inutiles les mille sacrifices du passé, dissiper une belle organisation et de professorat et de facultés, jeter à l'eau les encouraments, les désirs, les volontés et les décrets du Saint-Siège.

Il faut donc, de doute nécessité, trouver ce revenu annuel. Mais où ? Chez les particuliers? Les dons privés sont une source de revenus lente, fluctueuse, incertaine, et jusqu'ici, si l'on excepte ce que nous avons reçu pour nos bâtisses, évidemment stérile. Chez les Evêques ? Certainement l'influence unanime de l'épi-

scopat, par ses directions, ses appels et sa pression en lieu voulu, peut nous valoir des millions; mais, de penser à demander directement aux évêques des subsides suffisants, cela me parait une cruanté. La plupart des diocèses sont pauvres ; tous sont surchargés d'oeuvres locales.

Chez les Gouvernants ? Il est de toute justice que le Gouvernement de la Province de Québec subventionne une institution du genre de l'Université Laval, si inutile, si nécessaire au développement intellectuel de la province. Là-dessus, il ne peut y avoir deux opinions. Nos gouvernements ne le nient pas, mais répondent : « Dans l'état actuel de nos finances, impossible. » C'est l'opinion des Chambres, ce sera celle des électeurs.

Cependant, si je ne me trompe pas, les chefs des deux partis politiques s'accorderaient à nous répondre : « Faites en sorte que nous n'ayons pas à créer une allocation nouvelle, amenez nous une simple transposition d'argent, et nous sommes prêts à vous aider. »

D'après moi, cette transposition est praticable. Elle l'est en diminuant les dépenses des Ecoles Normales, les faisant fonctionner d'après une autre méthode; sur ce chef, on pourrait facilement épargner une somme de P. 10,000 à P. 12,000 pour l'Université à Montréal, de P. 10,000 à P. 12,000 pour l'Université à Québec ; et qui sait ? peut-être plus.

Peut-être aussi serait-ce l'occasion de régler quelques petites questions, embarrassantes pour le présent, pleines de dangers pour l'avenir.

Comment en arriver là ? Si le projet agréait, Monseigneur, à vos confrères dans l'épiscopat, Nos Seigneurs les Evêques ne pourraient-ils pas nommer, pour étudier la question, un comité composé de plusieurs d'entre eux, auquel seraient invités le Recteur à Québec, le Vice-Recteur à Montréal, le Principal de l'Ecole Normale Laval,

le Principal de l'Ecole Normale Jacques Cartier, et autres, en sorte que tous les intérêts y seraients représentés, et qu'on serait en mesure d'en arriver à un résultat satisfaisant à peu prés pour tout le monde.

Voici mon opinion, franc et sans dol, sans peur et sans reproche, sur cette question vitale pour l'Université. S'il est une meilleure solution de la difficulté, je m'y rangerai volontiers, Mais, jusqu'alors, qu'on sache bien qu'il serait plus qu'imprudent d'aller plus loin sur la route où nous sommes engagés, sans assurer un revenu annuel aux deux sièges de l'Université. Une difficulté se présente, qu'on la saisisse (que l'on me pardonne l'expression) qu'on la saisisse par les cornes. On ne gagnera rieu à atermoyer. Plus tard, ce sera peut-être trop tard, ce sera certainement plus difficile dix fois.

Quoi qu'il arrive, croyez que je serai toujours également dévoué aux grands intérêts dont vous m'avez confié la garde, et que je ne cesserai d'être dans les sentiments de la plus haute considération et du respect le plus profond,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *petre* V. R. U. L. M.

LXXV.

84, rue d'Auteuil, Québec, 10 Sept. 1894.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartiér, Montréal.

Mon cher ami,

Il est plus que probable que je ne retournerai que la semaine prochaine. La Faculté de droit ouvrira ses

cours le 19 du courant. Serait-il mieux que les avocats eussent leur messe du St. Esprit de suite, ou d'attendre que la Faculté de médicine ait ouvert ses cours, au commencement d'octobre? Voyez M. X, voyez Monseigneur, puis M. le juge Jetté, et faites ce que vous dicteront les hommes et les choses. Bon-Secours serait un sanctuaire convenable.

J'ai été veillé à l'Archevêché hier soir. Je n'ai rencontré que des visages amis. J'irai diner au Séminaire. Il parait que la besogne va lentement au Conseil de l'Instruction Publique, et qu'elle est fastidieuse. Je vous écrirai, à la fin de la semaine, si je ne remonte pas. Bon courage, et croyez moi toujours, avec sincérité,

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

LXXVI.

Québec, 14 sept. 1893.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

Ma lettre a été reçue avec bienveillance par tous les évêques. C'est déja quelque chose, un commencement pratique. M. Laflamme abonde dans le sens d'une allocation à demander au Gouvernement, déclaration nouvelle pour moi, pas en avant. Mgr Fabre et Mgr Bégin nommeront une commission [1] pour étudier le moyen d'aborder le Gouvernement, peut-être de suite, proba-

[1] Cette commissions n'a pas été nommée, pour des raisons, parait-il, de prudence.

blement un peu plus tard, nouveau pas. Pour ménager bien des susceptibilités, la commission n'aura pas pour mission d'examiner directement la modification des écoles normales; rien n'empêchera qu'un des membres n'amène cette question au cours de l'étude qu'ils feront. Un avis de motion, au Conseil de l'Instruction publique, demande un bureau d'examinateurs, nommées par les évêques, pour l'octroi des diplômes aux membres des communautés religieuses. Il pourrait y avoir une combinaison qui faciliterait la modification des susdites écoles, et ferait disparaitre de notre système scolaire les germes d'un dualisme dangereux. Dans tous les cas, il y a là matière à une étude intéressante et salutaire; c'est le programme de cet hiver [1]. M. X. vient de me donner toutes les brochures qu'il a fait paraitre vers 1880, lors de sa discussion avec M. Z., ainsi que les répliques. C'est une mine où nous pourrons puiser à pleine main. Je n'ignore pas que je me jette dans un labyrinthe presque inextricable. Mais le bon Dieu ne nous donne pas pour rien la santé et la volonté.

Je ne retournerai pas avant le milieu de la semaine, je pars demain matin pour le Saguenay. Vous le direz au Dr Desrosiers, s'il vous parle de moi; sinon, non. Je suis très content de mon voyage. La vis mord, ce qui n'est pas arrivé jusqu'à aujourd'hui. Les deux dernières années ont fait la préparation éloignée, nous sommes actuellement dans la prochaine. Avant longtemps, nous serons au fort de l'oraison. Il faudra bien que sorte la conclusion pratique, certainement une allocution, probablement une amélioration du *système normalien.*

J. B. Proulx, *ptre.*

[1] Le bon Dieu, pour le moment, en a décidé autrement; mais, sous le bon plaisir de sa sainte volonté, *partie remise n'est pas partie omise.*

LXXVII.

Montréal, 18 sept. 1893.

L'honorable L. A. Jetté,
Doyen de la Faculté de Droit, Montréal.

Honorable Juge,

Une absence de quatre semaines ne m'a pas permis de vous renouveler plus tôt l'invitation de venir examiner le plan du premier étage de la bâtisse de la rue St. Denis, où sont placés les appartements destinés à la Faculté de Droit.

En venant donner votre cours, vous me feriez plaisir en passent par le bureau du Vice-Recteur, où je tiendrai ce plan à votre disposition.

Je demeure, avec une haute considération,

Honorable Juge,
Votre très-humble et très-dévoué serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. U. R.

LXXVIII.

Montréal, 25 sept. 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

. . . . . .

Je vais faire inspecter, examiner la chaudière demain, et commencer à chauffer. L'humidité ici rend malade. En

ce moment, la flamme monte ardente dans la cheminée de la chambre du fond. Je me chauffe à l'aise.

La température était peu agréable au moment de débarquer du train. La pluie tombait fine et froide. Les sœurs de Mr. Desrosiers et Madame Lebel auraient désiré le beau soleil de St. Lin, pour leur arrivée en ville.

Demain, j'irai voir Monseigneur, et vous communiquerai d'autres détails sur le fameux procès, s'il y en a.

Agréez mes hommages respectueux, et mes amitiés à tous.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.*

LXIX.

Montréal, 2 sept. 1893.

Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, tenue le 18 août 1893.

Lecture est faite d'un avis de motion, proposé par le Docteur Lamarche, à la séance mensuelle du 6 juillet 1883.

Cette motion se lit comme suit:

1.° Considérant que les Facultés médicales catholiques ont été, depuis leur organisation, laissées presque entièrement à leurs propres ressources;

2.° Considérant qu'il est impossible de compter uniquement sur le bon vouloir et les sacrifices des professeurs d'une faculté pour la faire prospérer;

3.° Considérant que l'université canadienne française de Montréal est en lutte scientifique avec une université anglaise très avancée, et dont les professeurs sont assez

largement rémunérés pour pouvoir consacrer à l'enseignement tout le temps nécessaire;

4.° Considérant que l'importance d'une université réside dans la science de son corps enseignant et la valeur pratique de son matériel d'enseignement;

5.° Considérant que la lutte longue et désastreuse, qui a si longtemps divisé les deux écoles catholiques françaises de Montréal est maintenant terminée;

6.° Considérant que, dans l'état actuel des choses, le corps enseignant de l'Université Laval à Montréal est trop faiblement rémunérée et n'a pas même le materiel d'enseignement indispensable;

7.° Considérant que l'Université est actuellement sous la haute protection d'un syndacat fondé dans le bût de lui venir en aide financièrement;

8.° Et considérant les promesses d'aide et de secours faites à maintes reprises aux deux facultés par M. le Vice-Recteur, et autres:

Il est résolu que MM. les Docteurs Rottot, Dagenais, Lamarche, Fafard et Mignault soient délégués pour demander aux autorités compétentes:

a) De se charger de toutes les dépenses courantes de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal, et de toutes les charges auxquelles elle est actuellement soumise;

b) De procurer à la dite Universiré et à la dite Faculté un matériel d'enseignement en rapport aves les besoins actuels de la science en Canada;

c) D'accorder aux professeurs de la dite Faculté de médecine un supplément annuel de cinq mille dollars pour compléter le salaire des professeurs.

Adopté.

Pour conforme,

H. E. Desrosiers *Secr.*

LXXX.

Montréal, 20 sept. 1893.

M. le Dr E. H. Desrosiers, Montréal.

Monsieur le Secrétaire,

J'arrive de Québec ce matin, seulement. Immédiatement, je me fais un devoir de vous donner avis que je serai prêt à rencontrer le comité, dont vous m'avez donné les noms dans votre dernière lettre, vendredi, le 22 du courant, à 3 heures de l'après-midi, ici même, au salon de l'Université. Seriez-vous assez bon que d'en avertir tous les membres du comité? Si cette heure ne vous convenait pas, vous pourriez me le téléphoner à St. Lin, avant demain soir. Je demeure, avec beaucoup de considération,

Monsieur le Secrétaire,
Votre très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre*

LXXXI.

Rapport *du Rev. J. B. Proulx, Vice-Recteur au bureau des Gouverneurs dans l'assemblée du 28 sept. 1893.*

Le 7 de septembre, je recevais de M. le Dr Desrosiers les deux lettres dont voici la lecture [1] :

Je lui répondis que, partant pour Québec, je ne pourrais rencontrer le comité avant la semaine suivante.

[1] Voir N.o LXIX.

Le 20 septembre, je donnais rendez-vous aux membres du comité au salon de l'Université pour le 22 [1].

Donc, le 22 septembre, je rencontrai MM. les Drs Rottot, Lamarche, Migneault et Fafard.

Je les priai de ne pas presser leur demande (*c*) [2], comme je ne pourrais aucunement, dans les circonstances, la recommander auprès des Gouverneurs. Ils accédèrent à ma suggestion.

Quant à la demande (*b*), je leur dis que je m'occupais à collecter, par souscriptions volontaires, une somme suffisante pour acheter un matériel d'enseignement, pour le jour où nous entrerions dans la bâtisse nouvelle. Déjà j'avais P. 2000,00 en banque. Ils se déclarèrent satisfaits.

A propos de leur demande (*a*), je leur fis remarquer que, actuellement, toutes les ressources de l'Université allaient à procurer aux facultés un logement convenable, ce qui était les soulager d'une grande charge. Cependant je soumettrais volontiers leurs désirs aux Gouverneurs.

Au cours de la conversation, ils me dirent qu'ils seraient heureux de passer à la Corporation des Administrateurs la maison de l'Ecole en face de l'Hotel-Dieu, pourvu que la Corporation se chargeât de la dette, qui pèse sur elle, une quinzaine de mille piastres. Je leur répondis que j'en parlerais également aux Gouverneurs.

Ce sont là, messieurs, les deux sujets, que j'ai l'honneur de soumettre à votre délibération.

[1] Voir N.o LXXX.
[2] Voir N.o LXIX.

LXXXII.

Procès-Verbal

de la neuvième *assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.*

Le 28 septembre 1893, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur *neuvième* assemblée regulière au parloir de l'Université.

Etaient présents l'Hon. J. G. Laviolette, président, M. J. Grenier, vice-président, M. l'abbé J. B. Proulx ptre, secrétaire, les Hon. Edw. Murphy, S. Pagnuelo, A. Desjardins, MM. les abbés Z. Racicot, P. Deguire et J. Primeau.

Le rapport de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Vice-Recteur communique aux Gouverneurs une pétition de la Faculté de Médecine, présentée au Vice-Recteur par une délégation spéciale, allant aux conclusions suivantes:

a) De se charger de toutes des dépenses courantes de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et de toutes les charges auxquelles elle est actuellement soumise;

b) De procurer à la dite Université et à la dite Faculté un matériel d'enseignement en rapport avec les besoins actuels de la science en Canada.

Résolu unanimement que, jusqu'à ce que la bâtisse en construction soit terminée, les Gouverneurs ne se croient pas justifiables de prende de nouvelles charges sur leurs épaules.

Résolu unanimement que les architectes soient requis de terminer les plans et devis sous le plus court délai,

et au plus tard dans un mois, au premier novembre prochain, afin de pouvoir demander des soumissions au plus tôt.

Il est résolu d'adjoindre deux autres gouverneurs à ceux qui composent déjà le Comité de construction, tout en laissant le quorum requis à trois membres, et MM. J. G. Laviolette et P. Deguire sont nommés à cette fin.

Il est résolu que le troisième jeudi de chaque mois, à 3 h. p. m., il y aura une réunion regulière du Comité Exécutif pour la depêche des affaires.

Il est résolu unanimement qu'un comité soit nommé pour rédiger une requête au Gouvernement de Québec et aux Evêques dans le but d'obtenir de l'aide pour l'oeuvre de l'Université Laval à Montréal, et que ce comité soit composé de M. le Juge Pagnuelo, de M. le Maire Desjardins et de M. le Vice-Recteur.

M. le Vice-Recteur expose la demande de M. U. E. Archambeault, principal de l'Ecole Polytechnique, demandant un local pour ses classes dans la bâtisse en construction. Il est résolu que, dans le moment, les Gouverneurs ne peuvent pas s'occuper de cette question.

Et l'assemblée est ajournée *sine die.*

LXXXIII.

St Lin des Laurentides, 2 Octobre 1893.

Mr le Dr J. P. Rottot, Président
de l'Ecole de Médecine, F. M. U. L. Montréal.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse aux demandes que M. le Secrétaire de la Faculté Médicale m'a

passées par écrit au cours du mois dernier, et que votre comité était chargé de m'expliquer de vive voix : ce qu'il a fait le 22 du mois d'août.

Quant à la queston (c), sur ma suggestion, votre comité a bien voulu la retirer.

A propos de la question (b), sur l' assurance déjà connue de vous, qu'il y avait en banque P. 2,000.00 pour acheter un matériel d'enseignement pour le jour où nous entrerions dans la bâtisse nouvelle, et que j'avais espérance que, alors, la collection à cette effet s'élèverait à P. 5,000.00, votre comité se déclara satisfait.

Restait la question (a), que je vous assurai devoir présenter aux Gouverneurs très volontiers.

Les Gouverneurs se sont réunis le 28 de septembre, et, après avoir murement examiné la situation, ils m'ont chargé de vous communiquer la résolution suivante :

« Résolu que, jusqu'à ce que la bâtisse en contruction soit terminée, les Gouverneurs ne se croient pas justifiables de prendre de nouvelles charges sur leurs épaules. »

Lorsque j' aurai le plaisir de vous rencontrer, je pourrai vous exposer plus au long les raisons qui ont motivé cette résolution ; pour aujourd'hni, il me suffira d'en indiquer la principale.

Toute l'énergie et toutes les ressources des Gouverneurs, pour le présent, sont concentrées sur les dépenses que nécessite l'érection des bâtisses universitaires ; il manque encore des fonds pour compléter, sans dette, la construction commencée ; ils sont à prendre des moyens pour en faire entrer de l'extérieur. Il ne serait pas prudent pour eux de poursuivre trop de buts à la fois, et la bonne volonté des donateurs pourrait se trouver refroidie devant la perspective de dépenses indéfinies et indéterminées. Les Gouverneurs du reste travaillent, avec

un bon vouloir admirable, dans les meilleurs intérêts des facultés, en faisant l'impossible pour leur élever un logement convenable, donner de l'espace à leur enseignement, fournir des salles larges et éclairées à leurs élèves, non-seulement les abriter, mais encore leur procurer pour rien le chauffage, l'éclairage, etc., et cela, sans qu'il leur en coûte aucun trouble, aucune démarche, aucune dépense : avantage qu'on ne saurait trop apprécier.

J'ajouterai, en mon nom, ce qui suit. Tout en regrettant que nos ressources ne soient pas plus considérables, il ne faut pas oublier que la situation de la faculté s'est améliorée depuis quatre ans grandement, au delà même des espérances les plus ambitieuses. Les honoraires des professeurs ont plus que doublé. La sagesse et la modération, qui ont amené ce résultat, continueront de produire les mêmes effets, si l'on continue d'avoir recours aux mêmes causes. J'admets que la faculté n'est pas riche, le pays lui-même étant relativement pauve; mais, tout de même, un revenu annuel de P. 18,000, après deux ans seulement d'union légale, n'est pas à dédaigner, surtout quand on a devant soi la perspective raisonnable de voir son sort s'améliorer de jour en jour.

Un bien que je prise au-dessus de tout autre pour la faculté, c'est son autonomie au point de vue des affaires; il me semble que, dans ses intérêts de corps, elle ne devrait jamais risquer d'en sacrifier une partie, en remettant, par exemple, tous ses professeurs aux gages d'un conseil central quelconque.

Je termine, en disant sincèrement que je regrette qu'il ne soit pas en mon pouvoir de satisfaire les désirs de la faculté; cependant, je compte que ce petit désapointement, s'il y en a un, ne troublera en rien les rapports d'harmonie et de confiance, qui doivent règner entre nous; c'est le moyen de continuer, d'une manière

accélérée, l'amélioration progressive qui se produit annuellement dans nos affaires. Dans tous les cas, vous ne doutez pas que personne n'est plus dévoué que moi aux intérêts universitaires, et vous avouerez que les circonstances ont voulu que je n'eusse pas la main trop malheurense. Je vous remercie, Messieurs, du concours que vous m'avez donné en plusieurs circonstances, et croyez que je demeure avec beancoup de considération,

Monsieur le Président,
Votre très humble et très dèvoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

LXXXIV.

St. Lin des Laurentides, 8 octobre 1893.

M. le Dr E. H. Desrosiers,
Sec. Fac. Med. L. M.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 6 du courant, ainsi que de l'extrait des délibérations de la Faculté Médicale qui l'accompagnait.

La Faculté regrette que les Gouverneurs ne puissent se rendre à ses demandes. J'avais exprimé dans ma réponse à M. le Président le même regret, et cela, avec d'autant plus de liberté que j'ai pu constater moi-même qu'il n'y a chez les Gouverneurs aucune mauvaise volonté: au contraire!

Quant à cette aide pour les professeurs, dont vous me parlez, la chose peut s'arranger, je crois, assez facilement, si l'homme en question ne se montre pas trop

exigeant. A ce sujet, vous pourriez voir M. Payette et vous entendre avec lui, dans les limites de la dépense qu'il est en son pouvoir de faire.

Veuillez accepter mes meilleurs souhaits pour l'année universitaire qui commence, et me croire, comme toujours, avec une haute considération,

Monsieur le Secrétaire,
Votre tout devoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. Rect.

LXXXV.

Montréal, 10 oct. 1893.

Messieurs Perreault, Mesnard et Venne,
Architectes, Montréal.

Messieurs,

A leur dernière assemblée, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal ont décidé de prendre connaissance des plans sous le plus court délai, et veulent que tout soit terminé pour le premier novembre, afin de les étudier en vue des soumissions à demander.

Veuillez donc tout préparer au plus tôt.

Je demeure, avec une haute considération,

Votre très-humble serviteur.
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

LXXXVI.

Montréal, 10 octobre 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Ci inclus la *passe*. J'ai reçu la visite de MM. les Drs Desrosiers et Migneault à propos de Monsieur Lapalme, appariteur à l'Ecole en face de l'Hôtel-Dieu.

Mr le Dr Rottot m'a remis une liste des instruments d'urgence requis par le Dr Brennan, et le Dr Fafard doit m'en remettre une demain pour la chimie. Vous les verrez, à votre voyage, demain.

M. M. m'a annoncé qu'il partait pour St. Lin ce soir.

Vers 2 h. p. m., M. Dauth me téléphonait pour savoir si vous étiez ici, afin de vous demander de prêcher à la bénédition des cloches de Boucherville. Vous avez dû avoir des nouvelles dans le courant de l'après midi.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

LXXXVII.

Montréal, 18 oct. 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Les Etudiants en médecine se sont rendus en grand nombre au Jesù, pour la messe de la St. Luc. Le chant

a été nourri, entraînant. Mr Dauth a fait une charmante allocution, sur la foi, la piété et le travail ; il a su donner une foule de conseils pratiques. Les Etudiants l'ont écouté avec beaucoup d'attention.

Sur les siéges réservés, étaient assis les Docteurs Durocher, Desjardins, Migneault, Desrosiers, etc., en tout huit. Au choeur, le chanoine Racicot, le Père Hudon et le Père Hamon. La fête a été bien réussie.

Je vous envoie l'avis de la réunion du Comité Exécutif. Au revoir à demain.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

LXXXVIII.

Première Assemblée du Comité Exécutif.

Assemblée du Comité Exécutif le 19 Octobre, 1893, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, J. B. Proulx et F. X. St Charles.

I. — Les comptes suivants sont vus et approuvés :

Sept. 7,	Charbon.	P.	24.75
» 21,	2 Cordes de bois mou . .	»	9,00
» 30,	Dépenses du V. R.	»	22,40
Oct. 10,	Eau depuis le 11 Avril au 10 Oct.	»	7,90
» 18,	Ordre de l'Architecte pour entrepreneur.	»	6,000,00
» 19,	F. Brunet, réparations. . . .	»	20,89
» »	Gardien, chauffeur et appariteur.	»	60,00
» »	Honoraires du Vice-Recteur et de son Assistant.	»	125,00
		P.	6269,94

En tout six mille deux cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt quatorze centins, que Mr le trésorier reçoit instruction de payer.

II. — Le Comité Exécutif recommande au Bureau des Gouverneurs de porter aux fonds de la bâtisse la balance de l'argent des Jésuites, remis aux Gouverneurs.

III. — Le Comité Exécutif recommande aux Gouverneurs le budjet pour l'année 1863-1894.

LXXXIX.

Montréal, 23 Octobre 1893.

M. le Dr L. B. Durocher,
Prés. Faculté Médicale.

Monsieur le Président,

Je suis venu deux fois pour vous voir. Demain, après la messe, si vous êtes au Jésu, je serai heureux que vous puissiez passer pour une minute à la sacristie. Je voudrais vous dire un mot, à propos de la question financière. Je vous dirai de suite que si la proposition que je vous ai faite, ne vous convient pas, il n'y a rien de gâté irrémédiablement ; il y a toujours moyen de s'entendre entre *gens d'esprit.* — Avec une haute considération,

Monsieur le Président,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

XC.

Montréal, 3 nov. 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes,
17, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Messieurs,

Suivant l'avis que je vous donnais le dix octobre dernier, veuillez faire parvenir à l'Université les plans et tout ce qui se rapporte à la bâtisse en préparation. Je n'ai pas besoin de vous dire que ceci comprend les plans, les devis pour bâtisse « à l'épreuve du feu », avec des spécifications spéciales, par écrit, parfaitement claires, pour toute différence qu'il y aurait dans la construction d'une bâtisse « non à l'épreuve du feu, » mode que vous suggériez vous-mêmes à l'assemblée des Gouverneurs du 4 juillet.

Comptant que tout ce qui regarde la nouvelle bâtisse sera au N° 45, Place Jacques Caitrer, dès aujourd'hui, je demeure avec une haute considération,

Messieurs,
Votre très humble serviteur,
J. G. Payette A. V. R.

XCI.

Douzième séance du Comité de Construction.

Le six novembre 1893, douzième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, P. Déguire, J. B. Proulx et J. G. Payette; M. Perreault architecte est présent, sur invitation.

Il est constaté qne les plans et devis ne sont pas complets, et la séance est ajournée à jeudi à la même heure, où tous les plans et les devis seront produits par l'architecte.

XCII.

Montréal, 6 nov. 1893.

M. E. U. Archambault, Principal
de l'Ecole Polytechnique, Montréal.

Monsieur le Principal,

La gazette officielle parle d'un projet de loi que vous allez soumettre à la Législature, pour l'incorporation de l'Ecole Polytechnique. Je me rappelle avec quelle assiduité vous m'avez mis au courant des diverses phases, par lesquelles a passé le premier projet; je ne doute pas que je ne suis point indiscret, en vous demandant s'il vous serait possible de m'envoyer une copie de celui-ci: envoi pour lequel je vous prie d'accepter d'avance mes meilleurs remerciments. — Croyez que je demeure toujours, avec considération,

Monsieur le Principal,
Votre très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.* V. R. U. L. M.

XCIII.

Montréal, le 7 nov. 1893.

Monsieur le Chanoine J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

En réponse à votre honorée lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de loi qui doit être

présenté à l'approbation de la Législature, pour incorporer l'Ecole Polytechnique, est identiquement le même que celui présenté à l'avant-dernière session du Parlement. Aussitôt que ce projet sera imprimé par le Gouvernement, si je puis m'en procurer une copie, je me ferai un devoir de vous l'adresser.

Permettez-moi, Monsieur le Vice-Recteur, de vous renouveler la question que j'avais l'honneur de vous poser, la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous rencontrer: Peut-on espérer que l'Ecole Polytechnique aura un local dans la nouvelle construction, dont les fondations sont un fait accompli?

Je vous remercie bien sincèrement, Monsieur le Vice-Recteur, de l'intérêt que vous portez à l'Ecole Polytechnique, et vous prie de me croire votre tout dévoué serviteur.

U. E. Archambault *Principal.*

XCIV.

Montréal, 9 Novembre 1893.

Monsieur E. U. Archambeault,
Principal de l'Ecole Polytechnique, Montréal.

Monsieur le Principal,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 du courant. Vous êtes dans le vrai, lorsque vous parlez de l'intérêt que je porte à l'Ecole Polytechnique; je n'ai qu'un regret, c'est celui de ne pouvoir pour elle davantage.

Vous me demandez: « Peut-on espérer que l'Ecole aura un local dans la nouvelle construction, dont les fondations sont un fait accompli? »

Réponse, extraite du procès-verbal de la dernière assemblée générale des Gouverneurs: « M. le Vice-Recteur expose la demande de M. U. E. Archambeault, Principal de l'Ecole Polytechnique, demandant un local pour ses classes dans la batisse en construction. Il est résolu que, dans le moment, les Gouverneurs ne peuvent pas s'occuper de cette question. » C'est-à-dire que nous ne pouvons bâtir plus grand que nous le faisons, occupant tout le terrain; et que nous ne pouvons prévoir encore si, après que le droit et la médecine auront été logés, il restera de l'espace.

Cependant, je ne vous cacherai pas que j'ai une espérance; c'est que, avant longtemps, vous serez installés, Messieurs de l'Ecole Polytecnique, sur la rue Sherbrooke, bien mieux que sur la rue St. Denis, dans un endroit bien autrement pittoresque et solitaire. Ce n'est qu'une espérance, mais la bonne Providence m'a tellement habitué à voir se réaliser mes espérances, que j'attends en toute confiance. Comme je me propose de vous rencontrer demain, nous pourrons parler à loisir de toutes ces choses.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur le Principal,
Votre très dévoué serviteur.
J. B. Proulx, *ptre.*

XCV.

Treizième séance du Comité de Construction.

Le neuf Novembre 1893, treizième séance du comité de construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, P. Deguire, J. B. Proulx et J. G. Payette; M. Venne, architecte, est présent.

Après les explications données par M. l'architecte sur les élévations des façades et des pignons, il est résolu:

1.° De laisser les côtés des ouvertures des pignons et de la façade en arrière, tels que montrés au plan;

2.° De mettre en maçonnerie ordinaire les deux pignons et l'élévation en arrière;

3.° De faire une entrée dans la cave pour les voitures, sous le vestibule en arrière;

4.° De faire disparaitre les divisions dans l'avant-corps au troisième étage, et d'ajouter au devis un prix spécial pour les divisions qui pourraient être demandées dans le cours des travaux;

5.° De remplacer la galerie qui apparait au troisième étage, en arrière, par deux balcons de dix pieds, à chaque extrémité de la salle de promotion;

6.° De demander un prix spécial pour la sculpture, qui est laissée de côté pour le moment;

7.° De mettre les chassis du soubassement de la partie centrale de la façade, sur la ligne extérieure du péristyle;

8.° De cacher en pierre de taille la ligne du plancher du péristyle, dans le cas où celui-ci ne serait pas fait avec le reste de l'ouvrage;

9.° Le Comité charge M. J. G. Payette A. V. R. de relire le devis avec l'Architecte et de faire rapport demain, à trois heures.

La séance est ajournée à vendredi, le 10 Novembre, à 3 h. p. m.

XCVI.

Montréal, 10 Novembre, 1893.

Le Révérend J. C. K. Laflamme, Recteur
de l'Université Laval, Québec.

Monseigneur le Recteur,

Je vous ai parlé au mois d'août du projet que nous avions à Montréal de nous adresser au Gouvernement pour obtenir un octroi pour l'Université Laval, et je vous demandais si nous devions unir nos efforts, dans les deux sièges de l'Université, pour donner plus de force à une pareille démarche. Vous n'étiez pas prêt alors à me répondre. Suis-je indiscret en revenant aujourd'hui sur ce sujet, et en vous demandant si vous êtes arrivé à une décision que vous pourriez me communiquer? Pour moi, je ne connais pas d'obstacle; quand le devoir ou la nécessité commande, je file mon chemin, arrive que pourra.

De plus, à propos du plan des Ecoles Normales, après plusieurs communications, je vous dis que je demanderais à Mgr Begin de nommer, conjointement avec Mgr Fabre qui agréait la chose, une commission pour étudier cette question importante, et j'ajoutai: « Si vous voulez en parler à Mgr l'Archevêque de Cyrène, la porte vous sera ouverte. » Je fis, au sortir de votre chambre, cette proposition à Mgr Begin. Depuis silence. Dois-je conclure de ce calme morne qu'on ne veut pas s'occuper du projet, nulle part? Je l'avoue, c'est peut-être plus prudent. Toutefois, j'abhorre la prudence qui nous mène tout doucement à des impasses insolubles. Je n'ignore pas les orages que j'accumule sur ma tête. Seriez-vous

prêt, Monsieur le Recteur, à en prendre votre petite part? Nous voulons, l'un et l'autre, mettre l'Université sur un pied viable, monetairement parlant. Qui veut la fin, veut les moyens. Et parmi les moyens, les seuls pratiques sont bons. S'il en est un meilleur, qu'on le dise, je m'y rangerai, je l'appuierai de toutes mes forces.

Je vous demande pardon si ma pensée, ou ma phrase, est hardie; mon intention est aussi respectueuse qu'est sincère la considération avec laquelle je suis,

Monsieur le Recteur,

Votre très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

XCVII.

Montréal, 10 Novembre 1893.

L'Hon. L. O. Faillon, premier ministre
du Gouvernement de la Province de Québec.

Honorable Monsieur,

Permettez-moi de vous faire savoir que les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal se proposent d'envoyer, sous peu, une députation auprès de votre Gouvernement, pour lui demander un octroi, afin de les aider dans l'érection des bâtisses universitaires, actuellement en construction sur la rue St Denis. Je vous donne avis de cette démarche, un peu à l'avance, afin que vous ne soyez pas pris par surprise.

Espérant qu'il vous sera possible de vous rendre à leur demande, je demeure avec une haute considération,

Monsieur le Premier,
Votre très devoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.* V. R.

Universitas

XCVIII.

Quatorzième séance du Comité de Construction.

Vendredi, le dix Novembre 1893, quatorzième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, P. Deguire, J. B. Proulx et J. G. Payette.

Il est resolu:

1.° De se réserver, pour prendre une décision sur les soumissions, trente jours, à compter du jour fixé pour l'entrée définitive des soumissions, et d'inscrire cette condition dans tous les devis;

2.° D'élever la ruelle au sud de la bâtisse jusqu'au niveau des fondations actuelles;

3.° Sur les élévations des pignons nord, sud et en arrière:

a) de remplacer les chandelles en pierre par des chandelles en fer ou fonte, et de faire disparaître les impostes;

b) de réduire les tableaux des ouvertures à 6 pouces;

c) de ne pas changer l'épaisseur des appuis des ouvertures;

4.° Dans la salle de promotion, de commencer l'élévation à l'endroit indiqué au crayon de mine sur le plan, c'est-à-dire, à 19 pieds à peu près de l'estrade;

5.° De mettre une séparation vitrée entre l'élévateur et l'escalier, de manière à fermer le corridor à cet endroit, et empêcher le bruit d'arriver aux différents étages;

6.° De mettre une séparation semblable à l'escalier du nord, mais au soubassement seulement, et de déplacer l'entrée de la salle de devant, donnant sur le corridor;

7.° De charger M. J. G. Payette d'étudier les devis chez les Architectes, de voir s'ils sont faits suivant les

directions du Comité et de faire rapport sur les points douteux.

Le comité s'ajourne à jeudi, le 16, avant l'assemblée des Gouverneurs.

XCIX.

Montréal, le 11 nov. 1893.

Monsieur le Chanoine J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée lettre du 9 novembre courant, par laquelle vous me communiquez la résolution des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, en réponse à la question que j'ai eu l'honneur de vous adresser, savoir: « Peut-on espérer que l'Ecole Polytechnique aura un local dans la nouvelle construction, dont les fondations sont un fait accompli? »

Par cette résolution, il me parait évident que, pour le moment, on ne s'occupe que des deux facultés de Droit de Médecine, et nullement de la faculté des Arts, que vous espérez placer sur la rue Sherbrooke, dans un endroit plus pittoresque et plus solitaire.

Je ne puis vous cacher, Monsieur le Vice-Recteur, le regret que j'éprouve en apprenant que cette pauvre école polytechnique doit se contenter encore d'espérances; toutefois, comme j'aime les positions tranchées, je préfère savoir à quoi m'en tenir.

Respectueusement à vous,

U. E. Archambault.

C.

Montréal, 13 Novembre 1893.

Monsieur le Vice-Recteur,

Par votre lettre du 10 novembre, vous me demandez pour la seconde fois la copie du projet de loi que je me propose de soumettre à la Législature dans le but d'obtenir l'incorporation de l'Ecole Polytechnique. Veuillez croire, Monsieur le Vice-Recteur, que ma réponse à votre lettre du 6 novembre n'a pas eu pour but d'éluder votre demande. On m'a promis que le projet de loi qui va être présenté à l'approbation de la Legislature serait le même que celui qui a échoué l'année dernière. Mais comme je n'ai pas encore reçu ce projet, il m'est impossible de vous en donner une copie authentique. En cherchant dans mes papiers, j'ai trouvé une copie de la version anglaise du projet de 1892, que je m'empresse de vous adresser, c'est tout ce que je puis faire pour le moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Recteur, mes salutations respectueuses, et me croire votre tout dévoué serviteur.

U. E. Archambault.

CI.

St. Lin des Laurentides, 15 Nov. 1893.

M. E. U. Archambeault, Principal
de l'Ecole Polytechnique, Montréal.

Monsieur le Principal,

J'ai reçu votre lettre du 11 du courant dans laquelle vous dites: « Par cette résolution, il parait évident que,

pour le moment, on ne s'occupe que des deux facultés de droit et de médecine, et nullement de la faculté des arts.... »

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire remarquer que votre conclusion est trop étendue, et qu'elle conclut, un brin, du particulier au général. *On* s'occupe de la faculté des arts, même du soin de la loger; et j'espère (toujours des espérances) pouvoir vous donner, avant longtemps, de cet intérêt des preuves *évidentes*.

Croyez, Monsieur le Principal, que je tiens compte *du regret* que *vous ne pouvez cacher*, et que, moi aussi, comme vous quelquefois, « j'aime les positions tranchées. »

Au *verso* de cette même lettre, vous m'annoncez que vous m'envoyez la version anglaise du projet de loi de 1892, version que j'ai reçu en effet par la malle du même jour.

Vous ajoutez; « On m'a promis que le projet de loi qui va être présenté à l'approbation de la législature serait le même qui a échoué l'année dernière. »

Une phrase de votre dernière lettre était plus positive et affirmait: « Le projet de loi qui doit être présenté à l'approbation de la législature pour incorporer l'Ecole Polytechnique est identiquement le même que celui présenté à l'avant-dernière session du Parlement. »

Vous me dites *qu'on vous a promis,* etc. J'avais compris jusqu'ici que vous étiez le premier, le principal moteur de ce projet de loi, et que rien, à son endroit, ne se faisait sans votre concours. Serait-il trop osé de ma part de vous demander de connaitre le nom des personnes que cet *on* couvre de son vague indéfini? Pour ma part, je ne voudrais pas que le projet échouât, comme la dernière fois, pour des réticences et par le fait d'ignorer, a-t-on dit dans le temps, l'existence de certains droits.

Je vous prie encore une fois de croire à l'intérêt que je porte à votre Ecole et à votre loi, me souscrivant avec une haute considération,

Monsieur,
Votre très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*
V. R. U. L. M.

CII.

Quinzième séance du Comité de Construction.

Jeudi, le 16 novembre 1893, quinzième séance du comité de construction, à laquelle assistent MM. S. Pagnuelo, P. Deguire, J. B. Proulx et J. G. Payette.

Il est résolu:

1.° De faire les travaux en ciment sur les murs de briques de la propriété voisine, et en pierre vis-à-vis la cour, pour élèver le niveau de la ruelle du côté sud de la bâtisse;

2.° Dans le devis des enduits, de conserver les pilastres dans les corridors du rez-de-chaussé, et de mettre des corniches dans le salon des gouverneurs, les salles des professeurs, les salles de promotion et de cours publics, le corridor du Rez-de-chaussé, les appartements du Vice-Recteur et du Secrétaire.

Les prix seront demandés, tels que mentionnés au devis, pour enduits ordinaires, ciment *Acme*, lattes métalliques.

3.° Le système de chauffage sera à basse pression.

4.° Dans le devis de peinture, *l'enamel Paint* sera employé aux endroits indiqués. — Les corniches en tôle galvanisée ne seront pas peintes à présent. Le devis sera suivi pour le reste de la peinture et des vitres.

5.° Un rapport est fait aux Gouverneurs, même jour, tel que ci-annexé.

CIII.

SECOND RAPPORT *du Comité de Construction au Bureau des Gouverneurs.*

Montréal, 16 nov. 1893.

Le Comité de Construction a l'honneur de faire rapport que, depuis le premier novembre, jour fixé aux architectes pour la production de tous les plans et devis de la bâtisse de l'Université Laval, rue St. Denis, il a tenu quatre assemblées aux dates suivantes : le six novembre, pour constater que tous les plans n'étaient pas encore prêts ; le neuf novembre, le dix novembre, et ce jourd'hui, où les grandes lignes et les détails de la bâtisse ont été révisés et définitivement règlés pour la plupart des devis.

Le Comité de construction fait remarquer que, dans toutes ses décisions, il a voulu tenir, entre les deux excès opposés, un juste milieu, c-à-d. préparer une construction pour l'Université catholique de Montréal en rapport avec l'importance du milieu où elle se trouve et des moyens qui sont ou seront à sa disposition.

Pour atteindre ce but plus facilement, des prix séparés ont été demandés pour certaines parties de l'édifice, dont l'exécution pourrait être retardée, ou pour d'autres, où les Gouverneurs auront le choix de choses convenables, mais à des prix différents suivant les matériaux employés.

Voici un résumé succint des principes, qui ont présidé aux différents devis.

MAÇONNERIE. — Il fut posé en principe, dans le programme de concours approuvé par les Gouverneurs, qu'« un

plan régulier, plutôt sévère, dépouillé d'ornements superflus, d'une apparence monumentale, sera préféré » ; le Comité croit que les élévations, actuellement produites, rencontrent ces vues. La façade principale est en pierre taillée, les trois autres élévations en maçonnerie ordinaire, le tout revêtu de brique à l'intérieur.

Des prix séparés ont été demandés: 1.° pour le perron d'honneur; 2.° pour le péristyle; 3.° pour toute la sculpture; 4.° pour d'autres détails moins importants.

Devis de fer. — Les Gouverneurs ont demandé des plans et des devis pour une bâtisse à l'épreuve du feu, « avec des spécifications spéciales, par écrit, parfaitement claires, pour toute différence qu'il y aurait dans la construction d'une bâtisse non à l'épreuve du feu. »

Le Comité de Construction n'a pas encore les devis pour une construction non à l'épreuve du feu. Il en fera l'étude plus tard, suivant les décisions du Bureau des Gouverneurs.

Il présente aujourd'hui les diagrammes et les devis pour le fer. Il est à remarquer que les grosses poutres sont régulièrement distribuées et soutiennent la charge par elles-mêmes, sans avoir besoin des divisions inférieures pour leur aider: de là, grand avantage pour le changement des divisions.

Brique et terra cotta. — Les principaux murs inférieurs sont en brique. La surface intérieure des murs extérieurs est revêtue en *terra-cotta.* Les divisions sont faites aussi en *terra-cotta*, tel qu'indiqué sur les plans. Il y a des prix séparés demandés, pour les planchers, en *terra-cotta* ou en beton spécial.

Couverture. -- Le toit plat, avec égoûts au centre, est recouvert en *actinolite asphalt,* ou équivalent. Les corniches sont en tôle galvanisée et zinc.

Enduits. — La chaux ordinaire, le plâtre et le ci-

ment *acme* sont employés. Les corniches ne sont indiquées que dans les principaux appartements. Des prix séparés sont demandés pour les faire sur lattes ordinaires, ou sur lattes métalliques.

Peinture et vitres. — La peinture et le vernis « Porcelain Ennamel Paint » sont les matérianx employés. En général, la menuiserie est simplement vernie. Trois sortes de vitres sont indiquées: le verre anglais pour les grandes surfaces, le verre de 21 onzes au pied superficiel, et celui de 16 onzes, suivant la grandeur des vitres.

Systême de chauffage. — Le systême de chauffage à la vapeur à basse pression a été préféré.

Restent les devis de menuiserie, de plombage et de fils électriques, qui n'ont pas été révisés.

Le comité laisse aux Gouverneurs à décider si l'ascenseur sera mû par l'électricité ou par un autre pouvoir.

Le comité suggère au Bureau des Gouverneurs de demander des soumissions pour la maçonnerie, le fer, la brique, la couverture et la menuiserie, afin qu'ayant le coût de ces items principaux, les gouverneurs puissent dècider, s'il vaut mieux mettre à l'étude le systême non à l'épreuve du feu, à raison de la dépense moins grande qu'il nécessitera.

Pour cette fin, le comité a fait mettre, dans les différents devis, une clause, qui réserve aux propriétaires le droit de garder les soumissions, avant d'en accepter une ou aucune, pendant trente jours, à compter de la limite fixée à la réception des dites soumissions.

J. B. Proulx *ptre.*
P. Deguire *ptre* S. S.
J. Leduc.

CIV.

Procès-Verbal

de la dixième assemblée du Bureau des Gouverneurs.

Le seize novembre 1893, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur dixième assemblée, dans le parloir de l'Université.

Etaient présents les Honorables Edw. Murphy, S. Pagnuelo, L. A. Jetté, Alph. Desjardins, Messieurs, L. J. Forget, F. X. St. Charles, J. Leduc, et MM. les abbés P. Deguire, J. Primeau et J. B. Proulx, secretaire.

L'hon. Edw. Murphy est élu Président *pro tempore.*

Le rapport de la derniére séance est lu et adopté.

Le Comité spécial, composé des Honorables S. Pagnuelo, Alph. Desjardins, et Rev. J. B. Proulx, nommé pour rédiger une requête au Gouvernement de la Province de Québec, lui demandant de l'aide pour la nouvelle bâtisse, donne lecture de la pétition qu'il a preparée. Elle est adoptée à l'unanimité, et signée.

Tous les gouverneurs sont priés de descendre à Québec, pour exposer au Gouvernement les besoins de l'Université. MM. J. Grenier, S. Pagnuelo, J. Leduc. J. Primeau. Alph. Desjardins, L. J. Forget et le Vice-Recteur sont spécialement nommés pour composer une délégation.

Il est résolu de demander à Nos Seigneurs les Evéques de la Province de Montréal d'appuyer la requête des Gouverneurs.

Il est résolu de porter au compte de la bâtisse la balance de l'argent des Jésuites, qui reste en main.

Il est donné lecture d'un rapport du Comité de Construction sur les plans et les devis de la nouvelle bâtisse.

Les Gouverneurs décident qu'il est désirable que M. le Vice-Recteur reste à Québec, pour soutenir l'objet de la pétition auprès du Gouvernement.

Après avoir entendu les explications des Architectes, et leurs promesses que les devis et les quantités de maconnerie, de fer, de brique et de menuiserie pour une bâtisse à l'épreuve du feu seront prêts, de manière à demander des soumissions, dans quinze jours, c-à-d. le trente de novembre prochain, le Bureau des Gouverneurs s'ajourne à cette date.

Les architectes promettent, de plus, de livrer tous le autres devis et quantités, pour terminer une bâtisse à l'épreuve du feu une semaine plus tard, c-à-d. le sept de décembre prochain.

De plus, les architectes promettent qu'ils livreront tous les devis et quantités nécessaires pour une bâtisse non à l'épreuve du feu, de maniére à demander des soumissions, deux semaines plus tard, c-à-d. le vingt-un de décembre mil huit cent quatre-vingt treize. Il est compris que les devis pour demander des soumissions veulent dire que les quantités seront prêtes et fournies. Il est entendu que cinquante copies de chaque devis, avec les quantités, seront imprimés.

CV.

Montréal, 16 Nov. 1893.

L'Honorable L. O. Taillon, Premier
du Gouvernement de la Province de Québec.

Honorable Monsieur,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal ont décidé d'envoyer une députation à Québec pour ren-

contrer Votre Honneur au commencement de la semaine prochaine, mardi ou mercredi. Pourriez-vous me faire savoir, au plus tôt, lequel de ces deux jours vous conviendrait le mieux, et quelle heure? Serait-il possible de me répondre par le télégraphe? Si vous le faites vendredi, télégraphiez à Montréal, 45, Place Jacques Cartier; si vous le faites samedi, télégraphiez à St Lin. — Croyez que je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur le Premier,
Votre très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.* V. R.

CVI.

Télégramme.

Québec, Nov. 17.

Rev. J. B. Proulx,
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Je vous recevrai, mardi ou mercredi, à votre choix.

L. O. Taillon.

CVII.

Montréal, 16 Novembre 1893.

Deuxième Séance

du Comité Executif, à laquelle assistent MM. F. X. St Charles, L. J. Forget, Edward Murphy et J. B. Proulx.

1.°	Gaz, du 4 Juillet au 19 Oct. 1893 (2 maisons)	P.	27.02
2.°	Papeterie	»	4.00
3.°	Salaire du Gardien	»	20.00
	Chauffeur	»	24.00
	Appariteur.	»	10.00
4.°	Honoraires du V. Recteur et de son Assistant.	»	125.00
		P.	210.02

Le tout formant un total de deux cent dix dollars et deux centins.

Comptes approuvés.

CVIII.

Pétition

des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal à l'Hon. L. O. Taillon, Premier Ministre du Gouvernement de la Province de Québec.

Honorable Premier,

Les soussignés, Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, ont l'honneur de soumettre à votre Gouvernement les considérations suivantes:

1.° Que l'Université Laval à Montréal est établie dans cette dernière villle, depuis plus de 17 ans;

2.° Qu'elle donne l'éducation à près de 600 élèves, ayant entr'autres 124 étudiants en droit, et 300 en médécine; et que, par conséquent, elle instruit les deux tiers de la jeunesse universitaire de cette Province;

3.° Que, jusqu'ici, elle a dû fonctionner avec de faibles ressources pécuniaires, vivant de dévouement et de sacrifices;

4.° Que, le besoin d'édifices pour abriter et les élèves et les professeurs se faisant sentir absolument, les susdits Gouverneurs ont commencé d'élever de nouvelles constructions;

5.° Que, vû la modicité de leurs ressources, ils ne peuvent les terminer d'une manière convenable, sans un secours monétaire venant de l'extérieur;

6.° Que le Gouvernement de la Province de Québec, en pareilles circonstances, est venue en aide à d'autres institutions du même genre, tant dans la Province qu'au dehors de la Province:

C'est pourquoi, les Gouverneurs soussignés pétitionnent votre gouvernement, qu'ils savent dévoué au développement de la haute éducation dans le pays, pour qu'il daigne accorder à l'Université Laval à Montréal un octroi, proportionné à ses besoins et digne de la générosité de la Province de Québec.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Montréal, ce 16 novembre 1893.

J. G. LAVIOLETTE, *Président.*
JACQ. GRENIER, *Vice Président.*
EDW. MURPHY.
F. X. ST CHARLES, *Trésorier.*
S. PAGNUELO.
P. DEGUIRE.
L. J. FORGET.
J. B. PROULX, *ptre V. R. Sec.*
ALPH. DESJARDINS.
J. LEDUC.
J. O'BRIEN.
J. RACICOT.
W. H. HINGSTON.

CIX.

Montréal, 16 novembre 1893.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Evêque de St. Hyacinthe.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli une lettre collective des Archevêques et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal à l'Honorable Premier Mini-

stre, que Mgr l'Archevêque de Montréal a déjà signée, et qu'il vous demande de signer, si vous n'y avez pas d'objection: la rapidité avec laquelle s'est préparée cette requête, et le peu de temps qui reste avant le départ de la députation qui doit la porter à Québec, nous ont empêchés de vous envoyer au préalable un projet de cette lettre.

Ci-inclus, vous trouverez aussi une copie de la requête des Gouverneurs, non pour être signée, mais pour votre information, laquelle requête il n'est pas nécessaire de me renvoyer.

Quant à la lettre, je vous demanderai de la mettre à la poste assez tôt pour que je la reçoive dans la journée de lundi, au N.° 45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-humble et très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre*
V. R. U. L. M.

CX.

Montréal, 11 novembre 1893.

Lettre

des Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal à l'Honorable L. O. Taillon, Premier Ministre du Gouvernement de la Province de Québec.

Monsieur le Premier,

Nous avons pris connaissance de la requête ci-incluse, que vous adressent les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, et nous ne pouvons que concourir tout-à-fait dans leur demande.

En effet, élever, à l'heure actuelle, à Montréal, des bâtisses convenables pour abritér les professeurs de l'Université, les élèves, les musées, les laboratoires, les bibliothèques, etc., créer un centre pour les intérëts et les aspirations des hautes études, c'est une oeuvre, ce nous semble, vraiment nationale; c'est cimenter la praix et l'union qui ont été établies dans le monde universitaire, c'est favoriser grandement le développement de la science et des arts parmi nos compatriotes, et éloigner de la jeunesse studieuse une foule de distractions et de dangers qui peuvent l'environner; c'est donner la confiance aux hommes d'affaires, et faire une invitation indirecte et pratique à la générosité des capitalistes.

C'est pourquoi, si les membres de la législature jugent à propos de voter un octroi qui assure la confection des travaux commencés, nous n'hésitons pas à dire qu'ils se seront placés au nombre des bienfaiteurs, non-seulement du disirict de Montréal, mais encore du pays tout entier.

Sonhaitant qu'il vous soit possible de vous mettre vous-même à la tête du mouvement, nous demeurons, dans les sentiments de la plus haute considération,

Monsieur le Premier Ministre,
Vos très-dévoués serviteurs.

† Ed. Chs., *Archevêque de Montréal.*
† L. Z, *Evêque de St. Hyacinthe.*
† J. Medard, *Evêque de Valleyfield.*
M., *Evêque de Druzipara.*
Paul Larocque, *Ev. élu de Serbrooke.*
O. Chalifoux, *Administrateur de Sherbrooke.*

CXI.

Montréal, 17 nov. 1893.

Messieurs Perreault, Ménard et Venne,
Architectes, Montréal.

Messieurs,

Je vous envoie une copie des résolutions adoptées par les Gouverneurs hier, après avoir entendu les explications des architectes et leurs promesses que les devis et les quantités de maçonnerie, de fer, de brique et de menuiserie pour une bâtisse à l'épreuve du feu seront prêts, de manière à demander des soumissions, dans quinze jours, c'est-à-dire le trente novembre prochain.

Les architectes promettent, de plus, de livrer tous les autres devis et quantités pour terminer une bâtisse à l'éoreuve du feu une semaine plus tard, c'est-à-dire le sept de décembre prochain.

De plus, les architectes promettent qu'ils livreront tous les devis et quantités nécessaires pour une bâtisse non à l'épreuve du feu deux semaines plus tard, c'est-à-dire le vingt-un de décembre mil huit cent quatre-vingt-treize. Il est compris que les devis pour demander des soumissions veulent dire que les quantités seront prêtes et fournies. Il est entendu que cinquante copies de chaque devis, avec les quantités, seront imprimées.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,
Messieurs,

Votre très humble serviteur,
J. G. Payette *ptre*
Sec. U. L. M.

CXII.

Montréal, 17 nov. 1893.

MM. Perreault, Ménard et Venne, architectes,
11, Place d'Armes, Montréal.

Messieurs,

Le comité de construction a décidé de conserver le niveau de la ruelle du côté sud de la bâtisse *à l'arase* des fondations, et de faire les travaux nécessaires dans ce but, c'est-à-dire cimenter mur en brique du voisin et rang de pierre vis-à-vis la cour.

Voici les résolutions de la séance du 9 novembre, à laquelle vous assistiez:

1.° Laisser les cotés des ouvertures des pignons et la façade en arrière, tels que montrés au plan;

2.° Mettre en maçonnerie ordinaire les deux pignons et l'élévation d'en arrière;

3.° Mettre une entrée dans la cave pour les voitures, sous le vestibule en arrière;

4.° Faire disparaître les divisions de l'avant-corps au troisième étage, et ajouter au devis un prix spécial pour les divisions, qui pourraient être demandées dans le cours des travaux;

5.° Remplacer la galerie qui apparaît au troisième étage en arrière par deux balcons de dix pieds, à chaque extremité de la salle de promotion;

6.° Demander un prix spécial pour la sculpture, qui est laissée de côté pour le moment;

7.° Mettre les chassis du soubassement de la partie centrale de la façade, sur la ligne extérieure du péristyle;

8.° Cacher en pierre de taille la ligne du plancher supérieur du péristyle, dans le cas où celui-ci ne serait pas fait avac le reste de l'ouvrage.

Séance du 16 novembre: 1.° Dans le devis des enduits, conserver les pilastres dans le corridor du rez-de-chaussée et mettre des corniches dans le salon des Gouverneurs, dans les salles des professeurs, les salles de promotion et de cours publics, le corridor du rez-de-chaussée, et les appartements du Vice Recteur et du Secrétaire;

2.° Des prix séparés seront demandés, tel que montionné au devis, pour enduits ordinaires, ciment *acme*, lattes métalliques;

3.° Dans le devis de peinture l'*Enamel Paint* sera employé aux endroits indiqués. Les corniches en tôle galvonisée et en zinc ne seront pas peintes à présent.

Le système de chauffage sera à basse pression.

Je demeure, avec une haute considération,

Messieurs,

Votre humble serviteur,

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CXIII.

Montréal, 17 nov. 1893.

Monsieur le Chanoine J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.
St. Lin. des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 du courant, dans laquelle vous me dites que mes craintes relativement à la Faculté des Arts, et en parti-

culier à l'Ecole Polytechnique, sont trop générales. Comme on tient plus à ses opinions qu'à ses craintes, je souhaite cordialement que celles-ci ne soient pas fondées, et je suis heureux de constater qu'on s'occupe de la Faculté des Arts, même du soin de la loger, et que l'on espère, avant longtemps, en donner des preuves évidentes.

Relativement au projet de loi pour l'incorporation de l'Ecole Polytechnique, je dois vous dire que je l'ai confié à l'Honorable M. Taillon. J'ai discuté tout le projet avec ce Monsieur qui m'a semblé l'approuver *in toto*; mais, comme avec les hommes politiques, on n'est jamais certain de ce qui peut arriver, il est possible qu'à la dernière heure des modifications soient apportées, sans même que je sois consulté. Ainsi, comme vous le voyez, Monsieur le Vice-Recteur, le pronom *on*, dont je me suis servi, ne couvre nullement de son vague indéfini telle ou telle personne en particulier, mais des craintes (toujours des craintes) que des surprises nous soient ménagées.

En vous remerciant, Monsieur le Vice-Recteur, de l'intérêt profond que vous portez à l'Ecole polytechnique,

Je demeure,

Votre tout dévoué serviteur,
U. E. Archambeault, Principal E. P.

CIV.

St Lin des Laurentides, 18 novembre 1893.

Monsieur U. E. Archambault, Principal
de l'Ecole Polytechnique.

Monsieur le Principal,

Je reçois par la malle de ce soir votre lettre du 17 du courant, et je viens immédiatement vous remercier

de vos paroles à mon adresse; j'espère que, dans l'occasion, je pourrai vous prouver que je sais les reconnaître.

Seulement, comme en affaire, l'exactitude dans les expressions est très importante, je vous ferai remarquer que je n'ai pas dit que vos « craintes relativement à la Faculté des Arts, et en particulier à l'Ecole Polytechnique, sont trop générales », mais bien vos conclusions. Du moins, c'est là le mot que porte la copie que j'ai entre les mains; si l'original que vous avez reçu s'exprime autrement, je vous demande de vouloir bien y faire cette correction.

Quant au membre de phrase: « avec les hommes politiques on est jamais certain de ce qui peut arriver », comme cela ne peut s'adresser à moi qui n'entend rien dans la politique, je laisse le soin de se défendre à ceux que la chose regarde.

Il est vrai que je porte beaucoup d'intérêt à l'Ecole Polytechnique; cependant je ne crois pas m'être servi du qualificatif « profond »; tout de même, je suis heureux que vous sachiez si bien interpréter mes sentiments. Je termine en vous assurant que dans l'avenir vous pouvez compter sur le secours de mon assistance, faible il est vrai, mais dévouée, comme lorsque vous me faisiez l'honneur de me la demander dans le passé.

Je suis avec considération, Monsieur le Principal, votre très dévoué serviteur.

J. B. Proulx *ptre.* V. R.

CXV.

Montréal, 20 nov. 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre, V. R.
Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vous envoie la lettre des Archevêque et évêques, signée par St. Hyacinthe et Sherbrooke. Celle de Valleyfield vous sera expédiée, aussitôt après sa réception. J'ai rencontré M. Grenier aujourd'hui. Il partira par le bâteau demain soir, mardi. Il tient à avoir des compagnons, pour que la députation soit sérieuse par le nombre. M. Leduc donnera réponse demain midi, je suis porté à croire qu'il ira, M. Racicot n'est pas décidé; il le sera demain midi. L'honorable Juge Pagnuelo a donné sa parole à l'assemblèe. Je devrai voir l'Hon. Alp. Desjardins.

M. Desrosiers revient mieux. Les fatigues disparaîtront par un peu de repos, et un peu de reméde. L'entrevue avec le docteur n'a pas été longue.

Vous souhaitant tout le succès que merite votre mission, je demeure, avec une haute considération,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre tout dévoué assistant,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

CXVI.

Montréal, 20 novembre 1893.

Mons. J. Grenier, V. P. Rue St. Paul, Montréal.

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur de vous avertir que l'Honorable L. O. Taillon, Premier Ministre du Governement de la Province de Québec, recevra la députation des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, à son bureau au Parlement de Québec, mercredi, le 22 Novembre prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

Suivant le désir exprimé par tous à la dernière assemblée, vous êtes en conséquence spécialement et fortement prié de descendre à Québec, pour présenter la pétition signée par les Gouverneurs.

Si vous ne descendez pas à L'Hôtel St. Louis, veuillez dire à M. le Vice-Recteur, au « N.° 84 Rue d'Auteuil, Québec », le nom de votre hôtel, afin qu'il puisse communiquer avec vous, si besoin il y avait avant la réunion.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très-humble seviteur,

J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

N. B. — Votre nom a été mis sur la liste des membres de la délègation officielle.

J. G. Payette.

CXVII.

Jonction de St. Martin, 21 nov. 1893.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

Je suis en route pour Québec. Je ferai le voyage avec le Dr Marcil, qui n'a pas de bill à patroniser cette année, et qui en est d'autant plus charmant, et l'avocat Prévost, tous deux Conseillers Législatifs. Je leur dis que je m'en vais remplir ma fonction de chapelain, non du Conseil, mais de la Chambre d'assemblée. « C'est bien, c'est bien, tappez dessus, comme il faut. »

Voudriez-vous m'envoyer cinq copies de ma lettre aux Evêques, du commencement de septembre, sur les Ecoles Normales. Si vous n'avez pas ce nombre d'exemplaires, faites en clavigraphier. Envoyez de suite.

À St. Lin, j'ai donné ordre de ramasser la pierre autour de l'Académie, au cas que j'en aie besoin cet hiver pour les murs de mon portique.

Je vais aller me promener sur la platte-forme, en attendant le train, et les Gouverneurs s'il y en a à bord. Au revoir ! Ecrivez-moi à Québec, et croyez-moi toujours avec beaucoup de sincérité,

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

CXVIII.

84, Rue d'Auteuil, Québec. 21 novembre 1893.

L'Honorable L. O. Taillon, Premier
du Gouvernement de la Province de Québec.

Monsieur le Premier,

J'ai reçu samedi dernier votre télégramme, me disant que vous entendriez la députation des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, mardi ou mercredi. Nous avons choisi mercredi.

Nous aurons donc l'honneur de nous présenter demain à Votre Bureau, au Parlement, à 10 hrs, a. m., à moins d'un avis contraire, que, dans ce cas-là, vous voudrez bien envoyer à l'adresse ci-dessous.

Je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur le Premier,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R.
84, rue d'Auteuil, Québec.

CXIX.

Montréal, 21 nov. 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre, V. R.
Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je vous envoie la lettre signée par Mgr Emard. Il n'est pas facile de déplacer les hommes d'affaires. L'Hon.

Desjardins vient de m'annoncer que sa présence est absolument requise demain, à dix heures, au Côteau St. Louis. L'Hon. Juge Paguelo est indisposé, et ne peut sortir. Cependant il fera l'impossible pour descendre par le bateau.

Je vais aller voir M. Forget et M. Murphy. Au revoir.

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CXX.

Montréal, 21 nov. 1893.

Réverend J. B. Proulx ptre V. R. U. L. M.
84, Rue d'Auteuil, Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

Ma journée a été bien employée. Quels sont ceux qui descendront à Québec, je ne le sais pas au juste. D'après ce que j'ai vu et entendu, MM. Jacques Grenier, J. Primeau, Joël Leduc, Z. Racicot, F. X. St. Charles et S. Paguelo, prendront le bâteau ce soir. En comptant l'Hon. J. G. Laviolette et vous-même, vous serez huit, certainement six. Je n'ai pu rencontrer l'Hon. Edw. Murphy ; il n'était pas à sa résidence de la rue Dorchester.

J'ai eu le plaisir d'assister à la fin de la fête de la Présentation, au Grand Séminaire. J'y suis arrivé vers onze heures et quart. Dix minutes plus tard, et je ne goûtais qu'au dîner. M. Colin est on ne peut plus satisfait de l'adresse que lui ont présentée les principaux citoyens, hier soir. Ses espérances pour l'Université sont plus belles que jamais. Monseigneur était très-heureux des nouvelles que je lui ai données.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre tout dévoué assistant,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

CXXI.

Québec, 84, rue d'Auteuil, 21 nov. 1893.

Le Rev. J. G. Payette A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher Ami,

Merci. J'ai reçu Montréal, St. Hyacinthe et Sherbrooke; Valleyfield arrivera probablement demain matin avant 10 hrs, si non tant pis: j'en ai assez pour la montre.

Je suis heureux de ce que vous me dites de M. Desrosiers. Qu'il ne se laisse plus impressionner si vite, si fort.

Ci-inclus, deux copies de lettres, l'une à M. Taillon, l'autre à M. P., pour que vous les mettiez dans la file.

Pas un brin de neige à Québec. Les temps sont changés! Québec tourne à la clémence... de la température.

J'écris à Mgr Fabre, à propos de l'arrangement de M. D. Si vous rencontrez Sa Grandeur, vous pourrez lui dire ce que vous savez à ce sujet, sans indiscrétion.

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

CXXII.

St. Louis Hôtel, Québec, 22 nov. 1893.

Monsieur Grenier,

Monsieur Payette m'a écrit que vous descendiez par le bâteau. Nous devions nous présenter chez l'Hon. Premier, à 10 h. a. m. Je vais lui demander de remettre

l'audience à plus tard dans la journée. Après votre arrivée au St. Louis, vous pourriez m'en donner avis au « N.º 84, rue d'Auteuil. »

Je demeure avec considération,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur.

J. B. Proulx *ptre*

CXXIII.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 22 nov. 1894.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
Montréal.

Mon cher ami,

J'ai reçu Valleyfield, et vos deux lettres du 21 du courant.

Il est cinq heures, et le bateau n'est pas encore arrivé. Depuis cette nuit, la neige tombe à plein temps; et ce matin, à 9 heures, nos Gouverneurs étaient enneigés sur le Fleuve entre Trois-Rivières et Batiscan. Depuis, pas de nouvelles. A dix heures, j'étais chez le Premier avec M. Laviolette, qui parla fortement dans le bon sens. Il devait partir absolument, à 1 heure et 10 minutes, pour Montréal. M. Taillon dit qu'il le compterait comme présent, c'aurait été mieux s'il eut pu rester; mais que voulez-vous? Ses affaires ne le lui permettent pas. N'importe, que les affaires et les éléments se conjurent, tant qu'ils voudront, je suis rendu, le gouvernement n'y échappera pas. Six pouces de neige depuis matin. Croyez-moi toujours, en toute sincérité,

Votre ami devoué,

J. B. Proulx *ptre.*

CXXIV.

Montréal, 22 nov. 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
84, Rue d'Auteuil, Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

Les fatigues de la nuit dernière [1] ont rendu la journée triste. J'ai reçu votre lettre de St. Martin et celle de Québec, avec les documents. Par la présente je vous expédie les cinq copies de la lettre aux Evêques, du commencement de septembre.

Je m'en vais passer le *thanksgiving day* à St. Lin, pour m'y reposer et photographier les ruines. Je ferez la petite commision de ce matin. Le vin sera donc tiré, et bu.

M. Venne me demandait au bureau; je n'ai pu le voir à l'heure fixée.

Je demeure votre tout dévoué,

J. G. Payette *ptre* A.V. R.

CXXV.

Québec, 84, rue d'Auteuil, 23 nov. 1893,

Rev. J. G. Payette A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

. . . . . .

Passons aux affaires. MM. Greiner, Leduc, Racicot et Primeau, enneigés sur le bâteau, descendirent aux Trois-

[1] Une incendie avait detruit six maisons dans la ville des Laurentides, si près de l'Eglise que cet édifice avait couru des dangers.

Rivières après minuit, prirent le train du Pacifique à midi, et arrivèrent à Québec à 3 heures et demi. Je ne sus rien de leur arrivée avant 7 1/2 heures, que j'allai au St Louis, pour avoir des nouvelles du bâteau. J'y rencontrai MM. Racicot et Primeau, qui arrivaient de l'Archevêché, où ils avaient soupé.

Nous montâmes au Parlement ; MM. Leduc et Grenier nous y attendaient. Quatre ministres se réunirent, dans le salon du Premier, pour nous entendre : les Honorables Taillon, Beaubien, Nantel et Pelletier. M. Grenier lut la pétition des Gouverneurs, j'y ajoutai de longues explications sur la nature de nos besoins, sur la composition du Bureau des Gouverneurs, sur les garanties de succès que nous offrons; je terminai par la lecture de la lettre collective des Evêques de la Province de Montréal. Un reporteur de journal assistait à l'entrevue, prenant des notes. La réponse de M. Taillon fut des plus bienveillantes. Les affaires sur ce sujet ont si bonne mine, que je m'en défie. Je ne suis pas accoutumé à des succès aussi faciles. Il doit me donner une réponse définitive sous peu.

Puis, j'eus une longue conférence avec M. Beaubien, à propos de notre Academie agricole.... Après dîner, dégustant le cigar, j'ai donné à la question des Ecoles Normales le plus grand tour de vis, de tous ceux qui aient eu lieu jusqu'ici ; je vous en reparlerai plus tard.

Au revoir, à St Lin, dimanche; je n'étais pas pour y aller ; mais, dans une pareille occurence [1], je ne puis me dispenser d'y faire une apparition. Là, et alors, nous déciderons le jour de l'assemblée générale des Gouverneurs.

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

[1] L'incendie.

CXXVI.

Montréal, 24 novembre 1893.

MM. Perrault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

1.° — Les chambrettes superposées au rez de chaussée sont vues avec faveur par des membres du Comité de Construction. La résolution n'est pas encore finale.

2.° — L'entrée à la cave est acceptée, telle que vous l'avez préparée.

3.° — Les ferrements Allard seront demandés par un prix separé.

4.° — Il ne sera pas placé de volets dans la maison.

5.° — Vous préparerez les plans pour la salle de promotion complètement finie.

6.° — Pour les grandes vitres du péristyle et de la salle de promotion, il sera demandé un prix séparé. Le prix en bloc comprendra des vitres moins grandes, ou divisées, dans ces mêmes chassis. Les chassis seront préparés pour recevoir des doubles. Plus de details, lundi.

7.° — Les portes seront faites suivant le troisième patron, avec rosaces.

J. G. Payette *ptre.*

CXXVII.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 24 nov. 1893.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami.

J'ai vu, à propos des Ecoles Normales, MM. X. et X., et tous abondent dans mon sens, et même plusieurs vont

plus loin que moi. Pour le moment, je ne puis les suivre en dehors des limites des Ecoles Normales, réservant pour l'avenir ma liberté d'action.

Je ne pouvais sur cette question aborder convenablement MM. V. et Y.; mais on m'assure qu'ils marcheront avec leurs collègues.

« Le point difficile, dit M. X., c'est que l'homme, ou le parti politique, qui va toucher à ce nid de grêpes, pourrait bien en souffrir. » Je le trouve un peu prudent, mais c'est possible. « Cette question est du ressort, ajouta-t-il, des Èvêques et du Conseil de l'Instruction Publique. Que les Evêques de la province de Montréal nous écrivent; je les renverrai au Conseil de l'Instruction Publique, ce sera un moyen de lui imposer l'étude de la question. »

J'aurais aimé quelque chose de plus accentué; mais enfin, à la rigueur il suffit que la vis morde, quitte à lui faire faire un nouveau tour, en temps opportun.

Je lui proposai un projet de lettre pour les évêques, dont il se déclara satisfait. Je le présenterai à leur signature, jeudi prochain, à Sherbrooke. Ils feront ce qu'ils voudront. S'ils ne signent pas maintenant, agissant tranquillement sous la dictée de la prudence prévoyante, ils signeront plus tard, sous le coup de la nécessité, lorqu'ils auront sur les bras les dépenses trop lourdes de l'Université. Toutefois, prévoyance vaut mieux que nécessité.

S'ils signent, le gouvernement répondra. Cette correspondance, à l'assemblée du Conseil de l'Instruction Publique au mois de Mai [1], pourra amener la nomination d'un comité, pour étudier la question; le rapport du comité serait présenté à l'assemblée du mois de Septembre,

[1] Au mois de mai, le Vice-Recteur étais sur les côtes de l'Ocean Pacifique, convalescent d'une maladie qui le retenait loin des affaires depuis cinq mois. N'importe, ce qui est fait, est fait. Lent, mais sur.

laquelle pourrait faire une suggestion au gouvernement qui, à la prochaine session, lui donnerait force de loi. Et, au mois de Juillet 1895, alors que la bâtisse de la rue St. Denis serait parvenu à son complèment, l'Université se trouverait dotée à même les Ecoles Normales qui n'en souffriraient pas, rélevées qu'elles seraient par leur mariage d'intéret avec une grande institution, ou quelque chose comme cela.

Ah ! s'il y avait moyen de faire passer les Ecoles Normales sous le contrôle universitaire, le danger du dualisme dans l'éducation aurait disparu, et la question des diplômes se trouverait à moitié résolue.

Perrette sur sa tête ayant un pot au lait,... Adieu, veau, vache, cochon, couvée...

N'importe je fais mon devoir, en préparant l'avenir. Mes efforts sont une semence. Dieu en tirera la moisson qu'il voudra.

Je vous envoie sous ce pli la copie du projet de loi pour les évêques, vous la mettrez dans la file.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 22, avec les cinq documents y inclus.

Je suis heureux que vous ayez eu l'idée d'aller photographier les ruines. C'est un souvenir à conserver, triste et lugubres au milieu des grâces et des raynos de soleil de notre Album laurentidien.

Ce matin, j'eus une conférence de trois quarts d'heure avec le premier Ministre, je portai une lettre explicative à M. Beaubien, et je rentrai à 11 heures pour satisfaire aux exigences de ma correspondance arriérée, dans laquelle je suis plongé actuellement par dessus la tête.

Nous n'aurons pas cent mille piastres pour notre bâtisse, loin de là. Je prendrai avec reconnaissance ce qu'on nous donnera. On peut prendre, *à revenir*. Quand on ne peut avaler un pain tout d'une bouchée, on le

mange par tranche. Notre nourriture est de faire la volonté de Dieu, le reste viendra par surcroit.

Je demeure, avec une affection profonde,

Mon cher Ami,
Votre très dévoué serviteur.
J. B. PROULX *ptre.*

CXXVIII.

Sur le train en route pour St. Lin des Laurentides,
25 novembre 1893.

MM. les Doyens des Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts, à l'Université Laval à Montréal.

Messieurs,

Sur le train, entre Québec et Montréal, en route pour St. Lin, je vois sur le Star du 24 du courant, en gros titre: TROUBLE AT LAVAL. De suite, au crayon de mine, sur mon genou, je rédige les impressions que fait naître en moi la lecture de cet article, impressions que je prends la liberté de vous communiquer.

1.° Gratitude à MM. les Doyens des Facultés de Droit et de Médecine.

Je demande qu'il me soit permis de les féliciter, pour tout l'opportun que renferme leur réponse au reporter du Star.

2.° Surprise.

Il est vraiment surprenant qu'un grand journal, comme le Star, n'ait pas plus de discrétion, lorsqu'il s'agit d'attaquer ou de froisser de tels intérêts. C'est à laisser douter si c'est bien la rédaction qui, dans ce cas, a tenu la plume.

En effet, on parle de trouble dans l'Université, de profondes dissensions dans la direction, de divisions avec l'Archevêque, de grève chez les Professeurs. C'est grave. Où est la preuve? Il semble que, pour lancer dans tout le pays, de semblables rumeurs, il faudrait être bien informé. Mais non, c'est tout le contraire. Voyez, je cite le Star lui-même, en le traduisant.

« Le Juge Jetté, président de la Faculté de Droit, étant vu, dit : la rumeur d'une grève est sans fondement... Le Dr Rottot, Doyen de la Faculté de Médecine, le Rév. Abbé Payette, Secrétaire du Bureau des Gouverneurs, et M. Lafontaine, B. C. L., Secrétaire de la Faculté de Droit, ayant été interrogés, dirent qu'ils n'avaient entendu parler d'aucun trouble. »

Cependant (expliquez l'inconséquence), après des témoignages si positifs d'hommes aussi responsables, qui aurait cru que l'article se terminerait par ces mots : « it is stated that some startling information will soon be brought to light. »

In cauda venenum. Où sont donc les *informers* mieux informés que les Doyens, les Secrétaires, l'Assistant Vice-Recteur?

3.° Avertissement à la prudence.

Evidemment nous avons dans nos environs des *mischief-makers*. Nous les voyons apparaitre, en des rumeurs vagues, des nouvelles sournoises, des entrefilets de journaux sans signature, chaque fois que nous avons à traverser une circonstance délicate, et qu'un grand bien doit en résulter pour l'Université.

Unissons-nous donc toujours de plus en plus. L'union fait la force. *Omme regnum contra se divisum peribit.*

Les Facultés en souffriraient grandement si, pour de petites divergences d'opinion que le temps règle, règlera à l'amiable, elles permettaient à des esprits inquiets ou

mécontents de laisser introduire (ou supposer qu'elle est introduite) la division dans le fonctionnement universitaire.

J'en parle à l'aise, Messieurs, comme, sur ce point d'importance majeure, je sais être en parfaite communion d'idées avec vous; et je me permets d'ajouter que, moi pour un, je vous remercie d'avance de votre concours pour dissiper, au besoin, ce petit nuage qui menace de se montrer à l'horizon, si toutefois nuage il y a.

Croyez que je demeure toujours, avec la plus haute considération,

Messieurs les Doyens,
Votre très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*, V. R.

CXXIX.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 25 nov. 1883.

L'Honorable Juge S. Pagnuelo,
Gouverneur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Juge,

Vous nous avez manqué grandement, le soir de la délégation; mais je sais que vous auriez préféré être à Québec, plutôt que retenu à votre chambre par la maladie.

Votre mandat de délégué existe toujours. Pourquoi ne viendriez vous pas l'exercer? Vous pourriez, peut-être, rendre à l'Université un nouveau service, très grand. M. Taillon m'a assuré que le gouvernement ferait quelque chose; mais il est bien possible que l'allocation ne réponde pas à nos besoins. Il faudrait argumenter ces Mes-

sieurs, et porter un gros coup sur la caisse, et mon bélier de guerre commence à avoir la tête pas mal usée.

Tachez donc de venir lundi. Je vais passer le dimanche à St. Lin, appelé là par les exigences de l'incendie qui a affligé la ville des Laurentides cette semaine. Je reviendrai lundi, par le train de 8 heures. Si vous ne pouvez être à bord le matin, parceque cela vous ferait perdre trop de temps, prenez au moins le train de 10 heures du soir.

Ainsi je compte sur vous.

Je demeure, avec une haute consideration,

Monsieur le Juge,
Votre très dévoué serviteur.
J. B. Proulx, *ptre.*

CXXX.

Montréal, 27 novembre 1893.

Rev. J. B. Proulx ptre V. R.
Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

En arrivant à Montréal ce matin, ma première occupation fut d'adresser une copie de votre lettre à l'Hon. L. A. Jetté et au Dr Rottot. Je venais de la relire, pour corriger les fautes échappées à la « clavigraphiste » quand, à ma surprise, je constatai que la lettre n'était pas signée. Ma déliberation fut relativement longue. Enfin, bravement je signe votre nom, par le mien secrétaire. Je pensais rencontrer vos désirs, en agissant de la sorte.

Je cours alors chez le Juge Pagnuelo. Je le prends à son déjeûner. Il n'était pas sorti, depuis le commencement de la semaine dernière. Il m'annonce qu'il a reçu

votre lettre, et qu'il se rendra à Québec par le train qui laissera Montréal, mardi matin. Il ne peut descendre le soir, à cause de sa gorge, qui redoute la chaleur et le froid des chars.

. . . . . .

Au revoir

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CXXXI.

Sur le train de St. Lin, 27 nov. 1893.

Rev. J. B. Proulx, V. R.
84 Rue d'Auteuil, Québec.

Monsieur le Vice-Recteur,

. . . . . .

Quatre heures sonnent, je me rends chez l'architecte, où je reste une heure. Je reviens avec le plan du système de chauffage.

Je prends le train de St. Lin. Je profite du voyage pour vous écrire ces lignes. Je viens de lire le *Monde*. Je vous l'envoie. *La Canada Revue, Le Witness, Le Monde, La Patrie* recoivent le même souffle [1].

J'adresse les lettres aux évêques. En arrivant à St. Lin, je verrai MM. Renaud et Grandmaison, puis me remettrai en route pour Montréal demain.

Je demeure votre tout dévoué,

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

[1] Pour plus de détails, voir le Supplément.

CXXXII.

Télegramme.

Montréal, 27 novembre 1893.

Le Rév. J. G. Payette
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Juge Pagnuelo pas arrivé. Dois-je l'attendre demain matin? Je pars demain midi pour Sherbrooke.

J. B. Proulx.

CXXXIII.

Télegramme.

Montréal, 27 nov. 1893.

Rév. J. B. Proulx,
84, Rue d'Auteuil, Québec.

Juge descendra mardi matin, sera à Québec vers trois heures.

J. G. Payette.

CXXXIV.

Montréal, 28 nov. 1893.

Rév. J. B. Proulx,
84, Rue d'Auteuil, Québec.

Impossible descendre avant vendredi soir.

S. Pagnuelo.

CXXXV.

Seizième séance du Comité de Construction.

Lundi, le 27 novembre 1893, seizième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, P. Deguire et J. B. Payette.

Il est résolu de mettre un plancher entre le rez-de-chaussé et le premier étage, pour les chambres des deux extremités, afin d'avoir plus de bureaux à proximité du rez-de-chaussé.

L'entrée pour la cave est acceptée, telle que montrée au plan, avec escalier et poulies pour monter ou descendre les fardeaux.

Il sera demandé un prix spécial pour les ferrements d'Allard et Cie, permettant d'enlever les chassis anglais.

Il sera demandé un prix spécial pour le *plated glass;* le prix en bloc comprendra des vitres moins grandes.

La salle de promotion sera terminée proprement, sans aucun luxe d'ornements.

Les portes intérieures de toute la bâtisse seront telles que montrées au plan, troisième patron, avec cadres, moulures, rosaces.

CXXXVI.

Québec, 84, rue d'Auteuil, 28 nov. 1893.

L'honorable Juge L. A. Jetté,
Rue Dubord, Montréal.

Monsieur le Doyen [1],

Je viens de voir les articles sur l'Université, qui ont paru dans la Patrie et le Monde.

[1] Semblable lettre était envoyée à M. le Dr Rottot, Doyen de la faculté de Médecine.

Evidemment, il y a quelque part une entente organisée pour nous nuire, dans ce moment psychologique.

Ces remarques sont aussi injustes que inopportunes.

Ne croyez-vous pas qu'il serait du devoir des facultés de Droit et de Médecine de protester publiquement, à l'encontre de ces articles de journaux?

Je vous demande pardon de ne pas vous en écrire davantage. La poste, qui part dans un instant, ne m'en laisse pas le loisir. *Sed tamquam sapientibus loquor.*

Croyez que je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur le Doyen,

Votre très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

CXXXVII.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 28 nov. 1893.

Monsieur X, Montréal.

Monsieur,

Voici encore l'homme ennemi qui fait des siennes.

Notre octroi était assuré. Peut-être ces rumeurs machiavéliques vont-elles jeter le désarroi dans le monde législatif; certainement, elles vont donner de la force aux quelques esprits qui ne sont pas sympathiques à notre Université à Montréal.

Je vous envoie ci-inclus une lettre que j'adressais samedi à tous les Doyens des facultés, et une autre que j'adresse ce soir à MM. Jetté et Rottot.

Une protestation publique des facultés de Droit et de Médecine, au moins des Doyens, réparerait dans une grande

mesure, le tort qui nous est fait. Peut-être devraient-elles être mises en position de la faire?

Je suis bien tranquille. Il en arrivera ce que Dieu voudra. *O beata solitudo, sola beatitudo!* Qui me rendra St Lin?

Je ne vous demande rien; je sais que vous êtes pret à nous rendre le service qui est en votre pouvoir, et que Dieu vous inspirera.

Je demeure, avec la plus haute considération, Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx, *ptre.*

CXXXVIII.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 28 nov. 1893.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier,

Mon cher Ami,

Vous êtes dévineur. Sur le train, pour la première fois, j'ai pensé que je n'avais pas signé la lettre aux Doyens. Je me suis dit: s'il pouvait la signer en mon nom, la la contresignant comme secrétaire! Et voila que c'est fait. Je ne doute pas que vous ne tombiez aussi bien, pour le choix d'un expert.

Lundi a été pour vous une journée bien remplie. Nous sommes dans un temps d'activité fébrile. Il est bon que cela arrive de temps à autre, pour tenir le système en haleine, et pour faire apprécier les douceurs du repos. L'important est d'avoir la santé, et la conscience qu'on est dans la voie tracée par Dieu.

J'ai appris, à St. Lin, les immenses services que vous avez rendus la nuit de l'incendie, non-seulement par votre travail, mais surtout par la direction que vous avez donnée, par l'organisation que vous avez produite, et par les décisions hardies et justes que vous avez arrêtées au sein même du trouble et du va-et-vient. Pour ma part, je vous en conserverai une reconnaissance éternelle. Il sera de mon devoir de revenir un jour publiquement sur ce sujet.

J'ai interrompu cette lettre pour aller au Parlement, puis à l'arrivée du train qui n'amenait pas le juge, puis à l'imprimerie où je passai le reste de l'après-midi, pour y corriger les épreuves de la pétition des Gouverneurs et de la lettre des Evêques, que je tire, l'une et l'autre, à cent exemplaires. En entrant, je trouve deux télégrammes et votre seconde lettre du 27 du courant.

Sur ce que disaient les journaux, vous aurez ma pensée dans la copie des lettres à MM. Rottot et Jetté, que je vous envoie pour la file. Ces articles peuvent nous faire bien du tort. Notre demande reçoit la marque des oeuvres utiles, celle de la contradiction. Jamais ma paix n'a été plus grande. Je sais où je vais, quoi qu'il arrive. Mon parti est pris, je puis travailler sincèrement, avec calme, et sans arrière-pensée.

Autant que possible, inscrivez les documents dans le cahier, au fur et à mesure qu'ils arrivent. Je vous dirai pourquoi. Au revoir! et croyez moi,

Mon cher ami,

Votre très devoué.

J. B. Proulx, *ptre.*

CXXXIX.

Pointe Lévis, 29 nov. 1893.

Le Rev. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier.

Mon cher ami,

J'ai reçu ce matin votre lettre datée d'hier, et l'extrait du « Monde » que vous y avez inclus.

Ces dévergondages de paroles dans les journaux sont certainement malheureux. Ce n'est pas, sur la place publique, que l'on règle des différents de famille. Certains hommes, à la tête trop bouillante, pour un bien passager et particulier qu'ils croient se procurer, n'hèsitent pas à risquer de faire à l'Université un mal général et permanent. Que voulez-vous? Dieu n'a pas donné une longue vue à tous, même à tous les bons coeurs.

Ce sont là des appels indirects au mécontentement des élèves, à la défiance du public, aux plus mauvaises passions des ennemis. Aussi en profitent-ils, eux dont l'affaire est de pêcher en eau trouble. Ils pourraient bien, tout de même, ne prendre qu'une écrivisse.

M. Taillon vient de me dire qu'il ne se laissera pas émouvoir par de pareilles criailleries, mais elles pourraient bien faire impression sur d'autres, surtout chez ceux qui sont d'avance ouverts à toute impression mauvaise. L'octroi se présentait d'alord sous un trop beau jour, je ne suis pas accoutumé à tant de gâteries, voilà pourquoi je vous écrivais que je m'attendais à quelque chose.

Qu'on accorde des instruments et des *ingrédients* au laboratoire dès maintenant, c'est faisable; mais les au-

tres demandes, dans les circonstances, ne sont pas raisonnables. La soif du salaire (satisfaite pourtant dans une proportion inattendue) se développe chez quelques uns plus vite que la source des revenus.

« Alors, pourquoi n'avoir pas donné desuite une balance de précision, etc? » Si celui qui tenait les cordons de la bourse l'eut voulu, je le voulais bien. Du reste, cette bouchée n'aurait pas comblé les gouffres de l'appetit, et nous serions dans le même trouble. Pour arriver à une entente, nous sommes mieux à avoir la balance entre les mains.

Comprenez-vous pourquoi je n'ai pas assemblé les...? Nous aurions eu là cette tempête; elle se serait étendue au public avec un effet plus délétère, comme elle aurait été appuyée sur des discussions officielles. Impossible alors d'aller devant le Parlement. Maintenant nous avons notre position, il sera peut-être assez difficile de nous déloger. *Melior est conditio possidentis.*

S'il y avait eu moyen de convertir certains esprits, il aurait mieux valu aller devant les.. Mais non, c'est la chute de l'état de choses actuel qu'ils veulent; il n'y a pas d'autre mode d'action, envers eux, que de les tenir en laisse.

Quel bien va-t-il résulter de tout cela? Seul, Dieu le sait. Peut-être, en haut lieu, va-t-on voir la nécessité de créer un revenu annuel pour l'Université. Depuis deux ans, je crie dans le désert, on approuve l'idée, mais on n'en fait rien. On est si bien d'avoir la paix, on ne veut pas prévoir les moyens de la maintenir. Les Ecoles Normales pourraient bien sortir amoindries de ce brouhaha, où je reconnais l'inspiration et le souffle de plusierus de ses amis.

« Cette tempête va vous emporter. » C'est possible. Cette pensée me laisse dans le plus profond calme. J'ai

travaillé, et travaille dans la plus grande droiture d'intention. Je ne puis changer les grandes lignes de ma politique. Je désire sincérement qu'un homme nouveau continue l'oeuvre universitaire. La retraite de St. Lin me sera toujours un port sur, d'où j'ai hâte de voir tranquille les luttes et les combats de la haute mer.

Sous le regard de Dieu, et dans les entrailles de Jésus Christ, je demeure.

Votre ami dévoué,
J. B. PROULX *ptre.*

P. S. — Je vous écris ces pages de la Gare de Lévis, attendant le départ du « Quebec Central » pour Sherbrooke. — J. B. P.

CXL.

Sherbrooke, 30 nov. 1893.

L'Honorable L. O. Taillon, Premier
du Gouvernement de la Province de Québec.

Monsieur le Premier,

Les Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal ont l'honneur d'exposer à votre Gouvernement :

1.° Que, jusqu'ici, les dépenses pour l'éducation universitaire, la clef de vôute de toutes autres éducations dans un pays qui tend à son complet développement, ont été laissés à la charge des particuliers et des corps religieux ;

2.° Que, actuellement, chez ces généreux fournisseurs monétaires de l'Université (nous voulons parler de l'Uni-

versité Laval à Montréal) les ressources ne sont plus à la hauteur des besoins;

3.° Qu'il conviendrait, ce semble, que dans une pareille occurrence, les Pouvoirs Publics vinsent au secours de l'Université qui a fait, jusqu'à aujourd'hui, tant de sacrifices pour les meilleurs intérêts publics:

En conséquence, nous nous adressons à votre Gouvernement, pour savoir s'il ne pourrait pas donner à l'Université ce secours dont elle a besoin, sous forme d'une allocation annuelle, proportionnée aux revenus de la Province et à l'importance de l'oeuvre.

Espérant que notre demande ne sera pas considérée comme inopportune, nous demeurons dans les sentiments d'une haute considération,

Honorable Monsieur,
Vos très dévoués serviteurs,

† Edouard Chs *Arch. de Montréal,*
† L. Z. *Ev. de St. Hyacinthe,*
† Joseph Médard *Ev. de Valleyfield,*
† Max. *Ev. de Druzipara,*
† Paul *Ev. de Sherbrooke.*

CXLI.

Montréal, 30 novembre 1893.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Sur le train, en revenant de Sherbrooke, je vous ai rédigé ce petit mot, que je confie au clavigraphe en arrivant à Montréal.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de rumeurs malheureuses, auxquelles certains journaux donnent publicité; elles viennent, sinon d'adversaires irréconciliables, voulant tout mal à l'Université, du moins de personnes peu soucieuses de leur responsabilité.

Quelques professeurs (heureusement peu nombreux) ne peuvent me pardonner de n'avoir pas voulu jeter l'Université dans des promesses de salaires qu'elle n'aurait pu tenir, sans créer des dettes, et engager indirectement les divers diocèses de la Province Ecclésiastique de Montréal dans des obligations qui iraient au-delà de leurs ressources actuelles. Jamais, je l'ai promis, jamais, tant que je serai au poste de Vice-Recteur, je ne prendrai sur moi de créer de tels embarras.

Ces Messieurs ferment les yeux sur l'amélioration progressive et rapide de leur situation, et sur les espérances certaines d'un avenir prochain. Ils veulent danser plus vite que le violon.

Ils ne font pas attention que les Gouverneurs, en élevant des bâtisses absolument nécessaires, travaillent pour eux, pour eux exclusivement.

Ils veulent des musées, des laboratoires; mais pour les *placer,* il nous faut avoir une *place.* Ils oublient que nous avons en banque plus de P. 2,000 à cet effet (et nous en aurons davantage) pour le jour où notre salle de laboratoire sera prête, dans la bâtisse nouvelle.

Pourtant ils l'ont su, je leur en ai écrit le 2 d'octobre dernier, comme j'avais l'honneur de vous en parler dans le temps. *Ad memoriam rei,* je vous envoie aujourd'hui la communication de la Faculté Médicale, et la réponse que j'y fis. J'espère que vous trouverez cette réponse calme, raisonnée, couvrant le sujet, et appuyée de motifs qui sont, vu les circonstances, irréfutables.

Je vous ferai remarquer que je n'ai jamais exprimé

de promesses, dans le sens que la communication laisse entendre.

De plus, malgré la modicité de nos ressources, je n'ai pas refusé de venir en aide à l'enseignement dans les choses nécessaires, comme en fait foi ma lettre du 8 octobre au Secrétaire de la Faculté Médicale, lettre aussi incluse sous ce pli.

Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,
Le très humble et très devoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

P. S. — Cependant, je ne le cacherai pas, cette *échafourrée* doit nous avertir de voir aux moyens de créer, au plus tôt, un revenu annuel pour l'Université, si nous voulons nous trouver à la hauteur des exigences raisonnables du présent et de l'avenir.

C'est pourquoi, ma pensée ne peut point ne pas ne se reporter sur la modification à apporter dans le fonctionnement des Ecoles Normales, ce qui nous donnerait le susdit revenu. *Delenda est Carthago.* — J. B. P.

CXLII.

Procès-Verbal

de la onzième *assemblée des Gorverneurs de l'Université Laval à Montréal.*

Le premier de décembre 1893, avait lieu la onzième assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, au salon de l'Université.

Etaient présents M. J. Grenier, vice-président, les Hon. S. Pagnuelo, Alph. Desjardins, MM. W. H. Hingston, F. X. St-Charles, et J. B. Proulx. MM. J. Leduc, P. Deguire et J. Racicot, après en avoir pris connaissance, approuvèrent les résolutions de l'assemblée.

Le Vice-Président est au fauteuil.

Le rapport de la dernière assemblée est lu et adopté.

Le Vice-Recteur lit le rapport de l'entrevue, que la délégation des Gounerneurs a eu avec les ministres du Gouvernement de Québec, lequel rapport est annexé au présent procès-verbal.

Il est résolu que des soumissions soient demandées pour les travaux de maçonnerie, de brique et terra-cotta, d'acier et de menuiserie de la nouvelle bâtisse pour l'Université, suivant les plans et devis actuellement déposés sur la table.

Le Vice-Recteur est chargé de s'entendre avec l'architecte pour choisir les noms des entrepreneurs, qui seront invités à soumissionner, en suivant toutefois les suggestions déjà faites par des Gouverneurs.

Les soumissions devront être remises à l'Université, chez le Vice-Recteur, au plus tard, à 4 h., mercredi, le 20 décembre courant.

Le Comité de Construction est autorisé à recevoir les autres devis, quantités et plans, à choisir les noms des entrepreneurs, et à demander des soumissions pour la même date, le 20 décembre courant, et à la même adresse.

L'assemblée est ajournée.

CXLIII.

RAPPORT *de la délégation des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, auprès du Gouvernement de la Province de Québec, présenté le 1er décembre 1893.*

Tous les Gouverneurs étaient invités à descendre à Québec pour appuyer, de leur présence, la pétition qu'ils adressaient au Gouvernement, dans le but d'obtenir un octroi pour la bâtisse de l'Université. Etaient nommés spécialement comme délégués: MM. J. Grenier, S. Pagnuelo, J. Leduc, J. Primeau, A. Desjardins, L. J. Forget, et J. B. Proulx.

Le Vice-Recteur se rendit à Québec mardi après-midi, et vit le Premier pour fixer l'heure de la réception officielle de la délégation. L'Hon. M. Laviolette, qui devait revenir à Montréal absolument, l'accompagna chez le Premier Ministre, lui fit un exposé sommaire des besoins de l'Université, et lui demanda de vouloir bien le considérer comme présent avec les délégués.

MM. le Chanoine Racicot, le curé J. Primeau, J. Grenier et Joël Leduc, partis par le bateau, arrêtés aux Trois-Rivières par une tempête de neige, ayant pris le train dans cette dernière ville, arrivèrent à Québec, mercredi, à 3 $^1/_2$ heures P. M.

A 8 h., les cinq délégués étaient dans le salon du Premier Ministre, où s'étaient réunis pour les recevoir les Hon. Taillon, Beaubien, Nantel et Pelletier. M. J. Grenier lut la requête des Gouverneurs, l'appuyant de remarques pleines d'à-propos. Le Vice-Recteur ajouta quelques autres explications, et lut la lettre des Evêques de la Province de Montréal. Il s'en suivit une longue conversation, où nombre de détails furent demandés et donnés

sur le fonctionnement de l'Université à Montréal, sur les assurances du présent, sur les espérances de l'avenir.

Enfin l'Hon. Taillon dit qu'il recevait cette délégation avec faveur, qu'il verrait le Trésorier de la Province, et qu'il ne doutait pas que l'on ferait ce qui serait possible dans l'état actuel des financés et que, si le Vice-Recteur restait à Québec quelque temps, il espérait pouvoir lui donner une réponse définitive.

J. B. Proulx *ptre* V. R.

CXLIV.

St. Hyacinthe, 2 décembre 1893.

Mr. le Chanoine Proulx V. R.
St. Lin.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu vos deux envois des 25 et 30 novembre dernier, et vous en remercie.

Vous ne manquez pas d'occasion de donner votre sollicitude toute devouée à la grande oeuvre, dont la confiance de l'Episcopat vous a chargé, et que vous avez conduite jusqu'ici avec un succés inespéré, vu les mille difficultés qui s'opposaient à sa réalisation. L'ennemi de tout bien s'efforce toujours de la traverser, tantôt par des agents occultes, tantôt par des personnalités qui, par leur position et leur caractère, devraient activement travailler à l'épanouir, et à la rendre grande et forte. C'est bien le cas dans les deux incidents qui viennent d'arriver, et que vous avez bien voulu me faire connaître. Heureusement que, avec votre oeuil perspicace, vous avez découvert la mèche, et que vous avez dérouté l'ennemi.

Il en sera toujours ainsi, je l'espère, dans les nombreux embarras que l'on pourrait vous faire, car le ciel vous assiste de sa protection et de ses lumières dans la conduite d'une entreprise qui est toute à sa gloire et à l'honneur de notre sainte religion. Je l'en remercie de tout coeur pour vous et pour nous.

Toujours votre très devoué et reconnaissant en N. S.

† L. Z. *Ev. de St. Hyacinthe.*

CXLV.

Montréal, 2 décembre 1893.

Monsieur le Secretaire des Etudiants en médecine
à l'Université Laval à Montréal.

Messieur le Secrétaire,

Je regrette de ne pouvrir assister à votre Banquet, auquel je souhaite tout le succès qu'il mérite.

Comme marque de sympathie, veuillez accepter ma contribution à cette fête de la confraternité, et me croire, avec beaucoup de considération,

Messieur le Secretaire,
Votre très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre*
V. R.

CXLVI.

Montréal, 2 décembre 1893.

M. le Dr. J. P. Rottot,
Doyen de la Fac. Médicale U. L.

Monsieur le Doyen,

Je comprends l'importance de ce dont vous m'avez parlé hier à propos de la Maternité; c'est pourquoi, je viens aujourd'hui vous demander de vouloir bien me coucher par écrit l'exposé que vous m'avez fait, et en même temps m'indiquer les modifications que, dans votre jugement, il conviendrait d'apporter au service médical en ce qui regarde les élèves, et cela, bien entendu, à un point de vue, non spéculatif, mais pratique, étant donné les conditions particulières dans lesqnelles se trouve cette Maternité.

Je serai heureux de vous aider en ce point, dans la mesure du possible. Ce sera la continuation de la bonne volonté que depuis quatre ans je mets au service de l'Université, et de la Facnlté Médicale en particulier. Les circonstances actuelles me justifient de rappeler que je n'ai pas été étranger à l'union si salutaire des deux écoles, à la création de l'autonomie de la Faculté, à l'accroisement considérable d'honoraires qui en est résulté, au paiement de compensations monetaires pour chacun des professeurs; et maintenant, en construisant un édifice devenu absolument nécessaire, où se donneront les cours avec toutes les facililtés voulues, je crois travailler pour les facultés, surtout pour les facultés, sans qu'il leur en coûte

un sou, en leur enlevant tout le trouble qui découle de pareils soucis matériels. Je ne suis pas seul à la tâche; mais ma part est assez grande pour me permettre de demander que, si l'on ne juge pas à propos de m'aider, au moins on ne me crée pas des embarras.

Du reste, ces embarras seraient tellement anti-nationaux, anti-canadiens, anti-naturels qu'ils finiraient par des avortements misérables, dont les premières victimes seraient les imprudents qui auraient consenti à se constituer les jouets et les complices de l'idée qui nous est radicalement ennemie et irréconciliable.

Attendant votre exposé, et espérant pouvoir vous être utile, je demeure, avec la plus haute considération,

Monsieur le Doyen,

Votre très dévoué serviteur.
J. B. Proulx, *ptre.*

CXLVII.

Montréal, 2 décembre. 1893.

L'Honorable Juge S. Pagnuelo, Gouverneur
de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Juge,

Permettez-moi de vous soumettre une suggestion, pressé que je suis de le faire par la conviction que j'ai de votre influence auprès du premier Ministre.

Je vous suggérerais donc, si vous le trouvez à propos, d'écrire à M. Taillon au sujet de l'octroi, lui en faisant voir toute l'importance pour l'établissement définitif de l'Université canadienne française à Montréal. Nos

petits libres-non-penseurs le comprennent si bien qu'ils cherchent à nous susciter des embarras, parlent d'affiliation à McGill, etc. Un refus à Québec nous mettrait dans une position on ne peut plus difficile. Le Premier est appelé à rendre le plus grand service à l'idée qui nous est chére à tous: l'union, sur ses bases véritables, des influences laïques et ecclésiastiques.

J'ajouterai que les dernières rumeurs, bien loin de le faire hésiter, devraient hâter son action; elles partent d'un groupe d'hommes, dont la partie saine de la population, la masse, n'a rien de bon à attendre.

Le plus vite vous écrirez, le mieux; aujourd'hui même, si c'est possible. Je descendrai à Québec lundi, et j'aimerais que M. Taillon eut reçu votre lettre, quand je me présenterai chez lui.

Je demeure, avec la plus haute considération,

Honorable Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. Proulx *ptre.*

CXLVIII.

Télégramme.

St. Lin, 4 décembre 1894.

L'Hon. L. O. Taillon, Premier,
Bâtisse du parlement, Québec.

Retenu à St. Lin par tempête de neige. Si besoin de moi, télégraphiez, je descendrai de suite. Si nous n'avions pas d'octroi, nous nous trouverions dans l'embarras, et les adversaires de l'Université en profiteraient grandement: *quod Deus avertat,* pour les plus grands intétrês publics.

J. B. Proulx.

CXLIX.

Montréal, 5 déc. 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.
Montréal.

Messieurs,

Vous êtes autorisés à demander, aux Messieurs dont les noms suivent, à soumettre pour les différents devis de la bâtisse de l'Université Laval à Montréal.

Maconnerie: Georges Beaucage, Boucher et Huberdeau, H. Dufort, C. Lemay, O. Lemay, O. Martineau, Prénoveau, Turcot et Martineau, Plante et Dubuc, J.B. Saint-Louis, Dansereau, C. O. Lamontagne, Boileau et Fournier, Guilbeault de Sainte Geneviéve.

Menuiserie: A. Boire, C. H. Laurier, A. Lavallée, Lamontagne, Jean Malo, Paquette ed Godbout, Lambert et fils, Bourgoiun et Cadieux, U. Pauzé, A. Renaud, Labrecque et Mercure, Robert et fils, Mantha et Cie, Paquette de la rue Craig.

Charpente en acier: Canada Bridge C°, C. Chanteloup, Dominion Bridge C°, Loignon et frère, H. R. Ives, Clendenning.

Brique et Terra-cotta: Brunet et fils, P. Brunet, O. Valiquette, Rochon et fils, Leger.

Votre très humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CL.

Dix-septième séance du Comité du Construction.

Jeudi, le 7 décembre 1893.

Dix-septième séance du Comité du Construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, J.B. Proulx, P. Deguire, et J. G. Payette. Perreault et Venne, architectes, sont aussi présents.

Les devis d'enduits, de converture, de peinture et de virage, de chauffage, de fils électriques, d'ascenseur, de plomberie sont mis sur la table.

Il est résolu :

1.° De laisser l'assurance à la charge des propriétaires;

2.° De laissez aux propriétaires la charge de chauffer la bâtisse, si c'est nécessaire;

3.° De mettre les fils électriques dans la maison;

4.° De demander des prix pour un ascenseur à l'électricité;

5.° De se contenter de la clause générale de dix ans pour la responsabilité de l'entrepreneur de la couverture;

6.° De conserver la ventilation, telle que montrée pour salle de promotion et *water-closets,* et d'ajouter un tuyau de ventilation pous les tabagies;

7.° D'envoyer des lettres d'invitation aux entrepreneurs dont les noms suivent....

Pour les nouveaux devis, c-à-d. devis d'une construction non à l'épreuvre du feu, il fut résolu: 1.° que tous les murs seraient en bois foulé; 2.° que les poutres et les fermes resteraient en fer; 3.° que les soliveaux, les colombages seraient en bois.

CLI.

FORMULE *de la lettre envoyée aux soumissionnaires.*

Montréal, 5 décembre, 1893.

Monsieur,

Des soumissions seront reçues au bureau du Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, 45, Place Jacques Cartier, jusqu'à mercredi, à 2 h. p. m., le 20 du courant, pour les « travaux de charpente en acier » [1], nécessaires dans l'érection d'une édifice pour l'Université, rue St Denis.

Il ne vous est pas interdit de donner une soumission pour les autres devis [2].

Les plans et devis sont visibles au bureau des soussignés, de 9 hrs, a. m. à 4 hrs p. m.

PERREAULT ET MESNARD, *Architectes.*

Note. — Le propriétaire ne sera pas tenu d'accepter la soumission la plus basse, ni même aucune.

[1] Ces mots étaient changés suivant les différents devis : couverture, charpente et menuisserie, chauffage, maçonnerie et pierre de taille, plomberie, peinture et vitrage, installation des fils électri. ques nécessaires pour l'éclairage, brique, terra-cotta, enduits, etc.

[2] Cette phrase ne se trouvait pas dans les lettres pour les devis d'enduits, de fils électriques, peinture et vitrage, plomberie, chauffage, couverture.

CLII.

Montréal, 5 déc. 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai rencontré M. Colin, cet après-midi. Il aimerait à vous voir avant son départ pour l'Europe. Il part jeudi prochain, le quatorze du courant. Il est plus que jamais ferme et résolu. Il verra M. le docteur Rottot.

On m'a dit qu'il y a quelques difficultés à avoir tous les renseignements voulus sur les devis, quantités, etc.

Le Directeur de l'Ecole Polytecnique est venu demander des renseignements sur le bill.

Ne sachant si vous allez à St Lin ou à Québec, je vous laisse ici cette lettre.

Je demeure
Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CLIII.

St. Lin des Laurentides, 10 déc. 1893.

Rév. J, B. Proulx ptre, V. R.
Hôpital Notre-Dame, Montréal.

Monsieur le Curé,

La nouvelle de votre accident [1] est tombée comme une bombe dans le paisible presbytère de St. Lin. J'étais à ma

[1] La veille au soir, M. l'abbé Proulx avait été victime d'une chute de voiture, dans la quelle il s'était demis un bras, et avait reçu plusieurs lésions internes; deplus, dans la violence du choc, il avait pris le germe d'une dépression nerveuse, qui le retint loin de la gestion active des affaires universitaires, pendant près de sept mois. Voir, pour plus de détails, le Supplément.

chambre, quand on me remit votre lettre, vers 2 heures. Je n'eus que le temps de la parcourir et de descendre, je trouvai P., M., A., G., en pleurs, tout consternées. Ma première pensée fut pour le téléphone. J'y appris le succès de l'opération. Cette bonne nouvelle ramena la consolation. A. fit une colère contre le voyage, M. répéta sa comparaison de Mgr Labelle, P. trouve les autres heureuses de pouvoir pleurer. M. Monk, M. Martel, M. Desrosiers, et les Frères, vous offrent leurs meilleures sympathies.

Si la mère n'est plus pour s'inquiéter et prier, d'autres coeurs dévoués remercient le bon Dieu et prient pour vous.

Votre tout dévoué,
J. G. PAYETTE *ptre.*

CLIV.

Montréal, 11 décembre 1893.

A Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques
de la Province Ecclésiastique de Montréal.

Messeigneurs,

A l'Hôpital Notre-Dame, de la chambre où me retiennent les suites d'un accident assez sérieux, je vous écris pour vous demander encore une fois de vouloir bien accepter ma démission, comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Aux raisons que j'eus l'honneur de vous exposer dans ma lettre du 31 décembre 1890, et dans celle du 8 juin 1892, j'ajoute les exigences d'une santé, peut-être très gravement compromise. Je ne veux pas parler précisement des inconvénients et des ennuis d'une luxation dou-

loureuse, naturellement passagère dans ses effets comme dans ses souffrances; je fais allusion à des lésions intestinales, qui sont les conséquences d'une chute que je fis le 12 novembre 1891, à bord de la Tourraine, lorsque je me rendais à Rome pour affaires universitaires, lésions qu'ont aggravées le nouvel accident qui vient d'interrompre mon voyage à Québec, également entrepris dans les intérêts de l'Université; je parle d'une dépression nerveuse, produite par un choc soudain et imprévu, laquelle demande, pour sa guérison, j'en suis convaincu, un repos immédiat, long, complet, absolu.

Du reste, comme je l'expliquais dans ma lettre à Mgr l'Archevéque de Montréal en date du 19 février de l'année courante, le programme, que m'imposaient les circonstances à mon arrivée à l'Université, et dont suivent les principaux articles, a été rempli à la lettre, en son entier:

1.° Le fonctionnement de la constitution JAM DUDUM, et la reconnaissance officielle des décrets romains dans la législation de la Province;

2.° L'étude de la dette réclamée par le Séminaire de Québec;

3.° La création de nouvelles ressources pécuniaires;

4.° L'apaisement des esprits dans les hautes sphères de l'éducation;

5.° L'union entre les deux écoles de Médecine de Montréal;

6.° Le règlement des reclamations monétaires des Professeurs des deux susdites écoles;

7.° L'obtension de chartes, consacrant la liberté et l'autonomie des Facultés;

8.° L'équilibre légalisé des meilleurs influences laïques et ecclésiastiques, dans la composition et la direction du corps universitaire;

9.° L'organisation du syndicat financier;

10.° La mise en opération de cette constitution, à la fois forte et décentralisatrice;

11.° La construction d'édifices universitaires.

De tous les articles ci-haut énumérés, il ne reste plus que le dernier à parfaire; mais déjà l'ouvrage en est rendu à un tel point que le succès à bref délai ne fait doute pour personne, si seulement les diverses influences qui composent la force universitaire continuent à travailler dans un même sens, au sein de l'union, de la concorde et de la paix.

Mon travail est fini; commence celui d'un autre, à qui je souhaite succès, prospérité, et tout le bonheur que j'ai eu à travailler sous la direction de Vos Grandeurs, dont je suis et demeurerai toujours, avec la plus haute considération et le plus profond respect,

Le très humble et très dèvoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R.

P. S. — Je ne cacherai rien. Aux exigences de ma santé se joignent celles de ma bourse. Je comprends que l'Université ne peut que difficilement donner davantage, d'une maniére ostensible ; mais il n'en est pas moins un fait, que ce que j'en reçois ne couvre pas ce qu'elle m'occasionne de dépenses. Je suis obligé d'avoir deux remplaçants, l'un à Montréal, l'autre à St Lin. Presque toujours en voyage, je ne puis veiller à la rentrée de mon revenu curial, ni contrôler moi-même l'économie intérieure de ma maison. Les questions à régler les plus délicates se sont succédées presque sans interruption : de là, presque sans interruption aussi, des déplacements dispendieux. On n'a pas d'idée généralement de ce que coûte, pour le premier fonctionnaire, la gestion active d'une administration aussi décentralisée, avec son Con-

seil des Evêques, avec ses Gouverneurs subdivisés en divers comités, avec ses Admnistrateurs répandus par toute la Province, avec ses Facultés constituées en corporations autonomes. La correspondance seule forme un item considérable. Par contre, les dépenses de l'administration générale se trouvent être comparativement très peu élevées, parce que sur le Vice-Recteur retombent la plupart des extras et des imprévus.

Je ne dis pas cela pour me plaindre. Ce qui est fait est fait, j'ai été heureux de le faire, je ne réclamerai jamais quoi que ce soit pour les déficits annuels du passé. Mais la prudence la plus élémentaire en économie domestique me dit de m'arrêter sur une voie, qui prépare à ma vieillesse des embarras inextricables.

J'ai supporté, et je supporte les dépenses, non prévues, occasionnées par des accidents que j'ai rencontrés au service de l'Université ; il m'en restera toute la vie, par les secours supplémentaires dont j'aurai besoin dorenavant, un surcroit de dépenses qui représente les intérêts d'un capital non médiocre. Arrêtons-nous, avant que la banqueroute, *la hideuse banqueroute,* (Mirabeau) ne soit à nos portes.

J. B. P.

CLV.

Hôpital Notre-Dame, 11 décembre 1893.

L'Honorable L. O. Taillon, Premier
du Gouvernement de la Province de Québec.

Honorable Monsieur,

J'étais pour descendre à Québec aujourd'hui, mais le soin d'une épaule, que je me suis démise, me retient à

l'Hôpital. J'envoie à ma place M. J. G. Payette, mon assistant au vice-rectorat, en qui j'ai toute confiance, et avec lequel je vous prie de traiter comme si c'ètait moi-même.

Il vous remettra la lettre collective que les Evêques de la province de Montréal ont signé à Sherbrooke, demandant au gouvernement de créer une allocation annuelle pour l'Université à Montréal, et cela, d'après le projet que je vous avais montré. J'espère qu'il vous sera possible de faire à Leurs Grandeurs une réponse claire et forte, qui impose l'étude de la question à la premiére réunion du Conseil de l'Instruction Publique.

Quant à l'allocation pour la bâtisse, je ne doute pas qu'il vous sera possible de faire quelque chose. Sans cela, l'Université en recevrait un échec moral, qui lui ferait un tort incalculable. Les exigences et les aspirations de certaines personnes, dont nous n'avons rien de bon à attendre, ni nous, ni votre gouvernement, aspirations qui viennent de se faire jour comme providentiellement, nous disent assez que cet octroi est devenu en quelque sorte indispensable. Du reste, sur ce sujet, M. Payette pourra vous donner toutes les informations voulues, comme il pourra vous rendre tous les petits services qui seront dans les limites de *sa possibilité.*

Plein d'espoir dans les bons résultats qui sortiront de ses démarches, et pour moi et pour vous, je demeure avec la plus haute considération.

Monseigneur le Premier,
Votre très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CLXV.

Montréal, 12 décembre 1893.

Rév. M. J. B. Proulx, ptre.

Monsieur,

Je suis très heureux de votre empressement à vouloir améliorer le service médical de la Maternité.

Je prends la liberté de vous indiquer les modifications tout-à-fait pratiques, que l'on croit nécessaires pour le plus grand bien des élèves et de notre faculté.

1.° Les Elèves sont constitués en comités. Chaque comité visite la Maternité à tour de rôle. Le médecin se rend près de la malade avec le comité; il donne les explications qu'il juge nécessaires, puis se retire. Les Elèves passent ensuite dans une autre chambre, où ils demeurent jusqu'à ce que la garde-malade les appelle pour voir l'accouchement se terminer. Ce système me parait très imparfait. Les Elèves ne peuvent pas suivre les différentes phases de la maladie, ni constater les modifications et les complications qui peuvent survenir, ni exercer leur jugement dans la direction de la maladie. Il faudrait, suivant moi, permettre aux Elèves, ou au moins à l'Elève spécialement chargé de l'accouchement, de le surveiller comme si c'était le médecin lui-même.

2.° Après l'accouchement, les Elèves laissent immédiatement la femme, sans s'occuper de la mère ou de l'enfant. On ne leur ensigne pas les soins que l'état de la malade exige, ni les soins à donner à l'enfant. Plus tard, en entrant en pratique, ces jeunes médecins ont l'humiliation de constater que la première sage-femme venue en sait plus long qu'eux sur ces sujets-là.

De plus, pour une autre raison des plus importantes, les Elèves ne devraient laisser la femme qu'une heure après l'accouchement; c'est presque toujours dans cet espace de temps que des hémorrhagies graves, et souvent mortelles, surviennent, et comme les élèves ne sont pas présents, ils perdent l'occasion de connaitre les symptômes qui indiquent et qui accompagnent ces hémorrhagies, ainsi que leur traitement.

3.° Après l'accouchement, les Elèves font la visite des salles deux ou trois fois par semaine, et souvent ils ne voient pas la femme qu'ils ont assistée; ceci me parait tout-à-fait insuffisant. Les Elèves, ou au moins celui chargé spécialement de la maladie, devraient suivre la femme régulièrement durant au moins cinq jours: c'est le seul moyen d'apprendre les soins hygiéniques que l'état de la femme requiert, de diagnostiquer les différentes maladies puerpérales, ou autres, qui attaquent si souvent la femme dans ce moment-là.

4.° On devrait enseigner aux Elèves la manière de se servir des instruments. Ils n'en ont pas la moindre notion; aussi les accidents sont loin d'être rares, quand ils commencent à pratiquer.

L'organisation actuelle de la Maternité ne permettrait peut-être pas de mettre à exécution toutes ces modifications. Le Dr Dagenais serait surchargé d'ouvrage. Il faudrait alors imiter les autres institutions de ce genre, ici et ailleurs, et nommer un médecin interne.

En vous souhaitant le succès le plus complet, je vous prie de me croire, avec la plus haute considération,

Votre tout devoué serviteur [1].

J. P. Rottot.

[1] Pour la réponse à cette lettre importante, voir les Nos LXV et LXVI, et le Supplément.

CLVI.

84 Rue d'Auteuil,
Québec, 21 décembre 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Une belle tempête de neige règne en maîtresse dans la capitale de la Province de Québec. Dès la nuit dernière, notre train de chemin de fer en subit les premières conséquences, et arriva à destination deux heures en retard. La première parole de Madame R. fut pour vous. Avec ses filles, elle vous offre ses sympathies et vous souhaite un prompt rétablissement.

A dix heures, j'étais au salon du premier ministre. Je dus attendre jusqu'à onze heures moins un quart. « Je regrette de vous avoir fait attendre si longtemps. » Il lit votre lettre d'introduction, me demande quelques renseignements sur « les exigences et les aspirations de certaines personnes. »

A ma question, quand il espérait décider le montant de l'octroi ? « Peut-être cette sémaine, me répondit-il. Nous ne pourrons pas donner autant que M. l'abbé s'y attend. Tout au plus, vingt-cinq ou trente mille dollars, en deux paiements, avec les conditions du Séminaire, c'est-à-dire, que ce soit pour les bâtisses universitaires. »

Quant à l'octroi annuel, le gouvernement ne le peut pas donner. Ce sera aux Evêques à remanier les fonds de l'éducation supérieure. Je ne pourrai répondre à Leurs Grandeurs qu'après la session. Il me faudra examiner

les rapports des Fonds de l'Education supérieure, dans une quinzaine de jours. »

Et j'ai tout oublié le reste. M. Taillon était pressé, pour se rendre au comité.

Je vous envoie une copie des lettres des Doyens de la Faculté de Droit et de la Faculté de Médecine. Je garde les originaux, ils pourraient peut-être servir.

J'espère que vous vous êtes rendu sans trop de fatigues, hier soir, et que l'air domestique vous remet plus vite que tous les remèdes de l'Hôpital.

Je demeure, avec une haute considération,

Votre tout-dévoué,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

N. B. — Lettre de M. L. A. Jetté arrivée ici le 6 décembre; lettre de M. J. P. Rottot, le 30 novembre.

CLVII.

84, Rue d'Auteuil, Québec, 13 déc. 1893.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Hier après midi, je causais un instant avec notre député, Monsieur Marion. Il est heureux comme un prince. Dans la soirée, j'assistais à la séance. Rien de bien extraordinaire s'y est passé. Mercier a fait un petit discours d'une demi-heure sur le bill de l'Honorable Casgrain. Le reste de la séance passa en affaires de routine. J'entendis Stephens, Tessier, Turgeon, Hackett, Peltier, Casgrain, dire quelques mots à l'occasion de demandes de documents.

Aujourd'hui, à dix heures, je rencontrais l'Honorable Nantel à son bureau. Les journaux lui avaient appris l'accident qui vous est arrivé. Je lui remis la copie de la pétition des Gouverneurs et de la lettre des Evêques. A propos de l'octroi, il dit que vos espérances ne seraient pas trompées, que le premier ministre lui avait encore parlé de la chose hier, que le gouvernement donnerait un certain montant cette année et les années suivantes, que les estimés supplémentaires ne viendraient que la semaine prochaine devant la chambre, qu'il serait bon de mettre la pétition des Gouverneurs sur le pupitre des membres.

Je suis allé prendre le diner chez mon oncle. Il vous remercie de vos saluts. Mon cousin Joseph est trop heureux de vous avoir été utile.

A trois heures, je rencontrais M. J. G. Laviolette, le Président des Gouverneurs. Il est tout-à-fait content des des dispositions du Premier Ministre.

On attend la discussion sur l'asile de Beauport ce soir. Je vais essayer d'y assister. Si rien de nouveau ne se produit, je retournerai à Montréal jeudi, et à St. Lin vendredi.

Je demeure votre tout dévoué,

J. G. Payette *ptre.*

CLVIII.

Montréal, 14 déc. 1893.

M. J. B. Proulx, St. Lin.

Monsieur le Curé,

Nous avons eu, par M. Leblanc [1], des nouvelle de votre accident. Il vous a dit que, grâce à notre retraite,

[1] M. le Chanoine Leblanc était allé rendre visite au Vice-Recteur, au nom de Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

nous n'avions rien appris avant lundi. Je me rends bien compte des souffrances que vous devez endurer. Votre épaule a été terriblement attaquée encore cette fois. Si nos prières peuvent quelque chose sur le cœur de Dieu, elles vous sont acquises.

Je sais par vottre lettre que vous aimierez à ne pas perdre M. Desroriers [1], et, par la sienne, qu'il a encore plus envie de rester. Il redoute le résultat des ordinations, il a peur d'être supplanté. De grand cœur, je permets à M. Ethier de rendre les services qu'il pourra rendre, et je crois qu'il vaut mieux ne pas songer à remplacer M. Desrosiers, avant de lui avoir donné la chance de se remettre.

Je pars pour Ste Thérèse pour l'enterrement de M. Monette. M. X., que j'ai vu hier soir, était au courant de la satisfaction du Dr Brosseau, dans son succès à votre endroit. Courage et force.

Tout à vous.

† EDOUARD CH. *Arch. de Montréal.*

CLIX.

Montréal, 18 déc. 1893.

M. J. B. Proulx, St. Lin.

Monsieur le Curé,

J'ai reçu aujourd'hui plusieurs lettres de vous. C'est avec peine que je constate tout ce que vous avez à souffrir, à la suite du dernier accident. La question de démission demande à être étudiée. Laissez-moi y penser.

En vous souhaitant un prompt retour à la santé,

Je demeure votre tout dévoué.

† EDOUARD CH. *Arch. de Montréal.*

[1] M. Desrosiers fut malade pendant cinq ou six semaines.

CLX.

Montréal, 18 déc. 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

En arrivant à Montréal, j'ai vu le Dr. Desrosiers. Il vous prescrit le bromure de potassium. Sa présence n'est nullement nécessaire à St. Lin. Les symptômes actuels sont le résultat des efforts extraordinaires, faits pendant le travail de la remise de l'épaule.

Monseigneur et les prêtres de l'évêché se sont informés de votre état, et vous souhaitent un prompt rétablissement.

Les architectes veulent demander des soumissions pour les spécifications de la bâtisse non à l'épreuve du feu. Je dois rencontrer M. Leduc cette aprés midi, pour m'entendre avec lui.

Je demeure votre tout dévoué,

J. G. Payette *ptre.*

CLXI.

Evêché de St. Hyacinthe, 18 décembre 1893.

M. le Chanoine J. B. Proulx,
Vice-Recteur U. L. à Montréal.

Mon cher Monsieur,

Votre honorée lettre en date du 11 courant, qui m'a été remise hier, me cause, comme à tous vos amis, une

véritable douleur, en m'apprenant que le mauvais état de votre santé vous engage à prier, avec instance, les Evêques de la Province d'accepter votre démission de la charge de Vice-Recteur de l'Uuiversité Laval à Montréal.

Les causes qui paraissent nécessiter votre démarche, me font peine sans doute; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que votre démarche elle-même me cause un véritable regret.

Il ne m'appartient pas de discuter les raisons que vous alléguez pour laisser votre poste, mon diocèse est trop éloigné pour j'aie droit au Chapitre universitaire de Montréal. Mais vous m'avez paru trop évidemment, jusqu'ici, l'homme de la Providence dans nos affaires Universitaires, pour que je ne sois tenté de croire que Dieu vous veut au poste qu'il vous a assigné, pour jusqu'au complément de son oeuvre.

Sans doute, comme chacun peut le constater, vous avez déjà fait un immense travail, que le succès le plus complet a couronné; mais tout n'est pas encore fini.

Dans mon humble opinion, « les diverses influences « qui composent la force de notre Université ne conti- « nueront à travailler, au sein de l'union, de la con- « corde et de la paix », qu'en autant que la main habile qui a su les concilier, sera là pour les diriger. A cette condition seule, le succès complet me parait assuré pour bientôt.

Vous me pardonnerez, mon cher Monsieur, de vous parler avec tant de franchise. Vous connaissez ma devise : *Fide non ficta.* Si j'avais droit de vote au conseil des Evêques de la Province de Montréal, je n'accepterais pas votre démission, malgré les fortes raisons qui vous font demander votre retraite. C'est vous dire assez que, si on me fait l'honneur de me consulter, je serai *contre vous.*

Mais, anxieux de m'assurer un moyen de prompet réconciliation avec vous et vos *créanciers*, et surtout d'éviter la responsabilité des pertes que vous impose votre charge, je désire beaucoup que NN. SS. les Evêques avisent de suite aux moyens de vous *rendre indépendant sous le rapport de la fortune!*

En vous souhaitant rétablissement complet de la santé, pour l'aurore de la nouvelle année, je demeure, mon cher Monsieur,

Avec la plus haute considération,
Votre très humble et dévoué en N. S.
† Max. *Ev. de Druzipara.*

CLXII.

St. Hyacinthe, 19 déc. 1893.

Monsieur le Chanoine Proulx, V. R.
St. Lin.

Mon cher Vice-Recteur,

J'ai reçu hier la vôtre du 11 du courant, écrite de l'Hôpital Notre Dame, où vous ont confiné les éclaboussures de l'accident qui vous est arrivé dernièrement, et que j'ai bien déploré, tout en faissant des voeux pour qu'il n'eut pas de conséquences fâcheuses.

Je ne sais ce que pense Mgr l'Archevêque de Montréal de votre nouvelle instance pour vous démettre de votre charge de Vice-Recteur; je ne puis et ne saurais en conséquence me prononcer maintenant sur cette démarche de votre part. Sa Grandeur convoquera bientôt ses suffragants, je présume, pour délibérer sur cette grave question.

Les raisons que vous présentez à l'appui de votre demande, surtout la santé et les affaires temporelles, valent certainement la peine d'être prises en sérieuse considération. Mais n'y aurait-il pas moyen d'accommoder les choses, de manière à ce que l'on puisse vous tirer d'inquiétude et d'embarras, pour le présent et pour l'avenir? Dans tous les cas, je voudrais pour ma part que l'on prit toutes les mesures jugées nécessaires pour vous retenir au poste, où vous avez déjà effectué une si grande somme de bien, et où vous en avez encore beaucoup à faire. Vous voyez, mon cher Vice-Recteur, que je ne suis guère favorable à votre demande. Bien plus, je suis disposé à me maintenir dans cette disposition, tant qu'on ne m'aura pas fait voir qu'il n'y a aucun moyen d'améliorer votre position, de manière à la rendre plus supportable et plus agréable. J'espère que la divine Providence nous fera trouver cet expédient, et qu'elle continuera de vous mettre au coeur la bonne volonté et le zèle, dont vous avez été animé pour la grande oeuvre Laval à Montréal.

Avec mes voeux de prompt et parfait rétablissement, je demeure tout vôtre en N. S.

† L. Z. *Ev. de St. Hyacinthe.*

CLXIII.

Sherbrooke, 23 décembre 1893.

Au Rev. J. B. Proulx ptre, Curé de St Lin,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

Pardonnez-moi d'être si en retard avec vous, malgré l'importance de votre lettre, déjà vieille de dix jours,

à laquelle vous aviez presque droit de vous attendre que je répondrais immédiatement. C'est que, voyez-vous, on n'est pas plus exempt d'être malade à Sherbrooke qu'à Montréal; pas plus exempt, quand on est Evêque, que quand on est Vice-Recteur.

Nous sommes *battus* du même mal, mon cher ami: « dépression nerveuse produite par un choc soudain et imprévu », chez vous, dans une chute de voiture, chez moi dans un saut terrible et imprévu, de St Hyacinthe à Sherbrooke, qu'il ma fallu faire, sur l'ordre de Notre Saint Père le Pape. Je commence à me remettre de ce choc nerveux, tout en continuant d'être Evêque de Sherbrooke. Ne suis-je pas autorisé à espérer qu'il en sera de même avec vous, sans que vous cessiez d'être Vice-Recteur?

Reposez-vous, comme vous le désirez, comme vous le croyez nécessaire, immédiatement, longuement, complètement, absolument. Mais continuez de diriger la barque, que vous avez conduite jusqu'ici avec une sagessse, une habilité et une prudence qui vous ont mérité la haute approbation de tout l'Episcopat de la Province, sans parler des sympathies précieuses que ces mêmes qualités vous ont assurées de la part des laïques de distinction, avec lesquels vous vous êtes trouvés en contact journalier. J'admets bien volontiers que les raisons sur lesquelles vous appuyez votre supplique, sont fortes et sérieuses. Mais laissez-moi vous demander de partager mon espérance, que le temps, avec la grâce de Dieu, guérira tous les maux, je n'en accepte aucun, dont vous avez si justement droit de vous plaindre. Vous pourrez alors, avec un redoublement d'énergie et de vigueur, continuer de travailler dans les intérêts de la gloire de Dieu, si intimement liés à ceux de l'enseignement universitaire dans notre chère patrie.

Avec l'espoir que Dieu exaucera les voeux que je forme pour le prompt rétablissement de votre santé, je demeure,

Monsieur le Vice-Recteur,

Votre tout dévoué en N. S.
† Paul Ev. de Sherbrooke.

CLXIV.

St. Lin des Laurentides, 19 décembre 1893.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

Je regrette de ne pouvoir assister à l'assemblée si importante des Gouverneurs, qui doit avoir lieu après-demain: mes forces ébranlées ne me le permettent pas; pour la première fois aujourd'hui ai-je pu quitter mon lit, pour un laps de temps assez considérable. Ce qui me console, c'est que les affaires ne souffriront pas de mon absence; et, dans de semblables occurrences, j'éprouve une véritable satisfaction d'avoir pu contribuer à organiser un corps d'administration, composé d'hommes aussi forts et aussi habitués aux affaires.

Voudriez-vous communiquer aux Gouverneurs la petite suggestion suivante?

Il est très probable que nous aurons l'allocation spéciale du Gouvernement; cependant cette allocation et le don de St Sulpice ne suffiront pas pour compléter la bâtisse en construction. Il importe de ne pas charger l'Université d'une dette trop considérable; d'un autre coté, nous ne pouvons arrêter les travaux commencés.

Ne pourrait-on pas, dans l'octroi des contrats, se réserver de suspendre l'ouvrage, après le troisième étage?

L'ouvrage ne serait jamais suspendu, très pobablement: dans l'entretemps, on trouverait de l'argent; par là, nous fermerions la bouche à ceux qui croient, ou qui objectent, que nous allons jeter l'Université dans des embarras inextricables. Je suis toujours en toute sincérité,

Mon cher ami,

Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R.

CLXVI.

St Lin des Laurentides, 19 décembre 1893.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'une lettre que m'a adressée dernièrement M. le Dr Rottot, Doyen de la Faculté Médicale, modérée dans les termes, raisonnable dans les suggestions, à propos des visites que les Elèves en médecine doivent faire aux malades de la Maternité.

Il n'y a pas à hésiter; si nous voulons avoir des médecins à la hauteur des exigences du présent, il nous faut en prendre les moyens.

Est-il possible de faire passer ces suggestions dans la pratique journalière? C'est ce que je me propose de traiter avec Votre Grandeur, la première fois que j'aurai le plaisir de la rencontrer.

Ce ne pourra être toutefois avant quelques jours; car aujourd'hui est la première journée, où j'ai pu dormir et

sortir de ma chambre, depuis mon accident. C'est pourquoi je vous envoie la lettre de M. le Dr Rottot, afin que vous puissiez y penser d'avance, et prendre des informations, si vous le jugez à propos. Je demeure, dans les sentimentes du respect le plus profond,

De votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très obéissant serviteur,
J. B. Proulx *ptre.* V. R.

CLXVII.

St Lin des Laurentides, 19 décembre 1893.

M. le Dr. J. P. Rottot, Doyen
de la Faculté de Médecine de l'Univ. Laval à Montréal.

Monsieur le Doyen,

Au premier jour qu'il m'est possible, j'accuse reception de votre lettre à propos de la Maternité, lettre qui m'est parvenue à la fin de la semaine dernière.

Croyez que mes sympathies sont acquises au succès de vos suggestions, et que je m'emploierai, aussitôt que mes forces seront rétablies, au réglement de cette affaire, comme en fait foi la copie ci-incluse d'une lettre à Mgr l'Archevêque de Montréal en date de ce jour.

Certain de rencontrer chez vous, Monsieur, espérant rencontrer également, non seulement chez la plupart des membres de la Faculté, mais chez tous, cette coopération calme, cette pondération de moyens qui est le secret né-

cessaire de toutes les oeuvres lentes et sûres, je demeure avec la plus haute considération,

Monsieur le Doyen,
Votre très humble et très dévouvé serviteur,
J. B. Proulx *ptre.* V. R.

CLXVIII.

Montréal, 20 dec., 1893.

MM. Perreault, Mesnard el Venne, Architectes, Montréal.

Messieurs,

En reponse à votre lettre de ce jour, je vous envoie les papiers demandés.

Cependant il me faudra pour cet après-midi, à trois heures au plus tard, les quantités complètes, les formules de soumissions, et les lettres envoyées aux soumissionnaires.

Demain, pour trois heures, vous ferez parvenir au bureau de l'université les devis et quantités, qui n'ont pas servis, et les plans.

Il est possible que nous ayions besoin de M. Venne ou de M. Cadieux, cette apres-midi. Je téléphonerai à quatre heure, si besoin il y avait.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CLXIX.

Dix-huitième séance du Comité de Construction.

Mercredi, le 20 décembre 1893.

Dix-huitième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent M M. Joël Leduc, P. Deguire, S. Pagnuelo et J. G. Payette.

Un troisième rapport au Bureau des Gouverneurs est adopté.

Le tableau des soumissions pour une bâtisse à l'épreuve du feu est préparé.

Les devis pour une bâtisse non à l'épreuve du feu sont adoptés.

CLXX.

Dix-neuvième séance du Comité de Construction.

Jeudi, le 21 décembre 1893.

Dix-neuvième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, P. Deguire et J. G. Payette.

Le tableau des soumissions pour une bâtisse non à l'épreuve du feu est préparé, et renvoyé aux Gouverneurs.

Un tableau du coût des deux constructions [1] est également préparé, pour être soumis aux Gouverneurs.

[1] Ces deux tableaux demandèrent à l'Assistant Vice-Recteur un travail considérable, il y avait en tout soixante un soumissionnaires. Ces diverses soumissions ne sont pas données ici, parce qu'elles renferment certains renseignements qui sont, de leur nature, semi-privés.

CLXXI.

TROISIÈME RAPPORT *du Comité de Construction au Bureau des Gouverneurs.*

Montréal, 21 déc. 1893.

Le Comité de Construction a l'honneur de faire rapport que, depuis le 16 novembre, en différentes séances, il a terminé la révision des différents devis.

I.

Au premier décembre, le devis de menuiserie était déposé sur la table des Gouverneurs. Alors on pouvait constater que le pin, le cotonnier jaune et le mérisier étaient les bois spécifiés. Aucune boiserie n'est indiquée, une simple plinthe court au bas des murs.

Au devis de plomberie, il est demandé un prix séparé pour l'approvisionnement d'eau, pour service d'incendie. Tout ce qu'il faut pour lieux d'aisance perfectionnés, tuyaux d'égout pour le toit, tuyaux de ventilation, eau chaude et eau froide distribuée dans la bâtisse, tuyaux pour le gaz, est compris dans ce devis.

Le Comité a fait préparer les plans, pour poser les fils électriques dans toute la bâtisse.

L'ascenseur a pour moteur l'électricité.

II.

Suivant la résolution du Bureau des Gouverneurs, il a été choisi pour les différents travaux une liste d'entrepreneurs, dont les noms ont été indiqués, soit par les Gouverneurs, soit par les architectes. La liste, par ordre de devis, est annexé à ce rapport.

Sont également annexées les formules des lettres envoyées aux entrepreneurs, et des soumissions que ces mêmes entrepreneurs ont dû remplir.

III.

Jeudi, le sept de décembre courant, à une réunion du Comité de Construction, les architectes déposaient sur la table les devis, quantitées et plans pour: 1.° les enduits; 2.° la couverture; 3.° la peinture et les vitres; 4.° le chauffage; 5.° les fils éléctriques; 6.° l'ascenseur; 7.° et la plomberie.

Ordre fut donné à l'architecte d'envoyer des lettres d'invitation aux différents entrepreneurs, qui lui seraient indiqués pour les différents travaux.

IV.

Dans le séance du 20 décembre, le Comité de Construction, sur rapport favorable, approuvait, pour une bâtisse non à l'épreuve du feu, les devis tels que modifiés, suivant les résolutions adoptées par le Comité le sept décembre courant.

Pour cette nouvelle bâtisse, il n'y a aucun changement dans les devis de maçonnerie, de couverture, de plomberie, de peinture et de vitrage, de fils éléctriques, de chauffage et d'ascenseur.

Dans le devis de brique et de *terra-cotta*, la *terra-cotta* disparait et est remplacée par le foulage ordinaire. Le devis en acier est diminué par la disparition de toutes les poutrelles, seules les grosses poutres et les fermes restent. Le devis de menuiserie est augmenté de toute la différence des soliveaux et des colombages. Tout le fer qui apparaît dans la bâtisse, est recouvert par une couche d'enduits.

V.

Dans cette même séance du 20 décembre, le Comité de Construction a préparé des tableaux des différentes soumissions pour une bâtisse à l'épreuve du feu. Ils sont annexés à ce rapport.

VI.

Dans une séance, tenue immédiatement avant celle des Gouverneurs en ce jour, 21 décembre, le Comité a preparé un tableau de soumissions pour une bâtisse non à l'épreuve du feu, et un tableau comparatif du coût des deux constructions. Ces tableaux sont également ci-annexés. Le tout soumis.

J. Leduc.
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CLXXII.

Procès-verbal *de la* douxième *assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.*

Le 21 décembre 1893, avait lieu la douzième assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, au Salon de l'Uuiversité.

Etaient présents: M. Jacques Grenier, Vice-Président, M. F. X. St Charles, Trésorier, l'Honorable S. Pagnuelo, MM. les Abbés Z. Racicot, P. Deguire, J. Primeau, MM. J. O'Brien, J. Lednc et J. Payette, Assistant Vice-Recteur, Remplaçant *ad hoc.*

Dans le cours de l'assemblée, MM. les architectes Perrealt et Venne furent appelés.

M. le Vice-Président est au fauteuil.

Le rapport de la dernière séance est lu et adopté.

Le troisième rapport du Comité de Construction est lu et déposé sur la table.

L'Assistant Vice-Recteur donne communication d'une lettre du Vice-Recteur, retenu chez lui par les suites de l'accident, éprouvé lorsqu'il était en route pour Québec.

1.° — Résolu que les Gouverneurs ont appris avec peine le triste accident qui retient M. le Vice-Recteur à la maison, lui expriment leur profonde sympathie, et lui souhaitent un rétablissement prompt et complet.

Résolu que M. l'Assistant Vice-Recteur transmette à M. le Vice-Recteur une copie de ces résolutions.

2.° — Vu le surcroit considérable d'argent que coûterait la construction, à l'épreuve du feu, de la bâtisse projetée pour l'Université, vu les moyens limités actuellement à la disposition des Gouverneurs, il est résolu à l'unanimité de procéder à la construction de la bâtisse universitaire, non à l'épreuve du feu.

3.° — Il est résolu que les chèques donnés par les différents soumissionnaires, auxquels les travaux ont été accordés, resteront entre les mains des Gouverneurs en garantie des travaux, jusqu'à ce que d'autres garanties soient données à la satisfaction du Comité de Construction.

4.° — Résolu que les travaux de maçonnerie et de pierre de taille pour la bâtisse, le péristyle et le perron, soient accordés à Boucherz et Huberdeau, pour la somme P. 52,803.00.

5.° — Résolu que les travaux de brique soient donnés à Plaicide Brunet, pour la somme de P. 11,707,00, et que son chèque de garantie soit réduit à P. 500.00.

6.° — Vu que la plus basse soumission pour la charpente en acier présente une difficulté sur ce que comprend le prix mentionné, les Gouverneurs renvoient cette

question au Comité de Construction avec charge d'écrire au soumissionnaire pour lui demander des explications, et avec pouvoir de donner le contrat de ces travaux.

7.° — Résolu que les travaux de charpente et de menuiseirie soient donnés à Urgel Pauzé, pour la somme de P. 35,977,00.

8.° — Résolu que les travaux d'enduits soient donnés à E. Morache, pour la somme P. 6,016.00.

9.° — Résolu que les travaux de peinture et de vitrage soient donnés à F. E. Meloche, pour la somme de P. 5,877.00, avec réserve de choisir le verre anglais dans le cours des travaux, aux prix de la soumission.

10.° — Résolu que les travaux de la couverture soient donnés à Pelletier et Brosseau, pour la somme de P. 3,647,00.

11.° — Résolu que les travaux de plomberie soient donnés à Pelletier et Brosseau, pour la somme de P. 8,334,00.

12.° — Résolu que les travaux de chauffage soient donnés a Lessard et Harris, pour la somme de P. 9,000.00.

13.° Résolu que les travaux de fils électriques et l'ascenseur soient laissés à la décision du Comité de Consstruction.

Et l'assemblée est ajourné *sine die.*

CLXXIII.

Montréal, 21 décembre 1893.

Troisième séance du Comité Exeécutif, à laquelle assistent MM. J. Grenier, J. Leduc, F. X. St. Charles et J. G. Payette A. V. R.

1893	Déc.	21.	1er acc. à l'Architecte . . .	P.	1,500.00
»	Oct.	17.	Cahier de 800 pages (imprimées), Sénécal	»	21.50
»	Nov.	25.	Inspection de la bouilloire .	»	5.00
»	»	29.	Régistre de 200 pages, Granger.	»	0.50
»	»	30.	Divers au Gardien	»	2.96
»	Dec.	20.	Papeterie et clavigraphie, timbres	»	12.47
»	Nov.	22.	Délégation des Gouverneurs à Québec :		
			J. Grenier. . .	»	11.00
			J. Leduc . . .	»	13.50
			Z. Racicot . .	»	13.95
			J. Primeau . .	»	11.00
»	Déc.	15.	Voyage à Quebec pour octroi, A. V. R.	»	13.35
»	»	19.	Deux voyages à Québec, 12 jours, V. R.	»	56.00
			Salaire du Gardien . . .	»	20.00
			Chauffeur (5 semaines) . .	»	30.00
			Appariteur	»	10.00
			Neige	»	10.00
			Honoraires du V.-R., et de son Assistant .	»	125.00
			Ordre N.° 2 pour Prénoveau, Turcot et Martineau	»	3,000.00
				P.	4,875.23

Comptes approuvés.

CLXXIV.

Montréal, 22 déc. 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre, V. R.
St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, dans leur assemblée d'hier, m'ont chargé de vous exprimer la sympathice qu'ils éprouvent pour vous, en ce triste accident qui vous retient à la maison, et leurs souhaits d'un rétablissement prompt et complet.

Toutes les sommissions ont été ouvertes. La construction, non à l'épreuve du feu, a été adoptée. Je vous envoie un tableau des soumissions non à l'épreuve du feu. Demain j'apporterai le reste. Boucher et Huberdeau, Pl. Brunet, Loignon et frère, U. Pauzé, Pelletier et Brosseau, Lessard et Harris, E. Morache, et F. F. S. Méloche, sont les plus bas soumissionnaires.

Je m'en vais porter cette lettre au train de St. Lin.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette A. V. R.

CLXXV.

Montréal, 26 déc. 1893.

MM. Loignon et Frères,
7, Place d'Armes, Montréal.

Monsieur,

Votre deuzième soumission pour la bâtisse de l'Université porte un seul prix, P. 22,237.00. Devons-nous

comprendre que ce seul prix renferme ce qui était demandé pour la promenade des professeurs et le palier, avec candelabres, dans la première soumission, ou si ce prix exclut la promenade des professeurs et les pièces du palier.

Une réponse obligera votre tout dévoué,

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CLXXVI.

Montréal, 26 déc. 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne,
Montréal.

Monsieur,

En reponse à votre lettre du 23 courant, je puis vous dire que vous pouvez vous adresser à celui qui depuis six mois traite avec vous, au nom des Gouverneurs.

Lorsque j'aurai revisé le tableau des soumissions, je vous le ferai savoir, et vous n'aurez qu'à apporter la copie déjà passée à M. Venne, et nous la corrigerons ensemble.

Je demeure votre tout devoué,
J. G. Payette *ptre*
A. V. R.

CLXXVII.

St Lin des Laurentides, 22 décembre 1893.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher Ami,

La distribution de l'assurance me parait bien; maintenant concluez, et vite. Ci-inclus le document de la Royale.

Je ne pourrai assister à la séance du Comité de Construction, demain. J'ai bien dormi la nuit dernière, et ai passé une assez bonne journée. Cependant une promenade en voiture, que j'ai faite peut-être un peu trop longue, m'a beaucoup fatigué. Je suis allé revirer chez le jeune Joseph Archambeaalt, où, pour me réconforter, j'ai pris une beigne et un ver de vin.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je vous suis reconnaissant pour tout ce que vous faites de ce temps-ci, soit à l'Université, soit à St. Lin. Votre fête de Noël a été un succès, dont on parle partout avec éloge. Que Dieu soit votre récompense, et croyez que ma reconnaissance, dans l'occasion, ne vous nuira pas.

Votre ami sincère,
J. B. Proulx, *ptre.*

CLXXVIII.

Vingtième Séance du Comité de Construction.

Mercredi, 27 décembre 1893.

Vingtième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. S. Pagnuelo, P. Deguire et J. G. Payette A. V. R.

1.° Il est fait lecture d'une lettre de MM. Loignon et Frères, dans laquelle ces Messieurs expliquent que leur dernière soumission ne comprend pas les travaux de la promenade des professeurs et les pièces du palier avec candelabres. En conséquence, leur soumission est acceptée, comme étant encore la plus basse. Le prix demandé, pour le tout, est de P. 22,692.00.

Les travaux des fils électriques sont accordés à Ness et C.°, pour la somme de P. 2,388.00.

2.° La question de l'ascenseur est renvoyé à plus tard.

Les conditions suivantes ont été fixées pour tous les contracts:

a) Les travaux devront commencer aussitôt que la saison le permettra, au jugement des architects et des propriétaires, dès le printemps prochain;

b) Un mois par étage est fixé comme limite de temps, pour l'entrepreneur de maçonnerie et de pierre de taille.

Les autres entrepreneurs devront suivre, pour qu'aucun retard ne soit produit.

c) Il y aura une amende proportionnée à l'importance du contrat, sans préjudice des dommages. Cette amende sera *tant* par jour;

d) En cas de négligence, les propriétaires se réservent le droit de faire continuer l'ouvrage aux dépens des contracteurs, après les avoir avertis régulièrement;

e) Il y aura un représentant des Gouverneurs, chargé d'agir en leur nom, en tout ce qui regarde la bâtisse;

f) La retenue sera de quinze pour cent;

g) Les paiements se feront tous les premiers du mois sur certificat des architectes, présenté le troisième jeudi du mois précédent;

h) Le chèque donné pour les soumissions restera en garantie des travaux, jusqu'à ce que d'autres garanties soient données à la satisfaction du Comité de Construction ;

i) Pour la retenue de quinze pour cent, payable trente jours après la réception définitive des travaux, les Gouverneurs se réservent le droit de donner un billet, payable à six mois;

j) Il est laissé aux Gouverneurs de nommer ceux qui signeront les contracts au nom des Gouverneurs, avec pourvoir de régler les détails.

CLXXIX.

St Lin des Laurentides, 28 décembre 1893.

Messeigneurs,

Je dois une réplique aux réponses des illustrissimes Evêques de la Province, qui m'ont fait l'honneur d'accuser réception de ma lettre en date du 11 décembre courant, daignant le faire en des paroles tout-à-fait sympathiques, consolantes pour moi, réconfortantes.

En vérité, je serais heureux qu'on voulût bien accepter ma démission; car, humainement parlant, cette

charge de Vice-Recteur n'est remplie que de sécheresses et de soucis, il n'y a guère de consolations que le sentiment du devoir accompli et les encouragements si honorables de la très grande majorité de l'Episcopat. Cependant ma conduite actuelle n'a été dictée ni par le dégout, ni par le découragement, mais bien par le sentiment que voici: convaincu que j'ai besoin d'un repos long et immédiat, il m'était impossible de demander une telle suspension de l'action du Vice-Recteur, dans un temps gros de délicatesses et de responsabilités. Il ne me restait plus qu'à offrir de prendre ma retraite, laissant à mes Supérieurs le soin d'aviser à ce qu'ils jugeraient être le mieux.

J'ai une autre raison qui a inspiré ma résolution du 11 de ce mois; je vous l'indiquais *in globo*, en vous référant à ma lettre du 31 décembre 1890; je veux aujourd'hui y attirer votre attention d'une manière toute spéciale:

« Nécessairement, pour remplir la mission que vous « m'avez confiée, disais-je alors, pour nous détacher du « rivage immobile, malgré toutes les précautions que j'ai « pu prendre, j'ai dû briser de fortes amarres, contredire « des points de vue, froisser des susceptibilités et abattre « des résistances. Maintenant qu'un homme nouveau, « agréable à tous, vienne prendre le timon de la barque « et la conduise en pleine mer. »

Depuis trois ans, à tort ou à raison, il m'est arrivé de froisser quelques autres susceptibilités; et il est des hommes, quelque soit la hauteur de leur vertu ou l'évidence de leur position, il est des hommes qui ne pouvent oublier: leur caractèré ne le leur permet pas.

Il est moins embarrassant que par le passé de changer le Vice-Recteur: toutes les questions brulantes sont réglées; M. Payette est au courant de tous le détails,

et les candidats ne manquent pas au choix épiscopal : MM... etc; je m'arrête, car je vais entrant sur un terrain qui n'est pas le mien.

Avec mes remerciments les plus sincères, veuillez accepter l'expression du respect et de la considération avec lesquels je demeure,

De Vos Grandeurs,
Messeigneurs,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

P. S. — Mon bras est bien, je ne ressens plus que par intervalles éloignés mes douleurs intestinales; mais ma dépression nerveuse ne fait qu'augmenter. Deux fois, j'ai essayé de sortir de mon lit pour aller faire un petit tour de voiture, j'en suis revenu les forces tout-à-fait abattues. — J. B. P.

CLXXX.

Montréal, 28 décembre 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

Voici les principales conditions qui entreront dans les contrats avec les différents entrepreneurs [1].

Vous laisserez en blanc dans les formules de contrat, ou projets de contrat, la place destinée aux noms des Gouverneurs qui signeront les contrats, et du représentant des Gouverneurs.

Veuillez préparer ces projets de contrat, et me les envoyer pour étude.

[1] Suivent les conditions, couchées dans le procès-verbal de vingtième séance du Comité de Construction. Voir N.° CLXXV.

Voici les entrepreneurs qui sont appelés à signer les différents contrats. Maconnerie et pierre de taille, péristyle et perron, Boucher et Huberdeau; brique, Pl. Brunet, garantie P. 500,00, au lieu de P. 1,000.00; charpente en acier, péristyle et palier avec candelabres, Loignon et frère; charpente et menuiserie, U. Panzé; enduits, E. Morache; peinture et vitrage, avec faculté de faire mettre le verre anglais, dans le courant des travaux, Meloche; couverture, Pelletier et Brosseau; plomberie, Pelletier et Brosseau; chauffage, Lessard et Harris.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CLXXXI.

St Lin des Laurentides,
5 janvier 1894.

Monsieur le Dr. J. P. Rottot, Doyen
de la Fac. Méd. de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Doyen,

. . . . . .

Maintenant, pourriez-vous m'envoyer un certificat, dans lequel il serait dit:

10 — Quelle est ma maladie;

20 — Si j'ai besoin d'un repos;

30 — Dans ce dernier cas, de quelle espèce de repos aurais-je besoin;

40 — Combien, à votre avis, ce repos devrait-t-il durer?

En répondant à ces diverses questions, ce sera un nouveau service que vous me rendrez, et pour lequel je serai, avec une considération de plus en plus haute,

Monsieur le Doyen,
Votre tout dévoué serviteur,

J. B. Proulx, *ptre.*

CLXXXII.

Montréal, 8 janvier 1894.

Rév. M. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval.

Monsieur le Vice-Recteur,

Vous désirez savoir la nature de votre maladie, et son traitement.

Je suis d'opinion que vous avez une irritation du cerveau et de la moëlle épinière, une méningite cérébro-spinale sous aigue. De plus, votre système nerveux a été considérablement affaibli par un travail excessif, durant ces dernières années.

Pour rétablir votre santé, il vous faut, en outre du traitement médical, un repos absolu de l'esprit et du corps, pour au moins un mois ou deux. S'il se produisait une amélioration suffisante à cette époque-là, je vous conseillerais encore de ne reprendre vos occupations que graduellement et avec beauvoup de précaution, durant deux ou trois mois de plus.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,
Votre tout dévoué serviteur,

J. P. Rottot.

CLXXXIII.

St Lin des Laurentides, 7 janvier 1894.

L'Honorable G. Laviolette, Président
des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la résolution, par laquelle les Gouverneurs de l'Université m'expriment la peine qu'ils ont ressentie à la nouvelle de l'accident dont j'ai été la victime, leur profonde sympathie, et leurs souhaits d'un prompt rétablissement.

Croyez que j'ai été touché de cette marque de bienveillance, de la part de personnes si haut cotées dans mon estime. Ce sera un nouveau lien qui unira nos efforts et nos énergies, dans la poursuite d'une œuvre commune.

Vous demandant de vouloir bien passer au Bureau des Gouverneurs l'expression de mes remerciments et de ma reconnaissance, je vous prie de croire que je demeure toujours, avec la plus haute considération,

Monsieur le Président,
Votre tout dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CLXXXIV.

St Lin des Laurentides, 8 janvier 1894.

A l'Honorable G. Laviolette, Président
des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Président,

La loi constituant en corporation « Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal », à la section VI, N.° 3, s'exprime en ces termes: « Il (le Vice-Recteur) « peut se nommer, de temps à autre, avec le concours « du Vice-Chancelier, un assistant qui le remplace, lors« qu'il est absent ou empêché d'agir. » Suivant cette clause, jusqu'ici, M. Payette a été pour moi vis-à-vis les Gouverneurs un assistant, très précieux, il est vrai, mais simplement dans le sens d'un secrétaire actif et intelligent, et aucunement un remplaçant, parce que je n'étais ni absent ni empêché d'agir.

Or, voici que, sur l'ordre des meilleurs médecins, je suis empêché d'agir au moins pour quelques semaines: je me vois donc dans la nécessité de vous demander de vouloir bien regarder, aux termes mêmes de la loi, Monsieur J. G. Payette comme mon remplaçant *pro tempore*, exerçant au milieu de vous, ce temps durant, toutes les fonctions dont j'ai à m'acquitter moi-même en vertu de mes pouvoir de Vice-Recteur. La chose vous sera d'autant plus facile, que vous avez été dans l'occasion de connaitre sa bonne volonté, son dévouement, et sa compétance incontestable.

Croyez que je demeure toujours, avec une très haute considération,

Monsieur le Président,
Votre très dévoué serviteur,
J. B. Proulx, *ptre.*

CLXXXV.

St Lin des Laurentides, 9 janvier 1894.

Le Révérend J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

Il m'est impossible, toujours à raison de ma débilité nerveuse, d'assister jeudi à votre assemblée des Gouverneurs.

Les Gouverneurs connaissent déjà mon opinion à propos des contrats de la bâtisse, et je n'ajouterai aucun mot à ce sujet.

J'ai toute confiance en leur habileté et en leur expérience d'hommes d'affaires. Au point où nous en sommes rendus, je ne puis penser autrement qu'eux ; ce qu'ils feront sera bien fait.

S'ils jugent à propos de donner de suite tous les contrats, le devoir du Vice-Recteur, au mois de février [1], sera d'appeler une grande assemblée où assisteront les Evêques de la Province de Montréal, les Gouverneurs, les Administrateurs, et tous ceux qui ont des intérêts dans l'Université, pour leur exposer les progrès du passé, la situation vraiment rassurante du présent et les promesses indubitables de l'avenir; discours qui devra se terminer par ces mots: « Il nous faut cent mille piastres pour le premier jour de juin, que tout le monde, chacun dans sa sphère,

[1] Sa maladie, toujours s'aggravant, empêcha le Vice-Recteur de faire cet appel, qui est remis à plus tard; comme on le verra plus loin, les fonds entrèrent par d'autres procédés.

se mette à l'oeuvre, et nous en aurons deux cent mille. » Le succès sera certain. *Audaces fortuna juvat.*

Vous souhaitant l'esprit de prudence et de force dans les affaires délicates où vous aurez à me remplacer, je me souscris en toute sincérité,

Monsieur l'Assistant Vice-Recteur,
Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.* V. R.

CLXXXVI.

Télegramme.

Québec, janvier 11, 1894.

Rév. J. G. Payette, 45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Gouvernement n'a pas refusé octroi, mais circonstances exceptionnellement défavorables n'ont pas permis accorder une somme suffisante, à la session qui vient de finir. J'écris au Juge Pagnuelo, serai à Montréal samedi, et dimanche donnerai explications plus amples si demandées [1].

L. O. Taillon.

[1] On comprend facilement toute l'importance de ce télégramme, et comme preuve que les démarches en faveur d'un octroi gouvernemental pour la bâtisse universitaire à Montréal n'ont pas été inutiles, et comme point de départ pour la réitération de la même demande à une session ultérieure: le principe est admis, la necessité de l'octroi est reconnue par le premier ministre lui-même, bien plus c'est le désir de l'accorder plus considérable qui en a fait remettre à plus tard l'introduction dans le budget.

CLXXXVII.

Procés Verbal

de la *treiziéme* assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Le 11 Janvier 1894, avait lieu la treiziéme assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, au salon de l'Université.

Etaient présents l'Hon. J. G. Laviolette, président, J. Grenier, vice-président, les Honorables Edw. Murphy, S. Pagnuelo, Alph. Desjardins, et MM. les Abbés Z. Racicot, P. Deguire et J. G. Payette A. V. R.

Le procés-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de M. le Vice-Recteur, offrant ses remerciements pour les résolutions de sympathies adoptées à la dernière assemblée. Une seconde lettre de M. le Vice-Recteur annonce que, incapable de sortir de chez lui pour le présent, il nomme l'Assistant Vice-Recteur son remplaçant. M. J. G. Payette, A. V. R., est alors nommé sécrétaire *pro tempore* du Bureau des Gouverneurs.

Une lettre de M. W. C. Patton, faisant application pour la charge de surveillant des travaux de la nouvelle bâtisse, est laissée sur la table.

L'Assistant Vice-Recteur donne lecture d'une lettre, à lui adressée, dans laquelle le Vice-Recteur exprime ses espérances dans l'avenir.

Dans un quatrième rapport le Comité de Construction, suivant la direction du Bureau des Gouverneurs, déclare

qu'il a donné le contrat de la charpente en acier à A. E. Loignon et frère, et celui des fils électriques à Ness et Co.

L'Assistant Vice-Recteur recoit instruction d'écrire aux Architectes, pour leur demander si les dévis pour fils électriques dans la nouvelle bâtisse préviennent tout danger d'incendie.

Il est résolu et adopté à l'unanimité d'insérer, dans les contrats avec les différents entrepreneurs, les conditions telles que suggérées dans le quatriéme rapport du Comité de Construction.

MM. J. Leduc, S. Pagnuelo et J. G. Payette sont nommés pour signer au nom du Bureau des Gouverneurs les différents contrats pour les travaux de la bâtisse en construction, sur la rue St. Denis, pour l'Université Laval à Montréal.

Il est résolu de faire enrégistrer l'acte du don et du prêt des Messieurs de St Sulpice.

Il est fait lecture d'un télégramme, reçu avant l'assemblée, de l'Hon L. O. Laillon, Premier Ministre du Gouvernement de la Province de Québec, déclarant que le « Gouvernement n'a pas réfusé octroi, mais circon-« stances exceptionnellement défavorables n'ont pas per-« mis d'accorder une somme suffisante, à la sessîon qui « vient de finir. »

En l'absence du Trésorier, l'Assistant Vice-Recteur donne un état approximatif des finances de l'Université, au 11 janvier 1894. Actuellement en caisse (P. 14,118.82) quatorze mille cent dix-huit dollars et quatre vingt deux centins.

Au nom de Mgr l'Archevêque de Montréal, Monsieur le chanoine Racicot remet à l'Assistant Vice-Recteur, pour le Trésorier, un chéque de trois mille cinq cents dollars (P. 3,500.00): ce qui porte l'avoir en caisse à

(P. 17,618.82) dix-sept mille six cent dix-huit dollars et quatre vingt deux centins.

Messieurs les Ecclésiastiques de St Sulpice ont encore à donner, par versements annuels, la somme de (P. 64,000.00) soixante quatre mille dollars:

Au 1 mai 1894	P. 10,000.00
Au 1 mai 1895	» 10,000.00
Au 1 mai 1896	» 10,000.00
Au 1 mai 1897	» 10,000.00
Au 1 mai 1898	» 8,000.00
Au 1 mai 1899	» 8,000.00
Au 1 mai 1900	» 8,000.00

Et l'assemblée est ajournée *sine die.*

CLXXXVIII.

QUATRIÈME RAPPORT *du Comité de Construction au Bureau des Gouverneurs.*

Montréal, 11 janv. 1894.

Le Comité de Construction a l'honneur de faire rapport que, suivant la direction du Bureau des Gouverneurs, il a écrit à A. E. Loignon et frère, dont la dernière soumission pour la charpente en acier présentait une difficulté, et en a reçu une réponse annexée à ce rapport; et que, sa soumission étant encore la plus basse, le contrat lui est accordé.

Il a également accordé les travaux pour le posage des fils électriques à Ness et Co, dont la soumission était la plus basse.

La question de l'ascenseur a été remise à plus tard.

Voici les conditions arrêtées pour la préparation des contrats:

1.° Les travaux devront être commencés aussitôt

que la saison le permettra au jugement des architectes et des propriétaires, dès le printemps prochain;

2.° Un mois par étage est fixé comme limite de temps pour l'entrepreneur de maçonnerie et de pierre de taille. Les autres entrepreneurs devront suivre pour qu'aucun retard ne soit produit;

3.° Il y aura une amende proportionnée à l'importance du contrat, sans préjudice des dommages. Cette amende sera *tant* par jour;

4.° En cas de négligence, les propriétaires se reservent le droit de faire continuer l'ouvrage aux dépens des contracteurs, après les avoir avertis régulièrement;

5.° Il y aura un représentant des Gouverneurs chargé d'agir en leur nom, en tout ce qui regarde la bâtisse;

6.° La retenue sera de quinze pour cent;

7.° Les paiements se feront tous les premiers du mois sur certificat des architectes, présenté le troisième jeudi du mois précédent;

8.° Le chèque donné par les soumissionnaires restera en garantie des travaux, jusqu'à ce que d'autres garanties soient données, à la satisfaction du Comité de Construction;

9.° Pour la retenue de quinze pour cent, payable trente jours après le réception définitive des travaux, les Gouverneurs se réservent le droit de donner un billet payable à six mois;

10.° Il est laissé au Bureau des Gouverneurs de nommer ceux qui signeront les contrats au nom des Gouverneurs, avec le pouvoir de régler les détails.

Le tout soumis.

S. Pagnuelo.
P. Deguire.
J. Leduc.
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

CLXXXIX.

Montréal, 11 janvier 1894.

Assemblée du Comité Exécutif, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, Edw. Murphy, et J. G. Payette A. V. R.

1893. Juillet 28,	Compte de David Ouimet.	P.	10.24
1894. Janv. 11,	Divers au Gardien pour réparations	»	10.79
	Gardien	»	20.00
	Chauffeur	»	24.00
	Appariteur	»	10.00
	Neige.	»	15.00
	Divers par comptes filés .	»	5.00
	Honoraires du Vice-Recteur.	»	75.00
	» de l'A. V. R. .	»	50.00
		P.	220.73

Comptes approuvés.

CXC.

Montréal, 12 janv. 1894.

Révérend J. B. Proulx ptre V. R.
St Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je n'ai que le temps de vous annoncer que les conditions des contrats ont été adoptées par le Bureau des

Gouverneurs; que tous les contrats sont donnés, à l'exception de l'élévateur; que MM. J. Leduc, S. Pagnuelo et l'Assistant Vice-Recteur, sont nommés pour signer au nom du Bureau.

Votre tout dévoué.
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CXCI.

Montréal, 12 janv. 1893.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes,
Montréal.

Messieurs,

Veuillez nous dire si les précautions prises aux devis pour fils électriques pour la bâtisse de l'Université Laval à Montréal, telles que spécifiées à la page 2, deuxième, quatrième et cinquième alinéa, sont suffisantes pour prévenir tont danger d'incendie par le contact des fils.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

CXCII.

St Hyacinthe, 12 janv. 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx,
St Lin.

Mon cher Vice-Recteur,

Comme la visite des malades est une oeuvre bien agréable au bon Dieu, et que, d'un autre côté, je suis

anxieux d'avoir des nouvelles exactes sur l'état de votre santé, je vous enverrai, la semaine prochaine, mon cher Coadjuteur, qui a été très heureux d'accepter la proposition que je lui en ai faite. Il sera chez vous, le 17 du courant au soir.

Toujours votre bien dévoué en N. S.

† L. Z. *Ev. de St. Hyacinthe*

CXCIII.

Montréal, 15 janv. 1894.

Révérend J. B. Proulx ptre, V. R.
St Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

Nous allons pouvoir signer les contrats cet après-midi. Toute les difficultés sont réglées. Les conditions si onéreuses, que nous posons, sont acceptées par les entrepreneurs. Le chèque des soumissionaires reste en dépôt, les matériaux sur lesquels nous donnons un accompte deviennent notre propriété, et le chèque à six mois pour les quinze pour cent est accepté, quoiqu'à regret.

Ce soir, le contrat pour la pierre sera signée, demain probablement pour la brique, le fer et le bois.

Au revoir!

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.*

CXCIV.

M. le Chanoine J. B. Proulx,
V. R. de l'U. L., St Lin.

Mon cher Monsieur,

La mort de l'un de nos meilleurs prêtres, M. L. A. Bourque, arrivée hier, m'empêchera de partir mercredi pour vous aller voir ; mais je me reprendrai le lendemain. Vous pouvez donc compter que, jeudi soir, je serai sous votre toit hospitalier.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de votre santé sont bien meilleures. Que je serais heureux si je pouvais donner à notre bien aimé évêque un *certificat,* attestant votre complet rétablissement.

Mgr l'évêque de St. Hyacinthe fêtera demain le 18ième anniversaire de son sacre; puisse cet anniversaire n'être pas le dernier ! Je vous prie de vouloir bien unir vos prières aux nôtres, afin d'obtenir cette grâce.

Totus tibi in Xto
† Max. *Ev. de Druzipara.*

CXCV.

Evêché de St. Hyacinthe, Mardi 16 janv. 1894.

M. le Chanoine J. B. Proulx,
Curé de St Lin.

Mon cher Monsieur,

Mon retard fera qu'au lieu d'un évêque, vous allez en recevoir deux. Monseigneur La Roque, arrivé ici hier

soir, ne peut résister au désir de profiter de l'occasion pour vous aller voir. Ainsi donc, jeudi soir, vous recevrez *deux croix* qui sympathiseront avec la vôtre.

Totus tibi in Xto.
† Max. Ev. de Druzipara.

CXCVI.

St Lin des Laurentides, 17 janvier 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

Hier, j'ai été très, *très* fatigué de ma conversation avec Mgr Emard, jusqu'à minuit, sur sujets sérieux; les choses se sont passées dans des sphères bien supérieures. Pour ne pas trop me fatiguer, il faudrait que Mgr La Rocque et Mgr De Celles couchassent ici deux nuits. Premier soir, petite entrevue; le lendemain, deux longues conversations. Vous êtes assez *fin* pour me préparer cela, ne serait-ce que de longue-main.

Aujourd'hui, je ne suis pas trop mal.

Votre ami,
J. B. Proulx *ptre.*

CXCVII.

Montréal, 18 janv. 1894.

Rév. J. B. Proulx ptre, V. R.
St Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai passé l'avant midi au bureau de l'architecte à faire accepter aux entrepreneurs les conditions que nous avons insérées dans nos contrats. Il faut bien l'avouer, les conditions sont toutes en notre faveur. Déjà, par le devis, nous avons exigé quelque chose de plus qu'il n'est exigé dans les entreprises ordinaires. Et voici que, dans nos contrats, nous retenons les chèques des soumissionnaires jusqu'au commencement des travaux. Bien plus, après la réception des travaux, au lieu de payer comptant à trente jours, nous nous contentons alors de leur donner un chèque à six mois, sans intérêts, contre les propriétaires. Ces deux conditions ont été combattues par tous les entrepreneurs, et n'ont été acceptées qu'à regret.

Déjà nous avons pu signer le contrat pour la pierre de taille et la maçonnerie, après bien des pas et des démarches.

Comme j'avais le plaisir de le dire, à l'assemblée du Bureau des Gouverneurs, tenue le 11 janvier, les conditions des contrats furent approuvées. MM. S. Pagnuelo, J. Leduc et votre humble serviteur, furent spécialement chargés de signer les marchés avec les entrepreneurs. Des le lendemain, le contrat des maçons était corrigé et soumis au juge Pagnuelo. Il fut impossible de se réunir à quatre heures chez l'architecte. La partie fut remise au

lendemain. Samedi, la réunion fut manquée. Lundi matin, je voyais Mr le juge Pagnuelo au palais de justice, les dernières corrections étaient acceptées. A quatre heures, les entrepreneurs, M. Leduc et moi-même, nous étions au bureau. Un téléphone, sans doute maladroit, nous apprit que le juge était parti; un autre téléphone nous disait que le juge n'était pas chez lui. Alors nous avons signé les 32 feuilles de plans.

Mardi après-midi, le contrat nous arrivait signé par l'honorable juge, les autres parties intéressées y mirent leurs griffes, et nous pouvions dire qu'une autre étape était arrivée dans l'oeuvre universitaire.

J'espère signer une couple de contrats cet après-midi. Les autres seront prêts cette semaine. De sorte que samedi verra tous les contrats signés.

Pour moi, j'y trouve un bon exercice. Courir ici et là me fait du bien au corps, et m'exerce à la patience.

Je vous souhaite d'être patient à supporter les ennuis d'un repos absolu, nécessaire à votre santé.

Dans ce but je m'efforce d'être un Assistant fidèle, qui est heureux de pouvoir vous être utile à quelque chose.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.*

CXCVIII.

Lachenaie, le 15 janvier 1894.

Révérend M. J. B. Proulx, Vice-Recteur
de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

Veuillez, je vous prie, demander au Ministre de l'Agriculture de vouloir bien vous adresser la part revenant

à l'Ecole Vètèrinaire Française de Montréal dans les P. 5,000.00 votées par la Législature pour les Ecoles Vétérinaires (année 93-94), afin de payer les dépenses de notre Ecole.

Ce faisant, Monsieur le Vice-Recteur, vous obligerez

Votre bien dévoué,
V. T. Daubigny, Directeur.

P. S. — L'année dernière, la part était de P. 1,666.66.

CXCIX.

St Lin des Laurentides, 18 janvier 1894.

Monsieur V. T. Daubigny,
Directeur de l'Ecole Vétérinaire Française de Montréal.

Monsieur le Directeur,

Votre lettre du 15 du courant, reçue hier soir, part par la malle d'aujourd'hui pour Québec, appuyée de ma propre demande. Je vous souhaite une bonne année et tout le succès possible. Croyez-moi, avec beaucoup de considération,

Monsieur le Directeur,
Votre tout dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CC.

St Lin des Laurentides, 18 janvier 1893.

L'Honorable Louis Beaubien,
Commissaire de l'Agriculture au Gouvernement
de la Province de Québec.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander, sur la suggestion de M. le Directeur de l'Ecole Vétérinaire, sa part d'allocation, comme vous pourrez le voir plus en détail dans la copie de sa lettre à moi adressée et ci-annexée.

Une chute de voiture me retient au lit depuis cinq semaines.

Aussitôt que je serai sur pied, je me propose d'aller vous voir. J'accepte volontiers vos conditions monétaires; j'ai besoin de quelques petites explications, avant de lancer la barque au large; puis vogue la galère vers des rivages nouveaux: et nous aurons des succès vrais, pratiques, durables.

Dans cette espérance je me souscris, avec beaucoup de considération,

Monsieur le Ministre,
Votre très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCI.

St Lin des Laurentides, 21 janvier 1894.

Sa Grandeur Mgr J. M. Emard,
Evêque de Valleyfield.

Monseigneur,

Je viens, bien tard, vous remercier de l'honneur et du plaisir que vous m'avez fait par votre visite du 15 de ce mois; j'apporte pour exuse la fatigue et l'accroissement de souffrances des jours subséquents. Je tiens à vous dire que j'ai été heureux de pouvoir ouvrir mon coeur librement, et étaler ma pensée franchement.

Nosseigneurs les Evêques de Druzipara et de Sherbrooke sont partis d'ici vendredi. Vous priant d'accepter l'expression renouvelée de ma gratitude, je demeure avec une haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-humble et très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCII.

St Lin. des Laurentides, 21 janvier 1894.

Sa Grandeur Mgr. M. Decelles [1],
Evêque de Druzipara.

Monseigneur,

Je viens vous remercier du plaisir que m'a causé votre honorable visite: plaisir si grand, dans les circonstances, que je renonce à le dire dans toute son étendue.

[1] Semblable lettre était envoyée à Mgr. P. La Rocque, évêque de Sherbrooke.

Vous recevrez dans quelques jours certains documents qui pourront peut-être éclaircir un peu ma situation, et faciliter votre décision.

Depuis hier, je me sens bien mieux, et même j'ai pu assister à la grand'messe aujourd'hui.

Vous renouvelant une seconde fois ma reconnaissanca, je demeure avec une haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCIII.

Evêché de St. Hyacinthe, 22 janv. 1894.

M. le Chanoine J. B. Proulx V. R.
St Lin.

Mon cher Monsieur Proulx,

Il me fait grand plaisir d'apprendre, par votre honorée lettre en date d'hier, que la visite des Evêques de Sherbrooke et de Druzipara n'a pas empiré votre état. Tant mieux. Vous faites trop bien la besogne des Evêques, pour qu'ils contribuent à alourdir votre fardeau.

Nous avons fait le plus beau voyage de la saison, grâce à vos amabilités. Mgr La Rocque n'a pas été fatigué. Pour moi, vous savez qu'il n'est jamais question de fatigues.

J'espère que la semaine prochaine, NN. SS. les Evêques prendront le parti qui donnera à tous la plus entière satisfaction. Mgr Moreau est disposé à souscrire à toutes vos conditions, pourvu que vous nous restiez,

dussiez-vous vous tenir pendant plusieurs mois derrière la scène.

En terminant, je me permets de vous dire: faites comme moi, *stand at ease.*

Votre tout dévoué en N. S.

MAX. EV. DE DRUZIPARA.

CCIV.

Montréal, 26 janv. 1894.

M. J. B. Proulx V. R.
Saint Lin.

Monsieur le Curé,

Je reçois à l'instant votre lettre et ses compagnes. Je suis heureux de savoir que le mieux se continue. Ne désespérons pas. N. D. du Sacré Cœur nous a obtenu bien des succès. Pourquoi ne nous exaucerait-elle pas dans ce moment?....

Je suis votre tout dévoué,

EDOUARD CH. *Arch. de Montréal.*

CCV.

Evêché de Sherbrooke, 28 janv. 1894.

Rév. J. B. Proulx V. R. U. L. M.
Curé de St Lin.

Mon cher Ami,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 24 courant. Elle m'apporte l'heureuse nouvelle d'une sensible amélioration dans l'état de votre santé. Rien, assurément,

ne pouvait me faire plus de plaisir que de savoir que vous êtes décidé de vivre, et que vous pouvez maintenant constater vous-même que votre cas n'est pas désespéré, tant s'en faut. *When there is life, there is hope.* Oui, j'aime à le croire, et j'en suis fermement convaincu, il y a encore de la vie, dans votre charpente naturellement forte, pour bien des années à venir; et non pas des années de vie languissante, mais de vie active, de mouvement, de travail *pro aris et focis.*

Je suis content d'avoir, par écrit, les détails que vous me donniez, de vive voix, lors de ma visite à St. Lin, sur l'état de vos finances personnelles en rapport avec l'Université Laval à Montréal. On parle avec connaissance de cause, quand on est appuyé sur des chiffres qu'on a devant soi, et dont l'exactitude n'est pas discutable. Je vous le repète (je vous l'ai déjà dit à St. Lin), je tiens à ce que vous restiez à votre poste, et, si la chose dépend de moi, vous y restérez. L'Université a besoin de vous, les laïques qui s'intésessent (et ils sont nombreux, grâce à Dieu) à cette grande œuvre universitaire ont besoin de vous; les Evêques ont besoin de vous, et, pour ma part, je me glorifie de le reconnaître.

Portez-vous de mieux en mieux, et croyez plus que jamais à la vraie affection de

Votre tout dévoué en N. S.

PAUL, *Ev. de Sherbrooke.*

CCVI.

St Lin des Laurentides, 28 javier 1894.

Leurs Grandeurs Nosseigneurs les Archevêques et Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal.

Messeigneurs,

Un dernier mot, s'il vous plait.

Je vous demande de nouveau, sincèrement, de vouloir bien accepter ma démission pour les raisons exprimées dans mes lettres à Vos Grandeurs, datées du 11 et du 28 décembre dernier.

A ces motifs est venu depuis s'ajouter le certificat du Dr Rottot, dont Vos Grandeurs n'ont pas pu ne pas remarquer la gravité, ainsi que le sérieux des conséquences qui en découlent.

D'un autre côté, je ne suis pas sans tenir compte du désir, unanime et accentué, que tous les Evêques de la Province m'ont exprimé, à savoir que je continue à rester au poste, au moins jusqu'à la fin de mon second terme.

Depuis que je suis prêtre, mon Archevêque me rendra ce témoignage, je me suis toujours contenté, dans mes embarras divers, d'exposer, sans chercher des influences ni à droite ni à gauche, la situation directement à mes Supérieurs Ecclésiastiques (parfois peut-être avec un peu de ténacité), puis j'ai accepté leur décison comme la voix de Dieu; et, cette fois, je ne prétends pas agir différemment.

Mais, pour que l'exposé de la situation actuelle soit complet, à ce que j'ai déjà dit, je dois ajouter qu'il faut

de toute nécessité, sous bref délai, (question de vie ou de mort) pousser avec vigueur les constructions universitaires, faire un appel retentissant au public. le poursuivre dans le détail des collectes avec promptitude et prudence, abattre ou diriger les divers courants d'idées plus ou moins malsaines qui vont se faire jour à cette occasion : travail qui demande les meilleures énergies d'un Vice-Recteur dans toute la force de son corps et de son esprit.

« Mais, me dit-on, pour que vos forces reviennent, prenez un congé d'absence; et l'on vous donnera, en attendant votre retour, un remplaçant. »

D'abord, mes ressources ne me permettent pas un tel congé; car, dans l'état où je suis, il me faudra avoir avec moi un infirmier ou un compagnon. Il ne faut pas oublier que j'ai passé ma vie dans un collège, et qu'il n'y a guère que cinq ans que je suis dans une paroisse où les revenus sont bons. Ensuite, un remplaçant n'a pas, dans son action, la force, la hardiesse, et l'à-propos d'un fonctionnaire en chef; et les directions, nécessairement incomplètes d'un absent, seront-elles à la hauteur des circonstances délicates où nous entrons?

J'ai tout dit, je crois, du moins *seminaliter*. Maintenant aux Pasteurs des âmes, et au Saint-Esprit, de parler. J'attends le résultat en une paix parfaite, ma tranquillité est aussi grande qu'est profond le respect avec lequel je suis,

De Vos Grandeurs,
Messeigneurs,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

P. S. — Je serai probablement à St. Hyacinthe mercredi; si on désire avoir quelques explications verbales, je serai on ne peut plus heureux de les donner.

Mazarin, on mourant, disait à Louis XIV : « Sire, pour vous remercier de vos bontés, je vous laisse Colbert. » Pour moi, si vous voulez bien acepter ma démission, je vous dirai : « Messeigneurs, je vous laisse M. Payette. » — J. B. P.

CCVII.

Evéché de Sherbrooke, 2 février 1894.

Au Rév. J. B. Proulx,
Vice-Recteur U. L. à Montéral.

Monsieur le Vice-Recteur,

En ma qualité de Secrétaire de l'Assemblée de NN. SS. les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, tenue, à St. Hyacinthe, le 31 du mois dernier, je suis chargé de vous informer que Leurs Grandeurs, après mûre déliberation, ont résolu, à l'unanimité, de ne pas accepter votre démission comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, malgré la valeur incontestable des motifs qui l'appuyent.

NN. SS. les Evêques jugent que, dans les circonstances, vous êtes encore nécessaire à la grande cause universitaire, que vous avez si bien servie jusqu'à ce jour.

Néammoins, comme un repos absolu, loin du théâtre ordinaire de vos labeurs, vous est nécessaire, de l'avis même de votre médecin, Nos Seigneurs ont résolu de vous nommer un remplaçant *pro tempore,* dans la personne de Monsieur le Chanoine Z. Racicot, avec l'entente formelle, que, votre santé rétablie, vous reprendrez vos fonctions de Vice-Recteur.

De plus, en témoignage de la vive sympathie qu'ils vous portent, NN. SS. vous allouent la somme de P. 400,00 qu'ils croient suffisante pour couvrir les frais d'un voyage de huit ou neuf semaines, dans l'intérêt de votre santé. Et si, pour la même raison, après ce laps de temps, vous avez besoin de prolonger encore votre absence, un nouveau secours pécuniaire vous sera accordé dans la même proportion. Il est, en outre, entendu que vous continurez de percevoirvotre salaire ordinaire, comme Vice-Recteur.

Avec les voeux bien ardents que je forme pour le prompt et complet rétablissement de votre santé, (voeux également formulés par mes Vénérables Collègues), recevez l'assurance de la sincère estime avec laquelle je demeure,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre tout dévoué en N. S.
† Paul *Ev. de Sherbrooke.*

CCVIII.

Vingt-et-unième séance du Comité de Construction.

Vendredi, 2 février 1894.

Vingt-et-unième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, S. Pagnuelo, J. Leduc et J. G. Payette A. V. R.

Vû que le bureau des Gouverneurs a remis à J. C. Brunet, entrepreneur de la brique, la moitié de son chèque déposé avec sa soumission, parce que son contrat se trouvait diminué de moitié, il est résolu de faire la même faveur aux entrepreneurs de l'acier, qui se trouvent dans la même situatiou.

2.° Pour la garantie équivalente au chèque déposé avec la soumission, le Comité de Construction décide d'accepter une caution à la satisfaction des Gouverneurs, chargés de signer les contrats.

3.° A la demande, faite par quelques entrepreneurs, de changer, à six mois, le billet donné par les Gouverneurs, pour payer les quinze pour cent des contrats après la livraison des travaux, le Comité de Construction décide de s'en tenir à la condition, telle que fixée dès le principe.

4.° Le Comité de Construction prend connaissance de la réponse des architectes à la demande qui leur avait été faite touchant les fils électriques, et se déclare satisfait que toutes les précautions ont été prises pour enlever tout danger de feu.

5.° Il est résolu de faire les trois élévations des pignons et d'en arrière, en pierre piquée. D'après les devis et les contrats, les entrepreneurs devaient monter l'élévation du pignon nord-ouest, celle donnant sur la ruelle Notre Dame de Lourdes, et celle du sud-est en maçonnerie ordinaire. Les entrepreneurs offrant de changer cette pierre en pierre piquée et par rang, comme au Sacré-Coeur, le Comité de Construction est très heureux d'accepter cette offre, et pour la modicité du prix et pour la grande amélioration qu'en recevrait la bâtisse. Les Gouverneurs chargés de signer les contrats verront à régler ce changement.

6.° La clause suivante sera ajoutée aux contrats non encore signés : « s'il est pris sur la dite propriété des risques d'ouvriers de la part des ouvriers, journaliers, fournisseurs, sous-entrepreneurs du dit entrepreneur, ce dernier s'engage à les faires disparaitre sans délai à ses frais. »

CCIX.

Montréal, 3 février 1894.

Messieurs Boucher et Huberdeau, Entrepreneurs.

Messieurs,

Le Comité de Construction a accepté le changement que vous proposez par votre lettre du 17 janvier 1894, c'est-à-dire de la pierre piquée eu lieu et place de la pierre non courue et seulement ébauchée. La seule condition à debattre sera le prix. Lundi, nous réglerons les détails.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre*, A. V. R.

CCX.

St Lin des Laurentides, 7 février 1894.

Sa Grandeur Mgr Paul Larocque,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réceptiou de la lettre que vous m'avez écrite le 2 du courant, en votre « qualité de secrétaire de l'assemblée de Nosseignenrs les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, tenue, à St Hyacinte, le 31 du mois dernier »; et je viens vous en faire mes remerciments,

Je remercie donc Nosseigneurs les Evêques, non pas de n'avoir point accepté ma démission, mais, ne l'ayant point acceptée, de m'avoir donné un tel remplaçant;

Je les remercie de m'avoir accordé un repos complet, qui me permettra de constater si ma santé est susceptible de rétablissement;

Je les remercie de m'avoir continué mes honoraires, pendant mon absence de l'Université;

Je les remercie de m'avoir alloué la somme de P. 400.00, pour m'aider à faire un voyage à l'étranger, si toutefois je suis en position de le faire;

Je les remercie d'avoir reconnu « la valeur incontestable des motifs qui appuyaient » ma demande, parmi lesquels le moindre n'était pas la prudence que me commandent les dépenses par moi faites pour l'Université;

Je vous remercie, Monseigneur, de la cordialité avec laquelle vons avez dicté votre lettre, dont chaque expression a fait du bien à mon âme endolorie; croyez que je ne perdrai pas le souvenir de cette délicate bonté, et que je suis, dans les sentiments du respect le plus vrai,

De votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-humble et très-devoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXI.

St Lin des Laurentides, 7 février 1894.

Le Très Révérend Louis Colin,
Supérieur du Séminaire de St. Sulpice à Montréal.

Monsieur le Supérieur,

Je viens vous féliciter de votre heureux voyage et et vous exprimer ma joie de votre prompt retour à

Montréal. J'avais presque peur qu'on vous gardât par là. La nomination de M. Captier, d'un romain jusque dans la moëlle des os, me parait être un coup de maitre. Je suis malade, et vais assez difficilement à Montréal. J'aurais pourtant bien des choses à vous dire. Cela viendra. A mon avis, les affaires universitaires se portent mieux que moi, si seulement on sait faire un appel opportun au public, et que Nosseigneurs les Evêques prennent la tête du mouvement.

Au revoir ! et croyez-moi avec beaucoup de respect et de considération,

Monsieur le Supérieur,
Votre très-humble et très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXII.

St Hyacinthe, 10 févr. 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx, St Lin.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu l'exemplaire que vous avez bien voulu me transmettre, de la lettre que vous avez adressée le 7 courant à Mgr l'Evêque de Sherbrooke, en reponse à la mission du digne Prélat, vous communiquant la décision des Evêques de la Province sur votre demande de démission de la charge de Vice-Recteur.

Il me fait plaisir de constater que cette détermination de l'Episcopat vous agrée parfaitement, et vous met en mesure de jouir de la tranquillité d'esprit et du repos physique, dont vous avez un absolu besoin pour re-

faire votre santé si ébranlée. Il me semblait bien que les Evêques, dans leur vraie sollicitude pour la grande oeuvre de Laval à Montréal, trouveraient un moyen de vous conserver à la direction de cette importante Institution, tout en donnant satisfaction à vos justes et légitimes réclamations. Vous voyez par là, mon cher Vice-Recteur, que le bon Dieu veut que vous restiez au poste, et qu'il ne peut plus vous être permis de le déserter. C'est bien sérieux d'aller contre la volonté divine, quand elle s'exprime d'une manière aussi ostensible. Je ne redoute pas ce grave danger pour vous, car je sais que vous tenez avant tout à vous conformer au bon plaisir divin.

Avec mes affectueux souhaits d'entier rétablissement, je demeure votre tout dévoé et reconnaissant en N. S.

L. Z. *Ev.* de St Hyacinthe.

CCXIII.

St Lin des Laurentides, 11 février 1894.

J'autorise le Réverend J. G. Payette, Assistant Vice-Recteur, à signer mon nom sur les chèques déposés en garantie des soumissions pour la bâtisse l'Université Laval à Montréal.

J. B. Proulx *ptre* V. R.

CCXIV.

Montréal, 15 février 1894.

Cinquième Assemblée du Comité Exécutif, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, Z. Racicot et J. G. Payette Ptre A. V. R.

Comptes filés et approuvés:

15 Nov. 1893.	— Journal d'Hygiène Populaire, de février 1893 à 1894.	P.	1.00
» »	Réparations diverses . .	»	7.80
1 Janv. 1894.	— The Bell telephone Co., 6 mois au 1 juillet 1894 .	»	26.50
» »	Téléphone à l'étranger, S. Moreau	»	00.25
5 » »	Compte Granger, 1 ledger et enveloppes	»	00.65
Fév. 1894.	— Gaz du 7 Oct. au 30 décembre, Faculté de Droit . .	»	9.70
» »	Gaz du 19 Oct. au 20 janv., Médecine	»	58.06
25 Janv. 1894.	— Enrégistrement du contrat du terrain, rue St Denis.	»	5.80
» »	Taxe	»	756.00
Mois de Février.	— Salaire du Gardien . .	»	20.00
» »	4 semaines de chauffage	»	24.00
» »	Appariteur.	»	10.00
» »	Neige	»	15.00
» »	Honoraires du Vice-Recteur	»	75.00
» »	Honoraires de l'Assistant V. R.	»	50.00
		P.	1059.76

CCXV.

Pembroke [1], 26 fév. 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

J'ai reçu samedi, 24 du courant, votre lettre du 23, et les bonnes nouvelles qu'elle contenait. Deo gratias! Le « Star » de samedi parle de P. 3,000.00 données par M. Colin pour instruments à la faculté de Médecine; j'ai vu « La Croix » avec le résumé des paroles du Dr Rottot. Cela ne va-t-il pas calmés les flots? oui, et non. Les bouteilles de bière mousseront toujours. Tout ce *much ado for nothing* tend à séparer la bière du bon vin. Quand vous verrez M. Colin, dites lui combien, moi pour un, je comprends ce qu'il fait pour la prospérité de l'Université.

. . . . . .

Adressez vos lettres toute la semaine, et la semaine prochaine, à Pembroke. Je me trouve bien ici, dans une atmosphère de chaude amitié, au milieu de tranquilles distractions. J'y reste. J'arrêterai probablement quelques jours à Mattavva, quelques jours à Port Arthur, je ne sais trop quand.

. . . . . .

Votre ami dévoué.
J. B. Proulx *ptre.*

[1] Le Vice-Recteur était parti, du 17 février, pour un voyage de santé sur les côtes de l'Ocean Pacifique, et en Califournie. Pour plus de détails, voir le Supplément.

CCXVI.

Montréal, 5 mars 1894.

Monsieur l'abbé P. Deguire P. S. S.
Curé de St Jacques à Montréal.

Monsieur l'abbé,

En recevant votre lettre du 24 février 1894, j'ai averti immédiatement les architectes. Ceux-ci ont écrit aux entrepreneurs. Ces derniers sont venus au bureau déclarer que leur pierre piquée, semblable à celle employée pour la bâtisse des Dames du Sacré-Coeur, venait du Sault-au-Recollet. Je les ai renvoyés à l'architectes.

Merci, et au revoir.

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CCXVII.

Vingt-deuxième séance du Comité de Construction.

Mercredi, le 7 mars 1894, vingt-deuxième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, P. Deguire, Z. Racicot et J. G. Payette.

La demande de l'entrepreneur menuissier, U. Pauzé, suggérant de remplacer la planche de pin déterminée au devis pour les faux planchers par la planche de pruche et d'épinette, est accordée.

Les garanties offertes par Lessard et Harris, et Pelletier et Brosseau, pour remplacer les chèques déposés

avec leurs soumissions, sont acceptées, et l'Assistant Vice-Recteur est autorisé à leur remettre leurs chèques.

Les explications fournies par M. E. Morache, entrepreneur plâtrier, qui refuse de signer sa soumission pour des oublis qu'il aurait faits, ne sont pas jugées suffisantes, et la question est renvoyée à plus tard pour plus amples renseignements.

Le Comité de Construction envoie un cinquième rapport au Bureau des Gouverneur.

CCXVIII.

Quatorzième assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Mercredi, le 7 mars 1894, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur quatorzième assemblée au salon de l'Université.

Etaient présents M. Jacques Grenier, vice-président, Z. Racicot, remplaçant le Vice-Recteur, F. X. St. Charles, trésorier, l'Hon. S. Pagnuelo, MM. J. Leduc, J. Primeau, P. Deguire, et J. G. Payette, secrétaire *pro tempore.*

Le rapport de la dernière séance est lu et adopté.

Un cinquième rapport du Comité de Construction est lu et adopté. La question des enduits est remise à plus tard.

Il est donné lecture d'un rapport des signataires des contrats au nom du Bureau des Gouverneurs, par lequel il appert que le contats sont signés, à l'exception de celui des enduits.

M. Jacques Grenier, Vice-Président, est chargé de voir les autorités de la ville, afin qu'elle laisse à l'Université l'usage des bâtisses actuelles pour un an, en attendant que les nouvelles constructions soient prêtes.

Un tableau des dépenses approximatives à faire chaque mois, pour rencontrer les travaux des entrepreneurs, est alors présenté par le secrétaire.

M. le Chanoine Racicot présente verbalement un état des dépenses, faites à compte des quarante milles dollars des biens des Jésuites.

Les résolutions suivantes sont alors adoptées:

Résolu que les Messieurs du Séminaire de Saint Sulpice soient respectueusement priés de faire l'avance de la somme, prêtée par versements annuels, afin de permette aux Gouverneurs de rencontrer les engagements qu'ils ont contractés pour cette année, au sujet de la bâtisse universitaire ;

Résolu que MM. J. G. Laviolette, Président, J. Grenier, Vice-Président, F. X. St. Charles, Trésorier, MM. E. Murphy, S. Pagnuelo, Joël Leduc, Alph. Desjardins et Z. Racicot Remplaçant Vice-Recteur, forment une délégation pour rencontrer Monsieur le Supérieur de St. Sulpice.

Monsieur le Secrétaire est chargé de voir M. le Supérieur, afin de fixer avec lui le jour et l'heure de l'entrevue, et d'avertir les membres de la délégation.

CCXIX.

CINQUÈME RAPPORT *du Comité de Construction au Bureau des Gouverneurs.*

Montréal, 7 mars 1894.

Le Comité de Construction a l'honneuz de faire rapport:

1.° Qu'il a remis à A. et E. Loignon la moitié de leur chéque déposé en garantie de leur commission, parce

qu'ils se trouvaient dans le même cas que Placide Brunet, auquel le Bureau de Gouverneurs avait accordé cette faveur.

2.° Qu'il est satisfait des explications données par les achitectes sur l'installation des fils électriques et les précautions prises contre le feu.

3.° Que, sur l'offre très favorable des entrepreneurs Boucher et Huberdeau de faire les trois élévations de la nouvelle bâtise en pierre piquée et à rang, au lieu de pierre ordinaire, comme le mentionnait le devis, il a accepté ce point : ce qui sera fait pour la somme de deux mille six cents dollars (P. 2,600.00).

4.° que, dans le cas de M. E. Morache, entrepreneur plâtrier, qui refuse de signer son contrat, à raison de certains oublis qu'il dit avoir faits, il suggère que la question soit renvoyée à plus tard.

S. Leduc.
P. Deguire.
Z. Racicot.
S. Pagnuelo.

CCXX.

Montréal, 7 mars, 1894.

Au Bureau des Gouverneurs.

Les soussignés ont l'honneur de faire rapport que, conformément à la résolution du Bureau des Gouverneurs en date du 11 janvier 1894, ils ont signé les plans, les devis et les contrats pour les différents travaux de la bâtisse en construction pour l'Univerté Laval à Montréal, avec MM. Boucher et Huberdeau, pour la maçonnerie

et la pierre de taille; P. Brunet, pour les travaux en brique; A. et E. Loignon, pour la charpente en bois et la menuiserie; A. E. Meloche, pour la peinture et les vitres; Pelletier et Brosseau, pour la couverture; Lessard et Harris, pour le systéme de chauffage; Pelletier et Brosseau, pour la plomberie; H. W. Ness et Co, pour les fils électriques; plus une feuille additionnelle au marché de Boucher et Huberdeau, pour les trois élévations en pierre piquée, suivant une résolution en date du 2 février 1894.

Ces différents contrats représentent une somme de cent cinquante six mille vingt-trois dollars et soixante quinze centins.

L'entrepreneur des enduits a refusé de signer son contrat, prétendant qu'il avait fait des oublis.

S. Leduc.
J. G. Payette *ptre.*
S. Pagnuelo.

CCXXI.

Montréal, 15 mars, 1893.

Rev. J. G. Payette, Asst. Vice-Recteur,
Université Laval.

Révérend Monsieur,

Nous venons de receveir une lettre de Lessard et Harris, allant à dire qu'ayant soumis à l'Inspecteur des bouilloires l'arrangement décrit aux devis, celui-ci dit qu'il désapprouve l'usage des bouilloires verticales, parce

que, dit-il, elles réclament trop d'attention de la part de l'ingénieur et qu'elles sont plus sujettes à des réparations; il fait également objection aux dômes, parce que, suivant lui, la vapeur s'y mêle de particules d'eau qui nuisent au fonctionnement du chauffage. Lessard et Harris proposent donc de remplacer les données du devis par trois bouilloires de 12 pieds × 4. Pour notre part, nous ne voyons pas d'inconvénients à adopter cette idée; cependant nous vous soumettons la chose, avec prière de donner une décision sous le plus court délai, attendu que nous croyons le temps déja court pour fabriquer les bouilloires; nous avons même fait des reproches aux entrepreneurs, pour ne pas s'être préparés plus vite. Ci-inclus copie de la lettre de Lessard et Harris, qui vous fera mieux comprendre la question, et nous sommes disposés, comme toujours d'ailleurs, à vous rencontrer à ce sujet.

Nous avons l'honneur d'être,

Révérend Monsieur,
Vos respectueux serviteurs,
PERRAULT, MESNARD et VENNE, *Architectes.*

CCXXII.

Montréal, 15 mars, 1894.

SEXIÈME ASSEMBLÉE *du Comité Exécutif,* à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, F. X. St. Charles, L. J. Forget, Z. Racicot et J. G. Payette A. V. R.

Comptes filés et approuvée:

14 mars,	1894.	Divers, télégrammes, timbres, douane. . . . . P.	2.95
27 fév.,	»	Hoffman's Catholic Directory (arrérages)	2.50
7 mars,	»	Granger	0.42
15 »	»	Divers par comptes	7.75
		Gardien, mois de mars . - .	20.00
		Chauffeur, 4 semaines	24.00
		Neige, P. 15,00, appariteur, P. 10,00	25.00
		Vice-Recteur	75.00
		Assistant Vice-Recteur	50.00
		P.	207.62
		Nouvelle bâtisse. . . . . P.	10,000.00
		Ordre N. 3, Prénoveau, Turcot et Martineau,	1,200.00

M. Z. Racicot est chargé de négocier les argents prêtés par le Séminaire de St Sulpice.

M. J. Grenier est chargé de s'entendre avec la Corporation de la ville de Montréal, pour obtenir pendant un an l'usage des bâtisses actuellement occupées par l'Université.

CCXXIII.

Montréal, 16 mars, 1894.

Perrault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

Nous n'avons pas d'objection à accepter le changement proposé par les entrepreneurs de chauffage Lessard et Harris. Veuillez faire par écrit ce changement apporté

aux clauses du devis, sans qu'il y ait rien de changer au contrat, soit pour le prix, soit pour les autres conditions.

Votre tout dévoué.
J. G. Payette *ptre*

CCXXIV.

Hôpital de St Boniface, 19 mars 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
S. Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

Je me vois forcé d'emprunter le secours d'une main charitable pour vous écrire aujourd'hui. J'éprouve depuis ce matin une légère prostration qui ne me permet pas de manier la plume ; je dis légère, car elle n'a pas les abattements de celles que j'avais à St. Lin. Je n'en ai pas eu depuis plus de dix jours, ce qui est une grande amélioration : voilà comment je tâche de me consoler, ou de m'abuser.

. . . . . .

Veuillez voir à ce que les redditions de comptes que j'ai faites à Monseigneur l'Archevêques, et que Monseigneur a approuvées, ne s'égarent pas, non plus que la liste des sommes prises à l'archevêché que m'a signée M. Racicot, laquelle est collée dans un cahier de comptes. Le tout se trouve daus les cahiers de comptes qui sont, soit à l'Université, soit dans ma chambre à St. Lin, soit dans le *safe*. Voyez combien il y a de ces redditions, et quelle est leur date; écrivez-m'en, s'il vous plait, à San-Francisco.

Pour le temps qui précède l'administration financière des Gouverneurs, je n'ai de comptes à rendre qu'à Monseigneur. Monseigneur n'a pas de comptes strictes et détaillés à rendre aux Gouverneurs pour l'argent des messes que lui alloue le Saint-Siège, pour aider aux frais d'administration de l'Université ; il rend ses comptes au Pape, en haut et non pas en bas. Si M. Racicot est embarrassé avec les demandes de... qu'il les prie d'attendre mon retour : d'un vire-main, j'éclaircirai tout.

Votre lettre du 15 mars est très intéressante ; seulement vous avez dû cogner un clou en l'écrivant. Les péripéties de votre voyage à l'Assomption sont mêlées aux péripéties de l'assemblée des Gouverneurs, d'une manière admirable.

. . . . . .

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre*

CCXXV.

St Boniface, 21 mars 1894.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
St Lin de Laurentides.

Mon cher ami,

Je vous envoie mes idées sur l'impasse actuelle. Je vous demande de les montrer à M. le Supérieur de Saint-Sulpice. Quant aux autres, vous aurez la liberté de le faire à votre discrétion. Ceci n'est pas écrit pour m'immiscer dans les conseils du moment ; je ne veux pas manquer à la résolution de ne me mêler de rien dans

la direction universitaire, tant que durera mon voyage de santé. *Cui honor, onus.*

J'ai plus de connaissances à St. Boniface que je ne pensais. Je ne finis plus de recevoir des visites; cela me fatigue un peu, mais me distrait beaucoup. En somme, je crois que l'effet en sera bon. Je vous renouvelle mes meilleurs souhaits de *bonnes pâques,* ainsi qu'à toute ma maisonnée, prêtres, frères, filles, que je savais aimer tous beaucoup, mais que l'éloignement me rend *sensiblement* plus chers.

Votre ami dévoué,

J. B. Proulx *ptre.*

CCXXVI.

St Boniface, 21 mars 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

Il n'y a pas à en douter, l'Université a été jetée dans une impasse monétaire. Est-ce un malheur? peut-être que non. Il y a assez longtemps que, sous le rapport de l'argent et des constructions, on tagiverse, on promet, on vaeille: il est temps de savoir à quoi s'en tenir. C'est le temps de s'assurer si une université catholique à Montréal est possible, oui ou non. Du reste, si nous ne bâtissions pas, et encore quelque chose de convenable, l'université se dissoudrait à tout jamais.

L'heure des discussions, des récriminations, des plans, des projets, des révisions de comptes, etc., est passée. Voici le moment d'agir, de faire un sacrifice, prestement, généreusement, publiquement.

Les évêques doivent prendre la tête du mouvement,

et s'adresser à leurs ouailles dans une circulaire. Pour que leur parole ait de l'effet, ils doivent payer d'exemple, et s'inscrire en tête de la liste avec un montant qui frappe [1]. Ils le peuvent d'autant mieux, qu'ils sont déchargés des frais ordinaires de l'Universitê, laquelle, avant nos bills, était à leurs dépens, ce qui aurait été un cheval à l'écurie, un gouffre à ne jamais combler. Aujourd'hui, il s'agit d'un sacrifice une fois pour toutes. Qu'il soit digne de l'œvre.

La circulaire en main, les Gouverneurs pourraient frapper à la porte de leurs amis, en leur disant: voici ma souscription, marchez sur nos traces. De temps en temps, la liste des dons serait publiée, et le feu sacré se communiquerait de proche et proche [2]. Il ne faudrait pas qu'il chauffât bien fort, pour que l'on pût arriver à une somme de P. 100,000. 00 à P. 200,000. 00. Si la chose n'est pas possible, *Vadat quo valeat Universitas.* C'est un signe que nous sommes destinés à périr, il vaut autant le savoir de suite.

Saint-Sulpice a fait son devoir. Maintenant, au tour des Evêques, des Gouverneurs, des richissimes Catholiques, du Public. Tel est le plan dont j'essaierais de faire accepter l'adoption, si je n'étais pas malade; tel est celui que je favoriserai à mon retour, s'il en est encore temps, supposé que je puisse reprendre mes fonctions de Vice-Recteur.

En ces quelques lignes, vous avez le fond de ma pensée sur ce point, comme vous l'avez déjà sur les autres, vu que je n'ai rien de caché pour vous; de même que ce n'est pas un secret, que l'amitié avec laquelle je suis

Votre tout dévoué serviteur.

J. B. Proulx *ptre.*

[1] La chose a été faite au retour du Vice-Recteur.

[2] Cela se fera avant longtemps, il faut espérer.

CCXXVII.

Victoria, C. B., 12 avril 1894.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

. . . . . .

Entre Field et Vancouver, sur un journal de la Colombie que j'achetai dans les chars, je vis que Mgr Bégin venait de s'embarquer à New-York pour Rome, « dans les intérêts, disait le journal, des écoles du Nord-Ouest. » Il pourrait bien aussi s'occuper des intérêts de... Québec ne doit pas voir d'un bon oeil la dernière demande de Mgr. l'Archevêque de Montréal. Dans tous les cas, j'espère que les Evêques de la Province de Montréal ne reculeront pas d'un pouce, dans la position si juste qu'ils ont prise.

En arrivant à l'ile de Vancouver, j'ai vu sur le *Colonist* de Victoria que Mgr Emard était à St. Boniface, lui aussi pour les *Ecoles*. Encore un peu, et nous nous rencontrions !

. . . . . .

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre*.

CCXXVIII.

Montréal, 13 avril 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

Je vous remercie de l'envoi des copies hectographiées des plans, tel qu'indiqué dans votre lettre du 9 du courant, et demeure

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CCXXIX.

Montréal, 16 avril 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Monsieur,

Le Comité de Construction autorise l'emploi de la planche d'épinette et de pruche pour les planchers sourds.

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CCXXX.

Montréal, 18 avril 1894.

Septième assemblée du Comité Exécutif, à laquelle assistent MM. J. Grenier, vice-président, F. X. St Charles, trésorier, Z. Racicot et J. G. Payette ptre, A. V. R.

COMPTES FILÉS ET APPROUVÉS:

16 Mars 1894.		Une boîte d'agrafes (Granger)	P.	0.50
11 Avril	»	$^1/_2$ tonne de charbon dur, (Labrecque)	»	3.25
Mars	»	1 voyage, rognures . . .	»	2.00
22 »	»	Lavage de l'amphithéâtre .	»	0.50
31 »	»	47 chaises réparées . . .	»	2.00
» »	»	1 lb. de colle	»	0.15
16 Avril	»	2 balais à 20 cts. . . .	»	0.40
» »	»	1 vitre, porte du Droit .	»	0.25
		Gardien, mois d'Avril . .	»	20.00
		2 semaines de chauffage .	»	12.00
		Balance sur neige . . .	»	5.00
		Vice-Recteur, mois d'Avril.	»	75.00
		Assistant Vice-Recteur »	»	50.00
			P.	171.05

17 Avril 1894.		Perreault, Mesnard et Venne, 2ième acc.	P.	1,500.00
17 »	»	Pour la nouvelle bâtisse .	»	12,050.00
			P.	13,500,00

Résolu que le transport de (P. 18,000.00) dix-huit mille dollars consenti par A. et E. Loignon à M. Thompson, sur son contrat, soit accepté, si l'avis donné par le Juge Pagnuelo est favorable.

M. Racicot est prié de terminer les négotiations avec la Banque d'Epargne, pour l'argent de Saint-Sulpice.

CCXXXI.

Oakland, 23 avril 1894.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

« Que le Dieu qui nous réjouit par les mérites et l'intercession de Saint Georges, daigne vous accorder, à vous qui lui demandez ses bienfaits par l'intercession de ce saint patron, de toujours posséder le don de sa grâce. » (Oraison du jour).

J'ai reçu vos lettres du 25, 26, 28, 30 mars, et celle du 11 avril, pour lesquelles toutes veuillez accepter mes meilleurs remerciments.

. . . . . .

Depuis que j'ai mis le pied sur le sol califournien, je n'ai ressenti aucune attaque de dépression nerveuse. Je me sens les membres beaucoup plus forts, et l'esprit beaucoup plus actif. Cependant je chasse, comme une mauvaise pensée, tout souvenir d'Université, me reposant tranquille sur la sagesse des pilotes actuellement au gouvernail. J'écrivai à Mgr l'Archevêque sous peu.

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXXXII.

PREMIER RAPPORT ANNUEL *du Bureau des Gouverneurs aux Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.*

Montréal, 30 avril 1894.

Ce rapport contient trois choses: 1.° le narré des travaux en rapport avec la construction de la bâtisse pour l'Université Laval à Montréal; 2.° un état détaillé des recettes et des dépenses, pour l'année se terminant le 30 avril 1894; 3.° un état des finances de la Corporation, au 30 avril 1894.

I.

La bâtisse universitaire.

Ce rapport entre dans tous les détails qui sont de nature à intéresser les membres de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

Aussitôt que le Bureau des Gouverneurs fut à peu près complété par la nomination des Gouverneurs électifs, le Bureau s'occupa de la principale obligation qui lui incombait: la construction immédiate d'une bâtisse pour donner un pied à terre à l'Université Catholique de Montréal.

La clause 8 de la section 4 de la loi constituant en Corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, se lit comme suit:

« Les Gouverneurs ne peuvent acquérir d'immeubles à titre onéreux, ni aliéner les immeubles de la Corporation ou faire des constructions, sans avoir obtenu le consentement de la Corporation et du Vice-Chancelier. »

Le consentement de la Corporation, requis pour élever des constructions, fut donné à une assemblée de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, tenue le 4 février 1893 :

« Que les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal acceptent avec reconnaissance le don et le prêt de MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice aux conditions mentionnées dans le projet d'acte soumis par M. le Supérieur du Séminaire, et autorise les Gouverneur à bâtir et faire les emprunts nécessaires et, au besoin, hypothéquer le terrain donné. »

M. le Vice-Chancelier de l'Université Laval à Montréal exprima son consentement, en signant, dans son palais archiépiscopal, la résolution adoptée à l'assemblée des Administrateurs.

Les Gouverneurs consultèrent alors le contrat de « Donation et prêt de MM. les Ecclésiastiques de Saint-Sulpice », où étaient contenues certaines conditions ayant rapport à la bâtisse projetée. Les voici en résumé :

« Ils donnent pour les facultés catholiques, et notamment pour les facultés de Droit, de Médecine et des Arts de la dite Université...

« Ils donnent pour que, dans « les constructions à élever sur ce même terrain, les facultés de Droit et de Médecine *jouissent* de salles convenables », et même pour que « la faculté des Arts *puisse* y tenir ses séances publiques. »

De leur côté, « les Administrateurs s'engagent à livrer les susdites salles ainsi qu'une grande salle de réunion, toutes finies, ornées et meublées, au plus tard, au mois d'octobre 1896. »

Il est de plus ajouté « que chacune des facultés de Droit et de Médecine aura dû être consultée sur la partie des plans qui la concerne. »

Aux termes du contrat, d'après ces citations, il y avait donc obligation de donner des salles convenables (pour le nombre et la grandenr) aux facultés de Droit et de Médecine, et une grande salle de réunion.

Dès le 27 février suivant, les Gouverneurs passaient la résolution suivante:

« Il est proposé par M. Jacques Grenier, et secondé par M. Z. Racicot, qu'il soit nommé un Comité de Construction, que ce Comité soit composé de MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo, L. A. Jetté, W. H. Hingston et J. B. Proulx, et qu'ils reçoivent instruction de faire préparer le plus tôt possible les plans de la bâtisse en projet sur la rue St. Denis, et de les soumettre aux Gouverneurs avec rapport, devis et estimation. »

Le Comité de Construction se réunit pour la première fois le 3 mars, et décida de demander aux facultés de Droit et de Médecine de faire connaître au Comité le nombre et la graudeur des appartements qu'elles désireraient avoir dans la nouvelle bâtisse. En conséquence, M. le Vice-Recteur écrivit aux Doyens de la faculté de de Droit et de Médecine la lettre suivante:

St Lin des Laurentides, 4 mars 1893.

Monsieur le Doyen,

Le Comité de Construction, nommé par les Gouverneurs de l'Université Laval, pour aider ses travaux préliminaires, désireraient connaître le nombre et la grandeur des salles, dont aurait besoin la faculté de Droit (ou de Médecine) dans la bâtisse qu'il est question d'élever sur la rue St. Denis.

Comme le Comité doit se réunir de nouveau mardi après-midi, vous serait-il possible de vous mettre en état, d'ici lors, de nous donner ce renseignement.

Croyez que je suis toujours dans les sentiments de la plus haute consideration,

Monsieur le Doyen,
Votre très dévoué serviteur.
J. B. PROULX *ptre*

A une deuxième réunion du Comité, tenue le 11 mars, M. le Vice-Recteur communiqua la réponse reçue de M. le Juge Jetté, Doyen de la faculté de droit. La voici:

Montréal, 7 mars 1893.

Rév. J. B. Proulx ptre, Vice-Recteur U. L. M.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai reçu votre lettre trop tard samedi pour réunir la faculté, et j'ai dû consulter l'un après l'autre les professeurs qu'il m'a été possible de rencontrer.

Sans vouloir faire aucune demande, les professeurs me chargent de vous exposer qu'à Québec la faculté a l'avantage d'avoir: deux grandes salles de cours, avec un cabinet pour chaque professeur, dont trois ouvrent sur l'une de ces salles et trois sur l'autre. Le nombre de nos élèves ayant été, depuis deux ans, de 117 à 125, nous croyons qu'il faudra prévoir la possibilité d'en avoir environ 150, et pourvoir au logement nécessaire pour ce chiffre.

Nous croyons qu'il serait, aussi, utile d'avoir une salle d'attente où les élèves pourraient se tenir, en attendant l'heure des cours.

De plus, un petit cabinet pour l'appariteur qui pourrait y tenir ses livres et recevoir les élèves qui veulent payer leur terme. Un des professeurs aurait voulu avoir une salle pour les réunions de la faculté et les examens. Mais il serait peut-être suffisant de faire le cabinet du Doyen un peu plus grand, et d'y tenir les réunions de la faculté.

Enfin, s'il était possible d'avoir une bibliothèque, nous pourrions y attirer les élèves, en confiant à l'un d'eux la charge de bibliothécaire, et en leur permettant d'y venir étudier le soir.

Nous pourrions faire les examens de terme dans la bibliothèque, ou dans le cabinet du doyen.

Telles sont, M. le Vice-Recteur, les vues de mes collègues, sauf M. le Juge de Lorimier, qui n'est pas en ville et que je n'ai pu rencontrer, mais à qui je ferai part de votre demande et de ma réponse, le plus tôt qu'il sera possible.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur.

L. A. Jetté

Doyen de la fac. de Droit.

Le président de la faculté de Médecine faisait savoir que la question était à l'étude, et qu'une réponse serait prête dans quelques jours.

Il fut alors décidé d'inviter à la prochaine séance du Comité MM. les Doyens des deux facultés, avec un représentant de chacune des ces mêmes facultés, afin de leur permettre d'exposer les vues et les besoins de chaque faculté.

Le 16 mars, M. Eugène Lafontaine, Secrétaire de la faxulté de Droit, le Dr Rottot, Président, et le Dr Lamarche, professeur de la faculté de Médecine, se rendirent à l'invitation du Comité.

M. Eug. Lafontaine confirma les demandes déjà exposées dans la lettre de M. le doyen de la faculté de Droit. La faculté serait heureuse d'avoir, pour les élèves, deux grandes salles de cours, une salle d'attente, et une bibliothèque pour les professeurs, une salle pour le doyen et les professeurs, des cabinets de travail pour les professeurs, et un bureau pour l'appariteur.

M. le Dr Rottot déclare qu'il n'a pas pu réunir dernièrement la faculté de Médecine et que les données qu'il va soumettre sont des aperçus personnels, que confirme le D. Lamarche.

Il demande, pour le laboratoire de microscopie, une grande salle avec quatre petits laboratoires attenants, pour les cours de chimie et autres une grande salle avec un grand laboratoire attenant, une troisième grande salle pour les cours théoriques, une bibliothèque pour les élèves, une salle d'attente, et une porte d'entrée sur le devant de la bâtisse. Pour les professeurs une salle comune, une bibliothèque, quelques cabinets de travail pour les professeurs, et un bureau pour le trésorier.

Ces differentes suggestions furent prises en note, et, le 23 mars, elles faisaient le base d'une conférence avec les architectes Roy, Perrault Mesnard et Venne, Languedoc, et Chaussé. Ceux-ci demandèrent qu'un programme contenant les conditions du concours avec le nombre, la grandeur et le site des différents appartements, leur fût envoyé.

Le 5 avril, le Comité de Construction examinait ce programme de concours, ordonnait son impression en clavigraphie et son envoi aux architectes.

Le 8 mai, le comité recevait des croquis de trois architectes, et chargeait M. Alex. Hutchison de les examiner et de faire un rapport sur leurs mérites respectifs.

Le 25 mai, le Comité de Construction adoptait un des projets fournis par Perrault, Mesnard et Venne, et leur demandait à quelles conditions ils prépareraient les plans, etc.

Le 7 juin, tous les détails et changements apportés au programme étaient réglés, et ordre donné aux architectes de préparer au plus tôt les plans définitifs, devis, quantités pour une bâtisse à l'épreuve du feu et pour une bâtisse non l'épreuve du feu.

Voici les grandes lignes de l'édifice en construction.

Le terrain a 200 pieds de front sur 144 pieds de profondeur. La bâtisse a 169 pieds de façade sur 99 pieds de profondeur aux extrémités, environ 63 au centre.

Le programme de concours demandait « un plan régulier, plutôt sévère, dépouillé d'ornements superflus, d'une apparence monumentale ». Les plans adoptés donnent des élévations unies en pierre piquée sur les deux pignons et en arrière. La façade principale consiste en deux avant-corps, reliés par un péristyle ouvert; il n'y a pas de sculpture pour le moment. La pierre de taille moulurée et la pierre layée et la pierre piquée forment un agréable ensemble.

Il y a cinq étages avec toit plat égouttant par le centre, soubassement complètement hors de terre, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étage.

Au soubassement, il y a salles d'attente, salles de lecture et bibliothèques pour les élèves en droit et en Médecine, et le logement du gardien.

Au rez-de-chaussée, il y a le salon des Administrateurs et des Gouverneurs, la salle des professeurs de Droit, une salle pour les cours publics de la faculté des Arts, une salle d'attente et les bureaux du Vice-Recteur et du Secrétaire.

Au premier étage, il y a la salle des professeurs de Médecine, deux bureaux, trois salles de cours, sept laboratoires et une salle d'attente.

Au deuxième, la grande salle de promotion occupe tout le centre de la bâtisse des deux derniers étages. Les avant-corps de ces étages forment quatre grandes salles pour les bibliothèques, les musées, etc. L'eau, le gaz et l'électricité sont distribués dans toute la bâtisse.

Remarque importante : si, pour une raison ou pour une autre, il devenait nécessaire d'ajouter de nouveaux

étages, les murs actuels pourraient facilement en supporter trois ou quatre. Si jamais cette bâtisse changeait de destination, il serait facile, et à peu de frais, de la convertir toute en bureaux bien éclairés.

Le 22 juin, le Comité de Construction décidait de faire au Bureau des Gouverneurs un premier rapport sur les travaux accomplis jusqu'à ce jour.

Le 28 juin, il adoptait ce rapport dont voici la conclusion :

« Vu que ce Comité a reçu instruction de faire préparer les plans avec rapport, devis, estimation;

« Vu que, faute de temps, les plans, devis et estimation de toute la bâtisse ne sont pas encore prêts;

« Vu que le moment est arrivé de commencer les fondations, afin qu'elles soient terminées avant les pluies d'automne;

« Vu que les plans, devis et estimations sont préparés pour les fondations :

« Le Comité de Construction suggère de procéder immédiatament à la construction de cette partie de l'édifice. »

Cette suggestion fut adoptée dans l'assemblée des Gouverneurs tenue le 26 juin 1893, et des soumissions furent immédiatement demandées.

Le 14 juillet, les Gouverneurs accordèrent le contrat des fondations au plus bas soumissionnaire, les entrepreneurs Prénoveau, Turcot et Martineau, pour la somme de (P. 10,655.00) dix mille six cent cinquante cinq piastres.

Dans leur assemblée du 28 septembre, les Gouverneurs fixèrent le 16 Novembre comme terme où tous les plans devaient être produits, et adjoignait au Comité de Construction MM. J. G. Laviolette et P. Deguire.

Dans l'intervalle, aux séances tenues le 6, le 9, le 10 et le 16 novembre, le Comité de Construction réglait un

grand nombre de détails, et envoyait aux Gouverneurs un second rapport sur les différents devis.

Les Gouverneurs, dans leur assémblée du 16 november, reçoivent ce second rapport et ajournent à 15 jours pour avoir tous les devis, etc.

Le 27 novembre, le comité règlait les derniers détails des devis.

Les 1er décembre, les Gouverneurs acceptaient les plans et demandaient des soumissions pour les travaux de maçonnerie, de brique et terra-cotta, de charpente en fer et de menuiserie. En même temps, ils donnaient instruction au Comité de Construction de vérifier les autres devis suivant les principes déjà acceptés et de demander des soumissions, qui, toutes, devaient être remises, au plus tard, le 20 décembre, à 4 heures de l'après-midi.

Dans une séance tenue le 7 décembre, le comité de construction vérifiait les sept autres devis comprenant les enduits, la couverture, la peinture, la plomberie, les fils électriques et l'ascenseur, et demandait des soumissions.

Dans le même temps, les changements apportées dans les plans et devis pour une bâtisse non à l'épreuve du feu étaient fixés, et des soumissions demandées pour le 21 décembre, à 2 heures p. m.

Le 20 décembre, le Comité de Construction préparait un tableau des soumissions pour la bâtisse à l'épreuve du feu.

Le 21, immédiatement avant l'assemblée des Gouverneurs, ce même comité préparait un tableau des soumissions pour la bâtisse non à l'épreuve du feu, avec un tableau comparant le coût des deux construction.

Dans leur douzième assemblée, tenue le 21 décembre, les Gouverneurs décidaient que :

« Vu le surcroît considérable d'argent que coûterait la construction à l'épreuve du feu de la bâtisse projetée

pour l'Université, vu les moyens limités actuellement à la disposition des Gouverneurs, il est résolu à l'unanimité de procéder à la construction de la bâtisse universitaire non à l'epreuve du feu. »

Voici le tableau du coût des deux constructions.

Prix comparé de la construction à l'épreuve du feu et non à l'épreuve du feu.

	A l'épreuve du feu.	Système particulier pour planchers.	Non à l'épreuve du feu.
1.° Maçonnerie et pierre de taille, P.	56,695.00	56,695.00	56,695.00
2.° Brique,		11,707.00	11,707.00
Terra Cotta,	48,867.67	9,204.68	
Manhatten Fire proof,		32,000.00	
3.° Charpente en acier,	41,848.00	23,692.00	23,692.00
4.° Charpente et menuiserie,	27,890.00	27,890.00	3,6890.00
5.° Enduits,	5,287.40	4,262.45	6,016.00
6.° Peinture et Vitrage,	6,788.00	6,788.00	6,788.00
7.° Couverture,	3,647.00	3,647.00	3,647.00
8.° Plomberie,	8,334.00	8,334.00	8,334.00
9.° Chauffage,	9,000.00	9,000.00	9,000.00
10.° Fils électriques,	2,388.00	2,388.00	2,388.00
11.° Ascenseur,	4,350.00	4,350.00	4,350.00
Total P.	215,095.27	199,958.13	169,507.00
Différence P.	45,548.07	30,451.63	

Les travaux furent accordés aux plus bas soumissionnaires.

Le 27 décembre, le Comité de Construction prépare les conditions des contrats avec les différents entrepreneurs.

Le 11 janvier, les Gouverneurs adoptent ces conditions et nomment MM. Joël Leduc, S. Pagnuelo et J. G. Payette pour signer les contrats au nom des Gouverneurs.

Jusqu'à présent, les contrats ont été signés avec :

Boucher et Huberdeau,	Maçonnerie et pierre de taille.	P. 55,403.00
Placide Brunet,	Briqne	11,507.00
A. E. Loignon et Frère,	Charpente en fer . .	23,692.00
U. Pauzé,	Menuiserie et charpente en bois.	36,690.00
F. E. Meloche,	Peinture et vitres . .	5,877.00
Pelletier et Brosseau,	Couverture.	3,147.00
Pelletier et Brosseau,	Plomberie	8,334.00
Lessard et Harris,	Chauffage	9,000.00
Ness et C.°,	Fils électriques . . .	2,388.00

Les contrats pour les enduits et l'élévateur ne sont pas encore donnés.

Jusqu'à présent, les différents contrats de la bâtisse, à part les fondations, montent à la sommc de (P. 156,918.00) cent cinquante six mille neuf cent dix huit piastres.

Pour rencontrer cette dépense, au moment où les contrats ont été donnés, le Bureau des Gouverneurs avait en caisse, disponible pour ces contrats, la somme de (P. 13,000.00) treize mille piastres. À cette somme, il faut ajouter les (P. 64,000.00) soixante quatre mille piastres du prêt de MM. les Ecclésiastiques de Saint-Sulpice.

De plus, par la résolution adoptée à l'assemblée des Administrateurs tenue le 4 février 1893, et approuvée par Mgr le Vice-Chancelier, les Gouverneurs ont le droit

de faire les emprunts nécessaires et d'hypothéquer le terrain, pour la bâtisse en construction.

Les Gouverneurs espèrent rencontrer toutes les obligations contractées avec l'argent que donneront Nos Seigneurs les Evêques de la province ecclésiastique de Montréal, le Gouvernement de la Province de Québec et les souscriptions des amis de la haute éducation.

II.

PREMIER RAPPORT DÉTAILLÉ des Recettes et des Dépenses, du 14 Juillet 1893, au 31 Avril 1894, comprenant un exercice de 9 $^1/_2$ mois.

Les règlements adoptés par la Corporation des Administrateurs, disent au N° 3 de la section 6: « Ils (les Gouverneurs) transmettront à la Corporation, le 1er Mai de chaque année, un rapport détaillé des recettes et des dépenses de l'année précédente avec un état des finances de la Corporation, et, pour la première assemblée de septembre, un état sommaire des finances de la Corporation et le budget de l'année qui commence. »

Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'avant la mise en force de la loi constituant en corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, les finances, et tout ce qui s'y rapportait, étaient entièrement à la charge de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Lorsque les Gouverneurs prirent en main la gestion des argents, ils passèrent la résolution suivante:

« M. le Vice-Recteur, à la satisfaction des Gouverneurs, donne un aperçu des redditions de comptes qu'il a faites à Mgr l'Archevêque de Montréal et par ce dernier approuvées, depuis son arrivée à la gestion des affaires de l'Université à Montreal jusqu'au moment où la loi constituant en corporation les Administrateurs de l'Uni-

versité Laval à Montréal entrait en force, et de plus il soumet, tant en son nom qu'au nom de son Assistant, l'Abbé J. G. Payette, le détail des recettes et des dépenses de l'année courante jusqu'au 14 juillet (1893), ce qui est accepté et approuvé. »

Voici les détails des recettes et des dépenses pour les neuf mois et demi écoulés depuis le 14 juillet 1893 jusqu'au 30 avril 1894.

Recettes

1893		
Juillet 17,	De M. le Chanoine Racicot, Procureur de l'Archevêché de Montréal, balance de l'argent universitaire	P. 15,142.03
» »	1er versement de MM. les Ecclésiastiques de St. Sulpice . .	» 10,000.00
» »	Balance de l'argent entre les mains de M. le Vice-Recteur .	» 2.00
» »	Balance de l'argent entre les mains de M. l'Assistant Vice-Recteur	» 799.78
1894		
Janvier 12,	De M. le Chanoine Racicot, argent universitaire venant de Mgr de Montréal	» 3,500.00
		P. 29,444.01

Dépenses

Honoraires du Vice-Recteur . . .	P.	600.00	
Honoraires de l'Assistant Vice-Recteur	»	400.00	
Salaire des employés	»	374.00	
Entretien des maisons	»	82.10	
Gaz	»	115.26	
Eau	»	7.90	
Téléphone	»	29.10	
Charbon et bois	»	33.75	
Enlèvement de la neige	»	55.00	
Journaux	»	3.50	
Papeterie, timbres, clavigraphie, tél.	»	71.29	
Voyages.	»	186.60	- 1,958.50

Dépenses pour la nouvelle bâtisse

Egoût	P.	46.00	
Taxe de mutation de propriété . .	»	756.00	
Enregistrement de l'acte	»	5.80	- 807.80
			P. 2,766.30
Dépenses en acompte sur le contrat de la nouvelle bâtisse . . .	P.	16,200	- 16,200.00
Total des dépenses	P.		18,966.30

Résumé

Recettes	P.	29,444.01
Dépenses.	»	18,966.30

Au 30 avril 1894, balance en banque P. 10,477.71

III.

Etat des finances de la Corporation au 30 Avril 1894.

AVOIR.

Argent déposé à la banque, rapportant quatre par cent		P. 10,477.00
Argent prêté par MM. les Ecclésiastiques de St. Sulpice dont les paiements se font aux dates suivantes, sans intérêt :		
2ème paiem. dû le 1er mai 1894,	P. 10,000.00	
3ème » » » » 1895,	» 10,000.00	
4ème » » » » 1896,	» 10,000,00	
5ème » » » » 1897,	» 10,000.00	
6ème » » » » 1898,	» 8,000.00	
7ème » » » » 1899,	» 8,000.00	
8ème » » » » 1900,	» 8,000.00	» - 64,000.00
		P. 74,477.71

OBLIGATIONS.

Coutrat des fondations . .	P. 10,655.00	
Contrat de la batisse . . .	» 156,916.00	
4 % pour les architectes. .	» 6,702.92	» 174,275.92
Sur ce total, il a été payé .		» 16,200.00
Balance		P. 158,075.00

CCXXXIII.

Montréal, 30 avril 1894.

MM. les Administrateurs
de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Président,

Suivant la clause 6, section 2ème, des réglements de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, j'ai l'honneur de vous informer de l'élection des Gouverneurs, avec la date de leur élection, et celle de leur approbation par Mgr le Vice-Chancelier.

	élu	approuvé
M. le juge Pagnuelo . .	le 3 dec. 1892,	le 6 dec. 1892
M. le Dr W. H. Hingston	» » »	» » »
M. le Curé J. Primeau . .	» » »	» » »
M. Joël Leduc	9 dec. 1892,	15 dec. 1892
M. le juge L. A. Jetté . .	12 » »	21 » »
M. James O'Brien . . .	28 janv. 1893,	3 fév. 1893
M. le Sénateur A. Desjardins	28 juin. 1893,	8 juill. »

Signé,

J. G. Payette *ptre* A. V. R.
Sec. pro temp. du Bureau des Gouverneurs.

CCXXXIV.

Hôpital de la Providence, Seattle, W.
10 mai 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

J'ai reçu à Portland, où j'ai fait venir ma malle de New-Westminster, vos lettres du 17 et du 25 avril dernier. Merci pour les nouvelles que vous m'y dounez.

. . . . . .

N'envoyez pas de « Rapports universitaires » à la Bibliothèque d'Ottawa, ce serait compromettant. M. Sylvain dit: « par là, vous serez certain de passer à la postérité. » S'il savait que c'est ce qui, de jour en jour, m'occupe le moins.

J'ai été moins bien en Orégon. Le grand air de Seattle, Etat de Washington, a ramené le mieux de Californie.

. . . . . .

Votre tout dévoué ami,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXXXV.

New-Westminster, C. B. 11 mai 1894.

Rév. J. B. Payette, A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

Votre lettre m'a réveillé ce matin, et je l'ai lue dans mon lit entre mon signe de croix et ma prière. Je me réjouis de tout ce que vous m'y dites. Vraisemblablement, on s'est donné la main pour ne m'envoyer que les nouvelles bonnes ou indifférentes. C'est aussi bien, c'est mieux. Les mauvaises me préoccuperaient, et je n'y pourrais rien.

Tout de même, vous avez trois bâtisses sur les bras. Je suppose que les commissaires prennent leur mesure pour que les travaux du collège soient terminés vers le premier de juillet. Il restera toujours assez à faire, avant le mois de septembre. Quelqu'un m'écrivait que vous courriez de la rue St. Denis au collège, du collège à l'allonge, de l'allonge au jardin. Si vous êtes le prêtre du diocèse a peu près le mieux *honoré* (je veux parler d'honoraires) il faut avouer que vous êtes le plus surchargé d'ouvrage. Vous acquerrez une expérience qui ne se paie pas au poids de l'or: c'est la sagesse dont parle le livre des Proverbes, *thesaurus inestimabilis*,

. . . . . .

Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCXXXVI.

Quinzième assemblée des Gouverneurs de l'Université Lava à Montréal.

Jeudi, le 17 mai 1894, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal tenaient leur quinzième assemblée, au salon de l'Université.

Etaient présents: l'Hon. J. G, Laviolette, président, MM. J. Grenier, vice-président, Z. Racicot, remplaçant le Vice-Recteur, W. H. Hingston, Joël Leduc, J. Primeau, P. Deguire, et J. G. Payette, A. V. R. secrétaire *pro tempore.*

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Lecture est faite du « Premier Rapport du Bureau des Gouverneurs aux Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, en date du 30 avril 1894, comprenant 1° le narré des travaux en rapport avec la construction de la bâtisse pour l'Université Laval à Montréal; 2° un état détaillé des recettes et des dépenses de l'année se terminant avec le 30 avril; 3° un état des finances de la Corporation, au 30 avril 1894. » Ce rapport est approuvé et adopté à l'unanimité.

La question des enduits de la nouvelle bâtisse est de nouveau étudiée. Vu les explications données par M. Morache sur les erreurs faites dans sa soumission pour les enduits de la bâtisse de l'Université, vu que l'augmentation demandée laisse sa soumission la plus basse de plus de quatre cents piastres, il est résolu et adopté que le contrat des enduits soit accordé à M. E. Morache, pour la somme de six mille huit cent piastres (P. 6,800.00).

Après les explications de M. le Chanoine Racicot,

Remplaçant Vice-Recteur, chargé par le Comité exécutif de négocier l'argent du Séminaire de St Sulpice, il est résolu et adopté à l'unanimité :

Attendu que la « Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal » convient de faire des avances aux Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, pour poursuivre les travaux de construction des édifices universitaires, au coin des rues St Denis et Ste Catherine en cette cité ;

Que telles avances seront faites sur six billets que le Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice de Montréal doit signer, au montant total de cinquante quatre mille piastres, représentant la balance du prêt de P. 74,000.00 par le dit Séminaire de Montréal à la Corporation des Administrateurs de l'Université Lavaval à Montréal, suivant l'acte de donation et de prêt en date du vingt-trois mars mil huit cent quatre vingt treize, Bonin, notaire, les dits billets payables sans intérêt aux mêmes échéances que la balance du dit prêt :

Il est résolu unanimement que le Président du Bureau des Gouverneurs, l'Honorable Joseph Gaspard Laviolette et leur trésorier François Xavier St Charles, écuyer, soient tous deux autorisés, sur la livraison de ces billets, de donner quittance et décharge entière et complète de la balance restant sur le dit prêt, en vertu du dit contrat ; le tout sans rien changer aux clauses et conditions de ce contrRt, qui seront suivies et respectées par les dits Gouverneurs, sans innovation ni dérogation.

Et la séance est ajournée *sine die.*

CCXXXVII.

Montréal, 17 mai 1894.

Huitième Assemblée du Comité Exécutif, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, F. X. St Charles, Z. Racicot, L. J. Forget et J. G. Payette, V. R.

Comptes filés et approuvés :

Avril	1894.	— Eau, du 10 Oct. 1893 au 7 Av. 1894		P. 24.07
Mai	»	Gaz, 45 Place Jacques Cartier	P. 37.56	
»	»	» Rue Notre-Dame	» 7.75 —	» 45.31
1 Mai	»	1 Régistre, 200 pages (Granger) . . .	» .50	
»	»	1 Journal, 200 pages (Granger) . . .	» .50 —	» 1.00
		Gardien, mois de Mai. . . .		» 20.00
		Vice-Recteur		» 75.00
		Assistant Vice-Recteur . . .		» 50.00
				P. 215.38

Pour la nouvelle bâtisse.

Prénoveau, Turcot et Martineau, réglement de comptes pour les fondations . P. 975.00

Nouvelle bâtisse . . . . . » 15,000.00

Question de la location et du charbon, en suspens.

CCXXXVIII.

Montréal, 21 mai 1894.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE *des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, tenue au parloir de l'Université Laval à Montréal le vingt-un Mai 1894, à deux heures de l'après midi.*

Présents:

Mgr Fabre, le procureur de Mgr Emard, Mgr LaRocque, MM. les Abbés Colin, Lelandais, de Foville, De Lavigne, le R. P. Hudon, M. Balète, le Juge De Lorimier, M. U. E. Archambault, M. H. Gervais, M. le Chanoine Racicot, M. l'Abbé Payette, M. les Abbés Légaré, Mc-Garry, N. Nantel, Dr Hingston, Dr Marsolais, Dr Cormier, et M. E. Lafontaine.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière assemblée.

Rapport est fait par le Secrétaire des procédés d'élection qui n'ont donné aucun résultat, et il est procédé de nouveau à l'élection de deux membres de la Corporation, MM. Pérodean et M. Guerin obtiennent, l'un 17 et l'autre 18 des suffrages des membres présents.

M. le Chanoine Racicot présente le rapport de l'élection des Gouverneurs, et un rapport du Bureau Executif, et dépose un état de l'emploi des P. 40,000.00 des biens des Jésuites.

Et l'assemblée s'ajourne.

CCXXXIX.

Glacier House, dans les Montagnes Rocheuses,
24 mai 1894.

Le Rév. J. G. Payette. A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

. . . . . .

Voudriez-vous dire à Monseigneur l'Archevêque que je suis bien mieux. En reprenant l'ouvrage modérement, je crois pouvoir revenir pour le moins aussi bien qu'avant ma chute. Toutefois, mes nerfs, quoiqu'ils n'aient plus les caprices de cet hiver, ne sont pas tout-à-fait solides encore. Cela revient chaque jour. Je ne veux pas précipiter mon retour, malgré les envies du *home* qui pointent dans les arrière-cases du cerveau, afin de n'avoir pas de reprocher à me faire plus tard. En même temps, présentez à Sa Grandeur l'expression de mon respect et de mon dévouement, l'assurant de l'impatience que j'ai de reprendre mes travaux. Je lui écrirai sous peu.

Quant à vous, je vous souhaite courage et prudence, pour soutenir au milieu de vos travaux divers. Que Dieu soit votre soutien, votre récompense et votre gloire, comme il est dit dans l'office incomparable de ce jour: *Vincenti dabo manna absconditum, et nomen novum.*

Tibi totus in X^to^
J. B. Poulx *ptre.*

CCXL.

Galgary, 29 mai 1894.

Le Réverend J. G. Payette A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

Hier, en sortant des montagnes, je trouvai ici la bonne nouvelle, arrivée du jour même. Je ne recevrai qu'à St. Boniface les détails que vous me promettez; peu importe, je connais le principal, et cela me suffit pour le présent.

Ainsi s'appaisent les tempêtes, quand Dieu le veut, ou bien, si elles rugissent, ses enfants qui mettent en lui leur espérance, passent à travers leurs colères, sans en recevoir aucun mal. Depuis cinq ans, je vois cette main protectrice planer sur l'Université à Montréal. C'est ce qui me donne l'assurance de voir aboutir pour le mieux nos nécessités financières, puis, quand la bâtisse sera complètée, se produire dans toute leur force les ressources de l'enseignement, et s'organiser, avec de plus amples moyens, les soins moraux et religieux à donner aux élèves. Pour arriver surement, il faut aller lentement, fermer les yeux sur bien des misères, se contenter de tirer le meilleur parti des avantages actuels, ne rien compromettre en réveillant les susceptibilités par des réformes prématurées.

Le travail du moment est de trouver l'argent pour compléter ce qui nous manque, afin de couvrir les dépenses de la bâtisse en construction. Trois sources s'ouvrent devant nous: un octroi du gouverment, la réforme

des écoles normales, les cinq centins de Rome. Pour l'obtention de ces derniers, on s'est mis tard en campagne, vous savez pourquoi; mieux vaut tard que jamais.

L'octroi du Gouverment est assuré, si la grande Corporation et les Gouverneurs poussent avec ensemble à la roue ; la réforme des Ecoles normales ne l'est pas moins, si tous les évêques le veulent, et naviguent dans le même sens: c'est là le point difficile, le grelot à attacher. Il y a déjà cependant du chemin fait dans le bon sens. Ce qui va forcer les volontés vers l'union, c'est la nécessité d'avoir des fonds, absolument, tant à Québec qui à Montréal.

C'est pourquoi je n'ai pas été faché de voir cette nécessité s'imposer, malgré les ennuis que cela nous entraine; la masse des hommes est ainsi faite, qu'elle ne marche que pressée par l'inévitable. Il serait mieux, si c'était *pressée, dirigée par la prudence, la prévoyance ;* le mieux, n'est pas de ce monde. Prenez le temps comme il vient, l'argent pour ce qu'il vaut, et les hommes comme ils sont. Il faut des siècles pour réformer les générations, nous avons le temps de mourir bien des fois auparavant. Il nous suffit de jeter des germes de bien dont les autres récolteront la moisson, comme nous moissonnons le fruit des sueurs de ceux qui nous ont précédés.

Il y a bien une quatrième source de revenus, les dons particuliers; mais elle ne sera vraiment abondante, que quand les trois autres auront mis l'Université en dehors de tout embarras. En général, ou n'aide que ce qui réussit. *Nothing succeeds like success* . . . . . Je suis bien meilleur pour tailler de l'ouvrage, que pour en faire, de ce temps-ci ; il en a peut-être toujours été de même. Toutefois, je me sens plus vaillant que ces mois passés, je me sens revenir. Avec la santé, rentrent au logis la volonté, l'ardeur, les espérances, la jeunesse. Mais c'est une jeunesse, qui a une autre couleur dans

ses idées. Je touche du doigt que cela va bientôt finir, que les œuvres auxquelles nous travaillons marchent lentement et que nous marchons vite, qu'il faut surnaturaliser son travail si l'on ne vent pas à la fin se trouver les mains vides. Je ne sais pas si je vais voir se dissiper bientôt la philosophie que m'ont apporté ces six mois de maladie ; si oui, je serai bien coupable, car, pendant ces jours longs, tristes et sérieux, il s'est ouvert devant moi bien des horizons. En dehors de toutes vues de l'autre vie, seulement pour les avantages de ce monde, cette maladie m'a été un grand présent de Dieu. J'avais besoin de reposer mon esprit surmené, je ne trouvais pas le tour de la faire complètement. Je vais retourner, il me semble, refait, renouvelé, dispos, frais ; à la grâce de Dieu, pour ce que nous avons à vivre ! Croyez à ma reconnaissance, à mon dévouement, à ma haute appréciation et à mon amitié sincère,

J. B. Proulx *ptre.*

CCXLI.

St Boniface, 2 juin 1894.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

En arrivant ici, ce matin, j'ai trouvé vos deux lettres du 24 et du 28 mai, avec plusieurs autres de St Lin. Je commence par vous répondre, à tout seigneur tout honneur ; je vous réponds, avant de ne faire aucune sortie, vos lettres m'ont fait trop plaisir. Du reste, j'attends que

ma valise arrive du dépot pour me mettre sur *mon fin*, et rendre visite à Mgr Taché.

Le rapport est juste ce qu'il faut. Il répond à mon désir, à mon attente. J'aime fort que vous ayez fait ressortir la permission donnée aux Gouverneurs par les Administrateurs, de bâtir ; l'obligation imposée par les Messieurs de St. Sulpice, de livrer la bâtisse pour septembre 1896; l'entente qu'il y eût entre les Gouverneus et les Facultés sur le nombre et la disposition des salles; enfin j'aime tout, et lorsque vous dites que la bâtisse est simple, qu'elle peut se convertir en d'autres fins, et lorsque vous montrez, par vos nombreuses références aux diverses séances, que les Gouverneurs n'ont point été oisifs. Plus actifs, il serait bien difficile de l'avoir été.

Le mot *aperçu* a été mis à dessein dans le rapport. Il incorpore un principe: l'Archevêque de Montréal n'avait aucun compte à rendre à la Corporation, pour la gestion des argents universitaires, jusqu'au moment que la dite Corporation en fut officiellement en possession. Cependant, comme elle existait depuis juillet 1892, le rapport donne un compte détaillé des dépenses depuis cette date ; mais, pour le temps qui précède, il n'y a qu'un mot juste, *aperçu;* et, en toute paix, en toute conciliation, il faut y tenir *mordicus*.

Que ces deux assemblées, celle des Gouverneurs où l'on a redigé, adopté le rapport, et celle des Administrateurs où l'a reçu et approuvé, se soient passées dans un tel calme, c'est d'un résultat immense. Comme moi, vous comprenez les conséquences de la chose. *Intelligenti pauca.*

Je bénis Dieu de n'y avoir pas été, d'abord parceque la preuve publique est faite que l'institution marche d'elle-même par sa propre force, puis parcequ'il est bon de temps en temps de s'effacer. Dans le cas présent, l'effa-

cement a été voulu de Dieu : cette maladie va faire autant de bien aux affaires de l'Université qu'à moi-même.

Il faudra bien que l'argent se trouve ; du reste il est comparativement facile à trouver. Je dis *comparativement*, car nous avons devant nous un été et un automne de pas, de démarches, de travail. Je ris sous cap de voir que la chemise de force ne va éclater qu'au dernier moment. La nécessité va nous sauver de cinquante plans pas pareils, de cent projets impossibles, de mille dissensions acerbes ; elle va faire converger vers le même but les forces vives d'un chacun. Vite, vite, il n'y a pas de temps à perdre, on acceptera volontiers des projets, muris depuis longtemps, mais dont il n'y avait pas moyen d'aborder l'exposition. Vous savez que c'est vers ce but que tendaient toutes mes aspirations. Que Dieu maintenant nous vienne en aide, au milieu des tracas nouveaux : ce n'est pas pour rien qu'il nous donne, ou nous rend, la santé.

A propos, ménagez la vôtre. On m'écrit que vous êtes fatigué. Vraiment, on le serait à moins.

J'attends de vous, au commencement de la semaine, un petit mot qui fixera l'époque de mon retour. Je suis disposé à faire, sur ce point, tout ce qui pourra vous être agréable. Alors, le mot d'encouragement à votre pélérinage, que vous recevez pour dimanche, 10 du courant.

Au revoir! priez pour moi, et croyez-moi

Votre très dévoué en J. C.

J. B. Proulx *ptre curé.*

CCXLII.

St Boniface, 8 juin 1894.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
St Lin des Lurentides.

Mon cher ami,

Hier soir, en arrivant de Ste Agathe, j'ai trouvé ici votre lettre du 4 du courant. Très bien, je me rendrai le jeudi, 21 au soir. J'ai peur que le samedi ne me fatigue: veillee peut-être un peu avancée, messe du lendemain, pélérinage immédiatement, puis, je ne le cache pas, émotions du retour; comme les vieux, je ne suis plus tout-à-fait maître de mes sentiments, et les émotions de l'âme sont plus énervantes que les fatigues du corps.

. . . . . .

Je suis invité à assister, à l'Université cette après-midi, à la collation des diplômes; j'irai avec plaisir, ce m'est une belle occasion de connaître nos confrères de par-ici.

. . . . . .

Votre ami dévoué
J. B. Proulx *ptre.*

CCXLIII.

St Hyacinthe, 17 juin 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx, St Lin.

Mon cher Monsieur,

Votre chère messive du 4 du courant m'est parvenu en son temps. Je l'ai lue avec infiniment de plaisir, parce

qu'elle m'a apporté la bonne et très agréable nouvelle du rétablissement quasi parfait de votre santé. Que le bon Dieu en soit béni et remercié! Il veut évidemment que vous continuiez à vous dévouer à la grande oeuvre qui a failli vous conduire au tombeau, puisqu'il vous remet à plomb sur vos deux pieds, et que la tête est dégagée de toutes les fatigues qu'une sollicitude et des préoccupations constantes y avaient entassés. Le repos entier et les jouissances de toute sorte que vous avez goûtés dans votre charmante excursion, vous ont remis à neuf, et vont vous permettre de travailler comme ci-devant à la gloire de notre sainte religion, et à l'une des oeuvres la plus chère au coeur de notre Mère la Sainte Eglise.

Nous ne savons guère où en sont les affaires de Laval. Pas un mot, depuis votre départ. Nous devons supposer que tout a bien marché; tout de même, il nous aurait été bien agréable d'avoir de temps à autre des nouvelles de l'oeuvre. Vous nous avez gâtés sous ce rapport, et nous espérons bien que vous continuerez à nous traiter en enfants gâtés. Vous avez une plume si facile, que ce vous sera un vrai délassement de vous remettre à votre si charmante habitude du passé.

Avec l'espoir que vous nous reviendrez sain et sauf de votre lointaine périgrination, je demeure comme toujours votre bien dévoué et réconnaissant en Notre-Seigneur.

† L. Z. *Ev.* de St Hyacinthe.

CCXLIV.

St Adrien de Ham, 17 juin 1894.

Rév. J. B. Proulx ptre, V. R.
St Lin.

Mon cher ami,

Je vous dois plusieurs réponses pour la raison bien simple que vous m'avez déja fait le plaisir de m'écrire plusieurs fois depuis votre départ, et que moi je ne vous ai pas encore écrit. Je me demandais où vous prendre, où vous saisir au passage, dans votre course à travers les immensités du *far West*. Au commencement de chacune des vos lettres vous *arriviez*, à la fin vous *partiez* invariablement. Je me suis dit : attendons patiemment, nous le rejoindrons au pays. Et me voici à St Lin pour *nous* feliciter de votre heureux retour, surtout de votre retour à la santé d'autrefois. C'est bien là, en effet, la tres-heureuse et très-joyeuse nouvelle que m'apporte votre dernière lettre.

Dieu soit béni mille fois de ce que vous nous revenez le *Jean* d'autrefois avec, en plus, l'excellente détermination que j'approuve de tout coeur, de travailler avec *patience, pede suspenso*. Pour ma part, je ferai bien tout en mon pouvoir pour favoriser cette heureuse disposition chez un vieil ami dont tous les intérêts, sans exception, me sont chers. A cette fin, je vous invite instamment à venir achever votre cure à Sherbrooke. Vous y trouverez pour le physique, le nécessaire ; pour l'imagination, des ruisseaux au *doux murmure*, des cas-

cades bondissantes, des lacs aux eaux limpides, des collines verdoyantes, des points de vue ravissants, des panoramas variés jusqu'à l'infini; pour le moral, une chaude et franche amitié, que vous connaissez depuis longtemps.

Comme vous le voyez, je ne suis pas chez moi dans le moment. La visite pastorale me fournit l'occasion de porter les consolations de mon ministère épiscopal à mes chers diocésains, et de contempler toutes les beautés naturelles que la main de Dieu a semées avec profusion dans nos Cantons de l'Est. Ils me rappellent la Suisse, moins les chèvres et les boucs, dont l'absence, toutefois, est complètement compensée par de nombreuses et belles bêtes a cornes, et *sans cornes*.

Je rentrerai au logis, le 7 juillet au soir, pour vous y recevoir.

Toujours bien affectueusement en N. S.

Votre tout dévoué,
† PAUL *Ev. de Sherbrooke.*

CCXLV.

Archevêché d'Ottava, 17 juin 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
St Lin.

Mon cher ami,

Je n'ai rien à changer au programme. C'est une affaire gracieuse, et je n'ai pas droit de vote au chapitre. Comme les autres, je tâcherai de remplir ma partie, pourvu que ce ne soit pas une chanson.

. . . . . .

Au revoir! et croyez que, entre les personnes et les

choses qu'il me tarde de revoir, vous n'êtes pas le moindre et *la* moindre, puis qu'un « ami est une douce chose. »

Votre tout devoué en J. C.
J. B. PROULX *ptre.*

CCXLVI.

Montréal, 23 juin 1894.

À Mgr J. C. K. Laflamme,
Recteur de l'Université Laval, Québec.

Monseigneur le Recteur,

Les élèves dont les noms suivent, après avoir suivi le cours complet de l'Ecole Polytechnique, et subi avec succès les examens exigés par les règlements, ont mérité de recevoir leur diplôme d'Ingénieur civil, savoir:

Allyre Roy,

né à Sainte Luce (Maine), Etats-Unis, le 7 août 1869, résidant à Hull, comté d'Ottawa, avec la plus grande distinction.

Joseph-Alcide-Zénon Desmarais,

né à Sainte Mélanie de d'Aillebout, le 28 décembre 1870, résidant à l'Assomption, comté de l'Assomption, avec la plus grande distinction.

Ci-inclus un mandat de trente dollars.

Veuillez agréer, Monseigneur le Recteur,
Mes hommages respecteux,
J. G. PAYETTE *ptre*, Sec. U. L. M.

CCXLVII.

St Hyacinthe, 28 juin 1894.

Monsieur le Chanoins Proulx, St Lin.

Mon cher Vice-Recteur,

Votre lettre du 24 du courant m'est parvenue, ainsi que les deux autres qui l'accompagnaient. On serait bien tenté de croire, à votre correspondance, que vous êtes aussi bien disposé de corps et d'esprit que jadis, et que les éclaboussures, comme les cassures, ne font rien sur vous. Vous êtes heureux d'avoir une si grande puissance sur vous-même, ce dont je vous félicite de tout cœur, ainsi que du mieux que vous me faites connaître par votre lettre du 24 du courant. Ce mieux va s'accentuer de jour en jour, je l'espère fermement. Le bon Dieu y met la main, car il veut que vous finissiez votre œuvre, ou que du moins vous ne la remettiez entre les mains d'un autre, que lorsqu'elle sera sûrement viable, et incapable d'être renversée par la malice des hommes.

Avec mes plus affectueux souhaits de prompt et complet retablissement, votre bien dévoué et reconnaissant en N. S.

L. Z. *Ev. de St Hyacinthe.*

CCXLVIII.

Montréal, 28 juin 1894.

Neuvième Assemblée du Comité Exécutif, à laquelle assistent MM. J. Grenier, F. X. St Charles, Z. Racicot et J. G. Payette ptre.

Comptes filés et approuvés:

19 mai 1884,	Eugène Lafontaine, déboursés pour le sécrétariat de la Corporation des Administrateurs	P.	20. 45
17 » »	Aqueduc de Montréal, pour une entrée de 4' sur la rue St. Denis.		116. 16
	Gardien, mois de juin		20. 00
	Vice-Recteur		75. 00
	Assistant Vice-Recteur		50. 00
		P.	281. 61

Pour le mois de juillet, nouvelle bâtisse . . . . . P. 10,000. 00

Suivant la résolution du Comité Exécutif, M. le Chanoine Racicot, remplaçant le Vice-Recteur, a excompté à 5 °/₀ les trois derniers payements du prêt du Séminaire de St. Sulpice.

Montant du billet.		Excompté à 5 °/₀.	Int. payés.
P. 8,000.00	payable 1er Mai, 1900 =	5,970. 15	2,029. 85
P. 8,000 00	» 1er » 1899 =	6,267. 45	1,732. 55
P. 8,000.00	» 1er » 1898 =	6,581. 85	1,418. 15
		P. 18,819. 45	P. 5,180. 55

Ce montant de P. 18,819. 45 a été payé en deux chèques de M. Barbeau, gérant de la Banque d'Epargne . . . . . P. 12849. 30

5970. 15

P. 18,819. 45

CCXLIX.

St Lin des Laurentides, 4 juillet 1894.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Evêque de St Hyacinthe.

Monseigneur,

Le 21 de juin dernier, je rentrais dans mes pénates, florissant de santé. Je vous dois des remerciements, j'en dois à tous les Evêques de la Province, pour m'avoir procuré ce loisir, ce repos, cette distraction, ce voyage qui m'a ramené, peut-être, des portes du tombeau. Que Dieu vous rende au centuple ce que vous avez fait pour le plus humble de ses serviteurs!

Ma santé me parait meilleure qu'avant mon accident. Depuis deux ans je sentais le besoin de repos, je ne trouvais pas le tour de le prendre. Dieu y a pourvu. Il frappe pour relever. Je suis prêt à entrer en besogne; demain je vais rencontrer M. Racicot, et immédiatement je m'attellerai de nouveau au char universitaire, si toutefois c'est le moment favorable.

Je suis à faire copier le « Rapport annuel du Bureau des Gouverneurs », préparé dans le temps par M. Payette, et présenté aux « Administrateurs » le 21 mai de cette année; vous y trouverez le résumé complet des travaux de l'administration, depuis que j'ai cessé de vous écrire, sur les choses de l'Université, à venir jusqu'à la susdite date du 21 mai.

Le procès-verbal de la grande assemblée de ce jour-là n'est pas encore en ma possession, il n'y viendra qu'au mois de septembre. En attendant, vous aurez une

idée adéquate de ce qui s'y est passé, en lisant une copie (ci-jointe) d'une lettre, que M. Payette m'adressait le 24 de mai, et que je recevais à St Boniface.

Dans quelques jours, lorsque je me serai mis au courant de la situation actuelle, je me ferai un devoir de vous en écrire. Je n'ignore pas que vous aimez à suivre de près le développement d'une oeuvre à laquelle vous attachez tant d'importance, et c'est pour moi un soulagement que de faire connaître à mes supérieurs, par le menu, mes *faits et gestes*.

Permettez moi d'inclure, sous ce pli, la copie d'une lettre par moi écrite hier à la Révérende Mère Supérieure du couvent de Hochelaga, *geste* tout de même qui ne regarde pas l'Université: l'encouragement dont vous avez bien voulu m'honorer, au mois de novembre dernier, vous donne droit à cette communication. Mon Académie agricole, en pierre solide, est terminée, et les Frères doivent en prendre possession au mois de septembre. J'ai bien de la besogne sur le métier; c'est pourquoi je vous demande de prier pour moi, et de bénir celui qui se souscrit, avec respect et dévouement,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCL.

Valleyfield, 5 juillet 1894.

Monsieur J. B. Proulx prêtre,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal,
St Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de quatre documents que vous avez bien voulu me communiquer, et dont les deux premiers se rapportent au Couvent de Saint-Lin, et les deux autres à l'Université Laval à Montréal. Avec mes remerciments, veuillez recevoir mes félicitations bien sincères pour le rétablissement de votre santé, et l'assurance des voeux que je forme pour le succès de vos travaux et de vos entreprises.

Je suis bien véritablement,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre serviteur tout dévoué.
† Joseph Médard
Evêque de Valleyfield.

CCLI.

Saint-Hyacinthe, 7 juillet 1894.

Monsieur le Chanoins Proulx V. R. St Lin.

Mon cher Monsieur,

Vos deux documents du 3 et du 4 du courant me sont heureusement parvenus. Mon plus sincère merci, et mes

félicitations les plus chaudes pour votre providentiel retour à une santé parfaite. Que le bon Dieu vous la continue de longues années encore, pour le bien de l'Eglise du Canada, qui a confié à votre sollicitude et à votre zèle la plus importante des ses oeuvres!

. . . . J'espère que vous allez prendre la chose en main, et que vous trouverez moyen de la faire revenir à ce qu'elle doit consciencieusement être.

Avez mes voeux de succès, votre tout dévoué et reconnaissant en N. S.

† L. Z. *Ev. de St. Hyacinthe.*

CCLII.

Vingt-troisième séance du Comité de Construction.

Mardi, le 10 juillet 1894.

Vingt-troisième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. G. Laviolette, P. Deguire, J. B. Proulx et J. G. Payette.

Les détails suivants sont approuvés et adoptés.

1.° Il est résolu de donner un ordre à l'entrepreneur de la brique, pour la porte à ramoner, les bouchons et le cap de la cheminée du côté sud-ouest de la bâtisse.

2.° Il est résolu de donner l'ordre à l'entrepreneur de la brique, pour la brique employée à refaire la partie de la cheminée principale située à la cave, en conservant le droit de faire payer cet extra à celui qui en est responsable.

3.° Le changement, dans les solives ou *beams* en fer, est accepté, à condition que les solives autorisées par les architectes soient aussi fortes que celles exigées par le devis, et que la différence dans le coût soit remise à l'Université.

4.° Quant à la demande des entrepreneurs Ness et Co., de leur remettre immédiatement leur chèque de dépôt, il est résolu d'attendre que leurs travaux soient commencés, vu que les architectes doivent les avertir de commencer immédiatement la pose des fils éléctriques.

5.° Vu l'augmentation de prix que produirait l'emploi du verre anglais (plated glass) dans la bâtisse en constuction, vu le danger d'avoir à remplacer des vitres aussi dispendieuses, il est résolu de s'en tenir au devis, tel qu'adopté en premier lieu.

6.° Il est résolu de demander un prix pour la pose des cloches éléctriques et du téléphone, dans les différents appartements de la bâtisse, avec raccordement dans la loge du portier.

CCLIII.

Montréal, 11 juillet 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

Voici les solutions aux diverses questions que vous avez passées, à propos de la construction de l'Université sur la rue St Denis.

1.° Vous pouvez donner un ordre à l'entrepreneur briquetier pour la porte à ramoner, les bouchons des trous de tuyaux, et le cap de la cheminée du côté sud.

2.° Quant à la question des solives ou *beams* bâtis et laminés, qui font l'objet de ma lettre du 17 mai 1894, le Comité de Construction accepte le changement qui a été fait sans le consentement des propriétaires, à la condition que ces poutres laminées soient aussi fortes et aussi durables que les poutres bâties. Veuillez dire aux

Gouverneurs quelle est la différence dans le coût d'une poutre bâtie et d'une poutre laminée?

De plus, pour éviter tout malentendu, veuillez résumer les changements ou modifications quiont été faits jusqu'à présent, et en agir ainsi à l'avenir.

La dernière remarque de votre lettre du 23 mai n'a pas sa raison d'être.

En réponse à la vôtre du 7 juillet courant, les Gouverneurs ne se prévaudront pas de la liberté qu'ils ont d'ordonner, dans le cours des travaux, l'emploi du « plated glass. » L'entrepeneur peintre pourra suivre le devis et s'en tenir au « Diamond Star ».

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre*
A. V. R.

CCLIV.

St Lin, des Laurentides, 16 juillet 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

La bâtisse universitaire de la rue St. Denis avance rapidement : chose rare, les entrepreneurs sont en avant du temps fixé par leurs contrats. Le troisième étage est terminé, il ne reste plus à faire que les deux étages supérieurs, dont le quatrième est déjà commencé. S'il n'arrive pas d'accidents, les ouvriers se mettront à couvrir au mois de septembre; tout l'hiver, on travaillera à l'intérieur, en sorte que, de bonne heure l'année prochaine, les facultés pourront s'installer dans leur nouveau logis.

L'université se trouvera enracinée dans le sol. L'idée intellectuelle aura pris un corps tangible, palpable, qui parlera aux yeux de la foule qui passe, de l'existence et de l' importance des hautes études : monument qui s'élèvera dans une des plus belles parties de la ville, et posera l'institution devant le public sous une apparence honorable, ce qui n'est pas indifférent, dans ce siècle de splendeur matérielle, au succès de l'université elle-même.

Très bien, pourrait-on dire; mais nos ressources sont restreintes, et pourquoi n'avoir pas attendu, pour commencer cette bâtisse, que nous ayons en mains plus de moyens pécuniaires. Impossible d'attendre davantage, déjà on avait trop retardé. La défiance se mettait partout. Trop longtemps une administration optimiste avait donné aux élèves et aux professeurs des espérances superbes, dont la réalisation reculait d'année en année. Les cours se donnent dans des masures, où ils n'ont à leur disposition que des salles basses, mal éclairées, trop étroites. Les professeurs se décourageaient. Il y avait danger que les élèves ne nous quittassent pour d'autres institutions, où ils auraient trouvé des salles de cours plus convenables et les laboratoires mieux outillés. Enfin on nous offrait un prêt, ou plutôt un véritable don, de P. 74,000.00, à condition que nous bâtissions de suite: allions-nous refuser une pareille offre?

Pourquoi ne pas bâtir sur un terrain, vaste, retiré, où l'on aurait pu créer aux alentours de l'édifice des jardins, des terrasses, des bocages, etc. D'abord il aurait fallu acheter ce vaste terrain; qui aurait fourni l'argent? On nous faisait un don pur et simple d'un terrain, évalué à P. 56,000.00, à la condition expresse que nous bâtissions dessus: devions-nous refuser ce don? Du reste, pratiquement parlant, l'Université est bâtie à sa place, au centre du quartier français, à proximité, autant que faire se

peut, des hôpitaux et du palais de justice, où les élèves ont affaire chaque jour, au sein de la population qui peut avoir besoin de recourir à nos bibliothèques, ou qui alimenterera l'auditoire de nos séances, ayant dans son voisinage les professeurs qui, pour la plupart, se livrant à l'exercice de leur profession, iraient difficilement donner leurs cours loin de leur bureau. Au reste, si plus tard l'Université en a les moyens, qui empêchera de bâtir ailleurs la faculté de Médecine? Dans le temps, comme dans le temps.

Pourquoi bâtir si beau? Voyez, quelques uns trouvent que ce n'est pas encore assez beau, tant il est vrai que *de gustibus non est disputandum*. Une chose que tout le monde avoue, c'est que les contrats ont été donnés à bien bon marché, et que la bâtisse coûtera comparativement peu cher. La très grande majorité des Gouverneurs a voulu, sans se jeter dans des dépenses énormes, bâtir quelque chose dont l'Université ne rougirait pas plus tard, quelque chose qui ne la mettrait pas dans une position inférieure aux yeux du public, et qui ne serait pas à recommencer dans quelques années. En cela, ils ont cru faire un acte de bonne politique et une économie: qui les blâmerait?

Donc, cette construction, qui était devenue une nécessité, s'élève en temps voulu, dans l'endroit qui s'impose, avec des dehors propres à lui attirer des sympathies substantielles en même temps que l'admiration: déjà, elle a produit chez un bon nombre d'esprits inquiets l'apaisement, la confiance et le contentement. Il ne reste plus qu'à la compléter, pour parfaire du même coup l'oeuvre encore plus importante de la reconstruction morale, ébranlée par tant d'années de luttes et de divisions.

Or, pour compléter cet édifice, comme vous avez pu le voir dans le tableau des recettes et des dépenses, que

je vous envoyais dans ma dernière lettre, il manque de l'argent. Les Gouverneurs s'assemblent jeudi de cette semaine, pour aviser au moyen de s'en procurer. Aussitôt qu'ils se seront arrêtés à un projet quelconque, je m'empresserai de vous le faire connaître.

Quelque soit l'expédient auquel ils s'arrêtent, ils ne réussiraient certainement point, s'ils n'avaient avec eux, non-seulement les sympathies, mais encore l'assistance effective de l'épiscopat de la Province ecclésiastique de Montréal. Mais, avec elle, le succès est assuré.

Ils s'y attendent. Pendant mon absence, M. Racicot leur a dit que les Evêques de la Province étaient disposés, et s'apprêtaient, à leur venir en aide; par quel moyen? Je ne sache pas qu'il le leur ait indiqué précisément. Le moyen, j'en conclus, était laissé aux circonstances d'un chacun et à la prudence collective.

Moi, pour un, je me réjouis de cette disposition, voyant le grand bien qui en résultera et pour l'Université et pour l'Episcopat. Les résultats bienfaisants dépasseront de beaucoup la mise monétaire; les intérêts moraux, le capital matériel. Les Evêques, de par la loi, ont la haute direction des affaires universitaires; par ce service opportun, ils la confirmeront et la justifieront. Ils fermeront la bouche, du moins devant le public raisonnable, aux adversaires radicalement mal disposés qui prêchent pour une université purement laïque, sous prétexte que l'élément ecclésiastique dans l'éducation professionnelle est un embarras toujours, jamais un auxiliaire; car ces Messieurs ne voient pas plus haut que les avantages de ce monde, dont la figure passe. Toutefois il n'est pas moins vrai que le contrôle prépondérant, que l'organisation actuelle de l'Université Laval à Montréal, donne aux Evêques de la Province de Montréal dans les matières qui sont, pour nous catholiques, les plus importantes de toutes, crée une

espèce de réciprocité d'obligations, lorsqu'il s'agit d'assurer, une fois pour toutes, l'existence et le fonctionnement de cette oeuvre capitale, tant au point de vue national que religieux. Il s'agit de faire un appel à la générosité publique; si les Evêques prennent la tête du mouvement hardiment, il n'en coûtera aelors à personne d'aller tendre la main aux capitalistes; l'exemple sera contagieux, et la collecte deviendra un entraînement.

Quoiqu'il en soit, l'heure est importante, le moment décisif: c'est pourquoi je vous demande de nous bénir, afin que nos résolutions soient inspirées par l'Esprit qui souffle d'en haut.

Croyez que je demeure toujours, avec le plus profond respect,

De votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très obéissant serviteur,
J. B. Proulx *ptre.* V. R.

CCLV.

St Damien, 16 juillet, 1894.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai reçu dans le cours de mes visites vos deux lettres, dont une était le rapport des dépenses de la Succursale de Laval. Je suis tout-à-fait dans les montagnes, mais je vais en sortir aujourd'hui. Les moustiques m'ont respecté. Il parait que celui qui m'a précédé ne peut pas en dire autant. Mercredi, je serai à Montréal.

Tout à vous.

† Edouard Ch. *Arch. de Montréal.*

CCLVI.

Salaberry de Valleyfield, le 19 juillet, 1894.

Monsieur J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 18 du courant, et puis vous assurer que la question très grave qui en fait l'objet, recevra de ma part toute l'attention qu'elle mérite. De tout coeur, je demande à Dieu de bénir l'oeuvre Universitaire, et vous prie de me croire toujours, bien véritablement.

Votre tout dévoué serviteur,

† Joseph Médard, *Evêque de Valleyfield.*

CCLVII.

Procès-Verbal

de la *seizième assemblée* des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Jeudi le 19 juillet 1894, avait lieu, au salon de l'Université, la seizième assemblée régulière des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Etaient présents MM. J. G. Laviolette, Président, J. Grenier, Vice-Président, J. B. Proulx, Secrétaire, F. X. St Charles, Trésorier, Z. Racicot, P. Deguire, S. Pagnuelo, W. H. Hingston, L. J. Forget, James O'Brien et J. Primeau.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

M. le Chanoine Racicot fait rapport verbalement qu'il lui reste deux billets à négocier.

Il est résolu et adopté à l'unanimité que les deux billets, signés par M. Colin, Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice, payables l'un le 1 mai 1896, l'autre le 1 mai 1897, (les deux billets sont chacun de dix mille piastres, formant le balance des avances du Séminaire de St. Sulpice), soient négociés avec une banque de la façon suivante :

Un billet sera signé par M. Racicot, Procureur de l'Archevêché, pour un an, pour la somme totale de ces deux billets à 5 %; avec l'entente qu'à l'échéance un nouveau billet sera fait pour une nouvelle année, et ainsi de suite, jusqu'à l'échéance des billets signés par M. Colin; les Gouverneurs s'engageant à payer les intérêts jusqu'à ce que tous les billets signés par le Procureur de l'Archévêché, soient rétirés.

M. Proulx expose alors le but de l'assemblée: les argents en main seront épuisés au mois de septembre, il convient d'aviser aux moyens de s'en procurer, avant cette époque.

Il donne lecture d'une lettre qu'il a écrite aux Evêques sur cette question.

Il est alors résolu, et adopté à l'unanimité, que le meilleur moyen actuel de trouver des ressources pour continuer les travaux de l'édifice en construction serait: 1° d'exposer à Nos Seigneurs les Evêques de la Province de Montréal les besoins pressants de la Corporation de l'Université; 2° de leur soumettre l'à-propos qu'il y aurait, pour les Evêques, de venir à son secours par une souscription immédiate, forte, en se réservant le droit de se rembourser à même les dons ecclésiastiques que leur

action ou leur influence déterminerait; 3° de décider que, pour faire ces réprésentations, MM. J. B. Proulx, J. G. Laviolette et S. Pagnuelo soient délégués auprès de leurs Grandeurs.

Et la séanche est levée *sine die.*

CCLVIII.

Montréal, 19 juillet 1894.

Dixième Assemblée du Comité Exécutif, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, F. X. St. Charles, L. J, Forget et J. B. Proulx. L'Assemblée a eu lieu le 19 juillet 1894.

COMPTES FILÉS ET APPROUVÉS:

16 Mai	1894,	Timbres	P.	2.00
18 »	»	Clavigraphie, 1er rapport annuel des Gouverneurs.	»	3.40
13 Juillet	»	Lovell's Directory . . .	»	3.00
1 »	»	Telephone Bell, 6 mois .	»	26.50
17 »	»	Timbres	»	2.00
9 »	»	Nétoyer closets, rue St. Denis	»	3.51
		Vice-Recteur, mois de juillet.	»	75.00
		Assistant Vice-Recteur » .	»	50.00
		Gardien. . . . . » .	»	20.00
			P.	185.41
		Nouvelle bâtisse, mois d'août.	»	15,000.00

Au 3 Juillet, M. le Chanoine Racicot, suivant la résolution des Gouverneurs du 17 mai 1894, négociait le billet du Séminaire en date du 1er mai 1895, à 4 $^1/_2$ $^0/_0$, et remettait . . . . . P. 9,624.00, laissant un escompte de P. 376.00.

CCLIX.

Montréal, 20 juillet 1894.

Le Rév. J. G. Payette A. V. R.
St Lin.

Mon cher ami,

Je pense bien que je ne retournerai pas à St Lin, avant mardi soir.

Hier, nous avons attendu Monseigneur l'Archevêque de Montréal, MM. Pagnuelo, Laviolette et moi, jusqu'à six heures moins le quart, que M. Pagnuelo devait retourner à Laprairie. Je dois me reprendre ce matin, avec M. Laviolette seulement. Demain, j'irai à Vallyfield, en compagnie de M. Pagnuelo. Nous reviendrons trop tard pour le train de St. Lin. Du reste, lundi matin, toute la députation part si tôt pour St Hyacinthe et Sherbrooke, que je ne pourrais arriver du fond du Nord. Je passeraî le dimanche à Montréal, vous ne serez pas à la peine de me mettre à la porte du choeur. Peut-être nous exempterons nous d'aller à Sherbrooke: Mgr Laroque est en ville. J'ai vieillé avec lui, hier soir; nous tâcherons de le rejoindre quelque part. Quand bien même nous n'irions pas à Sherbrooke, nous reviendrous à Montréal, lundi soir, après le départ du train pour les Laurentides.

Si le projet passait aussi facilement auprès des Evêques qu'auprès des Gouverneurs! mais, non: tout de même, je ne suis pas sans espoir que nos démarches auront un effet salutaire de ce côté-là. Il n'y a rien comme d'arriver avec un projet tout fait, raisonnable, en son temps, énergiquement, après avoir préparé les voies d'avance, vaguement.

A la gâce de Dieu qui, lui, arrive toujours à ses fins. Je veux être un instrument entre ses mains. Priez qu'il me donne la prudence et la force.

Votre ami dévoué,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

CCLX.

St Hyacinthe, 22 juillet 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx V. R.
St Lin.

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre intéressante communication du 8 du courant sur les travaux de la bâtisse universitaire, et vous en remercie bien cordialement.

On compte avec raison sur les Evêques de la Province, pour venir en aide au parachevement de cette grande entreprise; car cette Université est non seulement pour la Ville de Montréal, mais aussi pour toute la Province de Montaéal. Il est juste que nous y mettions tous la main, suivant les ressources dont chacun peut disposer. Je suppose que Mgr l'Archevêque convoquera *ad hoc* ses Suffragants, pour l'adoption d'une action commune dans cette matière si importante. Messieurs les Gouverneurs, marchant de l'avant, vont sans doute déblayer le terrain, et faire des suggestions pratiques. Ces hommes d'affaires et de finances ont des expédients qui échappent au commun des mortels, et qui leur réussissent toujours. Des avis de leur part ne nous iront pas mal. Que la divine Providence nous soit secourable dans

cette conjoncture difficile, en disposant les cœurs et les bourses de tous les vrais amis de la bonne et solide éducation de notre jeunesse universitatre! Et qu'elle multiplie vos forces et votre dévouement, pour conduire à bon port cette barque si balottée par les vents et les tempêtes.

Tout à vous dans le Seigneur.

† L. Z. *Ev. de St Hyacinte.*

CCLXI.

Montréal, 22 juillet 1894.

Sa Grandeur Mgr J. M. Emard,
Evêque de Valleyfield.

Monseigneur,

Je viens vous remercier de l'affabilité avec laquelle vous nous avez reçus hier, cela en mon nom; et, au nom de l'Université, laissez-moi vous assurer comme je suis heureux des paroles que vous nous avez dites, et des sympathies que vous nous avez exprimées.

Vous m'avez fait un grand honneur, en m'invitant à aller rencontrer votre clergé pendant la retraite ecclésiastique. Quand il s'agit de promouvoir les intérêts universitaires qui m'ont été confiés, je suis prêt à faire n'importe quel pas, n'importe quelle démarche. On ne saurait trop faire connaître quel grand bien l'Université Catholique est appelée à produire dans les hautes classes de notre société, et combien son organisation actuelle la met sous la direction de l'épiscopat pour tout ce qui regarde l'orthodoxie de l'enseignement et la conduite mo-

rale des élèves. Toutefois, pour l'objet spécial qui me ménerait à Valleyfield, mon voyage serait inutile, serait pent-être nuisible au but poursuivi, s'il n'était préalablement entendu que Votre Grandeur est acquise au projet que les Gouverneurs soumettent aux Evêques de la Province.

M. le juge Pagnuelo est enchanté de sa promenade; et, comme moi, il n'en revient pas des travaux et des améliorations qui ont été faits chez vous en si peu de temps.

Croyez, Monseigneur, à la sincérité des sentiments de respect et de considération avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R.

CCLXII.

Salaberry de Valleyfield, le 27 juillet 1894.

Monsieur l'abbé J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je suis bien aise d'apprendre, par votre lettre d'hier, que vous et M. le Juge Pagnuelo avez été satisfaits de votre voyage à Valleyfield. Vous ne pouvez douter du plaisir que cette visite m'a causé à moi-même, et je ne demande qu'une chose, c'est que vous me le procuriez de nouveau, aussitôt que possible. Voilà pourquoi je maintiens, malgré votre objection, l'invitation que je vous

ai faite de venir rencontrer le clergé du diocèse, pendant la retraite pastorale. A cette époque, il est à présumer que l'Episcopat de la Province aura pris une détermination, relativement au projet soumis par les Gouverneurs de l'Université.

Bien sincèrement,
Votre tout dévoué.
† Joseph Medard, *Evêque de Valleyfield.*

CCLXIII.

St Lin des Laurentides, 26 juillet 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Au sortir de votre chambre chez les Soeurs Grises, vendredi dernier, nous avons rencontré, l'Honorable M. Laviolette et moi, Mgr l'évêque de Sherbrooke, qui se trouvait au presbytére de St Louis roi de France; puis, avec l'honorable juge Pagnuelo, j'allais samedi à Valleyfield, et lundi à St Hyacinthe.

Partout, comme chez Votre Grandeur, nous avons rencontré les mêmes sympathies, les mêmes espérances. Les remarques de Nosseigneurs les Evêques peuvent se résumer en ces quelques mots: « Nous sommes tout dévoués à l'oeuvre de l'Université, c'est celle qui s'impose dans le moment. Nous ferons en sa faveur tout ce qui est en notre pouvoir. Avant de donner une réponse définitive, nous avons besoin de consulter autour de nous, nous avons besoin de nous entendre avec notre Archevêque, afin de prendre une décision commune. Nous

présumons qu'il nous convoquera à ce sujet avant longtemps. » Les deux délégués des Gouverneurs sont revenus enchantés.

Les choses étant ainsi, ne pensez-vous pas, Monseigneur, qu'il serait opportun, et important, que vous convoquiez vous Illustrissimes Collègues et Suffragants, dès le commencement du mois d'août, avant la retraite ecclésiastique qui doit se faire dans les différents diocèses, afin que la politique épiscopale sur cette question apparaisse devant le clergé de la Province, claire, précise, ferme, uniforme.

Les tiraillements produiraient un mal, que des dons subséquents, quelque considérables qu'ils fussent, guériraient à peine: discussions imprudentes, malveillantes interprétations, remarques sans queue ni tête.

Nos petits radicaux en profiteraient pour semer la défiance, disant tout haut ce qu'ils murmurent actuellement en petits comités: « L'élément ecclésiastique veut profiter de tous les avantges de l'Université, en avoir le contrôle absolu, et n'en supporter aucunes charges. »

Bis dat qui citò dat.

L'effet moral d'un don hardi, retentissant, de la part de l'épiscopat de la Province serait incalculable, auprès du Gouvernement, du public, des particuliers. Ce serait le signal des donations: la source ouverte, les ruisseaux couleraient d'eux-mêmes.

Il est nécessaire que l'exemple parte de haut.

C'est le moment psychologique qui, une fois passé, ne revient plus.

C'est un sacrifice une fois pour toutes.

Du reste les Gouverneurs, n'ignorant pas l'état précaire où se trouvent les finances de la plupart des évêchés, s'attendent à ce que les Evêques se remboursent à même les dons ecclésiastiques qu'ils auront provoqués ou

déterminés. Qu'on veuille bien remarquer ce point, lequel, dans la pratique, facilite si hautement la mise épiscopale.

Si nous voulons réussir et ne pas écraser l'avenir sous un fardeau trop lourd, il me semble que nous ne devons pas penser à emprunter, au moins une somme considérable, sur la bâtisse, parce que cette bâtisse n'aura tout d'abord aucun revenu par elle-même: sans dette, elle saura bien rencontrer ses dépenses annuelles.

Pour mettre la maison sur un pied, tel que l'exigent les circonstances du présent, il nous faudrait encore environ cent vingt mille piastres (P. 120,000.00). Si les Evêques, quitte à se rembourser plus tard, peuvent pour le moment prendre une part de P. 50,000.00, nous nous faisons fort de trouver le reste.

L'appel sera bien mieux entendu, s'il est fait au nom des Evêques, déjà engagés par la force de la nécessité, plutôt qu'au nom de l'Université purement et simplement.

Pardon de toutes ces paroles. Comme toujours, je me fais un devoir de vous communiquer les réflexions qui me viennent à l'esprit, laissant à Votre Grandeur, et à la Providence, le soin d'en faire ce qu'elles jugeront à propos. Croyez que je demeure, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-humble et très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXIV.

St Lin des Laurentides, 31 juillet 1894.

L'Hon. Edw. Murphy, Sénateur, Montréal.

Monsieur le Sénateur,

J'ai reçu dans le temps votre lettre, par laquelle vous vous excusiez de ne pouvoir assister à une assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval, et dans laquelle vous offriez votre démission, parceque vous vous trouviez quelquefois dans l'impossibilité *to attend the meetings.*

Permettez-moi, Honorable Monsieur, de ne pas donner suite à cette proposition. Lorsque nous vous avons demandé de vouloir bien accepter la charge de Gouverneur, nous savions fort bien que vos nombreuses occupations ne vous permettaient pas toujours d'assister à nos séances. L'autorité que cela nous donne d'avoir votre nom parmi les membres de notre Bureau, et les fruits de votre expérience dont nous jouissons, nous sont, pour quelques absences, bien naturelles du reste, une ample compensation.

Veuillez croire aux sentiments de haute considération avec lesquels je suis,

Monsieur le Sénateur,
Votre tout dévoué serviteur,
J. B. Proulx, *ptre.*

CCLXV.

St Lin des Laurentides, 1er d'août 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je m'empresse d'attirer votre attention sur ce qui a paru hier dans la Minerve et dans le Monde. Je cite le Monde, comme il reproduit l'entrefilet de la Minerve, en y ajoutant des commentaires.

Progrès. Chaires françaises au Bishop.

« La Minerve nous est arrivée, ce matin, avec la note suivante :

« On dit que, vu le nombre considérable d'élèves qui, « chaque année, demandent leur admission, les univer- « sités Mc Gill et Bishop vont créer des chaires françaises « de médecine. On mentionne les noms de trois practi- « ciens distingués, comme devant faire partie du nouveau « personnel d'enseignement. On dit, de plus, qu'un cer- « tain nombre des professeurs de Laval prendront part « au mouvement. Nous donnons cette primeur sous toute « réserve, et comme témoignage du respect de nos uni- « versités envers les deux langues officielles du pays. »

« Nous sommes allés aux informations et nous avons appris que cette note est exacte, du moins en ce qui concerne Bishop. Les administrateurs de cette université ont décidé, hier soir, d'avoir, à partir d'octobre prochain, des chaires de médecine occupées par des professeurs français. Nous avons appris avec un plaisir tout particulier que les « jeunes » ne seront pas oubliés dans la distribution de ces chaires.

« Voilà, certes, un progrès réel. Déjà, nous avons à Mc Gill pied à terre pour les nôtres qui étudient le droit et la littérature.

« C'est ainsi que, pendant que des esprits chagrins et étroits s'appliquent ailleurs à créer des animosités de race et de croyance, nous voyons ici les sanctuaires de la science, dirigés par des protestants, s'ouvrir aux nôtres, à notre langue.

« Voilà du vrai progrès, de la vraie civilisation, oserons-nous dire ».

Je ne ferai aucunes remarques sur la naiveté de la Minerve, non plus que sur la malice évidente de l'inspirateur du Monde.

Ces entrefilets, qui sont l'écho d'une école prête à profiter de tout pour attirer de l'eau à son moulin, démontrent comme il était nécessaire que nous bâtissions à l' Université. Si nous avions pu le faire plus tôt, mieux c'aurait été.

Dans tous les cas, maintenant que le chose est heureusement commencée, il importe d'aller vite, sur, ferme.

Il importe, surtout, que l'action de l'épiscopat soit prompte, décidée, uniforme.

Les retards, les tagiversations, les tiraillements, les apathies, les hésitations nous jetteraient dans un monde de tempêtes et de difficultés.

Je vous demande pardon de la fréquence de ces missives ; mais un bon chien de garde, quand il voit le danger, doit élever la voix. Je ne cesserai de crier en faveur de ce que je crois être le bien, aussi longtemps que je serai, avec dévouement et respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXVI.

Montréal, 1 août 1894.

MM. A. et E. Loignon, Montréal.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 31 Juillet, la balance de votre dépot a été demandée par l'architecte et est à votre disposition depuis ce jour. Je n'ai pas entendu dire que vous soyiez venu au bureau, ou que vous ayiez téléphoné.

Quant au dernier certificat, veuillez vous rappeler que l'architecte n'a donné ce certificat qu'au troisième jeudi du mois, qu'il a été approuvé ce jour-là par les Gouverneurs, et devenu payable le premier d'août, suivant les conventions. Si le certificat avait été obtenu plus tôt, l'argent aurait été pris sur le montant voté au mois de juin.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre*
A. V. R.

CCLXVII.

Montréal, 2 août 1894.

M. J. B. Proulx, Chanoine Hon.
St Lin.

Monsieur le Vice-Recteur,

Je ne sais pas jusqu'à quel point on doit craindre le Bishop pour attirer les élèves.

L'Assemblée des Evêques a eu lieu, et vous aurez probablement des nouvelles de Mgr l'évêque de Sherbrooke aussitôt après son retour de Burlington.

Je suis votre tout dévoué,
† Edouard Ch., *Arch. de Montréal.*

CCLXVIII.

Saint-Hyacinthe, 3 août 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx V. R.

Mon cher Monsieur,

Voilà donc un nuage, menaçant encore notre oeuvre universitaire. Puisse-t-il comme tous ses dévanciers crever sans bruit, et ne nous causer aucun embarras. C'est toujours, au fond, la poursuite de l'idée d'une université laïque, que caressent nos petits radicaux, afin de se soustraire entièrement à l'élément religieux, qui les gêne si fort dans le travail de démolition auquel ils se livrent, avec une ardeur diabolique. Que le Ciel nous vienne en aide pour conjurer ce nouveau péril, en faisant échouer les manoeuvres des ennemis jurés de notre institution universitaire! Surveillons-les cependant bien attentivement, afin de déjouer à temps leurs pièges. Je me rassure, parce que vous êtes là pour emboucher la trompette et donner le cri d'alarme. Vous êtes notre sentinelle, et une sentinelle intrépide et sans merci. Pour nous, nous prions, et nous demandons au Seigneur de vous inspirer dans votre action, afin que nous fassions toujours ce qui est pour le mieux.

Toujours votre bien dévoué et reconnaissant en N. S.

† L. Z. *Ev. de St Hyacinthe.*

CCLXIX.

Sherbrooke, 4 août 1894.

Rév. J. B. Proulx V. R.
Montréal.

Mon cher Ami,

Au sortir de l'Assemblée des Evêques, mardi dernier, j'ai essayé de vous atteindre par le téléphone. Vous étiez à St. Lin, votre cher St. Lin. A mon grand regret, j'ai dû quitter Montréal, sans vous voir, pour me rendre de suite à Ste Agnès de Mégantic, d'où je revenais hier après-midi. Je pars aujourd'hui même pour Burlington, d'où je reviendrai lundi soir pour faire la retraite avec mon clergé. Ce dernier travail terminé, d'aujourd'hui en huit, j'aurais grand désir et grand besoin de vous voir au sujet de la tâche qui m'a été confiée par NN. SS. les Evêques, de préparer, de concert avec vous, un Mémoire....

Avec l'espoir que vous pourrez venir, *chargé* de tous les documents nécessaires à la cause, passer quelques jours avec moi, je demeure,

Mon cher ami,
Toujours votre tout dévoué,
† Paul, *Ev. de Sherbrooke.*

CCLXX.

St Lin des Laurentides, 5 août 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

. . . . Dans votre lettre du 2 courant vous me dites : « Je ne sais pas jusqu'à quel point on doit craindre le Bishop pour attirer les élèves. »

Je ne crains pas le Bishop par lui-même; mais nos petits radicaux, aidés de quelques esprits à courte vue, profitant de certaines circonstances, peuvent fort bien se servir du Bishop pour créer un autre centre universitaire français, celui-là en dehors de toute influence ecclésiastique ou religieuse: ce serait un foyer de misères, un malheur. Il vaut mieux prévenir que guérir. Voilà ce que je voulais dire.

Aussitôt que j'aurai reçu la réponse que vous m'annoncez de Mgr l'évêque de Sherbrooke, j'irai à Montréal; en attendant, croyez que je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXXI.

St Lin des Laurentides, 7 août 1894.

Sa Grandeur Mgr Paul Larocque,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

J'ai reçu hier soir votre honorée lettre du 4 du courant, dans laquelle vous m'exprimez, entre autres choses, le « grand désir et grand besoin de me voir au sujet de la tâche qui vous a été confiée par N. S. les Evêques, ... » et « l'espoir que je pourrai aller, chargé de tous les documents nécessaires à la cause, passer quelques jours avec vous, » après votre retraite qui se termine samedi, le 11 du présent mois.

Avec bonheur, dès lundi prochain, je partirai pour Sherbrooke, chargé jusqu'à la culasse, à moins que quelque chose d'absolument nécessaire ne me retienne à Montréal, ou dans les environs, ce qui toutefois ne pourrait être pour longtemps. Dans ce cas, je vous en donnerais avis par le télégraphe ou le télephone.

Je n'ai aucun doute que le mémoire des Evêques ne produise son effet: la demande est trop raisonnable, *cuique suum....*

Vous me dites: « Au sortir de l'assemblée des Evêques, mardi dernier, j'ai essayé de vous atteindre par le téléphone. Vous étiez à St Lin, votre cher St Lin. » Si j'avais su qu'il devait y avoir mardi une assemblée de Nos Seigneurs les Evêques, assurément je me serais rendu à Montréal, pas pour forcer les portes du conclave, mais bien pour roder dans le voisinage, afin d'être à la disposition de ceux qui auraient pu avoir besoin de mes renseignements ou de mes services, soit avant, soit après la réunion, comme je sais que, en ces matières, on ne saurait jamais trop jeter de lumière sur le sujet; mais je n'ai eu connaissance du congrès, pour la première fois, que vendredi matin, par hasard.

Dans votre communication, Monseigneur, je ne puis pas ne pas remarquer qu'il n'est point question de la demande des Gouverneurs. J'en conclus que Nos Seigneurs les Evêques, ou ne se sont pas encore entendus sur les détails de leur action, ou ne veulent pas formuler leur intention avant la fin des retraites ecclésiastiques. Je ne désire aucunement pénétrer un secret ; mais qu'il me soit permis d'exprimer une pensée qui me possède, au risque d'être fatiguant, ennuyeux, quoique cependant je voudrais toujours être aimable comme une novice devant sa maitresse.

Personne plus que moi n'a tâté le pouls de l'opinion

laïque à Montréal, et je crois en connaitre les divers courants: celui des dévoués, celui des irréconciliables, celui des indifférents, masse inconsistante, mais prépodérante à cause du nombre, qu'on aura pour soi ou contre soi, selon qu'on saura la manipuler, Eh bien! ces choses étant prises en considération, je fais des voeux pour que le sacrifice demandé soit fait, de suite, prestement, sans hésitation, et cela, non seulement dans les intérêts de l'Université, mais encore, et surtout, dans les intérêts de l'épiscopat.

Par là, l'épiscopat consacre sa position, justifie ses privilèges, se met à la tête de la générosité, revet de droits extérieurs et palpables le droit canonique et le droit civil qu'il a déjà. Les Radicaux se taisent, et l'Université à Montréal, aux applaudissements de tous, se pose comme l'Université épiscopale.

C'est une nécessité, mais, je ne crains pas de le dire, une heureuse nécessité. Si elle n'existait pas, vraiment il vaudrait la peine de la créer.

Je m'arrète, comme j'aurai bientôt l'occasion de m'expliquer plus commodément de vive voix. Au revoir donc, sur cette colline superbe qui domine une ville florissante, sur ce Thabor qui médite et prie audessus du mouvement des affaires humaines, entouré de mamelons arrondis et de paysages gracieux; au revoir, dans cette maison où les traditions d'hospitalité sont si bien continuées, dorées qu'elles sont maintenant pour moi d'une vieille amitié d'enfance, devenue si honorable et si précieuse: c'est pourquoi je me souscris, avec autant d'affection que de respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Votre très-humble et très-dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXXII.

Montréal, 13 août 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal doivent se réunir sous peu, et je dois les rencontrer au sujet des finances.

Vous serait-il possible, Monseigneur, de me faire connaître la décision à laquelle se sont arrêtés les Evêques de le Province de Montréal, au sujet des explications et propositions qu'a porté devant leurs Grandeurs, à la fin du mois dernier, une délégation spéciale des Gouverneurs, composée des Hon. MM. Laviolette et Pagnuelo, aussi que du Vice-Recteur?

Espérant que la réponse sera favorable, je demeure avec la plus haute considération et le plus profond respect,

De votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très-humble et très-devoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXXIII.

Sherbrooke, 15 août 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
45, Place Jacques Cartier, Montréal.

Mon cher ami,

Les choses paraissent prendre une meilleure mine que je pensais; mais les choses de ce bas monde ne marchent qu'à travers des chemins de ronces et d'épines.

Voudriez-vous convoquer de suite une assemblée des Gouverneurs pour jeudi prochain, 23 août, dans le but de recevoir la réponse des Evêques à leur délégation, et d'aviser aux moyens de faire un emprunt. Dans un post-scriptum au bas de leurs lettres, demandez aux Hon. MM. Laviolette et Pagnuelo de se rendre une demi-heure avant l'assemblée, pour préparer le rapport de la mission qui nous a été confiée.

Cependant ne lancez pas vos lettres avant d'avoir vu Monseigneur l'Archevêque, et, au besoin, insistez auprès de lui pour lui démontrer comme le temps est court. Vous voudrez bien prendre une copie de la lettre que je lui écris, ci-incluse; puis vous la cachetterez, et la lui porterez vous-même.

Je me suis rendu heureusement par le Pacifique, et je vois que je serai ici plus long temps que je ne calculais. Jusqu'à nouvel ordre, veuillez donc me réadresser ici mes lettres, et les faire porter à la grande poste avant trois heures, pour que je les reçoive le même soir.

Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

P. S. — Ecrivez-moi aussitôt après avoir vu Monseigneur l'Archevêque. Je suis inquiet. Le temps passe, et l'on va piam-piam.

CCLXXIV.

Sherbrooke, 15 août 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Mgr l'évêque de Sherbrooke, comme vous m'avez renvoyé à lui, m'a fait connaître, dans toute son éten-

due, la résolution des évêques de la Province, à propos de l'assistance à accorder à l'Université. C'est superbe, en ce que cela donne aux Gouverneurs la facilité de se procurer au moins une cinquantaine de mille piastres. Pour ce qui me regarde, je remercie Votre Graudeur et tous les Evêques de la Province, bien cordialement.

Le temps presse, on ne finance pas un emprunt en de bonnes conditions dans quelques jours seulement. Le premier commencement de septembre verra notre trésor à sec. Il me faut convoquer les Gouverneurs au plus tôt, et je ne puis paraître devant eux sans leur communiquer la réponse de l'épiscopat.

J'écris à M. Payette de convoquer une assemblée pour jèudi prochain; cependant, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je lui dis de vous voir avant de lancer les lettres de convocation.

Nous avons mis de suite la hache en bois. Déjà les grandes lignes du plan sont tracées, il ne reste plus qu'à les remplir. Mais ce sera plus long à parfaire que je ne pensais, et je ne pourrai retourner avant la fin de cette semaine ou le commencement de l'autre. Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,
Le très humble et très devoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXXV.

Montréal, 16 août. 1894.

Révérend J. B. Proulx ptre, V. R.
Sherbrooke.

Monsieur le Vice-Recteur,

. . . . . .

A 2 $^1/_2$ h., je voyais Monseigneur à sa chambre, et lui remettais votre lettre. Il parla des trois mille piastres que les Evêques devaient donner par année. Je lui demandai s'il avait objection à la réunion des Gouverneurs dès jeudi, pour recevoir la réponse des Evêques. Il répéta que les Evêques garantissaient bien les trois mille piastres annuellement, et pour lui il verrait qui il pourrait nommer pour remplacer M. Racicot, à cette séance des Gouverneurs.

. . . . . .

M. Primeau est toujours occupé de la question de l'Ecole Normale. Il en a parlé à Monseigneur, qui l'a renvoyé à vous.

Je demeure votre tout dévoué, et vous prie d'offrir mes hommages à Mgr La Rocque.

J. G. Payette *ptre.*

CCLXXVI.

Archevéché, 22 août 1894.

Monsieur le Vice-Recteur,

Les Evêques de la Province Ecclesiastique de Montréal s'engagent à fournir P. 3,000.00 tous les ans, pendant vingt ans, pour aider à la construction de l'édifice et aux autres dépenses nécessaires pour le fonctionnement de l'oeuvre.

Je suis votre tout dévoué serviteur.

† Edouard Ch., *Arch. de Montréal.*

CCLXXVII.

Montréal, 23 avril 1894.

Neuvième Assemblée du Comité Exécutif, tenue le 23 août 1894, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, F. X. St. Charles, J. B. Proulx, et J. G. Payette, ptre.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

I.

COMPTES FILÉS ET APPROUVÉS:

14 Juin,	1894.	F. Brunet, réparations diverses aux fournaises, à l'engin au gaz. . . .	P.	25.92
20 Juillet,	»	Labrecque, Cousineau et Cie, 1 tonne de charbon.	»	6.50
11 Août,	»	Granger frères, 1 rame de papier écolier	»	3.00
13 »	»	Délégation des Gouverneurs auprès de Nos Seigneurs les Evêques . .	»	17.00
»	»	Clavigraphie, papier, juin et juillet.	»	10.00
»	»	Gaz, 16 avril au 17 juillet . . . .P. 2.03		
»	»	Gaz, 5 avril au 17 juillet . . . . » 17.67	»	19.70
		Vice-Recteur, mois d'août.	»	75.00
		Assistant Vice-Recteur . .	»	50.00
		Gardien.	»	20.00
		Au gardien, pour lavage, huile, etc.	»	8.76
			P.	235.88

II.

Au 20 Juillet, M. le Chanoine Racicot, suivant résolution adoptée le 19 juillet par les Gouverners, a emprunté. .	P.	20,000.00
en gardant les deux billets de M. le Supérieur de Saint-Sulpice, à 5 %.		
Les intérêts payés d'avance . . .	»	1,008.22
ont laissé à déposer au cahier du Trésorier	»	18,991.78

III.

Les intérêts ont produit, en 1893, jusqu'au 31 mai 1894, au cahier du Trésorier	P.	599.86,		
et au cahier de l'Assistant Vice-Recteur	»	68.86	»	668.73

IV.

Pour la nouvelle bâtisse.	P.	8,000.00

CCLXXVIII.

PROCÈS-VERBAL *de la dix-septième Assemblée des Gouverneurs, tenue le 23 août 1894.*

Jeudi, le 23 août 1794, avait lieu au salon de l'Université la dix-septième Assemblée régulière des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.

Etaient présents: MM. J. G. Laviolette, président, J. Grenier, vice-président, J. B. Proulx, secrétaire, F. X. St Charles, trésorier, J. Primeau, S. Pagnuelo, J. A. Vaillant, P. Deguire et Alph. Desjardins.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Vice-Recteur fait rapport que les délégés nommés à la dernière séance ont rencontré Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de Montréal, Sherbrooke, Valleyfield et St Hyacinthe, et en ont reçu des encouragements précieux. Le Vice-Recteur ajoute le narré des démarches qu'il a faites depuis cette délégation. Ces documents sont annexés à ce rapport.

Mgr l'Archevêque de Montréal au nom des Evêques de la Province de Montréal, en réponse à l'exposé des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, offre de payer P. 3,000.00 par année, pendant 20 ans.

Il est alors proposé par M. S. Pagnuelo, secondé par M. F. X. St Charles et adopté à l'unanimité, que M. le Vice-Recteur et MM. Alphonse Desjardins et J. Grenier s'assurent si les quatre Corporations épiscopales consentent à cautionner pour un emprunt de P. 50,000.00, remboursables à P. 3,000.00 par année, et, s'ils y consentent, que MM. J. Grenier et Alph. Desjardins soient chargés d'emprunter cette somme à ces conditions, au plus bas taux.

Il est proposé et adopté à l'unanimité que, dans le but de procurer à l'Université Laval à Montréal un revenu annuel, MM. J. B. Proulx, S. Pagnuelo et J. Primeau soient constitués en comité pour s'occuper de la question de l'Ecole Normale, en rapport avec l'Univerversité, pour en conférer avec Nos Seigneurs les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal et les membres du Gouvernement de la Province de Québec.

Et l'assemblée est ajournée *sine die.*

CCLXXIX.

Rapport de la délegation *des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal auprès de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal.*

Le 19 juillet, immédiatement après l'Assemblée des Gouverneurs, les Hon. MM. Laviolette et Pagnuelo, et le Rév. J. B. Proulx, se rendaient à l'Archevêché de Montréal, pour commencer à s'aquitter de la mission qui leur avait été confiée, par le Bureau des Gouverneurs, auprès de Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, savoir leur exposer la situation et les besoins pécuniaires de l'Université à Montréal. Mgr l'Archevêque était absent.

Le lendemain, 20 juillet, MM. Laviolette et Proulx rencontraient Sa Grandeur, ainsi que Mgr l'Evêque de Sherbrooke, de passage à Montréal. Le 21, MM. Pagnuelo et Proulx se rendaient à Valleyfield, et à St. Hyacinthe le 23. Tous les Evêques se montrèrent sympathiques à leurs explications; mais, pour donner une réponse précise et officielle, ils avaient besoin, comme de juste, de se consulter entre eux.

Le 26 de juillet, dans une lettre, écrite à Mgr l'Archevêque de Montréal, et dont copie fut envoyée à tous les évêques de la Province ecclésiastique, le Vice-Recteur résumait par écrit les raisons et les motifs que les délégués avaient exposés de vive voix.

Le 31 de juillet, les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, sur la convocation de Mgr Fabre, se

réunissaient à Montréal, et prenaient une résolution précise et formelle; mais, pour des raisons spéciales, elle fut tenue secrète pendant quelque temps.

Le Vice-Recteur écrivit, le 13 août, à Mgr l'Archevêque de Montréal, lui demandant s'il lui serait possible de faire connaitre la résolution de l'épiscopat.

Mgr l'Archevêque le renvoya, pour une réponse définitive et complète, au secrétaire de leur assemblée, Mgr l'évêque de Sherbrooke, chez qui il se rendait le même jour pour affaire universitaire.

Mgr l'évêque de Sherbrooke expliqua au Vice-Recteur, de vive voix, la teneur de la résolution collective des Evêques de la Province, tout en réservant à Mgr l'Archevêque de Montréal le soin de répondre par écrit aux Gouverneurs.

Comme cette résolution lui parut très favorable, le Vice-Recteur, en son nom seulement, en témoigna sa reconnaissance à Mgr l'Archevêque de Montréal, par une lettre écrite de Sherbrooke le 15 du mois d'août, et lui demandait en même temps de vouloir bien la communiquer sous peu aux Gouverneurs, comme le temps pressait, pour ces derniers, de se procurer de nouveaux fonds.

Mgr l'Archevêque, le 21, fit connaitre au Vice-Recteur qu'il chargeait M. le Chanoine J. A. Vaillant de porter sa réponse aux Gouverneurs, à leur assemblée du 23 du courant. Elle se lit comme suit:

« Montréal, 22 août 1894. Monsieur le Vice-Recteur, les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal s'engagent à fournir P. 3.000.00 tous les ans, pendant vingt ans, pour aider à la construction de l'édifice et aux autres dépenses nécessaires pour le fonctionnement de l'oeuvre. Je suis votre tout dévoué serviteur. — Eduardus Car. Arch. Marianopolitanus. »

A vous maintenant, Messieurs, d'aviser aux meilleurs

moyens d'utiliser cette faveur monétaire, que nous fait l'épiscopat de la Province.

Signé, avec l'approbation des deux autres délégués, les Hon. J. G. Laviolette et S. Pagnuelo.

J. B. Proulx *ptre* V. R.

CCLXXX.

Vingt-quatrième séance du Comité de Construction.

Jeudi, le 23 août 1894.

Vingt-quatrième séance du Comité de Construction, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, P. Deguire, J. B. Proulx, S. Pagnuelo et J. G. Payette.

Le Comité s'occupe à régler un certain nombre de détails, en réponse aux demandes des Architectes.

Les Architectes, en réponse à la demande de l'Assistant Vice-Recteur dans sa lettre du 13 Juillet : « Veuillez dire aux gouverneur quelle est la différence dans le coût d'une poutre bâtie et d'une poutre laminée », donnent certaines explications, que le Comité se réserve d'examiner plus tard.

Puis on examine, point par poiut, une lettre de MM. Perrault, Ménard et Venne, architectes, en date du 16 août 1894, et réponse est donné à chacune des questions ou remarques.

« Voici le resumé des changements qui ont été autotorisés jusqu'à ce jour :

« 1.° Emploi de planche d'épinette et de pruche pour les planchers sourds séance du Comité, 7 Mars 1894.

« 2.° Permis, sur l'avisde l'inspecteur des bouilloires, de changer les bouilloires en conformité avec une lettre

de Lezzard et Harris, les entreprenenrs de chauffage, comportant que le changement est fait sans charges extra, ni dérogation aux obligations du devis, quant à la qualité, au fonctionnement de l'ouvrage et aux responsabilités des entrepreneurs. »

Permis, après consultation, en particulier de M. J. Leduc et J. B. Proulx, et ratifié ce jour.

« 3.° Il a été fait une cheminée de ventilation de plus que les devis et plans ne comportaient, mais l'entrepreneur n'a rien reclamé. »

Transeat.

« 4.° Nous avons permis de poser le plancher brut sur le long, au lieu de sur le travers des solïveaux, parce que nous y avons reconnu des avantages de solidité pour l'ouvrage et d'utilité pour le temps des travaux. »

Transeat.

« 5.° Nous avons été obligés de rétrécir une porte au soubassement, laquelle nous avons indiquée sur les lieux, pour mieux placer une solive en fer. »

Transeat.

« 6.° Nous avons été obbligés de supprimer quelques unes des petites plaques en fer sous certains soliveaux, encocher et bloquer ces derniers pour conserver la hauteur désirée au rez-de-chaussé. »

Transeat, en tenant compte de la quantité.

« 7.° Nous avons demandé, et les entrepreneurs sont prêts à nous faire les planchers des balcons de derrière en beton et asphalte sur arches en tôle ondulée, (dite *corrugated*) au lieu de plaques de fer sur les consoles. »

S'en tenir au devis.

« 8.° Nous avons déjà dit, et vous aviez verbalement consenti à la substitution d'un assemblage de solives de fer aux arches en brique, pour porter la tête du perron: notre but étant de faire régner les têtes de fe-

nêtres, sous le perron, avec celles qui sont hors du perron, gagnant par là plus de lumière et d'uniformité pour l'intérieur. »

Transeat.

« 9.° Dans plusieurs endroits (de fait, partout où nous avons pu le faire), nous avons changé les arches spécifiées en terra-cotta, pour des arches en brique dure. Nous avons fait la chose en vue de la plus grande solidité de la bâtisse.

Transeat.

« 10.° Dans le même but, nous avons fait faire les conduits de ventilation des caves en brique, au lieu de tuiles, craignant que les tuiles ne se brisent au coude par la pression possible de la construction au-dessus. »

Transeat.

« 11.° Il y a quelque différence dans les rangs de pierre de taille des pignons, (en plus ou en moins), mais la chose est de peu de conséquence et nous désirons attendre la fin des travaux pour établir une différence, s'il y a lieu. »

Transeant.

« 12.° Il est reclamé un extra par les entrepreneurs maçons pour la part d'ouvrage qu'ils ont faite pour l'entrée d'eau. Il a été parlé d'une vingtaine de dollars. »

Accordé.

« 13.° Il sera également demandé un extra (lequel avait déjà été reconnu en principe, lors du contrat Prénoveau, Turcot et Martineau), pour cimenter le mur mitoyen du voisin sud, à une certaine hauteur; mais, pour le moment, nous préférons remettre cet ouvrage au printemps prochain, à moins que la nécessité ne nous force d'agir autrement avant l'automne. Nos raisons pour retarder sont principalement que le passage devra forcé-

ment être encombré tout le temps de la construction, et que notre ciment souffrirait de toutes sortes d'accidents. Nous ne pouvons non plus faire établir un prix pour le présent, parce que nous ne sommes pas complètement fixés sur la somme d'ouvrage qu'il faudrait faire. »

Transeat.

« 14.° Il se pourrait que nons aurions besoin, (et nous le recommandons, sous réserve d'y revenir), qu'il soit fait un certain réseau de canaux français dans la cave; car, jusqu'à présent, l'eau y séjourne un peu trop. »

Oui, si c'est nécessaire.

« 15.° Nous désirons changer les rubans spécifiés en aluminium au devis, pour les poids de chassis anglais, par des cordes à l'ancienne façon. Ces rubans n'ont pas donné satisfaction là où ils ont été posés dernièrement, malgré tous les éloges que les manufacturiers reçoivent aux Etats-Unis. »

Laissé en suspens.

« 16.° Nous nous sommes conformés à votre désir, au sujet des vitres de chassis de la salle de promotion, et pour les hauteurs des portes; cependant, nous désirons une entente sur la hauteur à donner: 1° à la boiserie dans les cloisons vitrées; 2° sur la hauteur des bras d'escalier; 3° sur l'arrangement des portes d'arche de la chimie etc. »

Ces détails sont laissés à M. Payette A. V. R., qui s'entendra avec les architectes.

« 17.° Nous vous soumettons également un devis et un prix d'un système de téléphone à établir dans la bâtisse, si toutefois vous désiriez la chose. »

Laissé en suspens.

« 18.° La position de la fondation des voûtes, pour des raisons qui nous échappent, ayant variée avec les arrangements de division tels que réglés avec vous, il reste

un espace, à deux étages, permettant de faire des armoires sur les corridors du logement du Vice-Recteur et du Secrétaire. »

Laissé en suspens.

« 19.° Nous avons été obligés d'ajouter quatre petites solives de fer sur la dernière voûte, pour fermer les plafonds. »

A revoir, pour le prix.

« 20.° Depuis que nos plans ont été faits pour l'Université, la Corporation a créé des réglements sanitaires ne permettant pas d'installer des tuyaux de drainage en poterie dans l'intérieur des maisons, et nous sommes obligés de faire quelques modifications, qui occasionneraient une augmentation d'environ P. 175.00, en faveur des entrepreneurs plombiers. »

Accordé.

« 21°. Par contre, l'inspecteur de la ville préfère, et insiste même pour que les chambres d'urinoirs ne soient pas pourvues de vase en faïence, mais simplement finies en cloisons d'ardoise. »

M. Payette y verra.

« 22.° Depuis que nous avons spécifié l'asphalte pour les planchers du péristyle, le perron et la galerie des professeurs, nous avons remarqué que l'asphalte adhérait mal à la pierre, de sorte qu'il pourrait se former un joint tout le tour de ces divers planchers et couvertures, ce qui serait très dommageable à la bâtisse. Les planchers au ciment, et spécialement le *Rockled*, seraient plus sûrs et facilement réparables, s'il y avait lieu. »

M. Payette y verra.

« 23.° Les grilles de ventilation des caves ont été spécifiées en cuivre coulé, mais simples; nous recommandons de les remplacer par des régistres de ventilateurs en fonte, parce que ces régistres comportent un système

de fermeture, qui serait très utile pendant l'hiver pour retenir la poudrerie. »

Accordé.

« 24.° En réponse à la lettre du 17 août courant, de Monsieurs les Architectes, les murs extérieurs seront foulés, tels que mentionnés au devis aditionnel. »

« 25.° Ils diront à M. Urgel Pauzé que le Comité ne se décide pas à faire poser les ferrements Allard et Leclerc, pour lesquels il y a eu un prix séparé dans les soumissions. »

CCLXXXI.

Montréal, 24 août 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes.

Messieurs,

Je réponds immédiatement aux questions pressées de votre lettre du 16 août courant :

Page 3, ligne 15ième. — Vous garderez les plaques de fer, telles que spécifiées au devis.

Page 4, ligne 11. — Vous êtes autorisés à donner l'ordre pour l'entrée d'eau.

Page 5, ligne 5. — Le Comité n'a rien résolu sur cette question.

Je m'entendrai avec vous pour la hauteur des divisions, etc.

Page 6. — L'augmentation pour les tuyaux dans la cave est autorisée.

Je vous reverrai pour les urinoirs, les planchers en asphalte.

Le changement des grilles est autorisé.

Les murs extérieurs seront foulés, comme il est spécifié au devis additionnel.

Vous pouvez avertir M. Pauzé que nous ne demandons pas les ferrements Allard et Leclerc.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.*
A. V. R.

CCLXXXII.

St Lin des Laurentides, 24 août 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Hier, à l'assemblée des Gouverneurs, M. le Chanoine Vaillant m'a remis une copie de votre honorée lettre du 22 du courant, et en arrivant ici, le même soir, j'y trouvai l'original, les deux se lisant comme suit:

« Les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal s'engagent à fournir P. 3,000.00 tous les ans, pendant vingt ans, pour aider à la construction de l'édifice et aux autres dépenses nécessaires pour le fonctionnement de l'oeuvre ».

Merci, mille fois merci! cet acte de générosité et de saine politique sera un rampart pour l'autorité épiscopale, un piedestal pour son influence, et, pour l'Université, il lui vaudra, avec le temps, des millions, surtout si maintenant on peut le montrer au public sous son jour le plus favorable.

Tous les Gouverneurs présents, tous après explications, se déclarèrent, comme de raison, très satisfaits de

la communication de cette bonne nouvelle. Leur courage, déjà si grand, s'en trouve fortifié pour continuer leur tâche ardue, *pro Deo et Patria.*

Un Comité a été nommé, composé de MM. Grenier, Desjardins et Proulx, pour préparer un emprunt aux meilleures conditions, et pour s'entendre avec Mgr l'Archevêque de Montréal sur la forme légale à donner au présent épiscopal. J'espère qu'il sera facile d'en arriver à la formule qui sera, non seulement la plus avantageuse pour l'Université, mais aussi la plus favorable pour le rayonnement bienfaisant de l'épiscopat.

Les Gouverneurs ont aussi nommé un autre Comité, MM. Primeau, Pagnuelo et Proulx, pour étudier la question de l'Ecole Normale en rapport avec l'Université, et s'aboucher à ce sujet avec les Archevêque et Evêques de la Province de Montréal, ainsi qu'avec les membres du Gouvernement. Il peut y avoir là tout un monde de solutions providentielles, monétaires et autres plus importantes. Nous en reparlerons.

J'aurai le plaisir d'aller voir votre Grandeur au Grand Séminaire, dans le courant de la semaine prochaine; en attendant, croyez que je demeure, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXXXIII.

St Lin des Laurentides, 24 Août 1894.

L'Hon. A. Desjardins, Sénateur,
Montréal.

Monsieur le Sénateur,

M. Payette m'a remis le tableau, pour les emprunts, que vous lui avez passé. C'est encourageant. Je verrai Mgr l'Archevêque demain, à St Eustache, au service de M. Guyon, et j'arrangerai avec lui une entrevue pour le commencement de la semaine prochaine, si possible. Il n'y a rien comme d'avoir *affaire* aux hommes d'*affaires* pour *faire* des *affaires!*

Avec une haute considération,

Honorable Monsieur,
J. B. Proulx, *ptre.*

CCLXXXIV.

Montréal, 27 août 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, à leur séance du 23 du courantt, ont reçu la communication qui leur apprenait que les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal garantissaient à l'Université à Montréal la somme de trois mille piastres par année, pendant vingt ans.

Ils ont besoin actuellement de cinquante mille piastres; et ils ont compris que les Evêques, par là, voulaient les mettre en mesure de se procurer cette somme. C'est pourquoi, ils sont heureux d'exprimer à l'épiscopat de la Province ecclésiastique leur reconnaissance et leur satisfaction.

Les Gouverneurs, dans cette même séance, ont nommé un comité, composé des soussignés, pour préparer un emprunt dans les meilleures conditions possibles, et pour s'aboucher à ce sujet avec Mgr l'Archevêque de Montréal.

Le comité est convaincu, après informations prises, qu'il peut se procurer P. 50,000.00 aux conditions, telles que détaillées dans le tableau ci-annéxé. L'emprunt qui lui parait le mieux répondre à l'offre de Nos Seigneurs les Evêques, est celui de P. 50,000.00 pour 30 ans, avec une annuité de P. 3,070.00.

Avant d'aller plus loin dans leurs démarches, le Comité a besoin de savoir:

1.° Si les Evêques consentiraient à ajouter à leur don P. 70.00 par année, et à continuer leur faveur à l'Université pendant dix ans de plus, de manière à fournir P. 3,070.00 pendant trente ans.

L'avantage de cette petite addition, qui ne chargerait guère plus la mise de chaque année, serait que les Evêques auraient fait à l'Université un don *réel* de cinquante mille piastres, intérêts et capital, qu'ils en auraient tout le bénéfice devant le public, et que l'Université en acquerrait un prestige, d'un plus grand prix encore que l'argent.

2.° Si l'Archevêque de Montréal et tous les Evêques de la province sont prêts à donner la garantie que demanderont les prêteurs, sous la forme voulue pour faire de l'emprunt un emprunt de première classe, c. à. d. aux meilleures conditions possibles.

Nous ferons remarquer qu'en donnant cette garantie, les Evêques n'engagent pas plus leur responsabilité qu'ils ne l'ont fait vis-à-vis l'Université, par la lettre de Mgr l'Archevêque; ils n'auront toujours à payer que P. 3,070,00 par année; seulement, ils permettent aux Gouverneurs de se procurer immédiatement P. 50,000.00, ce dont ils ont absolument besoin; autrement dit, ils donnent à leur présent une valeur commerciale qu'il n'aurait pas autrement, valeur qui en décuple le prix.

Cette garantie pourrait être donnée, ou par tous les Evêques de la province de Montréal collectivement, ou par vous seul, Monseigneur, quitte à vous et à vos suffragants de vous entendre entre vous sur votre part respective de responsabilité.

Voilà, croyons-nous, à peu près mot-à mot, ce que nous avons eu l'honneur de vous exposer cet après-midi, et ce que vous nous avez demandé de vous répéter par écrit, afin que vous puissiez en communiquer plus facilement avec les Evêques de la province, vos collègues dans l'épiscopat.

Espérant qu'il vous sera possible de donner cette forme pratique au don généreux et au secours opportun que vous apportez à votre Université, à notre Université Catholique, nous demeurons dans les sentiments de la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Les très humbles et très obeissants serviteurs,
J. B. Proulx *ptre*
J. Grenier
Alph. Desjardins.

N. B. — Nous avous oublié de dire que, si, grâce à une garantie de première classe, nous pouvons emprunter

à moins de 4 $^1/_2$ par cent, nous le ferons; et, alors, il n'y aurait pas besoin de l'augmentation de P. 70.00.

L'Université, dans le moment actuel, ne peut donner aucune garantie à ceux qui prêtent à long terme, à des taux réduits. — J. B. P.

CCLXXXV.

TABLEAU *des annuités à payer pour un prêt de 20, 25 ou 30 ans.*

P. 50,000.00 pour 20 ans, à 4 $^1/_2$, demandent une annuité de . . . . . P. 3,845.00
» 50,000.00 pour 20 ans, à 5 $^1/_2$, demandent une annuité de . . . . . P. 4,165.00
» 50,000.00 pour 25 ans, à 4 $^1/_2$, demandent une annuité de. . . . . P. 3,375.00
» 50,000.00 pour 25 ans, à 5 $^1/_2$, demandent une annuité de. . . . . P. 3,730.00
» 50,000.00 pour 30 ans, à 4 $^1/_2$, demandent une annuité de. . . . . P. 3,070.00
» 50,000.00 pour 30 ans, à 5 $^1/_2$, demandent une annuité de. . . . . P. 3,470.00

CCLXXXVI.

St Lin des Laurentides, 28 août 1894.

Sa Grandeur Mgr. Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Sous ce plis vous trouverez, couché par écrit, l'exposé que le Comité des Gouverneurs vous faisait hier à votre chambre, au grand Séminaire; et, répondant à vo-

tre désir, je vous envoie de cet exposé quatre copies clavigraphiées, afin de faciliter vos communications avec les Evêques de la Province.

Comme vous le voyez, Monseigneur, nous ne perdons pas de temps. Les Gouverneurs nommaient leur comité jeudi dernier. Vendredi MM. Desjardins et Grenier voyaient des agences de prêt, et le soir même M. Desjardins m'envoyait le tableau d'annuité qui est annexé au présent susdit exposé. De suite, je lui repondais: « M. Payette m'a remis le tableau, pour les emprunts, que vous lui avez passé. C'est encourageant. Je verrai Mgr. l'Archevêque demain à St. Eustache, au service de M. Guyon, et j'arrangerai une entrevue avec lui pour le commencement de la semaine, si possible. Il n'y a rien comme d'avoir *affaire* aux hommes d'*affaires* pour *faire* des *affaires*. Avec, etc. » Samedi je voyais Votre Grandeur, qui donna rendez-vous au Comité, pour lundi. Lundi le Comité vous a rencontré, puis a rédigé et signé son exposé. Aujourd'hui mardi, je vous l'envoie. Car, voyez-vous, Monseigneur, pour nous, dans ce temps-ci plus que jamais, *time is money*. Il nous faut quelques semaines pour financer, notre trésor sera à sec à la mi-septembre. Des entrepreneurs, ça n'attend pas, ça tient aux termes de leur contrat, mordicus. Tout retard dans les paiements nous amenerait des ennuis, des désagrements et des cancans publics; nous en avons assez d'inévitables, tâchons d'exempter ceux que nous pouvons prévenir. Et allons vite.

J'espère que le don épiscopal, se présentant sous cette forme, sera acceptable à tous les évêques, vu que la charge annuelle n'est guère plus considérable, et que la valeur matérielle en est décuplée, tandis que centuplée en sera la valeur morale. Vous n'avez pas été sans remarquer le contentement, et même l'enthousiasme qu'a

manifesté, en apprenant cette nouvelle, M. le Supérieur de St Sulpice; il n'a pu s'empêcher de vous sauter au cou et vous embraser. Ce même sentiment de satisfaction profonde sera partagé par tous ceux qui s'intéressent réellement à l'Université, par des vues élévées et générales, à raison du grand bien qu'elle est appelée à produire; le nombre, après les conflits d'intérêts que nous venons de traverser, peut en être assez restreint, mais ce sera le levain qui soulevera la masse, la masse des indifférents, et la convertira à un intérêt toujours croissant.

Je vous envoie par la même poste les mémoires, au sujet . . . . . Il nous faut presser, presser, presser, jusqu'à ce que cela aboutisse.

J'aboutis ici, en m'excusant de tant de paroles, et en me souscrivant, dans les sentiments du plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très obéissant et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCLXXXVII.

Saint Hyacinthe, 1er septembre 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx V. R.

Mon cher Monsieur,

Merci de m'avoir adressé copie de votre lettre du 28 août dernier à Mgr l'Archevêque de Montréal. Les affaires marchent bien, j'en bénis le bon Dieu de tout coeur. Il me tarde de voir l'exposé du Comité des Gouverneurs, afin de connaître sur quelle base nous allous

marcher concernant le concours financier que nous apportons à l'oeuvre universitaire.

Bonsoir, et croyez moi toujours tout vôtre en N. S.

L. Z. *Ev. de St Hyacinthe.*

CCLXXXVIII.

Montréal, 8 sept. 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne,
Architectes, Montréal.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 30 août dernier, je puis autoriser l'allongement des poutres laminées, en ajoutant un pied à chaque extrémité pour leur donner les 40 pieds requis. Il est bien entendu que la force, la qualité de l'ouvrage et la responsabilité de l'entrepreneur ne sont nullement modifiées par ce compromis, consenti uniquement pour éviter de longs délais.

Votre tout dévoué en N. S.

J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CCLXXXIX.

St Lin des Laurentides, 4 septembre 1894.

Le Révérend J. Primeau, curé de Boucherville,
Gouverneur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le curé,

J'apprends à l'instant que la réunion du Conseil de l'Istruction Publique a lieu, cette année, plus tôt que

d'ordinaire, et que les Evêques se trouveront assemblés, à Québec, au commencement de la semaine prochaine.

Il serait bon, sans doute, que les idées des Gouverneurs au sujet de l'Ecolc Normale leur fussent soumises dès maintenant. Pour en arriver là, il nous faudrait avoir une réunion du Comité spécial, nommé à cet effet le 23 du mois dernier, et cela sous peu. Pourriez-vous vous rendre à Montréal jeudi de cette semaine, après-midi, et nous irions passer la soirée chez M. le juge Pagnuelo, où vous avez une chambre. Si vous ne me répondez pas, je considérerai que la chose vous est possible, et je donnerai avis en conséquence à l'Honorable juge. Si jeudi ne vous convient pas, veuillez me faire savoir, à Montréal, au No 45, Place Jacques Cartier, quel jour vous pourriez mettre à notre disposition.

Croyez que je demeure toujours, avec la plus haute considération,

Monsieur le Curé,
Votre tout dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXC.

Valleyfield, 5 septembre 1894.

Monsieur J. B. Proulx,
Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée d'hier, et accompagnant les copies de quelques documents que vous avez eu l'obligeance de m'adresser pour mes

archives. Veuillez recevoir mes remerciements pour l'envoi, et me croire toujours

Votre tout dévoué serviteur,
† Joseph Médard, *Evêque de Valleyfield.*

CCXCI.

Saint-Hyacinthe, *6* septembre 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx, V. R.

Mon cher Monsieur,

Avec la vôtre du 4 du courant, j'ai reçu les trois documents que vous y aviez joints, toutes pièces fort impor-importantes, et on ne peut mieux formulées pour rendre la question saisissable à première vue.

Que cette oeuvre de l'Université nous impose de sollicitudes ! Il ne faut pas s'en plaindre cependant, car c'est l'oeuvre de Dieu, et tout ce qui intéresse la gloire divine et le salut des âmes, doit nous être fort à coeur.

Toujours votre bien affectueusement dévoué en N. S.

† L. Z. *Ev. de St Hyacinthe.*

CCXCII.

Montréal, *6* sept. 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne,
Architectes, Montréal.

Messieurs,

Je viens confirmer ce que nous avons étudié cet après-midi.

Les rubans resteront en aluminium pour le présent, selon le devis.

Les bras d'escalier auront la hauteur exigée par les règles de l'architecture.

La cloison vitrée, marquée autour de l'ascenseur et au soubassement, sera abandonnée pour le présent. Si, après quelques mois d'occupation de la bâtisse, cette cloison est jugée nécessaire, nous aviserons alors.

Vous verrez les prix pour les planchers du péristyle et de la promenade des professeurs en *Rockledge* ou en *Granitolithe*,

Je vous donnerai une réponse plus tard pour la hauteur des boisseries, cloison vitrée et porte-d'arche, les carreaux vitrés au soubassement, les canaux français de la cave, les armoires à coté de la voûte, et les urinoirs.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

CCXCIII.

Montréal, 6 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Evêque de St Hyacinthe.

Monseigneur,

Je viens répondre à votre dernière lettre que j'ai reçue à St Lin, avant-hier soir.

Je suis touché, Monseigneur, de l'intérêt vrai, réel, pratique, que vous portez à l'Université. Dieu, avec qui vous communiquez si visiblement, vous a fait comprendre que cette question universitaire renferme l'avenir religieux de la classe dirigeante de notre pays. Il s'agit de

savoir si les hommes instruits continueront, en masse, à suivre les enseignements de l'église, ou bien s'il se formera dans leur sein une école d'indifférence ou d'irreligion qui, à la longue, finirait par entrainer une bonne partie de notre peuple. Nos plus grands intérêts nationaux et chrétiens se jouent, à Montréal, et plusieurs ne semblent pas s'en douter. D'autres, par esprit da clocher, s'ingénient à créer de petites misères. Puisque, bien malgré moi, je me trouve au timon de la barque comme pilote, je demande à Dieu la patience, une patience qui ne fléchit pas et marche de l'avant. Que Dieu donne au capitaine, qui est l'épiscopat, les vues profondes, la volonté efficace, et l'action opportune. Mon espérance est inébrantable, Dieu ne fait rien peur rien, et il y en a trop de fait pour rester en si beau chemin. — Je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXCIV.

Montréal, 8 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

A propos des P. 3,000.00, vous me disiez hier qu'un seul de vos suffragants avait encore répondu.

Si les autres réponses arrivent avant lundi, et si vous deviez être absent cette journée-là, voudriez-vous me lais-

ser par écrit ce à quoi nous devons nous en tenir, afin que je puisse communiquer ce résultat à MM. Grenier et Desjardins, dès lundi après-midi, avant que de partir pour Québec.

Au pis aller, cette réponse sera donnée à Québec, où tous les évêques de la Province se trouveront réunis. J'espère qu'il vous sera possible de nous la donner définitive. Car nous sommes rendus au terme de rigueur, le temps va nous manquer, nous n'avons plus de marge pour l'emprunt, et ce sera bien désagréable si l'argent nous fait défaut, ne serait-ce que huit jours.

Avec mes remerciments pour la visite que nous ferez à St. Lin le 23 du courant, veuillez accepter l'assurance des sentiments de respect avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCXCV.

Montréal, 8 sept. 1894.

L'Honorable Juge Pagnuelo,
Rue Sherbrooke, Montréal.

Honorable Monsieur,

Je suis allé à Boucherville hier soir. M. Primeau n'y était pas, il est parti de mercredi pour le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

Je compte toujours que vous descendrez à Québec. Vous êtes appelé à rendre à l'Université un nouveau service, inappréciable. De grâce, n'y manquez pas.

Je ne pourrai partir avant lundi soir. Si vous vous rendez dès dimanche, ce qui ne serait pas mauvais, veuillez donc laisser votre adresse, au N° 84, rue d'Auteuil, je veux dire le nom de l'hôtel où vous serez descendu. Ce Numéro fait le coin des rues St Louis et d'Auteuil, en face de l'Esplanade, à quelques centaines de pas de la Porte St Louis: c'est là que j'ai coutume de prendre ma pension, dans une famille irlandaise.

Vous pourrez commencer desuite à attaquer chacun des membres du gouvernement, sans merci: le terrain est bon de ce côté-là. Je vous demanderais de ne point parler de notre projet à M. X., avant que nous nous soyons rencontrés.

Au revoir! mon cher monsieur, et laissez-moi vous dire que les services que vous rendez à l'Université seront si nombreux et si patents, qu'il n'y aura plus de *comparaison* possible. Je demeure avec la plus haute considération,

Monsieur le juge,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCXCVI.

Montréal, 8 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Evêque de St Hyacinthe.

Monseigneur,

Votre honorée lettre du 6 septembre est arrivée hier soir à St Lin, d'où je suis parti depuis deux jours; M. Payette me l'a apportée ce matin, à Moutréal....

Je suis pret à faire ce que Dieu voudra. Certainement, lorsque j'ai ici une masse d'ouvrage, lorsque j'ai fait tout dernièrement encore une absence prolongée, un voyage à Rome ne me sourit pas. Je suis convaincu que M. X. a tout ce qu'il faut pour réussir seul. Cependant, si les Evêques jugent que je puisse être utile comme auxiliaire, je partirai. Les affaires courantes seront en sécurité entre les mains de M. Payette. Je veux me tenir dans la sainte indifférence. Il y a des cas, où j'ai des opinions bien tranchées; dans celui-ci, je n'en ai aucune. J'attends la direction du ciel, je veux dire, de l'épiscopat.

L'oeuvre de l'Université cause d'autant plus de sollicitude, qu'elle est appelée à produire plus de bien: il en est ainsi dans l'économie de la Providence. Tout de même, nous ne sommes pas sans consolation: l'union entre les Ecoles rivales, la paix dans les esprits, l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat puissant, les dons généreux, et, ce qui est mieux que tout cela, la transformation de l'institution en une création vraiment épiscopale. En ce dernier point, réside la source féconde des biens présents et à venir. — Je demeure, avec la plus haute considération, de Votre Grandeur, qui aura été un des facteurs les plus efficaces dans l'organisation bienfaisante que je viens de signaler, j'en demeure, dis-je,

Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCXCVII.

St Lin des Laurentides, 9 septembre 1894.

L'Honorable A. Desjardins, Gouverneur
de l'Université Laval à Montréal.

Mon cher Monsieur,

La réponse aux trois propositions que le Comité des Gouverneurs, dont vous faites partie, a soumises à Mgr l'Archevêque de Montréal, le 27 du mois d'août, ne m'est pas encore arrivée. Espérons qu'elle viendra avant longtemps, et aussi bonne qu'elle a été lente à venir.

Toutefois, je tiens à vous dire que je n'ai cessé de tenir l'affaire devant qui de droit. J'en ai écrit deux fois à Mgr l'Archevêque, et j'ai été le rencontrer une autre fois pour lui en parler.

Le 3 de septembre, je lui écrivais : « Aussirôt que « vous aurez reçu la réponse de vos suffragants, j'espère « qu'il vous sera possible de me faire connaitre ce qui « aura été décidé, au sujet de la proposition faite par le « comité des Gouverneurs, le 27 du mois dernier ; car le « temps et l'argent nous pressent également. »

Le 8 de septembre : « A propos des P. 3,000.00, vous « me disiez hier qu'un seul de vos suffragants, avait en- « core répondu. Si les autres réponses arrivent avant lundi, « et si vous deviez être absent cette journée-là, voudriez- « vous me laisser par écrit ce à quoi nous devons nous « en tenir, afin que je puisse communiquer ce résultat « à MM. Grenier et Desjardins, dès lundi après-midi, « avant que de partir pour Québec. Au pis aller, cette « réponse sera donnée à Québec, où tous les Evêques « de la Province se trouveront réunis. J'espère qu'il vous

« sera possible de nous la donner définitive. Car nous « sommes rendus au terme de rigueur, le temps va nous « manquer, nous n'avons plus de marge pour l'emprunt, « et ce sera bien désagreable si l'argent nous fait défaut, « ne serait-ce que huit jours. »

Dans tous les cas, je vous écrirai de Québec, où je me rends, mercredi matin au plus tard, espérant pouvoir vous donner alors une réponse qui vous permettra de procéder. Croyez que je demeure, dans les sentiments de la plus haute considération,

Honorable Monsieur,
Votre très dévoué serviteur,
J.B. Proulx *ptre.*

CCXCVIII.

St. Lin des Laurentides, 9 septembre 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, dans leur séance du 23 du mois d'août dernier, ont constitué un comité dans les termes et avec les pouvoirs suivants :

« Il est proposé et adopté à l'unanimité que, dans le but de procurer à l'Université Laval à Montréal, un revenu annuel, MM. J. B. Proulx, S. Pagnuelo et J. Primeau soient constitués en comité pour s'occuper de la question de l'Ecole Normale en rapport avec l'Université,

pour en conférer avec Nos seigneurs les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, et les membres du Gouvernement de la Province de Québec. »

En conséquence, ce Comité se propose de rencontrer Nos Seigneurs les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal assemblés à Québec, le 11 du courant.

A cette occasion, je demande qu'il me soit permis d'exposer quelques idées qui me sont personnelles.

De toute nécessité, il faut songer à créer un revenu annuel à l'Université. La modification des Ecoles Normales peut le lui assurer, de dix, douze ou quinze mille piastres par année, sans que le Gouvernement de la Province ne supporte un sou de plus dans ses estimés budgétaires.

Le siège Québecquois est en besoin d'argent aussi, parait-il; il aurait, si les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec voulaient s'unir, dans cette poursuite, aux Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, ce qui serait épargné sur les dépenses de l'Ecole Normale à Québec, comme le siège Montréalais hériterait des épargnes faites à Montréal.

Il ne s'agit pas, dans ce projet, qu'on le remarque bien, d'abolir les Ecoles Normales, mais seulement de les modifier, de manière à ce que le fonctionnement en soit moins dispendieux.

Qu'elles cessent d'être des juvénats, qui font concurrence avec l'argent du public aux Collèges classiques, fondés et soutenus par les sacrifices des particuliers, juvénats d'où il sort plus de sujets, bien ou mal préparés, pour les professions libérales ou commerciales que pour le professorat.

Nos nombreuses maisons d'éducation, instruisent, vu le chiffre de notre population, une proportion assez considérable de jeunes gens; laissons leur le soin de nous

préparer, à même cette armée d'étudiants, des maitres d'écoles. Ce serait un petit frais que d'assurer, à chaque collège qui le désirerait, un maître de pédagogie, dont l'utilité du reste s'étendrait à toute la maison elle-même.

Dans chaque ville épiscopale, un bureau de trois examinateurs, nommés par l'évêque du lieu, ferait subir les épreuves aux candidats de l'enseignement.

Pour qu'il y eut uniformité entre la correction et la sévérité de ces différents bureaux, ils pourraient être présidés par un même officier, nommé par l'Université, c. a. d., en définitive, par les évêques.

Comme le brevet de capacité, délivré par ces bureaux épiscopaux, aurait une valeur légale par toute la Province civile de Québec, le Conseil de l'Instruction Publique nommerait des assesseurs, avec pouvoirs étendus, qui assisteraient aux examens.

De cette sorte, l'Eglise et l'Etat s'uniraient pour donner le brevet de capacité, sans qu'il y eut danger de conflits, sans qu'il existât dans notre systême scolaire un dualisme secret, mais dangéreux.

Avec une dizaine de mille piastres, peut-être moins, on pourrait faire fonctionner, dans chaque district, *ces Ecoles Normales améliorées;* le reste du crédit ordinaire, dans le passé voté pour leur soutien, deviendrait le bénéfice de l'Université qui est, après tout, la clef de voute de la haute éducation dans le pays.

Si les intérêts de quelques personnes bien méritantes se trouvent lésés par le nouvel arrangement, il y aura moyen de les protéger et sauvegarder, en se servant des fonds devenus surabondants des susdites Ecoles.

Je n'ai pas besoin de dire que l'exposé de ce projet est incomplet, je suis prêt à le compléter quand on le desirera.

Du reste, c'est un sujet à étudier; que d'autres ap-

portent leurs opinions, je serai heureux de modifier les miennes.

Cette étude, il n'y a pas de doute, rencontrerait, non-seulement les désirs des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, mais aussi les vœux d'une grande partie de la population par tout le pays.

Pour la faire, le Conseil de l'Instruction publique ne pourrait-il pas nommer un comité?

Supposé qu'il ne serait pas désirable de saisir actuellement de cette question le Conseil de l'Instruction publique, les Archevêques et Evêques des trois Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Octawa, ne pourraient-il pas nommer ce comité?

Ou bien encore, dans le cas où ce serait mieux, tel comité ne pourrait-il pas être nommé par les seuls Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal?

Le gouvernement que l'on dit bien disposé à une modification des Ecoles Normales, ne se compromettra pas, je le sais, sans que l'initiative parte, en quelque manière, de l'épiscopat.

Principaux avantages du projet:

1.° Faire disparaître la concurrence faite aux collèges classiques;

2.° Ouvrir, plus facile, une carrière aux jeunes gens qui ne peuvent finir leur cours d'études;

3.° Fournir aux collèges l'opportunité d'avoir un maître de pédagogie;

4.° Assurer aux Evêques leur influence légitime dans la composition des bureaux d'examinateurs;

5.° Faire disparaître, dans son principe, las semences du dualisme scolaire;

6.° Unir l'Eglise et l'Etat dans l'exercice d'une fonction commune de la plus haute importance;

7.° Sauver au moins vingt quatre à vingt cinq mille

piastres qui pourraient être partagés entre les deux sièges de l'Université Laval.

Le tout humblement soumis par celui qui est, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très heumble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCXCIX.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 11 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr P. La Rocque,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Ci-inclus vous trouverez une lettre que je vous écris au nom d'un Comité des Gouverneurs, dont je fais partie; j'en ai adressé une copie à tous les Evêques de la Province de Montréal.

Comme vous êtes le Sécretaire de la Province ecclésiastique, j'ai annexé à votre document l'extrait qui fait foi de notre nomination, MM. Pagnuelo, Primeau et moi, en comité spécial, ainsi que l'original de la lettre que m'écrivait à son départ M. le Juge Pagnuelo, appelé à Montréal par une cause importante.

Dans ma lettre du 9 du courant, j'exprimais sur la modification des Ecoles Normales des idées qui me sont personnelles, idées auxquelles je ne tiens nullement; seulement, je voulais répondre par avance à la remarque qui se présente naturellement à l'esprit: « Très bien, mais quelle pourrait être cette modification ? »

Aujourd'hui, dans ma demarche officielle, je me borne à exposer une proposition et à demander s'il ne serait pas opportun d'agir de suite, prudemment, fortement, persévéremment,

La demarche est faite pour arriver à un résultat pratique et clair. Rien ne détend plus les ressorts de l'énergie que le vague et l'incertain.

Tout ce travail peut paraitre ennuyeux; mais bien plus ennuyeux est de se trouver, pour ne pas avoir reglé les questions au fur et à mesure qu'elles se présentaient, arrêtés et bloqués.

Toujours plein d'espérance dans le succès définitif, je demeure, avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCC.

Québec, 84 rue d'Auteuil, 11 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, dans leur séance du 23 du mois d'août, ont nommé un Comité composé de MM. J. B. Proulx, S. Pagnuelo, et J. Primeau, « pour s'occuper de la question de l'Ecole Normale en rapport avec l'Université, pour en conférer

avec Nos Seigneurs les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal et les membres du Gouvernement de la Province de Québec. »

Je viens, au nom de ce Comité, exposer à Votre Grandeur, ainsi qu'à tous les Evêques de la Province de Montréal, actuellement réunis à Québec:

1.° Comme il importe de créer un revenu annuel à l'Université à Montréal;

2.° Que cette question s'impose à notre étude immédiate, si nous ne voulons pas nous trouver avant longtemps dans l'embarras;

3.° Que ce revenu annuel pourrait être assuré par une modification dans le mode d'être des Ecoles Normales;

4.° Qu'il serait opportun de s'assurer officiellement, dès aujourd'hui, des dispositions du Gouvernement que l'on dit favorable à une telle modification.

5.° Que, si tel est le cas, il serait important de régler de suite cette question, assurant par là l'avenir de l'Université.

En même temps, les Gouverneurs désirent savoir s'ils peuvent, sans être désagréables aux Evêques, s'aboucher avec les membres du Gouvernement à ce sujet, et presser autant que possible une solution immédiate; bien plus, s'ils peuvent, dans cette entreprise, compter sur leur concours.

Un des membres du Comité, M. J. Primeau, est absent au Manitoba et, par conséquent, n'a pu descendre à Québec.

L'autre membre du Comité, M. le Juge Pagnuelo, est venu à Québec exprès pour rencontrer avec moi les Evêques de la Province, a vu cet avant-midi Mgr l'Archevêque de Montréal, et a du partir cet après-midi, appelé à Montréal par une cause importante. Il m'a remis une lettre, par laquelle il s'unit à ma demarche, insistant sur-

tout sur la nécessité qu'il y a de se hâter dans la poursuite de cette affaire, lettre dont la copie est ci-annexée.

Dans l'espérance que cet exposé sera bien vu des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, et qu'il leur sera possible de nons donner une réponse favorable, je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre* V. R.

CCCI.

Chateau Frontenac, Québec, 11 sept. 1894.

Le Rév. M. J. B. Proulx, Vice-Recteur
de l'Université Laval à Montréal.

Mon cher Monsieur,

Ne pouvant rencontrer NN. SS. les Evêques, je vous prie de leur rappeler que nous avons été députés par les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, pour leur exposer combien il importe de profiter sans délai des dispositions du Gouvernement, de nous aider par l'abandon du terrain et des bâtisses de l'Ecole Normale à Montréal et d'une partie des fonds employés chaque année à la soutenir. Comment l'Ecole Normale serait modifiée et remplacée, n'entre pas dans nos fonctions; NN. SS. les Evêques pourraient peut-être faire leurs suggestions au Gouvernement, pour que l'occasion si favorable qui se présente ne nous échappe pas.

Bien à vous.
S. Pagnuelo.

CCCII.

Saint Hyacinthe, 13 sept. 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx V. R.

Mon cher Monsieur,

Je reçois à l'instant la vôtre d'avant-hier, et j'accuse du même coup réception de celle qui l'a précédée, et que j'ai remise à Mgr Decelles à son départ pour Québec, afin qu'il en prit communication avec Mgr l'évêque de Sherbrooke, le long du voyage et à Québec.

J'entre absolument dans les idées du Comité des Gouverneurs, concernant le revenu à créer pour le fonctionnement de l'Université.

J'écris à mon digne et dévoué Coadjuteur, qui connait bien toutes mes intentions sur ces grosses questions, pour lui dire de ne pas craindre de m'engager, et l'assurer que je ratifierai volontiers toutes les déterminations qu'il croira devoir prendre sur toutes ces importantes affaires. Vous marcherez donc comme si j'étais à Québec même, sans prendre le temps et la peine de me référer chaque incident qui se présente, et cela, afin que les choses ne languissent pas, et que vous puissiez bénéficier de suite des avantages qui peuvent s'offrir. Pourquoi ai-je un auxiliaire, si ce n'est pour me seconder dans la poursuite des oeuvres qui doivent attirer toute ma sollicitude, et l'initier le mieux possible aux affaires de l'administration diocésaine ?

Avec mes voeux bien sincères de succès sur toute la ligne, je demeure tout à vous en N. S.

† L. Z. *Ev. de St Hyacinthe.*

CCCIII.

Québec, 13 sept. 1894.

Au Rév. J. B. Proulx,
Vice-Recteur U. L. à Montréal.

Monsieur le Vice-Recteur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que NN. SS. les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, dans leur assemblée tenue hier soir au palais de l'Archevêque de Québec, ont unanimement accepté votre projet d'emprunt de P. 50,000.00 sous forme d'annuités, remboursables après 30 ans, l'annuité devant être de P. 3,070.00 qu'ils s'engagent à payer aux Gouverneurs de l'U. L. à Montréal.

Agréez, Monsieur le Vice-Recteur, l'assurance de la sincère estime avec laquelle je demeure

Votre tout dévoué en N. S.
† Paul *Ev. de Sherbrooke*
Sec. de l'Assemblée.

CCCIV.

Montréal, 14 sept. 1894.

Les Hon. Messieurs A Desjardins
et Jacques Grenier, Montréal.

Messieurs,

NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal m'ont donné une réponse au sujet de l'emprunt des P. 50,000.00, hier après-midi. Revenu à Montréal ce matin, je m'empresse de vous la communiquer.

Comme vous pouvez le voir par le texte de leur lettre ci-annexée, ils acceptent de prolonger leur gracieuse annuité de P. 3,000.00 de 20 à 30 ans, et d'y ajouter chaque année P. 70.00. De plus ils sont prets à donner, pour la tranquillité d'esprit des prêteurs, la meilleure garantie qu'il leur est possible. A nous de prendre nos informations, et de leur dire quelle elle serait. Alors, ils verront s'il est en leur pouvoir de la donner.

J'ose espérer que vos affaires vous permettront de continuer de suite les pourparlers déjà commencés, car le temps presse. Vous pouvez préparer et faire ces opérations monétaires mieux que moi, c'est pourquoi en cette affaire je me repose sur vous. Mais si, et quand, vous croyez avoir besoin de mon concours, vous n'aurez qu'à me le faire savoir, je serai à votre disposition.

Avec les remerciments de NN. SS. les Evêqnes de la Province de Montréal, qui vous sont reconnaissants du zèle que vous mettez à promouvoir les intérêts de l'Université, veuillez accepter l'espression de la haute considération avec laquelle je suis.

Messieurs,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCCV.

Saint-Hyacinthe, 19 septembre 1894.

Monsieur le Chanoine Proulx V. R. L.

Mon cher Monsieur,

Vous allez donc partir de nouveau pour Rome, afin d'y manoeuvrer encore une fois en faveur de notre chère oeuvre universitaire, qui sera le monument inpérissable

de votre dévouement à la cause sacrée de l'Eglise, et de votre vif intérêt pour l'instruction de notre jeunesse des professions libérales.

Je n'ai pas besoin de vous dire le grand contentement que j'ai éprouvé, lorsque Mgr Decelles m'a appris que vous aviez été choisi pour porter et faire valoir à Rome notre Mémoire. C'était mon désir, vous le savez, et j'étais même convaincu que, vu la gravité de l'affaire, on ne pouvait la confier à d'autres mains pour son entière réussite.

Mes voeux les plus sincères pour la prospérité de votre voyage! que votre bon ange gardien veille sur vous, surtout sur mer, afin que vous ne brisiez cette fois aucun de vos os, et que le grand élément vous soit doux et clément. En retour, un petit mot, s'il vous plait, au tombeau de St-Pierre et aux pieds du St-Père, pour le pauvre Evêque de St. Hyacinthe.

Toujours votre affectueusement dévoué et reconnaissant en N. S.

† L. Z. *Ev. de St Hyacinthe.*

CCCVI.

St Lin des Laurentides, 20 sept. 1894.

M. Eugène Lafontaine, sec. F. D.
New-York Life Building, Montréal.

Monsieur,

Voudriez-vous convoquer une assemblée des « Administrateurs de l'Université Laval à Montréal » pour jeudi, 27 du courant, à 2 hrs P. M. Le but de l'assemblée est d'élire des remplaçants aux Administrateurs dont le terme d'office est expiré, et de recevoir la communication rè-

glementaire des Gouverneurs. S'il vous était possible de mettre vos lettres à la poste au plus tard samedi avant-midi, vous rendriez service probablement à plusieurs, qui aimeraient à recevoir leur avis de convocation avant Dimanche.

Je demeure, avec une haute considération,

Monsieur,
Votre très dévoué setviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCCVII.

Montréal, 20 sept. 1894.

Mons. Jacques Grenier,
Rue St Paul, Montréal.

Monsieur,

Je vous écris ce petit mot par précaution, au cas où je ne pourrais vous rencontrer aujourd'hui.

Si vous avez trouvé les P. 50,000.00, et que vous ayez besoin de moi pour conclure, télégraphez ou téléphonez moi à St. Lin, et je viendrai par le premier train.

Avec une haute considération,

Monsieur,
Votre très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCCVIII.

Douzième assemblée *du Comité Executif, tenue le 26 septembre 1894, au salon de l'Université à Montréal, à laquelle assistent MM. J. G. Laviolette, J. Grenier, F. X. St Charles, J. B. Proulx et J. G. Payette.*

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes filés et adoptés :

Sept. 1894,	2 cordes de *slabs*	P. 6.20
» 10,	$^1/_2$ corde d'érable.	» 4.00
» 25,	Lavage des salles de médecine .	» 11.00
Août 31,	J. B. Proulx, 2ième voyage à Sherbrooke et St Hyacinthe pour P. 50,000.00	» 15.00
» 31,	Papier, timbre, clavigraphie (août).	» 10.00
Sept. 14,	Juge Pagnuelo, voyage à Québec .	» 25.00
» »	J. B. Proulx, voyage à Québec .	» 15.00
» 26,	papier, timbre et clavigraphie (sept.)	» 7.00
Gardien, mois de septembre		» 20.00
Vice-Recteur, mois de septembre		» 75.00
Assist. Vice-Recteur, mois de septembre . .		» 50.00
		P. 238.00

Pour la nouvelle bâtisse (mois d'octobre).	P. 18,000.00
Architectes, accompte	» 600.00

M. Jacques Grenier est chargé de voir, avec l'Assistant Vice-Recteur, le trésorier de la cité, pour les taxes ordinaires et taxes spéciales.

Assurance de dix-mille piastres sur la bâtisse, à M. Hurtubise de la Royale.

CCCIX.

PROCÈS-VERBAL [1] *de la dix-huitième assemblée des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal.*

Le 26 septembre 1894, les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, tenaient leur dix-huitième assemblée régulière dans le salon de l'Université.

Etaient présents MM. J. G. Laviolette, président, J. Grenier, vice-président, F. X. St Charles, trésorier, J. B. Proulx, secrétaire, S. Pagnuelo, J. Leduc, J. A. Vaillant. P. Deguire, et J. G. Payette.

1.° Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

2.° Le premier rapport du comité d'emprunt, tel qu'annexé au présent procès-verbal, fut lu et adopté à l'unanimité.

3.° Comme conséquence de ce rapport, il fut résolu et adopté à l'unanimité:

« Que le Comité Executif est autorisé à emprunter cinquante mille piastres sur la garantie des évêques de la Province de Montréal, au meilleur taux possible, remboursable en trente ans par annuités, et, pour donner le temps de conclure cet emprunt, le dit Comité est autorisé à emprunter des banques les sommes nécessaires pour rencontrer les engagements de la Corporation avec les entrepreneurs, et le trésorier des Gouverneurs est autorisé à rembourser l'emprunt des banques à même les

[1] Ce proçès-verbal, qui rapporte les actes de la dix-huitième assemblée le plus fidélement possible, cependant n'avait pas encore été approuvé, vu que la dix-neuvième assemblée des Gouverneurs n'avait pas encore eu lieu, quand il fut livré à l'imprimeur.

premiers fonds retirés sur l'emprunt de cinquante mille piastres. »

4.° Les Gouverneurs approuvent l'état sommaire des finances de la Corporation, qui doit être présenté au mois de septembre aux Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, tel que stipulé par la clause 3 de la section VI des règlements.

5.° Le premier rapport du Comité dit des « Ecoles Normales », lequel est annexé à ce procès-verbal, est lu et adopté à l'unanimité. Comme la réponse de Nos Seigneurs les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal, faite, par une lettre de Mgr l'évêque de Sherbrooke, en date du 18 du courant, à l'exposé des membres du Comité, n'est pas considérée comme défavorable, le Comité est autorisé à poursuivre les démarches dont il a été chargé.

6.° Il fut procédé aux élections annuelles des officiers des Gouverneurs, et, unanimement, les mêmes officiers furent continués dans leurs mêmes charges ; de plus, M. Joël Leduc fut élu second Vice-président, c. a. d.

Président, J. G. Laviolette,
Premier Vice-président, J. Grenier,
Second Vice-président, J. Leduc,
Secrétaire, J. B. Proulx,
Trésorier, F. X. St Charles.

7.° Tous les comités constitués sont continués dans leur fonction, excepté que M. Edw. Murphy est remplacé par M. J. Leduc au Comité Executif.

Comité Executif.

J. B. Proulx,
J. G. Laviolette,
J. Grenier,
J. Leduc,
F. X. St Charles,
L. J. Forget,

Comité de Construction.

J. B. Proulx,
J. Leduc,
S. Pagnuelo,
W. H. Hingston,
L. A. Jetté,
J. G. Laviolette,
P. Deguire,

Comité d'Emprunt,

J. Grenier,
Alph. Desjardins,
J. B. Proulx.

Comité des « Ecoles Normales ».

J. B. Proulx,
S. Pagnuelo,
J. Primeau.

8.° Il est procédé à l'élection d'un Gouverneur en remplacement de l' Hon. Alphonse Desjardins, dont le terme expire au mois de septembre 1894. L'Honorable Alph. Desjardins est réélu, à l'unanimité, pour un terme de cinq ans, jusqu'au mois de septembre 1899.

Et l'assemblée est levée *sine die.*

CCCX.

Premier Rapport *du Comité de l'Emprunt.*

Ce Comité composé de MM. J. Grenier, A. Desjardins et J. B. Proulx, et constitué, dans l'assemblée générale des Gouverneurs, « pour préparer un emprunt dans les meilleures conditions possibles et pour s'aboucher à ce sujet avec Mgr l'Archevêque de Montréal », a l'honneur de faire rapport.

Le 24 août, le Vice-Recteur annonçait à Mgr l'Archevêque la formation du comité.

Ce même jour, MM. Grenier et Desjardins voyaient un prêteur d'argent, et M. Desjardins transmettait au Vice-Recteur un tableau d'annuités à payer pour éteindre un pret de P. 50,000.00 en 20, 25 ou 30 ans, à un intérêt de 4 $^1/_2$ ou 5 $^1/_2$ pour cent.

Ce même jour, M. Proulx écrit à ses deux collègues du Comité qu'il s'intéresserait, sur ces données, à leur procurer, au plutôt possible, une entrevue avec Mgr l'Archevêque de Montréal.

Le 27 août, le Comité rencontra Mgr l'Archevêque, et lui demanda, de vive voix, puis par écrit, si Nos Seigneurs les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal ne consentiraient pas à prolonger leur faveur de P. 3,000.00, de 20 à 30 ans, à y ajouter annuellemcnt la somme de P. 70.00, et à donner les garanties nécessaires pour permettre de faire l'emprunt dans les meilleures conditions.

Le 9 septembre, M. Proulx faisait connaitre à MM. Grenier et Desjardins les démarches qu'il avait faites auprès de Mgr l'Archevêque de Montréal, dans le sens de leur

mission, et leur apprenait que la réponse de Nos Seigneurs les Evêques ne pouvait tarder.

Le 13 septembre, cette réponse était donnée à M. J. B. Proulx, favorable.

Le 14, M. Proulx la communiquait à MM. Grenier et Desjardins, et leur demandait de procéder à l'emprunt sans lui.

M. Desjardins était absent. De suite, M. Grenier se mit en communication avec M. Smith qui lui donna tout d'abord de bonnes espérances, et lui demanda quelques jours pour consulter des hommes de loi sur la valeur de la garantie offerte par les Evêques.

Sur ces entrefaites, pour ne pas retarder la transaction, M. Proulx faisait connaitre à M. Grenier là où il pourrait l'atteindre, s'il avait besoin de son concours.

M. Grenier vit M. Smith à plusieurs reprises; enfin, aujourd'hui même, le 26 septembre, il en obtint la réponse que lui, M. Smith, ne pouvait prêter à 4 $^1/_2$ par cent, qu'il espérait pouvoir le faire à 4 $^3/_4$, qu'il le ferait certainement à 5; que, pour P. 50,000.00 remboursables au bout de 30 ans, l'annuité serait, à 4 $^1/_2$ par cent, de P. 3,087.88, à 4 $^3/_4$ par cent de P. 3,181.14, et à 5 par cent de P. 3,274.77.

Respectueusement soumis,
J. B. Proulx *ptre.*

CCCXI.

Premier Rapport *du Comité dit « des Ecoles Normales ».*

Ce Comité, composé de MM. J. B. Proulx, S. Pagnuelo et J. Primeau, et constitué dans l'assemblée générale des Gouverneurs le 23 d'août 1894, « pour s'oc-

cuper de la question des Ecoles Normales en rapport avec l'Université, pour en conférer avec Nos Seigneurs les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal et les membres du Gouvernement de la Province de Québec », a l'honneur de faire Rapport.

Le 11 septembre, les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal se trouvaient réunis à Québec, pour l'assemblée du Conseil de l'Istruction Publique. MM. J. B. Proulx et S. Pagnuelo (M. J. Primeau étant absent au Nord-Ouest), profitèrent de cette circonstance, pour descendre dans la vieille Capitale, afin d'y rencontrer leurs Grandeurs d'un même coup. Le narré de leurs pas et démarches se trouve consigné dans les deux lettres ci-annexées du 11 septembre, l'une de M. J. B. Proulx, et l'autre de M. S. Pagnuelo [1].

La Réponse, ci-jointe, de Mgr Larocque dit quelle a été le résultat de leur missions [2].

J. B. Proulx *ptre.*

CCCXII.

Montréal, 28 septembre 1894.

MM. Perreault, Mesnard et Venne,
Architectes, Montréal.

Messieurs,

Une indisposition de plusieurs jours m'a retenu à St. Lin, et je n'ai pu plus tôt accuser réception des lettres que vous m'avez adressées.

En son temps, j'ai reçu les trente-une feuilles de plans, ce qui me permettra de suivre de plus près les différents travaux.

[1] Voir les Numéros CCC et CCCI.
[2] Voir les Numéros CCCXIV et CCCXV.

En réponse à la vôtre du 21 du courant, vous pouvez attendre au printemps, pour ordonner les planchers du péristyle.

J'aurai à vous voir, avant de demander à la compagnie du gaz de poser ses entrées dans la bâtisse.

J'espère vous rencontrer aujourd'hui même, à propos de la bâtisse.

Votre tout dévoué,
J. G. Payette *ptre.* A. V. R.

CCCXIII.

Sixième Assemblée *des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, le 27 septembre 1894, à 2 heures P. M.*

N. B. — Quand ce volume a été imprimé, le procès-verbal de cette assemblée n'avait pas encore été officiellement rédigée et approuvée, comme la septième assemblée des Administrateurs n'aura lieu, à moins de convocation spéciale, qu'au mois de mai 1895.

Toutefois on peut dire, sans crainte d'errer, que, à cette assemblée :

1.° Etaient présents Sa Grandeur Mgr. Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal, le Très Révérend L. Collin, Supérieur de St. Sulpice, M. le Dr Rottot, Doyen de la Faculté de Médecine, le Révérend P. De Foville, Doyen de la Faculté des Arts, le Rév. M. Charlebois, Supérieur du Collège de Rigaud, le Révérend M. Marsolais, du Collège de l'Assumption, M. le Notaire Pérodeau, le Rév. Père Hudon, Recteur du Collège Ste Marie, le Rév. A. Nantel, Supérieur du Séminaire de Ste Thérèse, le Rév. M. Mc Garry, du Collège de St Laurent, le Rév. M. Lecoq, Directeur du Grand Séminaire de Montréal et Doyen de la Faculté de Théologie, le

Rév. M. Lelandais, Directeur du Collège de Montréal, M. l'Avocat Eug. Lafontaine, Professeur à la Faculté de Droit, le Rév. J. B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, l'Honorable Juge S. Pagnuelo;

2.° Que le procès-verbal de la dernière assemblée fut lu et adopté;

3.° Que M. Lafontaine, secrétaire, donne le résultat de l'élection pour remplir deux vacances, et que M. Pérodeau seul était élu, quelques votes faisant défaut à l'autre candidat;

4.° Que M. le Vice-Recteur donne communication de l'état sommaire des recettes et des dépenses de la Corporation des Administrateurs depuis le mois de mai 1894, état préparé le 1er de septembre par le trésorier des Gouverneurs, approuvé par ces derniers dans leur assemblée du 26, et reçu ce jour par les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal;

5.° Que M. le Vice-Recteur fit connaître l'état actuel des travaux de la bâtisse sur la rue St Denis, le don de NN. SS. les Archevêques et Evêques de la Provinee Ecclesiastique de Montréal qui a une valeur d'environ cinquante mille piastres si l'Université peut emprunter à 4 $^1/_2$ par cent, les promesses du Premier Ministre en faveur d'un octroi à la dernière session, et les espérances de l'avenir;

6.° Que, pour pourvoir à deux vacances qui existaient encore sur les sièges de la Corporation des Administrateurs, le vote unanime de l'assemblée se porta sur M. le Notaire Pérodeau, sortant de charge, et M. O. Dupuis;

7.° Que M. Eug. Lafontaine donna un avis de motion pour changer le mode d'élection.

Or, voici quel est cet état sommaire des comptes dont il est question dans ce procès-verbal, et dans celui de l'assemblée des Gouverneurs du 26 octobre 1894.

Montréal, 1 septembre 1894.

Etat Sommaire des Finances de la Corporation, à Monsieur le Président de la Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal.

Le Bureau des Gouverneurs a l'honneur de présenter l'état sommaire des finances de la corporation, suivant la clause 3 de la section VI des règlements.

Recettes

1 mai 1894, avoir en banque	P.	10,477.71
1 mai 1894, 2ième versement du prêt des Messieurs de St Sulpice.	»	10,000.00
6 juin, les trois derniers versements du prêt des Messieurs de St Sulpice (1900, 1899, 1898) de P. 8,000.00, représentés par des billets de M. le Supérieur, ont été escomptés à 5 % et ont produit	»	18,819.44
3 juillet, le 3ième versement (1893) des Messieurs de St Sulpice a été escompté à 4½ %	»	9,624.00
Les billets de M.le Supérieur, représentant les versements de 1896 et 1897, ont été donnés en garantie d'un emprunt à 5 %	»	18,991.78
Les intétrêts ont produit	»	668.72
	P.	68,581.96

Dépenses

Du 1er mai au 1er septembre 1894.

Payé en accompte sur la nouvelle bâtisse	P.	48,925.00
Dépenses courantes	»	858.45
Total des dépenses .	P.	59,833.45

Résumé

Recettes	P. 68,581.66
Dépenses	» 59,833.45
Balance . .	P. 8,748.21

Cette balance de P. 8,748.21 est déposée à la Banque d'Hochelaga et porte intérêt à 4 %.

CCCXIV.

Evêché de Sherbrooke, 18 septembre 1884.

Révérend J. B. Proulx V. R.
Montréal.

M. le Vice-Recteur,

En réponse à votre demande faite par écrit, au nom d'un Comité dont vous êtes le président, à NN. SS. les Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal relativement à un projet de modification des Ecoles Normales en vue de créer à l'Université un revenu annuel, j'ai l'honneur de vous transmettre ce qui suit.

A une assemblée tenue à l'Archevêché de Québec, le 13 de ce mois, NN. SS. les Evêques, après mûre délibération, ont décidé unaniment « qu'il n'est pas à propos pour eux de prendre une initiative quelconque dans le projet soumis. »

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Vice-Recteur,
Votre tout dévoué en N. S.
† Paul, *Ev. de Sherbrooke*
Sec. de l'assemblée.

CCCXV.

A bord du Vancouver, 8 octobre 1894.

Sa Grandeur Mgr Paul La Rocque,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 26 septembre dernier, à une assemblée générale des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal, je leur présentai un rapport sur l'exposé que les membres du Comité dit « des Ecoles Normales », avait fait, à Québec, le 11 du même mois, à Nos Seigneurs les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, et que, au cours du dit rapport, je leur ai communiqué la réponse que vous m'avez envoyée, en date du 18 du dit mois, au nom des susdits Seigneurs Evêques, laquelle se lit comme suit: « A une assemblée tenue à l'Archevêché de Québec, le « 13 de ce mois, NN. SS. les Evêques, après mûre dé- « libération, ont décidé unanimement, qu'il n'est pas à « propos pour eux de prendre une initiative quelconque « dans le projet soumis. »

Après la lecture de mon rapport, et la communication de votre honorée lettre, les Gouverneurs, à l'unanimité, ont pris une résolution dont la teneur pourrait se lire comme suit:

« Le premier rapport du Comité dit « des Ecoles Nor- « males », lequel est annexé au présent procès-verbal, est « lu et adopté. Comme la réponse de Nos Seigneurs les « Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, faite, « par une lettre de Mgr l'évêque de Sherbrooke en date

« du 18 du courant, à l'exposé des membres du Comité, « n'est pas considérée comme défavorable, le même Co- « mité est autorisé à poursuivre les démarches dont il a « été chargé. »

Je vous ferai remarquer que le texte de cette résolution n'est pas officiel, puisque le procès-verbal de cette assemblée du 26 septembre ne sera signé par le président qu'à la prochaine réunion des Gouverneurs; mais je crois avoir rendu le plus fidèlement possible ce qui a été résolu.

Pour vous mettre au courant de l'affaire complètement, j'ai demandé à M. Payette de vous envoyer, en toutes lettres, la copie de ce premier rapport du Comité dit « des Ecoles Normales ».

Si je n'ai pas accusé réception de votre lettre du 18 du mois dernier plus tôt, c'est que les préparatifs de ce départ précipité ont absorbé tout mon temps; je profite des premiers loisirs que me laisse la traversée pour m'acquitter de ce devoir. — Croyez aux sentiments de profond respect et de haute considération avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre* V. R.

CCCXVI.

A bord du Vancouver, 8 octobre 1894.

Sa Grandeur Mgr Paul La Rocque,
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Je vous envoie sous ce pli une communication, où vous verrez que les Gouverneurs de l'Université ont

trouvé que la réponse des Evêques n'est pas défavorable, cela unanimement. Ah! voyez-vous, c'est que ce sont des hommes intelligents qui savent lire entre les lignes. Je ne suis pas chargé de répondre pour les autres, je me contenterai de vous dire mes impressions personnelles.

Ma lettre, au nom du comité, contenait trois choses: 1° un exposé; 2° vous serait désagréable, Mes Seigneurs, de nous voir agir auprès du gouvernement; 3° pouvez-vous nous donner votre concours? — Réponse: les évêques ne peuvent prendre d'initiative dans le projet. C'est-à-dire, la réponse répond à une question qui n'est pas faite, et ne répond rien aux trois points de la lettre. Le proverbe dit: pas de nouvelles, bonnes nouvelles. De même, je dis: pas de réponse, bonne réponse.

Pour moi, elle est aussi bonne que je puis la souhaiter. Je connais la position délicate où se trouvent les évêques sur cette question des Ecoles Normales, surtout en ces derniers temps. Tout ce que je désirais savoir, c'est si, dans l'intérêt de l'Episcopat, il valait mieux remettre à plus tard une charge de ce coté. Je comprends qu'il faut user de prudence, mais que du reste nous avons carte blanche. Comme pour l'union, comme pour le réglement des autres difficultés universitaires, je suis prêt à prendre sur mes épaules tout l'odieux; les Gouverneurs sont bien décidés à me seconder. Que Dieu nous vienne en aide.

Du reste, le présent voyage renvoie à plus tard la marche en avant; d'ici là, plusieurs événements se dessineront, qui nous permettront de voir clair davantage dans la voie à suivre.

Nous arriverons à Liverpool demain matin. La traversée aura duré dix jours, *so and so*, pas de tempêtes, peu de beaux jours, gros roulis pendant soixante heures qu'il fut impossible de sortir. J'ai pu travailler tout le temps, pas le moindre soulèvement de coeur. Comptez

que je vous mettrai au courant de l'apparence qu'auront les choses à Rome. Je me propose de vous écrire toutes les semaines environ. Veuillez présenter mes saluts à M. le Grand Vicaire, à M. St Jean et aux autres prêtres de votre maison. Montjoie et St Denis! Priez pour moi. Croyez que je vous suis reconnaissant des marques nombreuses de confiance que vous me témoignez, et que je suis, avec une haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

CCCVII.

A bord du Vancouver, 30 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr Edourad Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Je jetterai cette lettre à la poste, ce soir, en passant à la Pointe-au-Père. Je ne veux pas quitter la terre du Canada, sans venir vous faire un dernier adieu, et vous demander une dernière bénédiction. Nous sommes environ 80 passagers de première, tous gens bien paisibles, parmi lesquels M. Martin ptre, des Soeurs Grises, Monsieur et Madame S. en route pour Paris, et peut-être l'Egypte où il passeraient l'hiver. Je me propose de vous écrire plus au long pendant la traversée; ce mot est seulement pour vous dire tout le respect et toute l'affection avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

CCCXVIII.

A Bord du Vancouver, 30 sept. 1894.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau
Evêque de St Hyacinthe.

Monseigneur,

Je viens vous remercier des bons souhaits que vous m'avez envoyés pour le succès de mon voyage. Si je ne vous ai pas répondu immédiatement, c'est que les mille préoccupations d'un départ précipité m'en ont empêché; mais je tiens à ne pas prendre la mer, sans vous exprimer ma reconnaissance pour votre lettre toute paternelle. J'en ai été touché jusqu'à l'attendrissement; des paroles comme celles-là soutiennent au milieu des traverses les plus pénibles.

J'attends beaucoup de ce voyage que j'entreprends, sous la délégation des Evêques de la Province de Montréal. Quand bien même il serait trop tard pour..... il est bien d'autres avantages qui peuvent en découler. Depuis le voyage de Mgr Racine, toute l'admnistration supérieure de la Propagande a été renouvelée: il est important de la mettre au courant de notre situation toute particulière, afin d'éviter les surprises en notre défaveur. Il importe de bien faire comprendre à Rome l'autonomie de nos facultés, et l'organisation de notre administration financière qui est complètement séparée de celle Québec. On peut croire qu'en faisant des faveurs monétaires au Recteur, nous en avons au moins notre petite part, mais nenni. Je suis plein de confiance. Rome nous a écouté lorsque nous n'avions à lui présenter, pour le règlement

de nos difficultés, que des projets et des espérances; maintenant que nous apportons des faits, des réalités, va-t-elle nous fermer son oreille? Non, non, je connais trop le Saint-Siège pour ne pas croire le contraire.

Soyez parfaitement en paix, Monseigneur, sur mes procédés. Je ferai le moins de bruit possible. Je n'aurai de mots durs pour personne. Il y a moyen de dire son opinion carrément, sans blesser les caractères. Et, s'il s'agit de ne pas se décourager, je suis bien décidé à tenir *mordicus*, lentement, mais persévéramment. Je demande le secours de vos prières, vous êtes Moïse sur la montagne. Je suis le soldat dans la plaine, et, avec respect et gratitude,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très devoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

P. S. — Je prends la liberté de vous prier de vouloir bien, dans l'occasion, présenter mon respect à votre digne et vénérable Coadjuteur, et à votre intègre Grand Vicaire qui s'est toujours montré si sympathique à notre cause.

CCCXIX.

A bord du Vancouver, 4 septembre 1894.

Rév. J. B. Payette, A. V. R.
St Lin des Laurentides.

Mon cher Ami,

Au fur et à mesure que, pendant cette longue traversée, je revois, je brasse, je classifie les papiers de l'Univer-

sité, une idée me frappe de plus en plus: combien Dieu protège et conduit les choses universitaires. Il est bien plus facile, en observant quelque peu, de tirer les leçons du passé, que de prophétiser l'avenir, et même de saisir les réalités souvent miroitantes du présent.

Je ne veux pas parler des règlements de difficultés lors de l'union, des questions diverses résolues à Rome, ni des bills passés à la Législature de Québec. Je ne remonte que de deux ans en arrière, au moment où a commencé de fonctionner la Corporation des Administrateurs.

Cette Corporation elle-même a été le rampart de l'Université. Comment se plaindre? tous les intérêts y sont représentés. Si l'on dit: nous n'avons pas confiance dans la gestion monétaire du Vice-Recteur; on peut répondre: ce n'est pas lui qui gère les finances, ce sont les meilleurs hommes d'affaires du Canada. L'Université à Montréal n'est plus, comme autrefois, le fait d'un homme seulement; elle est devenue multitude. Tant de personnes ont été appellées à travailler à son développement, tant y apportent réellement leur labeur personnel, qu'il s'est formé à Montréal un foyer d'intérets puissants; et vienne maintenant la rivalité de X, vienne la mauvaise volonté passagère des petits radicaux, rien ne pourra l'éteindre.

Il fallait bâtir, absolument. Attendre que les fonds suffisants fussent entrés, impossible; plus on attendrait, moins cela rentrerait. Que faire? se jeter *in medias res,* bruler ses vaisseaux. Chose incroyable, ce parti désespéré fut voté unanimement, sans opposition officielle. Délibérément, par tous? je l'ignore; par moi, certainement. Cette hardiesse va nous donner un monument.

Les évêques devaient aider l'Université substantiellement, sous peine de perdre leur prestige, leur autorité aux yeux d'un grand nombre. Mais les Evêques ne sont

pas riches; dans ces circonstances, naturellement, on ne s'exécute qu'à la dernière extrémité: cette extrémité fut la nécessité pressante, créée à dessein, de rencontrer les obligations de nos nombreux contrats.

Ce don des Evêques aura, en sus, deux avantages: le premier, d'en attirer d'autres à l'Uuniversité; le second, de les intéresser de plus en plus à l'oeuvre universitaire. On ne porte jamais un intérêt si profond qu'à ce pour quoi on a fait de grands sacrifices.

. . . . . .

Mais, pour moi, le présent voyage est bien autrement important à raison d'autres nécessités que voici: 1° expliquer notre organisation à de nouveaux dignitaires de la Congrégation de la Propagande, qui n'ont pas eu l'occasion de la connaître; 2° exposer nos besoins, nos grandes espérances, les dangers que des adversaires, les plus opposés en principes et en poursuite, essaient de soulever autour de nons; 3° démontrer, par des faits, que nous avons réalisé à Montréal depuis cinq ans tout ce que nous avons promis pour la paix des esprits, la gloire de la religion et le plus grand bien de la jeunesse studieuse; 4° dissiper les nuages que l'on amoncelle à dessein autour de notre situation, etc., etc. A ces divers points de vue, je considère providentiel que Nos Seigneurs les Evêques se soient tout-à-coup décidés à envoyer un délégué, mieux des délégués (puisque je ne fais que devancer Mgr l'évêque de Sherbrooke) à Rome. Le cinq cents a pu être le prétexte pour la sagesse humaine; la sagesse divine a probablement dans ses secrets bien d'autres motifs.

Il existe encore à X, pas très nombreux, mais se ravivant, comme la mêche prête à s'éteindre, un parti qui est aux aguets, vrai chat attendant la souris. Il attend que nous ayons des embarras, il essaie même sous

main, sans que cela paraisse, de nous en susciter, pour en profiter, espérant toujours reprendre la gouverne des affaires à Montréal. Pour en arriver là, il comptait sur un fiasco dans nos entreprises, sur une banqueronte dans nos contrats, sur un changement d'orientation qu'amènerait nécessairement ma maladie chez eux réputée incurable; ils s'étonnent d'attendre aussi longtemps. Ce voyage à Rome est la mort définitive de ce parti funeste: le voile derrière lequel il se cache sera déchiré, ses réticenses mises à nue. Je n'ai aucune accusation acerbe à porter, tout se fera par l'exposé clair, simple, court, droit, sans ambages, sans détours, de la vérité. *Veritas liberavit vos.* Nous serons délivrés d'un ennui sans cesse renaissant qui embarrasse notre marche, Québec sera délivré d'un manteau de plomb qui l'écrase. *Prosit.*

Priez que Dieu me vienne en aide, et faites prier; surtout intéressez à ce dessein, sans le leur expliquer, les élèves du couvent de St Lin, dont les prières, dans le passé, m'ont été d'un si grand secours. Croyez aux sentiments d'attachement et d'affection avec lesquels je suis,

Mon cher Monsieur,

Votre ami sincère et dévoué.

J. B. Proulx, *ptre.*

SUPPLEMENT

AUX ACTES

DES ADMINISTRATEURS, GOUVERNEURS

ET VICE-RECTEUR

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL À MONTRÉAL

I.

Allocution

prononcée par l'abbé J. B. Proulx aux funérailles de Monseigneur A. Racine, Evêque de Sherbrooke.

> Ecce sacerdos magnus, qui in diebus suis placuit Deo, et inventus est justus.— C'EST LÀ LE GRAND PRÊTRE QUI AUX JOURS DE SA VIE MORTELLE A ÉTÉ AGRÉABLE À DIEU, ET A MÉRITÉ D'ÊTRE TROUVÉ JUSTE.

Monseigneur, Messeigneurs et mes Frères,

Il m'est bien permis, dans cette circonstance douloureuse d'appliquer à celui que nous pleurons, ces paroles de la Sainte Ecriture que nous récitons dans l'office d'un Confesseur Pontife : non dans un sens strict (il n'appartient qu'à l'Eglise de se prononcer sur la justice éternelle des âmes), mais dans le sens accommodatif le plus large; et, en cela, je ne suis que l'écho des sentiments qui animent cette vaste assemblée. En effet, que sommes-nous venus faire ici? Honorer sans doute la dignité de celui dont la dépouille funèbre repose au pied de cet autel ; cependant, cette démonstration a une signification plus étendue : dans ce concours empressé de toutes les classes de la société, d'évêques qui ont quitté leur diocèse lontain,

de prêtres venus des quatre coins du pays, de laïques importants, des citoyens de cette ville qui se pressent dans l'enceinte trop étroite de leur église, il y a une telle spontanéité, une telle expression de douleur, que j'y vois non seulement une marque de respect pour la dignité épiscopale, mais encore un témoignage de gratitude et d'admiration pour celui qui en était révêtu, pour les bons exemples qu'il nous a laissés, pour les services qu'il a rendus à son pays et à la religion : langage muet qui dit plus haut que mes paroles *et inventus est justus ;* pourquoi ? parce qu'il a fait le bien devant le Seigneur au cours de sa longue carrière, *in diebus suis placuit Deo.*

C'est ce que j'essaierai de faire ressortir dans les quelques remarques qui vont suivre, lesquelles n'ont aucunement la prétention d'être une oraison funèbre, et qui seront trés courtes, étant donné l'abondance de la matière.

I.

Elegit eum Dominus. Le Seigneur l'a pris du milieu de son peuple pour le placer sur le trône de sa gloire, non du sein de la richesse, de l'opulence, des honneurs, mais du milieu de ces classes humbles d'où il a tiré son propre Fils et les Apôtres. Il lui a donné les qualités propres à l'accomplissement de la vocation à laquelle il l'appelait. Il n'y pas d'effet sans cause. La grâce suppose la nature. La vertu est le fruit d'un germe divin déposé au fond des coeurs.

Pour celui-ci, il lui a été donné de naître d'une de ces familles patriarcales dont l'origine remonte aux premiers temps de la colonie et qui ont conservé intactes, comme un précieux héritage, les traditions de ces braves chrétiens qui laissaient derrière eux les douceurs de la patrie pour venir sur nos bords chercher une retraite plus propice, afin de travailler plus efficacement à leur salut ;

son aieule était la fille d'un de ces premiers colons qui ont défriché ces lieux historiques qui entourent la ville de Québec, la fille d'Abraham Martin. C'est là sa noblesse; ou plutôt, il n'en voulait pas d'autre que celle qu'estimaient tant les premiers chrétiens, la foi du Christ puisée dans l'atmosphère religieuse d'une famille bénie. Aussi, quel respect conserva-t-il toujours pour cette mère qui lui avait donné, avec l'existence du temps, les semences de la vie éternelle: devenu vieux, sacré evêque, il ne manqua jamais d'aller chaque jour, à la même heure, lui faire sa visite de gratitude et d'affection filiale. Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.

Dieu lui donna de connaître, aux jours de son enfance, les privations, les difficultés d'une existence précaire. De là, sans doute, ce que nous avons remarqué dans la suite, la modestie de ses goûts, son horreur du faste, la tournure pratique de son esprit, son talent d'utiliser les moindres ressources, l'ordre et l'économie qui régnaient dans sa maison.

Sa jeunesse ecclésiastique et sacerdotale se passa sous le toit vénéré d'une maison sainte où il vêcut en contact avec des hommes de Dieu, les Demers, les Aubry, les Cazeault et les autres directeurs du Séminaire de Québec, qui ont laissé un souvenir si vivace dans l'esprit de la génération qui s'en va. De là cette piété si vraie, si forte, qui ne fit que grandir avec le temps et qui devenait dans l'occasion sa dernière ressource, lorsque les moyens humains lui faisaient défaut. *Pietas ad omnia utilis est.*

Son esprit était essentiellement droit. Il voulait le bien. Quand il croyait l'avoir trouvé, il le poursuivait avec toute l'ardeur de ses convictions; aucun obstacle, aucune considération ne l'arrêtait; pour lui, de l'idée à l'action, il n'y avait qu'un pas. Je puis dire qu'il a été le soldat, le chevalier de la vérité.

Sa charité ne doutait de rien : pauvre, sans ressources, il bâtit des asiles, des hopitaux ; et ses oeuvres ont subsisté, ont grandi, elles fleurissent.

Son zèle fut infatigable et généreux. Il connut les commencements pénibles d'une pauvre mission. Plus tard, appelé par l'obéissance, il n'hésita pas à sacrifier les avantages d'un poste honorable et tranquille pour aller occuper une position délicate, non dans une cure, mais dans une desserte, au sein d'une grande ville. Il sut éviter les écueils, concilier les intérêts, amener des solutions. Ce n'était là, toutefois, qu'une préparation à des difficultés plus grandes, qu'il devait rencontrer dans la création et l'organisation de ce nouveau diocèse.

Cependant, il ne se découragea jamais ; car, Dieu lui avait donné la gaieté du coeur, l'égalité de l'esprit, la paix inaltérable de l'âme, ce qui retrempe les forces au milieu des plus grandes fatigues, et fait voir toujours le côté le plus brillant des choses. Qui n'a connu la vivacité de ses réparties, l'agrément de son commerce, les charmes de sa conversation ? N'était-il pas l'âme de ces réunions amicales, ou, pour me servir de ses expressions, de ces *congrès* devenus célèbres dans tout le diocèse de Québec ? Et sa fidélité à ses amis ! j'en connais quelque chose. Pourtant, je suis arrivé un des derniers dans le cercle de ses connaissances et de ses amitiés. Je comprends quelle doit être la douleur de ceux qui ont vécu dans son intimité un demi-siècle et au-delà, quel vide va se produire dans leur existence.

Enfin, pour donner une idée complète des qualités de celui qui nous occupe en ce moment, je n'aurais qu'à commenter les conseils que Saint Paul donnait à Tite son disciple. Il les a tous réalisés dans sa conduite. Il importe, disait l'apôtre, qu'un évêque soit prudent, *prudentem :* que de solutions difficiles auxquelles il a été associé ! Seuls

ses frères dans l'épiscopat pourraient dire les services que, sous ce rapport, il a rendus à l'Eglise du Canada. *Modestum,* pouvait-on mener une vie plus simple et plus modeste? *Benignum,* c'était le bon père au milieu de ses enfants. *Suae domi bene propositum,* quelle maison était plus réglée que la sienne? *Hospitalem*, la porte de son évêché était large comme son coeur, et comme ses amis s'y trouvaient à l'aise! *Filios habentem subditos,* ses fils étaient ses diocésains, ses prêtres. Comme l'obéissance leur était facile envers un tel père! *Doctorem,* il ne se passa peut-être pas un seul dimanche, sans qu'il ne montât dans cette chaire pour rompre à ses ouailles le pain de la parole de Dieu. *Justum*, j'avais donc raison de dire, au commencement de ce discours, qu'il était juste. Il a toujours marché dans les voies du Seigneur. *Placuit Deo.*

II.

Monseigneur Racine n'était pas homme à se renfermer dans le cercle d'une influence ordinaire. Sans le rechercher, par la force des choses, il rayonnait autour de lui. Il s'est trouvé mêlé à toutes les questions qui ont agité notre pays, pendant près d'un demi-siècle. Un ancien disait: Je suis homme, rien de ce qui appartient à l'humaine nature ne m'est étranger. Monseigneur Racine aurait pu dire: Je suis canadien, je ne suis étranger à rien de ce qui regarde le Canada.

La colonisation fut toujours une question vitale pour la Province de Québec. Il s'agissait de créer de l'espace pour les familles grandissantes, pour les enfants d'Israel qui se multipliaient à l'instar des astres du firmament. Il comprit que l'agriculture était l'état normal de notre pays, la ressource première de notre population, que les campagnes seraient toujours le boulevard de notre foi et de notre nationalité, pépinières de familles patriarchales,

de vocations ecclésiastiques et religieuses, de caractères vigoureux et d'âmes fortement trempées pour remplir avec honneur les positions diverses dans toutes les classes de notre société.

Jeune, il fut à l'école d'un homme supérieur, qui, du fond de sa retraite, exprimait sur le sujet de la colonisation les idées les plus justes et les plus pratiques, M. Holmes; à l'école de Bernard O'Reilly qui, avec l'ardeur d'un enfant d'Erin, parcourait les vieilles paroisses et s'enfoncait en brave pionnier dans les bois francs. Encore vicaire, de la Baie St Paul, il traversait les montagnes du Saguenay, et était un des premiers qui vit abattre, sur les bords du Lac St Jean, ces forêtes plantureuses, que remplacent aujourd'hui de belles paroisses, où l'on a taillé un vaste diocèse, le plus catholique peut-être du monde entier, le grenier futur du Canada. Plus tard, missionnaire dans les cantons de l'Est, pour encourager ses paroissiens, il travailla de ses mains, il arrosa le sol de ses sueurs. Il ne se doutait pas qu'il y reviendrait un jour continuer son oeuvre, comme premier pasteur d'un diocèse qu'il rendrait, en peu d'années, prospère et florissant.

Ces cantons si beaux, si fertiles, avec leurs riches forêts, leurs coteaux aux croupes arrondies, leurs rivières limpides, le miroir de leurs lacs pittoresques, leurs campagnes si bien cultivées par la science agricole de l'Angleterre et de l'Ecosse, étaient pratiquement fermés aux Canadiens-Français par des lois de circonstance, par des entraves d'un autre âge, et par les préjugés. Les préjugés sont tombés, ces lois n'existent plus, et les deux populations amies marchent dans une harmonie parfaite vers l'émulation et le progrès; et personne plus que Monseigneur Racine n'a contribué à amener cet heureux résultat. Il a protégé les siens, mais aussi il a respecté le

droit des autres, il s'est montré libéral et indulgent pour les convinctions sincères; dévoué aux intérêts publics, citoyen aux vues larges, il s'est gagné l'estime et le respect de toutes les classes de la société, et nous n'avons pas besoin d'autre preuve que le deuil public qui enveloppe aujourd'hui la ville de Sherbrooke tout entière, sans distinction de race ni de croyance religieuse.

Il est un homme qui avait préparé les voies au nouvel évêque, le grand vicaire Dufresne. Tous deux se sont traités avec grandeur d'âme et générosité; le curé n'abandonna ni son poste ni son évêque; l'évêque en fit son bras droit, l'homme de son conseil. Ils vécurent l'un à côté de l'autre, s'aidant, se soutenant, comme ces deux oliviers dont parle l'Ecriture. Et tous les deux resteront dans une même auréole de reconnaissance et d'affection, au fond des coeurs des citoyens de la ville et du diocèse de Sherbrooke.

Il visitait ses prêtres avec amour, s'informait avec intérêt de leurs affaires, voyant à ce que les dettes des chapelles fussent payées en temps convenable, prenait les mesures pour en élever de nouvelles dans les endroits où le besoin se faisait sentir, se montrait ingénieux pour venir en aide aux missions les plus pauvres, pourvoyait à la construction d'écoles dans chaque paroisse. Quand il arriva à la tête de son nouveau diocèse, il trouva 27 prêtres, 25 chapelles et 27,000 fidèles; aujourd'hui, le nombre des prêtres s'élève à 84, celui des paroisses à 54, celui des fidèles à 60,000. En procurant à ses diocésains les consolations du culte, les facilités de la desserte, il les attachait au sol, et il en attirait de nouveaux qui venaient grossir le troupeau qu'il conduisait avec tant de sagesse. A ce point de vue, il peut être rangé au nombre des plus grands colonisateurs du pays, de ses premiers bienfaiteurs.

Sa sollicitude pastorale accompagnait nos compatriotes jusque sur la terre étrangère, lorsque le besoin, les circonstances, ou l'esprit d'aventure les poussait dans la République voisine. Quel est l'avenir que le bon Dieu réserve aux nôtres sur la terre étrangère? Ce n'est pas le temps d'étudier cette question. Qu'il me suffise de dire que, certainement, il doit y avoir un plan providentiel dans cette migration, que tout le monde cherche à entraver, et que personne n'a pu arrêter. Ce plan ne peut être autre que la diffusion de la foi: aussi, voit-on là-bas les Canadiens bâtir des églises, élever des écoles paroissiales, être les plus fidèles observateurs sous ce rapport des décrets du Concile de Baltimnre. Mais, pour répandre la foi, faut-il d'abord la conserver. Tout le monde sait que la langue, les moeurs, les coutumes, pour les masses populaires, sont le plus fort boulevard de leurs traditions religieuses. C'est pourquoi, tout dernièrement encore, le Saint-Père a-t-il fait un appel chaleureux pour que le monde catholique aide, aux Indes, à la création d'un clergé national, afin que les prêtres de ce pays étrange comprennent mieux les manières de faire de leurs ouailles. Ces principes sont de tous les temps, de tous les lieux. Le difficile, je l'admets, est de les appliquer avec sagesse et prudence. Rome sait avec quel calme, avec quelle modération, avec quelle connaissance de cause, Monseigneur Racine a traité ces questions délicates, mais aussi avec quelle fermeté et quelle énergie. Rome le sait, mais nos compatriotes ne sauront jamais peut-être tous les services qu'il leur a rendus: secret qui descendra avec lui dans la tombe, secret dont la révélation, la récompense est au ciel.

III.

Un autre intérêt général qui tenait au coeur de Monseigneur Racine, c'est celui de l'éducation. Comme je l'ai dit, il voulait qu'on établit des écoles même dans les plus petites localités. Il desirait que tous les paroissiens fussent instruits, mais non pas qu'ils devinssent tous des savants. Il savait que dans le corps social, comme dans le corps humain, s'il y a une tête et des yeux, il doit y avoir aussi des mains et des pieds.

Le développement qu'il donna à son collège est, ni plus ni moins, merveilleux. Il le mit sur un pied d'égalité avec les maisons les plus anciennes; pauvre en prêtres, il fit que son Séminaire devint riche en élèves, riche en professeurs. Même, il n'hésita pas à faire des sacrifices, je pourrais dire audessus de ses forces, pour envoyer quelquesuns de ses meilleurs sujets puiser la science aux vraies sources, aux universités romaines.

C'est le cas de dire que, avec ses collaborateurs du collège, il est un nouvel exemple de ce que le clergé peut faire pour l'éducation. Sans le clergé, après la conquête, en des temps difficiles, dans un pays relativement pauvre, il n'y aurait pas eu d'éducation populaire pour les Canadiens-Français; c'est lui qui, à force d'industrie, en donnant son temps, ses modiques ressources, en mettant les pensions à la portée de toutes les bourses, c'est lui qui a allumé et entretenu le feu sacré de l'instruction; il continue son oeuvre de dévouement. Après cela, vera-t-on des ingrats oublier le passé, méconnaitre le présent, compromettre l'avenir, tourner contre leur mère l'arme de l'éducation qu'elle a mise entre leurs mains? C'est possible. Soyons sans crainte, et, éducateurs de notre jeunesse, continuez tranquilles votre sublime mission. C'est possible. On a vu un Absolon se révolter contre son

père. Prions Dieu que les égarés n'aient pas le sort du fils rebelle.

Monsigneur Racine sut mettre son collège sur un pied susceptible d'améliorations successives. Les temps marchent, les circonstances changent, il se présente des besoins nouveaux: il voulait être prêt à les satisfaire. Mais on ne le vit jamais s'engager dans des essais dangereux. Il aurait désiré une évolution, non une révolution. L'avenir devait reposer sur la base des vieilles traditions. Un système qui avait formé les hommes qui ont sauvé la patrie, peut former encore ceux qui sont chargés de la conserver. Ce qui convient à un peuple, ne convient pas toujours à l'autre. Nos méthodes doivent être conformes au génie de la race canadienne-française, race littéraire, race logique, subtile et philosophique. Il avait sur cette matière des idées claires, arrêtées: si elles triomphent, l'union n'en deviendra que plus profonde entre les prêtres et les laïques. Et pourquoi serions-nous divisés? Ne sommes-nous pas les fils d'une même mère? Les prêtres sortent du peuple; ils y ont leur père, leurs frères, leurs amis d'enfance. Le même sang coule dans leurs veines, leurs intérêts sont communs. Marchons donc la main dans la main, et la patrie sera grande.

Au sommet du système de notre haute éducation se trouve une institution vénérable, qui était doublement cher au coeur de Monseigneur Racine, je veux dire l'Université Laval. Sortie du Séminaire où il avait puisé son éducation, elle partageait avec lui le meilleur de ses affections. Il était fier du bien qu'elle avait produit, qu'elle produit encore, et il reposait sur son avenir les plus belles espérances. Je l'ai souvent entendu répéter les idées suivantes, à peu près dans ces termes. « Une institution qui est le fruit de tant de sacrifices, qui a été arrosée de tant de sueurs, de labeurs et de dévouement, qui est marquée

au coin des oeuvres durables, au coin des épreuves, et qui est l'objet d'une si paternelle sollicitude de la part du Souverain Pontife, ne peut que s'enraciner dans le sol et grandir. Oui, ajoutait-il, je la veux grande, belle et large, non sectionelle, mais provinciale, abritant sous son ombre toute la jeunesse de la province, favorisant les intérêts divers, se développant sous la bénigne influence et la haute protection de l'épiscopat, gloire nationale dont le foyer rayonnant sera toujours au lieu où il fut établi d'abord. » Et je disais: Amen, ainsi-soit-il.

Zèle, foi, charité, patriotisme, voilà quelques-unes des leçons que nous donne en ce moment Monseigneur Racine du haut de son catafalque, comme du haut d'une chaire où il apparait pour la dernière fois. Ne les oublions jamais. Surtout, rappelons-nous que l'Esprit-Saint a établi les évêques pour régir l'Eglise de Dieu. L'épiscopat a été l'égide qui a protégé la nation aux mauvais jours de notre histoire; il reste encore la forteresse la plus solide de notre nationalité. Pressons-nous autour de lui. S'il nous arrivait de mépriser ses enseignements, ses directions, sachons que, de ce moment, nous aurions perdu notre force de cohésion, et, avant longtemps, nous aurions disparu de la liste des nations. C'est pourquoi, prêtres, peuple de Sherbrooke, je souhaite que Dieu vous accorde pour évêque un homme saint (très-saint si c'est possible), mais aussi un homme prudent et fort, afin qu'il puisse, avec ses frères dans l'épiscopat, conjurer les orages qui s'amoncellent à l'horizon. *Sacerdos et pontifex*, ô vous qui ne cessez pas d'être prêtre et pontife dans les demeures éternelles, *et virtutum opifex,* au nom des vertus dont vous nous avez donné l'exemple, *pastor bone in populo,* pasteur si bon pour votre peuple, soyez-lui bon

jusqu'à la fin, *ora pro nobis Dominum,* priez pour lui le Seigneur, et obtenez lui un successeur digne de vous.

Cependant, mes frères, en ce moment, vous lui devez votre prière. Unissez donc vos supplications à celles de l'Eglise. *Libera me Domine,* délivrez le, Seigneur, des rigueurs de votre justice, si déjà vous ne l'avez fait. Il a été un bon serviteur, accordez-lui la récompense du serviteur fidèle: *Euge, serve bone et fidelis*, courage, bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de votre Seigneur. Donnez-lui le lieu du repos, de la lumière, et de la paix.

II.

St Lin des Laurentides, 22 octobre 1892.

Sa Grandeur Mgr A. Racine [1],
Evêque de Sherbrooke.

Monseigneur,

Dans ce mois d'octobre, comme vous le savez, le Syndicat financier, bambin qui porte dans ses flancs les destinées de l'Université à Montréal, s'est mis en mouvement, et a commencé ses opérations par travailler à compléter son organisation, afin d'être sur une voie solide, lorsqu'elle entrera dans les pas et démarches monétaires que lui imposera nécessairement un avenir assez prochain.

Le six, il se réunissait pour la première fois. Nombreuse assistance. Mgr. l'Archevêque présidait, je fus élu secrétaire provisoire. On expliqua la lettre et l'esprit de notre acte d'incorporation; comme de raison, c'était une révélation pour plusieurs. Un des délégués souleva quelques objections un peu fortement, ce qui eut

[1] *Ad memoriam rei,* je reproduis ici cette pièce, qui a été oubliée, à son numéro d'ordre, dans les publications précédentes.

au moins l'avantage de faire ressortir plus clairement des points constitutifs du bill. Puis, il fut choisi un comité pour préparer les règlements qui doivent régir le fonctionnement du syndicat: MM. Dumesnil, Jetté, Pagnuelo, Hingston, Lafontaine, Marchand et Proulx. Il ne pouvait être fait plus d'ouvrage dans une assemblée préliminaire; mais on a lieu, je crois, d'être content de l'intérêt que les membres nouvellement élus de la corporation ont porté aux fonctions qui leur ont été dévolus, ainsi que de l'esprit, en général, qui a régné dans leurs délibérations.

Le Comité s'est réuni, jeudi, 13 octobre: présents MM. Dumesuil, Jetté, Pagnuelo, Marchand et Proulx; et jeudi le 20, présents MM. Dumesnil, Jetté, Pagnuelo et Proulx. Des règlements ont été préparés pour le choix des délégués, des membres électifs de la Corporation et des Gouverneurs, pour l'élection des officiers, etc.; et il fut décidé d'appeler une seeonde réunion générale pour samedi, le 22 du courant, dans le but surtout d'approuver ces règlements, afin de mettre la Corporation et les Gouverneurs en état de pouvoir, le plus tôt possible, entrer pratiquement en fonction au point de vue des affaires. Cette assemblée peut avoir des résultats aux conséquences les plus graves, c'est pourquoi j'en recommande les travaux à vos bonnes prières.

Il nous reste à élire cinq membres de la Corporation, deux prêtres et trois laïques. Le règlement projété demande que tout candidat soit proposé par cinq membres, et par écrit. J'ai l'intention pour ma part, de proposer M. X. et le Rév. Père Jesuite Z. Et voici mes raisons.

M. X. est un jeune avocat de talent, au bon esprit, très-bien disposé vis-à-vis l'Université, très-actif, à l'influence toujours grandissante. Nous avons besoin dans notre corps, pour l'organisation des fêtes publiques, pour

la culture et la direction de l'opinion extérieure, pour la poursuite des circonstances qui peuvent amener des dons à l'Université, nous avons besoin, dis-je, de quelques hommes d'une activité qui ne se fatigue jamais.

Les Jésuites, de par notre bill, n'ont pas de représentant dans notre Corporation, comme leur collège n'est pas au nombre des neuf maisons d'éducation affiliées à Laval. Les Jésuites représentent une grande somme d'influence dans le pays; je crois qu'il n'est ni opportun ni sage de les laisser en dehors. S'ils refusent d'accepter l'offre que nous leur ferons d'un siège *in sacro corpore nostro,* nous aurons toujours à notre accompte le mérite de notre bon vouloir à leur égard.

Or, donc, Monseigneur, je viens vous demander de vouloir bien appuyer mes candidats, de votre signature. Dans ce cas-là, il vous suffirait de signer le bulletin que je vous envoie ci-inclus. Je fais la même demande à tous les Evêques de la Province de Montréal, et je présenterai ce bulletin à Mgr l'Archevêque à son retour des Etats-Unis.

Vous n'êtes pas sans avoir vu certains articles de journaux qui vont à dire que l'Université tombe *en Castor.* C'est l'homme ennemi qui voudrait semer l'ivraie et la zizanie. La bonne Providence qui veille sur notre œuvre fera, comme par le passé, que tous ces efforts produiront l'effet contraire à celui qu'on désire, et tourneront à bien. Confiant en Dieu et dans votre haute protection, je poursuivrai ma route sans fléchir, et me souscris avec le plus grand respect,

De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le très-humble et très-dév. serviteur,

J. B. Proulx *ptre.*

III.

Certaines

Correspondances dans les Journaux.

« Mentez, mentez, disait Voltaire à ses disciples, il en restera toujours quelque chose. »

Publiez dans les journaux des rumeurs, des *on-dit*, des suppositions, des racontars, des insinuations, il en restera toujours quelque chose.

Ou vous n'avez pas connaissance de l'article, vous qui êtes attaqué, et il demeure sans réfutation; ou l'ayant lu, vous jugez à propos de ne pas le réfuter, parce que votre temps est pris par des occupations plus pressantes, ou bien parce que ce serait donner trop d'importance à des hommes qui veulent pêcher en eau trouble; ou, si vous le réfutez, la réfutation ne tombe pas sous le yeux de ceux qui ont vu ces attaques indirectes. Et, tout le temps, le mal se fait.

L'Université Laval à Montréal connait cette guerre de *guerrillas;* chaque fois qu'il se présente pour elle le réglement de quelque question grave, soit à Montréal, soit à Québec, soit à Rome, on peut être certain de voir tomber dans les journaux toute une avalanche de petits articles insidieux, sans signature: le fait, non du grand public intelligent à Montréal qui n'est pas contre nous, mais de quelques hommes, qui se cachent dernière leur armure d'anonyme, qui n'ont pas le courage d'exposer leurs opinions visière rabattue.

C'est ce qui est arrivé, entr'autres fois, à la fin de novembre 1893, alors que les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal et les Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal demandaient au Gouvernement de la

Province de Québec une allocation pour le siège montréalais de l'Université, et au mois de février 1894, quelques semaines avant le départ pour Rome d'un personnage éminent.

Ces adversaires appartiennent à trois classes: 1° à la classe de nos *Petits Radicaux* qui voudraient avoir à Montréal une Université tout-à-fait laïque, je veux dire sans contrôle religieux; 2° à la classe des *Amis à outrance du Séminaire de Québec*, qui voudraient voir revenir l'ancien régime, sous lequel se sont produites nos déplorables divisions du passé; 3° à la classe des *mécontents*, très peu nombreux, parmi les universitaires, qui voudraient ils ne savent trop quoi.

Je donne, à la suite de ces remarques, deux de ces correspondances, choisissant, dans le tas, les deux plus sérieuses; et l'on verra, par quelques notes au bas des pages, qu'elles pullulent d'erreurs. La première a été écrite ou inspiré par un ami des mécontents, la seconde par un ami à outrance du Séminaire de Québec; quant à nos Petits Radicaux, il n'est pas besoin de les citer ici, on connait assez sans cela leur manière.

I.

Les finances de Laval.

(De *La Patrie* du 17 février 1894).

Une crise est imminente dans les affaires financières de l'Université Laval [1]. Voilà ce que l'on dit couramment aujourd'hui dans la rue. Depuis assez longtemps, cette crise se préparait. Les professeurs des facultés de droit et de médecine ont fait tous leurs efforts pour détourner cette crise; mais ils n'ont pu y réussir.

[1] Il n'a jamais existé l'ombre d'une crise.

La question est très simple ; elle peut se résumer par cette phrase : « L'Université Laval n'a pas à sa disposition assez d'argent pour donner un enseignement satisfaisant. »

Les professeurs ne sont pas rémunérés [1], et les étudiants se plaignent à bon droit de ne pas recevoir dans cette institution une éducation conforme à leurs goûts et à leurs aptitudes [2].

Le mécontentement est général, et l'on se plaint surtout des autorités religieuses qu'on accuse de détenir entre leurs mains des fonds qui, dans l'origine, étaient destinés à l'université [3].

Une source de revenus, pendant les sept dernières années, consistait en une certaine somme retenue sur le montant payé par les fidèles pour faire dire des messes pour les morts [4]. Le prix d'une messe pour le repos de l'âme d'un défunt est de vingt-cinq centins. Cette somme est payée à l'Eglise, et forme un revenu important. Chaque prêtre ne peut dire qu'une messe par jour suivant les règlements canoniques, et le nombre de messes commandées par les fidèles du Canada est tellement considérable que le clergé du pays n'y peut suffire. Pour éviter cet inconvénient, l'excédant des messes est envoyé dans d'autres pays; de sorte qu'aujourd'hui le clergé ca-

[1] Ils n'ont jamais été, dans le passé, aussi bien rénumérés.

[2] Voir, plus loin, la protestation du Président des Etudiants, qui nie la chose formellement, *protestant énergiquement au nom de ses confrères.*

[3] Les Autorités religieuses, loin de retenir quoique ce soit, ont fait des dons nombreux et généreux. De ces avancés de ma part, ou dénégations, on trouve la preuve dans ce volume, *Actes des Administrateurs, Gouverneurs et Vice-Recteur de l'Université Laval à Motréal*; il suffit, pour s'en convaincre, d'y jeter un coup d'oeil sur la table des matières.

[4] Et aussi pour les vivants, M. le Canoniste de gazette.

tholique romain en Egypte, en Palestine, et en un mot dans tout le monde [1], dit les messes pour le repos des âmes des fidèles décédés en Canada. Ces messes ne coûtent que 15 cents, laissant entre les mains des évêques une balance de dix centins par messe.

Il y a sept ans, Léon XIII promulgua une bulle [2] ordonnant que le revenu de ces dix centins, P. 12,000.00 par année, soit divisé également entre l'Université Laval de Québec et la succursale de cette université à Montréal. Cette somme de P. 12,000.00 demeure entre les mains des évêques de la province ecclésiastique de Montréal où elle est collectée, et l'université Laval de cette ville est supposée en recevoir P. 6,000.00 [3]. Depuis la promulgation de la Bulle du Pape, l'accumulation de cette somme de P. 6,000.00 par année devrait former, sans intérêt, quelque chose comme P. 40,000.00 mais, suivant l'expression de l'un des professeurs, ces derniers n'ont pas vu un rouge liard [4], et aucun compte ne leur a été rendu [5].

De plus, il y a les P. 40,000.00, provenant des Biens des Jésuites. On dit qu'une somme de P. 15,000.00 a été payée au syndicat financier de l'Université, mais il reste encore une somme de P.25,000.00, dont on n'a pas rendu compte [6]. Quelques professeurs penchent la tête et disent qu'ils se

[1] C'est un peut fort.

[2] Ah! certes, une bulle!

[3] Tout ce qui provient de cette source a été employé pour l'Université, jusqu'au dernier centin.

[4] Si ce professeur n'a pas vu, c'est qu'il a des yeux pour ne point voir; car, il a touché, indirectement et *très directement*, sur cet argent, plus d'un liard, rouge ou bleu.

[5] Les comptes ont été rendus. Voir les diverses redditions de comptes, au cours de ce volume.

[6] Les redditions de comptes, qu'on peut consulter dans ce volume, disent le contraire. Parce qu'elles n'ont pas été publiées dans les journaux, on les nie: mais, je vous le demande, quelle institution rend ses comptes aux gazettes?

doutent à quoi cet argent a servi, mais qu'ils ne veulent pas publier maintenant ce qu'ils en savent [1]. Ailleurs, on dit tout haut qu'une partie de cet argent a été employé à la construction de la cathédrale de St Pierre [2].

Les professeurs sentent que Laval est dans une position inférieure [3]. Ils voudraient voir cette institution occuper un rang d'honneur parmi les universités du continent.

Tous leurs efforts tendent vers ce but. Mais ils ne sont pas secondés par qui de droit. Ils sont obligés de s'en tenir pratiquement, quant aux dépenses que nécessite l'amélioration graduelle de l'enseignement, à ce qu'ils reçoivent comme salaire.

La faculté de médecine compte 315 étudiants. Le montant payé par ces élèves peut s'élever à P. 24,000.00 environ. Cette somme est sous le contrôle de la faculté qui doit payer des intérêts, pourvoir à l'entretien de la bâtisse et au paiement des salaires des professeurs [4].

Il ne reste rien à la fin pour l'achat d'appareils scientifiques, ou pour améliorer généralement l'enseignement. Le syndicat financier, quand on lui demande des fonds, répond qu'il n'en a pas [5].

1 Insinuation malveillante, qu'aucun professeur, j'en suis certain, n'oserait soutenir de sa signature.

2 *On-dit* aussi peu croyable que odieux.

3 Le Corps des Professeurs pourrait adresser au ciel la prière: *ab amicis nostris, libera nos, Domine.*

4 La bâtisse principale de l'Université, sur la Place Jacques Cartier, où se donnent tous les cours en médecine, excepté ceux de dissection, est complètement aux frais du Syndicat financier: entretien, chauffage, gaz, eau, taxes. La très grande partie du revenu annuel susdit, que cette correspondance parte à 90,000 francs, passe en honoraires pour les professeurs: après tout, ce n'est pas si mal.

5 Le Syndicat financier, avec un dévoument digne de tout éloge, s'occupe, (et a réussi) à construire une bâtisse, dont Professeurs et Elèves ont absolument besoin: il ne peut tout faire à la fois.

Il y a quelque temps, une délégation s'est rendue auprès de Mgr Fabre et lui a demandé le paiement des P. 6,000.00 provenant des messes. Il fut répondu que cet argent était destiné à des fins ecclésiastiques généralement quelconques [1]. Les professeurs, s'appuyant sur la bulle de Léon XIII, prétendent le contraire.

Les étudiants, de leur côté, menacent de laisser l'Université en corps [2]. Ils réclament avec raison une éducation équivalant au moins à la valeur de l'agent qu'ils paient. Ils aiment leur *Alma Mater* et ne la quitteront qu'à regret. Mais ils seront forcés de se soumettre à cette nécessité, si un effort n'est fait pour améliorer l'enseignement qu'on leur donne.

M. l'abbé Proulx est parti par l'Europe avant-hier [3]. On a dit qu'il était parti avec P. 1,500.00 que lui avaient données les évêques de la province ecclésiastique de Montréal à même les fonds de l'Université [4]. On a nié que cet argent avait été fourni par les évêques; mais on n'a pas dit qu'il n'était pas une partie des fonds de l'Université.

Comme question de fait, a dit un professeur de la faculté de médecine, c'est le syndicat financier qui a souscrit P. 1,500.00 à M. Proulx pour lui permettre d'aller faire une cure en Europe [5]. Le chanoine Archambault a

[1] L'Archevêque de Montréal n'a pas répondu cela: c'est évident.

[2] Voir plus loin le démenti public que donnent les Etudiants a cet avancé: « Jamais, disent-ils, une semblable résolution n'a été prise par nous; c'est une assertion purement gratuite. »

[3] Ce jour-là, M. l'abbé Proulx allait et venait bien tranquille dans Montréal, le lendemain il était à St-Lin. Il ne pensait même pas à faire un voyage en Europe, et il ne l'a pas fait: bien renseigné l'*Informer*.

[4] Les Evêques ne lui ont jamais donné P. 1,500.00 pour faire un voyage: *on-dit* tout-à-fait mal dit.

[5] Erreur, tout comme dans le cas des Evêques.

déclaré ces jours derniers à un citoyen que les évêques n'avaient pas voté cette somme, mais qu'elle avait été fournie par le syndicat [1]. Il a ajouté que les argents provenant des messes avaient été payés au bureau de direction de l'Université.

Les professeurs disent: « Comment se fait-il que le syndicat financier trouve P. 1,500.00 pour envoyer M. Proulx en Europe, et qu'il ne puisse donner un sou pour l'Université [2]? »

Car, il y a quelque mois, les professeurs de la faculté de médecine ont demandé de l'aide, et M. Proulx, en sa qualité de secrétaire financier de l'Université, a répondu par écrit que le syndicat n'avait pas un centin en caisse [3].

La nouvelle bâtisse que l'on construit sur la rue St-Denis sera, dans l'opinion des professeurs, un nouvel éléphant sur les bras de l'Université [4]. Le séminaire de St-Sulpice a souscrit P. 74,000.00 pour cet édifice, et l'on construit une bâtisse qui va coûter P. 150,000.00.

L'Université va se trouver, en prenant possession du nouvel édifice, avec une dette de P. 76,000.00 [5]. De plus, les P. 74,000.00 promises ne seront payées que dans vingt ans [6].

[1] Erreur: M. le Chanoine Archambault n'a pu dire cela.

[2] Après que les faits ont été rétablis, comme ils viennent de l'être dans ces quelques notes, cette réflexion tombe à l'eau, comme la correspondance toute entière, du reste.

[3] M. Proulx n'a pas répondu de cette façon. Voir sa réponse au N.° LXXXIII de ce volume.

[4] Le Syndicat financier n'a pas voulu construire un éléphant, mais un édifice qui ferait honneur à l'Université, et qui ne serait pas à recommencer dans quelques années: aujourd'hui que la bâtisse est construite, les hommes d'affaires, et le public en général, lui donnent raison.

[5] Les calculs de M. l'*informer* pourraient bien se trouver aussi en défaut que ses avancés.

[6] Petite erreur de *treize ans,* au moins.

Le chanoine Archambault, interrogé hier par un journaliste, a déclaré qu'il ne savait absolument rien des difficuités dans lesquelles se trouve l'Université [1]. « Je n'ai rien à faire avec les affaires de l'Université, a-t-il dit. »

M. Eugène Lafontaine, secrétaire de la faculté de droit, dit qn'il ignore tout à fait d'où viennent les P. 1,500.00 données à M. Proulx.

— Si cet argent provient, comme certains dignitaires ecclésiastiques l'ont déclaré [2], des sommes payées pour les messes, ne fait-il pas partie des fonds de l'Université ? a-t-on demandé à M. Lafontaine.

— Certainement; cet argent appartient à l'Université, en vertu d'un décret de Léon XIII ; mais ce sont les évêques qui les perçoivent [3].

— A-t-on reçu à l'Université une partie de ces sommes ainsi collectées ?

— Nous n'avons encore rien reçu, bien que les évêques aient dû en recevoir [4].

Les autorités religieuses n'ont pas encore rendu compte des P. 40,000.00 qu'elles ont reçues des biens des Jésuites.

L'honorable Horace Archambault a parlé exactement dans le même sens que M. Lafontaine, en ce qui concerne l'argent provenant des messes. Les évêques n'ont pas encore rendu compte, a-t-il dit [5].

Comme conséquence de l'état de choses actuel, les étudiants en médecine sont en pourparler avec l'Université

[1] Lorsque M. le Chanoine Archambault, qui aurait du en savoir long sur ce sujet, s'il eut existé quelque chose, proteste qu'il ne sait rien, n'est-il pas étonnant que d'autres, qui n'ont pour se renseigner que des rumeurs évidemment crées par la malveillance, prétendent en savoir si long.

[2] *Certains* est un mot trop vague pour être pris au sérieux.

[3] Et aussi en disposent.

[4] L'Université a reçu. Voyez les comptes.

[5] Même erreur que ci-dessus signalée.

McGill. Ils iront en bloc à cette université, si les conditions de Laval ne sont pas changées [1].

En réponse à un reporter, l'hon. juge Jetté, doyen de la Faculté de Droit et membre du Syndicat Financier, dit qu'il ne croit pas que les gouverneurs aient voté aucun montant quelconque à l'abbé Proulx. Cela n'a été fait à aucune des assemblées auxquelles il a assisté ; mais, depuis quelque temps il n'y a pas assisté, parce qu'il ne partage pas les opinions des autres membres sur les questions financières.

— Avez-vous jamais eu connaissance que la somme de P. 6,000.00 provenant des messes ait été payée à l'Université Laval?

— Je ne crois pas. Cet argent était spécialement alloué à l'Université par le Pape, mais ne lui a jamais été payé [2]. On a demandé d'en rendre compte, mais cela n'a jamais été fait. L'argent est indubitablemen la propriété de Laval et devrait lui être remis.

— Et, au sujet des P. 40,000.00 des Jésuites, M. le juge, qu'avez-vous à dire ?

— Ici encore on ne nous a pas rendu compte. Une somme de P. 15,000.00, je crois, a été payée à l'Université par les Evêques qui n'ont plus aucun contrôle sur ce montant. Mais que sont devenues les autres P. 25,000.00 ? Mystère [3]. Cette somme n'est certainement pas retournée à l'Université Laval, comme cela aurait dû se faire [4].

[1] Voir plus loin la protestation des Etudiantes, qui nient emphatiquement, ajoutant *que les gradués de Laval ne font pas plus mauvaise figure que ceux qui tiennent leurs diplômes de McGill.*

[2] Erreur. Voyez plus loin la lettre de M. le juge Jetté, qui proteste *que l'on a donné à ses paroles une couleur qui en change le sens et la portée, et qu'on le fait affirmer des choses qu'il ne connait pas.*

[3] Oui, pour qui ne veut pas connaitre.

[4] M. le juge Jetté, dans sa lettre de rectification, au sujet de

— D'où vient le salaire de l'abbé Proulx?

— J'ai compris que ce salaire est pris à même les P. 6,000.00 qui sont entre les mains des Evêques, ainsi qu'on a fait pour certaines autres dépenses. Je suis sûr que le syndicat ne lui a jamais voté cette somme de P. 1,500.00. L'abbé Proulx nie que cet argent lui vienne des fonds de l'Université, et je suis convaincu qu'il a raison.

— Si l'on suppose que les Evêques considèrent cette somme de P. 6,000.00 comme propriété ecclésiastique, ils pourraient avoir voté les P. 1,500.00 sur ce montant et se baser là-dessus pour dire que cet argent ne vient pas de Laval[1]?

— Certainement, tel pourrait être le cas. Le syndicat n'a aucun pouvoir sur cet argent, quoi qu'il lui appartienne.

— Que pensez-vous, M. le juge, de cette nouvelle bâtisse que l'on est en voie d'ériger?

— Je ne suis nullement en faveur de ce projet. Le Séminaire a fourni P. 74,000.00, et l'on est en voie d'ériger un édifice qui va coûter P. 150,000.00. Les fondations seules, m'a-t-on dit, coûtent déjà P. 14,000.00[2]. Quand le nouvel édifice sera terminé il sera déjà grevé d'une dette de P. 80,000.00[3]. Je suggèrrais de construire un bon édifice dans lequel seraient donnés les cours, en employant pour cela P. 40,000 sur le don du Séminaire. Cet édifice qui

cette obbligation, dit qu'il *serait bien en peine de se prononcer*. Monsieur l'*Informer*, lui, n'est pas si en peine.

[1] Jamais, ni dans les assemblées d'Evêques, ni dans les réunions du Syndicat Financier, il n'a été question de cette somme de P. 1,500.00.

[2] Petite erreur de quelques milliers de piastres.

[3] Calcul plus que problématique.

aurait eu huit étages aurait pu rapporter P. 4,000.00 par année [1].

Cette somme, avec les intérêts sur les P. 30,000.00, balance du don du Séminaire, les P. 6,000 provenant des messes, les honoraires provenant des étudiants et autres sources, nous fourniraient les moyens de continuer l'oeuvre de l'Université. Mais construire une nouvelle bâtisse qui doit coûter le double de la somme avancée, c'est absurde [2].

— Savez-vous qui a demandé une reddition de comptes pour les fonds non payés?

— Le Dr Fafard en a demandé une, mais ne l'a jamais obtenue [3]. Je crois cependant qu'une reddition de comptes sera demandée sous peu.

II.

L'Univèrsité Laval.

(Du *Monde* du 20 février 1893).

Monsieur le Directeur,

Je n'étais pas membre du défunt syndicat ffnancier de l'Université Laval; je ne fais pas partie des administrateurs

[1] Huit étages d'une bâtisse universitaire à l'usage de 500 étudiants pour P. 40,000.00! Evidemment l'*Informer* est aussi fort en construction qu'en veracité d'informations.

[2] Voyez un peu plus loin comment l'honorable juge renverse l'échaffandage d'avancés erronés qu'on lui prête: à peine surnage-t-il, de toute cette conversation qu'on lui met dans la bouche, un mot de vrai. Le reste de la correspondance est *á l'équipolent.*

[3] De quel droit M. le Dr Fafard aurait-il démandé cette reddirion de comptes aux Evêques? M. le juge Jetté nie avoir dit la chose, et je ne sache pas que le Dr Fafard se soit jeté dans ce ridicule-ci.

Ainsi, après avoir criblé et sassé les avancés de cette correspondance de quelques pages seulement, et encore avec bien peu de sévérité, on y trouve, répétées et rebâchées sous toutes les formes, une *quarantaine d'erreurs.*

Voilà à quels adversaires nous avons affaire!

de l'Université Laval à Montréal. Mais je m'intéresse à l'existence de cette université que tant d' intégristes voulaient rendre toute montréalaise [1]. C'est le motif de cette lettre.

J'ai entendu ces projets d'université de grands catholiques qui affirmaient qu'il fallait, dans l'intérêt du bien de l'éducation, remplacer les hommes au caractère distingué et scolastique que Québec nous envoyait. Monsieur l'abbé Proulx était alors à Sainte-Thérèse [2]. J'ai cru à la sincérité de ces grands hommes, mais j'en suis désabusé, je l'avoue.

Les rumeurs qui circulent me font croire que l'université a rétrogradé, qu'elle se meurt, ou qu'elle est morte [3]. L'on dit que l'argent manque, que les dissentions renaissent, et plus nombreuses ; que des protecteurs officiels sont là pour la tuer; que les professeurs et les élèves veulent passer sous le patronnat de McGill ; que ceux qui peinent paient les dépenses de ceux qui se promènent [4].

1 D'autres voudraient la rendre toute quebecquoise : mais *in medio stat virtus.*

2 *Citoyen,* l'auteur de cette correspondance, a voulu ici décocher un trait, dont l'abbé Proulx ne se porte pas plus mal.

3 *Citoyen* doit voir aujourd'hui, au moins, qu'elle était alors plus pleine de vie que jamais. Du reste, il le savait probablement fort bien, comme toute le monde autour de lui ; mais il est évident que *Citoyen* parlait, non pas tant pour le Canada que pour un pays lontain, où il voulait que parvint à temps l'écho de ses paroles calculées.

4 Insinuation que ne devrait pas faire, pour me servir des expressions de *citoyen,* un homme *au caractère distingué et scolastique.* L'abbé Proulx, qui avait peiné pendant près de cinq ans, pour régler des difficultés que lui avaient laissées en héritage des *hommes au caractere scolastique* venait de tomber victime d'un accident, au service même de l'Université. Ses médecins lui avaient conseillé un voyage de santé, et il voyageait aucunement aux frais ou au préjudice de qui que ce soit parmi les professeurs de l'Université.

S'il y a de l'exageration dans ces rumeurs, il y a aussi de la vérité, c'est indéniable.

C'est très vrai [1] que la nouvelle corporation n'est qu'un fontôme; que ce n'est pas une corporation multiple, comme la loi le disait, mais bien une corporation simple, dans laquelle un membre est le grand tout, entouré de nombreux collègues, ornant ou, du moins, remplissant sa cour tout à fait impériale [2].

C'est pourtant ces excès de pouvoir qui ont tué tous les projets d'université à Montréal.

Quant à l'université actuelle, tout n'est pas perdu; les suppliques doivent cependant être remplacées par des injonctions [3].

Les abus, que l'on met à la charge des gouvérneurs de l'Université Laval à Montréal, peuvent être redressés. Ils ont fait des contrats importants, sans consulter la corporation, dit-on [4]; mais mon avocat me déclare qu'un bref d'injonction peut arrêter la consommation de pareille illégalité.

[1] Non, M. le Citoyen, ce n'est pas tout à fait très... vrai : une Corporation, dont les membres tiennent, dans le cours de deux ans, 67 assemblées, (près de trois par mois en moyenne) soit générales, soit de Comité, régulierement convoquées, assemblées fécondes en résultats, comme vous le voyez maintenant, doit être un corps vivant, très vivant.

[2] Ce potentat est le Vice-Recteur, M. l'abbé J. B. Proulx. Accordez cela maintenant avec l'opinion de ceux qui font au nouvel état de choses reconnu par la loi le reproche de ne pas lui assurer assez de pouvoir.

[3] Telles injonctions n'ont jamais existé que dans les désirs de personnes, que les succès de l'Université à Montréal chagrinent.

[4] Mais ce *dit-on* ne dit pas la vérité, comme on peut le voir, au cours de ce volume, dans les procès-verbaux des assemblées des Administrateurs et des Gouverneurs de l'Université Laval à Montréal; alors, les illégalités et les abus de pouvoir n'existant pas, l'opinion de l'avocat, que *Citoyen* a consulté pour rien, n'a plus sa raison d'être.

Ils ont fait des gratuités sans autorisation de ces mêmes administrateurs; mais une simple action civile peut faire rentrer les fonds illégalement tirés de la caisse [1].

Ils n'ont pas soumis d'état financier pour l'année 1893 à la corporation, affirme-t-on; mais mon avocat me dit encore qu'un bref de *mandamus* peut les rappeler à ce devoir que la charte leur impose [2].

Les gouverneurs enfin n'exécutent pas les obligations que la législature leur a imposées [3]; l'on soutient qu'ils violent continuellement les instructions de l'autorité centrale [4]; mais mon avocat m'enseigne que le remède à ces maux viendra de la dissolution de la corporation par bref de *quo warranto.*

Car enfin, Monsieur le directeur, ne vaut-il pas mieux en finir avec les menées hypocrites et les mensonges officiels [5] qui font perdre à notre jeunesse les meilleures années pour l'étude, en la privant d'être dotée une bonne fois d'une université utile?

1 Quelles gratuités, de grâce?... Toujours des accusations vagues.

2 Ces *affirme-t-on,* comme les brefs de *mandamus*, tombent devant les donnés officiels, reproduits en leur entier dans ce volume.

3 Les quelles?

4 Un petit bout de preuve n'aurait pas été de trop pour soutenir ces *on soutient.* Toujours des accusations, et encore des accusations, mais des preuves, aucunes. Ou pourrait se contenter de répondre: *quod gratis affirmatur, gratis negatur.* Citoyen tient à *son avocat:* quel intérêt il porte à l'Université pour prendre tant d'informations légales!

5 Après cette avalanche d'accusations sans preuves, après la réfutation que leur donnent les faits et les documents, tout le monde peut voir où se trouvent, s'il y en a, pour me servir des expressions de *Citoyen,* les hypocrites et les menteurs; j'ai dit *s'il y en a,* car, dans les deux camps des « mécontents » et des « amis à outrance du Séminare de Québec » il pourrait bien n'y avoir, je préfère le croire, que des désappointés, aveuglés par le chagrin et le dépit, mauvais conseillers.

C'est la question que je soumets à la considération de vos lecteurs.

CITOYEN.

III.

PROTESTATION

De M. le Dr J. P. Rottot, Doyen de la Faculté Médicale U. L. M.

(Du *Monde* du 24 février 1893).

Monsieur l'Editeur,

Les professeurs de la Faculté de médecine de l'Université Laval se voient dans la nécessité de protester contre la correspondance publiée dans un certain journal, le 17 du courant. Les accusations qu'elle contient sont tellement graves qu'un simple sentiment de justice aurait dû le porter à nous les communiquer, avant de les livrer au public. Les contradictions qu'on y remarque auraient dû le mettre sur ses gardes, et le convaincre même que ces informations ne lui étaient pas données par des personnes bien informées. Si on avait eu la délicatesse de nous consulter, nous aurions tous dit qu'il n'y a pas de désaccord entre les professeurs et les 300 élèves qui suivent nos cours, que ni les uns ni les autres n'ont jamais eu la moindre intention de fonder une autre institution ni de se joindre à l'Université McGill ou autre ; que les médecins de notre Province envoient leurs enfants puiser la science médicale là où ils ont été eux-mêmes formés. On aurait appris que, malgré que nous soyons encore dans un état transitoire, notre faculté possède, à quelques exceptions près, tout le matériel nécessaire à l'enseignement. On aurait appris que l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Notre-Dame, la Miséricorde et plusieurs dispensaires sont à la

disposition de nos élèves, et qu'ils n'ont rien à envier, sous ce rapport, aux autres institutions. On aurait appris que les chirurgiens, les gynécologistes, les oculistes, etc., ont tous les instruments nécessaires pour leurs opérations et leurs démonstrations. Il est bien difficile de comprendre les motifs qui ont influencé le correspondant de ce journal. Toujours est-il que cet écrit est loin de donner une haute idée de la noblesse de ses sentiments. Il a bien fait de ne pas le signer.

Quant aux autres griefs que ce correspondant prétend avoir contre les autres départements de l'université, nous n'avons pas mission d'y répondre; mais je puis dire que les autorités sont toujours disposées à donner toutes les explications nécessaires à qui de droit.

Votre,
J. P. Rottot,
Prés.

IV.

Protestation

De l'Honorable L. A. Jetté, Doyen de la faculté de Droit U. L. M.

(De *La Patrie* du 19 février 1893).

Montréal, 16 février 1894.

M. le Rédacteur de La Patrie,

Vous avez publié, dans votre numéro de samedi, une conversation que j'aurais eue avec un reporter du *Herald.*

Le lecteur donne souvent plus d'importance qu'il n'en

faut à ces comptes-rendus écrits de mémoire, au bureau du journal, et hors de tout contrôle de celui que l'on fait parler. Nous sommes ici sur un terrain délicat, et je regrette que l'on ait donné à mes paroles une couleur qui en change le sens et la portée, et que l'on me fasse affirmer des choses que je ne connais pas.

Je ne voudrais pas revenir sur tous les points touchés, mais vous me permettrez d'en préciser quelques-uns.

Le journaliste qui m'a *interviewé* n'avait évidemment qu'une seule question importante à me poser, la question qui semblait préoccuper beaucoup de personnes à ce moment-là :

« Est-il vrai que les évêques ont accordé à M. l'abbé Proulx, sur les fonds universitaires, une somme de P. 1,500.00 pour son voyage en Europe ? »

J'ai répondu que je n'en savais rien, mais que le fait avait été nié, et que je ne mettais pas en doute la vérité de cette dénégation.

Quant au reste de notre conversation, il n'y a rien eu de formel, ni d'officiel, et je n'ai certainement pas fait certaines affirmations que l'on m'attribue.

Ainsi, je ne sais pas du tout si M. Proulx a un traitement quelconque comme vice-recteur. On me l'a dit, mais je ne puis l'affirmer.

Je serais bien en peine de dire aussi si l'argent des messes doit être versé entre les mains du trésorier du syndicat, ou s'il reste sous le contrôle des évêques.

Enfin, quant aux P. 40,000.00 provenant de l'indemnité des Jésuites, je ne sais si les autres facultés n'en ont rien vu, mais dans une circonstance où la faculté de Droit a eu besoin d'une petite somme pour compléter les traitements de ses professeurs, je sais que nous l'avons obtenue.

Reste la construction de la bâtisse sur la rue St-Denis. Sur ce point, sauf le chiffre pour les fondations qu'il faut

réduire de P. 14,000.00 à P. 11,000.00, les huit étages dont il faut retrancher la moitié, et quelques menus détails, j'ai bien dit tout ce que le *reporter* m'attribue.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Directeur,

Votre très obéissant serviteur,
L. A. Jetté.

V.

Protestation

de M. H. E. Chaput, Président des Etudiants en Médecine, U. L. M.

(Du *Monde* du 22 février 1893).

Monsieur le Rédacteur,

Je vous demande l'hospitalité des colonnes de votre journal pour faire disparaître l'impression créée par certaines rumeurs, concernant le rôle joué par les Etudiants en médecine au sujet des dernières difficultés universitaires.

Les révélations qui ont été faites alors par quelques personnes dont j'ignore les noms ont produit un certain émoi parmi ceux qui ont charge de l'Université, et les journaux qui se sont emparés de l'affaire l'ont agrémentée de détails que je considère injurieux et pour nos professeurs et pour nous.

Le *Herald* est celui qui me semble avoir mis le plus de parti pris et de complaisance à nous faire insulter par nos confrères des Universités anglaises.

Un de ses représentants a eu une entrevue avec le Président du McGill, et il paraîtrait que, dans cette en-

trevue, ce monsieur aurait dit qu'aucune demande ne lui avait été faite de la part des étudiants pour suivre les cours au McGill, et que, si cette demande lui eut été faite, il aurait refusé de nous recevoir.

Il se peut que cette réponse ait été donnée par délicatesse pour ses confrères d'une origine étrangère à la sienne, et alors je n'ai qu'à l'en féliciter; mais si, comme le public semble le croire, il a voulu jeter du discrédit sur nous, je tiens à protester ici énergiquement au nom de mes confrères contre de tels procédés.

Il est vrai que, chez nous, nous ne possédons pas un matériel aussi considérable que chez nos confrères anglais; mais, en revanche, nous pouvons nous flatter et être orgueilleux de le dire bien haut, nous avons des professeurs tout aussi dévoués, tout aussi instruits et tout aussi intelligents que chez eux, et dont un grand nombre font autorité dans l'enseignement médical.

De plus, dans la pratique, je ne crois pas que les gradués de Victoria ou de Laval fassent plus mauvais figure que ceux qui tiennent leur diplôme de McGill.

Dans ce même journal, il est aussi paru une lettre signée « Un Etudiant », disant que nous étions dégoutés de la manière dont nous étions traités, et que nous allions bientôt nous rendre en corps au McGill pour lui demander de nous ouvrir ses portes.

D'abord, jamais une semblable résolution n'a été prise par nous; c'est donc une assertion purement gratuite.

Ensuite, je serais curieux de connaître le nom de cet Etudiant en Médecine qui s'est dit autorisé par ses confrères à faire de tels avancés. La révélation de ce nom enlèverait tout doute sur la provenance de cette correspondance; car, il nous faut bien l'avouer, nous croyons que la rédaction du *Herald* n'y est pas étrangère.

Quant à ce que peuvent avoir dit les journaux français

sur nos intentions de révolte, je crois qu'après ce qui précède il m'est inutile de les démentir.

Maintenant, il me reste à adresser des remerciements sincères de la part des élèves pour le don généreux que viennent de faire, à l'Université, Monsieur l'abbé Collin et ses amis.

Aux professeurs qui ont réussi à obtenir un peu de ce qu'ils demandaient pour nous, nous devons aussi des remerciements.

Je demeure, Monsieur le Rédacteur, votre obéissant serviteur.

H. E. Chaput,
Président.

Ces trois protestations autorisées et signées pulvérisent les accusations vagues et anonymes que certains *individus intéressés* font circuler, de temps en temps, pour produire du malaise dans le public montréalais, et une impression fausse, au loin, dans des sphères on ne peut plus respectables.

IV.

Le service Médical.

A la Maternité des Soeurs de la Miséricorde.

Cet article complète ce qui a été dit aux articles CXLVI, CLXV, CXLVI et CLXVII de ce volume, à propos du service médical à la Maternité des Soeurs de la Miséricorde de Montréal.

Dans le temps, au mois de décembre 1893, lorsque M. le Dr Rottot lui passa les suggestions de ses collè-

gues dans l'enseignement, M. le Vice-Recteur, retenu dans sa chambre par la maladie, outre qu'il en écrivit à Mgr l'Archevêque de Montréal, chargea son Assistant de prendre des informations auprès de tous les intéressés. Celui-ci constata alors, au cours de plusieurs conversations, que presque tout ce qui était demandé avait dejà été accordé par les Soeurs de la Miséricorde.

Cependant le Vice-Recteur, désirant avoir sur le sujet un exposé par écrit, adressa de Liverpool, en route pour Rome, à M. l'Assistant Vice-Recteur, une lettre qui amena la correspondance suivante.

I.

A bord du Vancouver, 2 octobre 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.
St Lin des Laurentides,

Mon cher ami,

. . . . Pourriez-vous vous procurer ces résolutions des Soeurs de la Miséricorde, qui accordaient presque tout ce que demandait, au nom de la Faculté, M. le Dr Rottot, l'automne dernier. Si vous ne pouvez toucher de documents, veuillez donc me répéter d'une manière précise ce que vous m'avez dejà dit à ce sujet....

J. B. Proulx *ptre.*

II.

Montréal, 26 octobre 1894.

La Révérende Mère Supérieure des Soeurs de la Miséricorde,
Montréal.

Ma Révérende Mère,

Monsieur le Vice-Recteur désirerait avoir une copie des conditions et permissions accordées aux Médecins et aux Etudiants à la Maternité. Comme Monsieur Timothée Kavanagh m'apprend qu'il y a eu des concessions de vive voix, vu qu'elles avaient été demandées de vive voix, M. le Vice-Recteur serait très heureux de les avoir par écrit.

Ces documents mettraient M. le Vice-Recteur en état de répondre à des accusations injustes et malveillantes, comme il y a déjà eu dans le passé.

Veuillez croire à la haute considération avec lequelle je demeure,

Ma Révérende Mère,

Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

III.

Couvent de la Miséricorde,
Montréal, 10 novembre 1894.

Rév. J. G. Payette ptre,
A. V. R. de l'Université Laval.

Monsieur l'Abbé,

En réponse à votre lettre du 26 octobre dernier, je suis heureuse de vous faire parvenir une copie du Ré-

glement que doivent suivre les Elèves en Médecine qui sont admis à la Maternité de notre Maison, ainsi qu'une copie de la lettre au Secrétaire de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, en date du 29 septembre 1892, par laquelle nous accordions, à sa demande, certains privilèges aux Etudiants qui fréquentent notre Hospice de la Maternité.

Depuis ce temps, il y a d'autres concessions accordées de vive voix. Elles se lisent comme suit :

1.° Les Etudiants peuvent être admis auprès des malades en nombre indéterminé, avant et après l'accouchement, — avant pour des cas extrêmement graves, jugés tels par le Médecin, — après, régulièrement.

2.° Ces visites doivent se faire à 9 $^1/_4$ heures. A. M., jusqu'à entente contraire, s'il y a lieu.

3.° La Clinique se donne tous les jours à 9 $^1/_4$ heures, A. M., les Dimanches et les Fêtes d'obligation exceptés.

Voilà, Monsieur l'Assistant Vice-Recteur, le résumé de ce qui a été concédé de vive voix et que nous consentons volontiers à maintenir, heureuses que nous sommes d'être agréables aux Supérieurs et Directeurs de l'Université.

Je demeure, Monsieur l'Abbé,

Votre très-humble en N. S.
Sr Marie du Sacré-Coeur de J. *Sup.re Gen.le*

IV.

Reglement des Etudiants en Medecine *admis à la Maternité.*

1.° Les Etudiants, avec un de leurs Professeurs (pourvu que ce Professeur soit approuvé à cet effet par l'Ordinaire), pourront être admis à l'hôpital de la Ma-

ternité, depuis 7 heures A. M. jusqu'à 9 heures P. M., au nombre de six pour les cas ordinaires et de douze pour les cas extraordinaires.

A neuf heures P. M., les six Etudiants pourront suivre sans Professeur les cas dont ils auront pris connaissance, pourvu que ces cas soient ordinaires.

2.° Quand le Professeur aura pris charge d'un cas, les Etudiants ne feront l'examen de la malade qu'en présence du Professeur, qui devra régler le temps, le mode, et le nombre de tels examens, avec prudence, décence et discrétion. Le Médecin Visiteur prescrira seul les remèdes.

3.° Quand les Etudiants ne seront plus requis auprès des malades, ils se retireront aussitôt dans leur salle d'attente, où ils se conduiront de manière à ne troubler en rien le repos et le silence qui doivent régner à pareille heure du jour ou de la nuit. Le moindre manquement à la plus stricte bienséance, soit à l'égard des Malades, soit à l'égard des Gardes-Malades ou de toute autre personne de la maison, sera une raison suffisante de refus d'admission. S'il arrive qu'ils aient des plaintes à faire, ils ne les feront qu'à la Soeur Hospitalière qui tiendra compte de leurs remarques.

4.° Le secret professionnel s'observe strictement dans cet Hopital.

Note. — Toute manoeuvre pour hâter ou terminer l'accouchement, ne devra être employé qu'au cas de nécessité, et il faudra laisser à la nature le temps et le loisir de faire son travail.

V.

Couvent de la Miséricorde, Montréal,
29 septembre 1892.

A Monsieur le Docteur H. E. Desrosiers, Secrétaire de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal.

Monsieur le Secrétaire,

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, nous ayant transmis la demande de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, au sujet de notre Hospice de la Maternité, le Conseil Admnistratif de la Communauté croit pouvoir accorder se qui suit :

1.° Les Etudients seront admis à suivre les accouchements qui se font la nuit dans le dit Hospice de la Maternité.

2.° Dans le cas où une patiente aura besoin d'un traitement particulier *avant* l'accouchement, des Etudiants seront admis à la voir, au nombre de douze, sous la conduite du médecin. Deux fois par semaine encore, sous la conduite du médecin, ils pourront visiter les malades *après* l'accouchement, dans la salle de l'infirmerie. Le conseil administratif accorde que douze clercs pourront prendre part à chacune de ces visites, qui devront avoir lieu à des jours et à des heures déterminés.

La communauté croit devoir exposer à la Faculté que dans les précédents dispositifs, elle ne veut affecter en aucune façon la liberté individuelle des personnes qui cherchent un refuge dans leur Hospice, et cela afin de

se mettre à couvert de toute réclamation que l'on pourrait leur faire au nom de la loi.

3.° De plus, il a été décidé par le dit Conseil que la carte d'entrée de l'Hospice de la Maternité sera désormais de huit piastres (P. 8.00) par année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Secrétaire,
Votre très-huble servante.
Sr M. Sacré Coeur de J. *Sup.re Gen.le*

VI.

Couvent de la Misericorde,
Montréal, 10 novembre 1894.

Rév. J. G. Payette ptre
A. V. R. de l'Université Laval.

Monsieur l'abbé,

On voudra bien me permettre de profiter de l'occasion pour vous faire part de quelques petites observations, au sujet du Réglement des Etudiants en Médecine. J'aime à croire qu'elles pourront contribuer au bon fonctionnement de l'oeuvre de la Maternité, tant du côté des Elèves que de la Communauté.

1.° Sur la demande des Professeurs ou des Elèves, et peut-être des deux, nous avons accordé que les visites auprès des patientes (autrefois de douze seulement) pourraient se faire à l'avenir en nombre indéterminé, c'est-à-dire que tous les Etudiants pourraient y assister; nous croyons devoir vous informer que souvent deux, trois, quatre à peine, assistent à la clinique et quelquefois, pas souvent, il est vrai, mais quelquefois cependant, personne ne s'y rend.

2.° Quelques uns semblent préférer l'ancien sys-

tème, c'est-à-dire douze par clinique. Ils disent quelquefois qu'ils sont trop nombreux pour pouvoir voir les malades ou comprendre les leçons du Professeur, et qu'en pareille circonstance il leur est inutile de monter à l'infirmerie.

3.° Il est bien entendu, il me semble, que l'Hospice de la Maternité n'a rien à voir aux frais de Messieurs les Etudiants. Nous nous sommes toujours fait un devoir de les appeler par téléphone pour assister aux accouchements qui s'y font, et quand un Etudiant demande a être averti par un charretier la nuit, nous le faisons encore, mais c'est à lui à payer le charretier et non pas à la Maison.

4.° Les convenances exigent que l'article III du Règlement des Etudiants soit observé avec fidélité, surtout la nuit. Il y à la Maternité, comme on le sait, des malades qui ont besoin de repos et de tranquillité. J'aime à croire que nous n'aurons pas à nous plaindre à l'avenir de la conduite des Etudiants, soit sous le rapport de la bienséance, soit sous le rapport de l'ordre et de la propreté.

5.° Personne autre que les membres des différents comités appelés pour un cas ne doit pénétrer dans la salle d'attente des Etudiants, pour y passer une partie de la journée ou la soirée à fumer ou à jouer aux cartes. Cependant, c'est ce qui est arrivé quelquefois.

6.° Enfin les Etudiants ne doivent pas oublier que, dans aucun cas de visite, ils ne peuvent être admis avant que le Médicin n'ait pris connaissance du cas.

Veuillez agréer ces remarques que vous expose, dans l'intérêt commun,

Votre très-humble servante,
Sr Marie du Sacré-Coeur de J.
Sup.re Gen.le

VII.

Montréal, 12 novembre 1894.

Révérende Mère Marie du Sacré Coeur de Jesus,
Supérieure Générale.

Ma Révérende Mère,

Je m'empresse de vous remercier de la bonté que vous avez eue de me faire remettre par M. l'abbé Charpentier, votre digne chapelain, les documents suivants:

1.° Une copie du règlement des Etudiants;

2.° Une copie des concessions faites à la demande de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal;

3.° Une lettre contenant les concessions de vive voix;

4.° Une lettre contenant des observations judicieuses pour le bon fonctionnement du département des élèves à la maternité.

Ces documents seront très-utiles à M. le Vice-Recteur, et me serviront pour faire des remarques aux intéressés.

Croyez à la haute considération avec laquelle je demeure,

Ma Révérende Mère Supérieure,
Votre humble serviteur,
J. G. Payette *ptre* A. V. R.

V.

St Lin des Laurentides, 21 décembre 1893.

L'Honorable juge J. Dubuc,
St Boniface, Manitoba.

Couché sur mon lit, dans cette chambre bleue que vous connaissez, ayant devant moi mon calvaire avec ses images et ses statues, à coté de moi, suspendue au mur, cette famille manitobaine composée de si charmants enfants, je dicte cette lettre avec une vraie jouissance. Je me suis acheté un clavigraphe (P. 125.00); ma clavigraphiste est Philomène, et, comme vous le voyez, elle ne se tire pas d'affaire trop mal.

Donc, j'ai reçu hier soir votre lettre du 14 du courant; vos bonnes paroles ont été un baume sur mes langueurs; remerciez pour moi votre femme : je reconnais là eette bonne vieille amitié d'autrefois, double, inséparable, inaltérable.

Oui, je crois que le diable s'est mis de la partie; Astaroth, dont j'ai déjoué les plans, m'en veut; mais aussi il est dit de l'enfant de Dieu : « angelis suis Deus mandavit de te », et les anges m'ont pris dans leurs mains et m'ont empêché de me casser le cou.

Je me rendais de Ste Geneviève à Montréal, avec ma voiture, avec les deux chevaux qui nous ont conduits à St Jérôme, qui ont mené vos enfants, sous la direction de M. Payette, dans les montagnes du nord et au trou *Snaque*.

Vers six heures du soir, j'arrivais à Rockfield, au pied de la côte à Languedoc, à quatre milles environ de Montréal. La voie ferrée traverse, à cet endroit, le chemin

du roi. Un train passait à toute vitesse, faisant miroiter ses lumières à travers les ombres. Mes chevaux prirent peur, saisirent leur mors aux dents, et devinrent incontrôlables. Nous renversâmes presque une voiture qui cheminait devant nous, et les bêtes effarées s'élançaient du coté de la barrière, comme pour aller se jetter sous les roues de cette longue file de chars qui passaient, passaient toujours. Je me m'étais mis sur le bord du *sleigh,* pour me laisser, au besoin, tomber sur le coté, lorsque le moment serait venu. La voiture heurte soudain une bûche de chêne, qui gisait là, par hasard, au milieu de la route; je vole à dix pieds, piroitant, culbutant, tombant d'abord sur la nuque, puis sur les pieds, puis sur l'épaule, puis sur les pieds, restant debout. Les chevaux vont s'abattre dans le fossé, près de la barrière, sans mal. La voiture, que nous avions failli tourner sens dessus dessous, me rejoint, les femmes criant, pleurant. L'homme me dit: « Vous êtes-vous fait mal? — Oui, Monsieur, je me suis démis ou cassé un bras; je ne puis que remuer le bout des doigts. » Et j'étais là, immobile, tremblant, exsangu, ne ressentant aucune douleur. Mes chevaux s'étaient relevés, effrayés, se cabrant, furieux. Le Monsieur me dit: « Si vous le voulez, je vais vous aider à rembarquer dans votre voiture. — Impossible, Monsieur, je me sens trop nerveux pour me confier de nouveau à l'effarement de ces deux bêtes surexcitées. Je vais attendre ici le passage d'un train. — Si vous n'avez pas d'objection, embarquez avec mes trois filles, mon cheval est doux comme un mouton, c'est la plus jeune qui le mène. Je conduirai moi-même vos chevaux jusqu'à la ville, et je saurai bien au besoin les assoir sur leurs jarrets. — Où demeurez-vous, en ville? — Sur la rue Richmond, en face de l'église de St Joseph. — Etes-vous M. Trottier? — Oui »; et, eux, de leur coté, tous ensemble de

s'écrier: « Etes-vous M. Proulx? » Le père et moi, nous nous connaissions d'enfance, et nous avions été élevés porte à porte. L'émotion et la nuit noire nous avaient empêchés de nous reconnaître tout de suite.

Une heure après, j'étais au presbytère de St Joseph, où demeure mon ami F. Kavanagh. Je fis mander d'abord le Dr Leroux, puis le Dr Brosseau. Avec ce dernier, j'avais eu quelques petits différends. Entr'autres j'avais fait manquer, l'année dernière, au Parlement, le bill des médecins, dont il était un des promoteurs principaux. En sortant de la Chambre d'assemblée, je lui dis: « Vous ne m'en voulez pas trop, j'espère »; il me répondit, en me regardand avec de gros yeux: « Vous... vous, je voudrais vous voir une jambe cassée... — Ah! Ah! — ... Pour avoir le plaisir de vous la raccommoder. »

En le voyant entrer dans ma chambre ce soir-là, je lui dis: « Docteur, ne pourrait-on pas s'arranger pour un bras. J'ai fait tout mon possible pour me casser une jambe, et je n'ai réussi qu'à me démettre l'épaule. — Ne riez pas tant, vous verrez tout-à-l'henre que ce ne sera pas si drôle. Il vous faut prendre le chloroforme, vous avez les muscles trop forts pour que nous puissions réussir autrement. » Le bras me pendait dans l'aiselle, à trois pouces de l'omoplate. « Docteur, j'ai une répugnance indicible au chloroforme. Essayez d'abord à froid, puis nous verrons. » Ils se pendirent trois sur mon pauvre bras, qui n'en pouvait mais; trois fois ils se reprirent, trois fois je faillis perdre connaissance, et à la fin je dus demander grâce. J'avais souf fert davantage sur la Touraine, lorsque les médecins du bord avaient résolu ma luxation, mais apparamment que j'étais plus fort; ma dépression nerveuse et mes lésions intérieures ne me permettaient plus de supporter des efforts aussi puissants. « C'est bien, Messieurs, restons-en

là pour ce soir; je me rendrai demain à l'Hôpital Notre-Dame, je me laisserai mettre sous l'influence du chloroforme, et, pour me l'appliquer, je demanderai le plus honnête des médecins de la ville, (la compagnie exceptée) M. le Dr Desrosiers. »

Je passai la nuit dans un cauchemar fiévreux. A neuf heures, le lendemain matin, le Dr Leroux me conduisait à l'Hôpital, dans une voiture fermée. J'y trouvai Brosseau, Desrosiers, et quatre autres jeunes médecins, sept en tout. On m'étendit, nu comme Notre-Seigneur, sur ma croix, un banc-lit. Par quatre fois, M. Desrosiers me fit respirer, dans un carnet, la vapeur qui endort. Je sentis la cervelle qui me trottait, j'entendais une musique de cloches argentines. J'entrai dans un autre monde. Cependant, mes sept amis me tiraillèrent, me torturèrent dix minutes durant. Quand soudain je revins à la lumière et à la connaissance, ils étaient à ligaturer de bandelettes mon bras malade. J'avais l'épaule soulagée, il ne me restait plus de cet écartellement que les traces de leurs mains et de leurs griffes par tout le corps.

Mon bras a été remis à perfection, et ne me fait aucunement souffrir. Le plus grave de l'accident consiste dans les lésions intérieures dont je ne puis encore constater l'étendue, et dans une dépression nerveuse qui s'est traduite d'abord par des crampes, puis par une agitation fébrile, puis par un affaissement général. Je revins lundi soir à St Lin, où je reçois les soins les plus affectueux et les plus intelligents. Je garde ma chambre depuis lors, je garde mon lit; cette réclusion forcée m'est aussi pénible que la maladie elle-même.

Les affaires universitaires vont bien. Les fondations de notre bâtisse sur la rue St Denis, 180 pieds sur 80, ayant treize pieds de profondeur, sont sorties de terre. Les soumissions ont été demandées et reçues pour le reste

de l'édifice; les contrats définitifs seront donnés probablement d'ici à quelques semaines. N'allez pas vous arrêter à quelques rumeurs, qui ont paru dernièrement dans certains journaux à la cervelle legère: c'est le fait de deux ou trois hommes qui, pour des motifs personnels, voudraient créer de l'agitation, et qui ont fait un complet fiasco.

Encore une fois, je vous remercie de vos paroles de sympathie, je remercie Madame Dubuc, je salue vos enfants, j'embrasse Berthe sans oublier Lucien et le gros philosophe, et je me souscris avec beaucoup d'amitié,

Monsieur le Juge,

Votre tout dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

VI.

St Lin des Laurentides, 9 février 1894.

Sa Grandeur Mgr A. Taché,
Archevêque de St Boniface.

Monseigneur,

Comment vous remercier de votre si bonne lettre du 5 du courant, qui m'a apporté tant de paroles affectueuses, tant de suggestions consolantes, et les réminiscences de tant de souvenirs dorés? Je connaissais déjà depuis longtemps, pour en avoir fait une douce expérience, les tendresses et les délicatesses de votre coeur paternel; mais le soleil, à son couchant, a des rayons d'une lumière plus pourprée et d'une chaleur plus bienfaissante.

En effet, j'ai été bien malade. Ce n'est pas tant à cause de mon bras disloqué qui ne m'a fait souffrir qu'une

quinzaine d'heures, et avec qui j'en ai été quitte pour le porter deux semaines ligaturé à mon côté, et en écharpe trois autres semaines; ce n'est peut-être pas aussi par suite de lésions intérieures assez peu douloureuses, dont j'ignore toutefois quelles seront les conséquences dernières; mais c'est surtout à raison d'une dépression nerveuse qui s'est traduite d'abord par des crampes, puis par une agitation fébrile, puis par un affaissement général, enfin par les tortures indicibles d'une espèce de tétanos qui, durant cinq longues semaines, revenaient trois ou quatre fois par jour. Les douleurs, parvenues au paroxysme de leur acuité, cessèrent tout-à-coup au matin du 27 de janvier. Maintenant je puis me lever de mon lit, et, à pas titubants, m'aidant d'un bâton ou du bras d'une personne charitable, circuler dans les divers appartements de ma maison.

Pour soutenir mon courage défaillant, Dieu a permis que je fusse entouré, par tout le personnel de mon presbytère, des soins les plus assidus, les plus ingénieux et les plus intelligents; que je fusse distrait par les visites fréquentes de nombreux amis, parmi lesquels se sont trouvés presque tous les chanoines du chapître de Montréal: MM. Leblanc, Racicot, Archambault, Vaillant. A la fin de décembre, Mgr l'Archevêque de Montréal, avec ses procédés bien connus d'une condescendance vraiment paternelle, me faisait l'honneur de venir passer ici toute une grande journée, gai, joyeux, réconfortant. Mgr l'Evêque de Valleyfield venait le 16 de janvier, et, le 18, arrivaient Mgr l'Evêque de Sherbrooke, un ami d'enfance, et Mgr l'Evêque de Drusipara, ce dernier m'apportant les sympathies de Mgr l'Evêque de St Hyacinthe, qui poussait la bienveillance jusqu'à vouloir s'excuser de n'avoir pas accompagné son coadjuteur, à raison des infirmités et des faiblesses de l'âge. De plus, hier soir, aussitôt après son retour d'Europe, je recevais la visite, hautement appréciée,

de M. le Supérieur du Séminaire de St Sulpice. Ces marques d'intérêt bienveillant, venant de toutes parts, parties de si haut, ont été, dans mon affaissement, le plus efficace entre tous les remèdes qu'on pouvait me prescrire. Elles sont aujourd'hui couronnées, Monseigneur, dignement, au-delà de mes espérances, par les témoignages de votre affection et l'expression de vos voeux, apportés, il n'y a qu'un instant, par votre chère dernière lettre.

Vous êtes venu jusqu'à moi, Monseigneur; eh! bien, à mon tour, j'irai vers vous. Mes médecins me conseillent, bien plus m'ordonnent, de faire un voyage de convalescence. L'un voudrait m'envoyer en Europe: impossible, car, dans l'état où je suis, je ne puis supporter même l'idée de la traversée de l'Atlantique, toujours pleine de hasards et de fatigues. L'autre m'indique la Floride: c'est mieux, le climat y est bon, on peut s'y rendre en quelques jours; mais là, après quelques semaines, n'ayant pas à ma portée de distractions variées, je finirais par devenir la victime du *mal du pays,* me fatiguer, m'épuiser, en quelque sorte me dévorer moi-même. Le troisième, M. le Dr Rottot, dirige mes regards vers les Côtes de l'Océan Pacifique et la Califournie cela me va. J'ai des connaissances tout le long de cette route de treize cent lieues, je pourrai m'arrêter les voir et me reposer; surtout je me fais une fête de revoir, après bientôt vingt ans, les lieux jamais oubliés, où, vingt quatre ans passés, j'ai goûté dans vos missions les premières consolations du ministère sacerdotal, où il me reste encore plusieurs chauds amis de coeur, et où, pour la première fois, il m'a été donné de jouir, Monseigneur, des avantages de vos directions, de vos conseils, de votre protection et de vos bontés.

Ainsi donc, je termine en vous disant au revoir!

Quand? je ne puis encore le préciser exactement; toujours est-il qu'il ne me sera guère possible de partir avant la mi-février. En attendant le moment, heureux pour moi, que je vous tomberai de nouveau sur les bras, croyez que je demeure toujours, dans les sentiments d'une considération profonde et d'une affection vraiment filiale,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur [1].
J. B. PROULX *ptre.*

VII.

Hôpital de St Boniface, 23 mars 1894.

Sa Grandeur Monseigneur Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'aurais dû vous écrire avant aujourd'hui. Il y aurait longtemps que je l'aurais fait, ce me semble, si le médecin, à mon départ, ne m'eut recommandé de ne pas reprendre la plume avant plusieurs semaines. Je donne, je l'avoue, cette excuse pour ce qu'elle vaut; car, il

1 Mgr l'Archevêque de St Boniface, malade, très occupé alors de la question de ses Ecoles, voulut bien répondre la petite note suivante: « Cher ami, venez, venez, et le vieux St Boniface sera heureux de vous recevoir. Vous me télégraphierez le jour de votre arrivée. Bon courage! que Dieu vous garde et vous guérisse. Au revoir! Votre tout affectionné. — ALEX. ARCH. DE ST BONIFACE. »

m'est arrivé déjà de manquer à la prescription, quelques petites fois.

J'ai quitté St Lin le 17 février. Les chars me fatiguent beaucoup, j'arrête de distance en distance, selon les forces du moment. J'ai passé six jours à Ottawa, onze jours à Pembroke, deux jours à Mattawa, un jour à Sudbury, quatre jours à Port Arthur, et j'en passerai probablement onze à St Boniface, comme je me propose de partir d'ici lundi pour Galgary, Vancouver, Victoria, etc.

Le remède à ma maladie, paraît-il, est un repos complet, assaisonné de distractions. Nulle part ailleurs, plus que le long de la ligne du Pacifique Canadien, j'aurais pu trouver l'heureuse combinaison de ces deux ingrédients de la médecine morale. Le repos, je l'ai, puisque je ne fais rien du tout; la distraction me vient chaque jour variée, par le changement de paysages et de décors, par la recontre des nombreuses connaissances que je trouve à tous les points d'arrêt. Je complète mes informations sur ces endroits qui vont se développant d'année en année, j'en acquiers de nouvelles, je m'instruis sur les hommes et les choses de notre propre pays, sans que cela paraisse, sans que cette acquisition mentale ne me surcharge: je m'applaudis d'avoir pris la voie de la Colombie, au lieu de celle de la Floride.

A Ottawa, les amis ne me manquaient pas; mais j'étais encore trop affaissé, je devais trop garder ma chambre et mon lit, pour que je pusse en jouir autant qne je l'aurais désiré. Pembroke me fut un vrai bain d'amitié et de réminiscences réconfortantes; trois fois par jour, j'avais une conversation qui me rafraîchissait, sans compter les petites promenades que nous fîmes, Mgr Lorrain et moi, aux environs, entr'autres à l'île aux Allumettes, chez M. Leduc, mon ancien élève. Les aspects

grandioses et sauvages de Mattawa réveillèrent les inspirations de mon imagination endormie. Sudbury n'était pas dans le programme, une fatigue subite me força d'y arrêter. Je profitai de cet arrêt involontaire pour visiter les importantes mines de cuivre et de nickel, qui sont en opération dans le voisinage. Port Arthur et Fort William ont bien grandi depuis 1873, alors que j'y prenais les voitures, puis les bateaux de la route Dawson, en en compagnie de deux prêtres et de deux ecclésiastiques, qui se rendraient avec moi à la rivière Rouge. Winnipeg, après vingt ans, n'est plus reconnaissable, avec son envahissement au loin dans la prairie, ses grands magasins et ses superbes cottages. Les établissements religieux de St Boniface ont pris aussi des développements surprenants. Ici m'attendrait, je le savais, un véritable ami du Monomotapa, un frère d'affection, dont la maison, embaumée de paix et de bonheur domestique, m'est ouverte comme le coeur, Mr. le Juge Dubuc : *home, sweet home.* Mgr Taché est relativement bien. La question de ses écoles le préoccupe sans doute ; mais sa santé, à ma connaissance, n'a pas été meilleure depuis dix ans.

La mienne se refait petit à petit. Je puis maintenant passer la journée, généralement parlant, debout. Les dépressions nerveuses reviennent à des intervalles plus éloignées, moins fortes, moins épuisantes. J'en ai éprouvé une attaque lundi dernier, il y avait dix jours que je n'avais rien ressenti de ce côté-là. Avant mon départ, c'était chose de chaque jour ou, au moins, de tous les deux jours. Cependant je ne puis encore m'occuper d'affaires sérieuses ; je me vois obligé de chasser de mon esprit les souvenirs que m'apportent celles de ma paroisse et de l'Université. Ce m'est une vraie pénitence. Heureusement que, dans l'un et l'autre endroit, tout est entre bonnes mains.

En terminant, je me recommande à vos saintes prières, et vous demande de bénir celui qui se souscrit avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très obeissant serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

VIII.

Hôpital St Joseph à Victoria, C. B.,
8 avril 1894.

Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau,
Evêque de St Hyacinthe.

Monseigneur,

Je considère qu'il est de mon devoir de vous faire parvenir des nouvelles de ma santé; mais, comme je sais que vous ne n'approuveriez pas, si j'allais me fatiguer dans ma convalescence, en écrivant à chacun des évêques de la Province ecclesiastique en particulier, j'ai cru plus prudent de vous faire clavigraphier la copie d'une lettre que j'envoie à Mgr l'Archevêque de Montréal. Si elle est trop longue, vous n'aurez qu'à la mettre de côté; seulement, en lisant les dernières lignes, vous y verrez que je vais mieux de jour en jour. J'espère, avec la grâce de Dieu et le secours de vos bonnes prières, pouvoir me rétablir complètement avant trop longtemps. Dans cet espoir, je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très dévoué serviteur,
J. B. Proulx *ptre.*

IX.

Hôpital St Joseph à Victoria, C. B.,
8 avril 1894.

Sa Grandeur Mgr Ed. Chs. Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Depuis plusieurs jours, je pensais à écrire à Votre Grandeur; la Semaine Religieuse, que je viens de lire, est la goutte d'eau qui fait renverser la coupe. Je veux parler du numéro du 31 mars, où M. Dauth (je suppose que c'est lui, j'ai cru reconnaître sa marche leste et rapide) nous raconte, à grands traits, « L'inauguration de la Cathédrale », et où M. Bruchesi a déposé une de ses perles littéraires. Il me semblait assister à la joie générale, à la vôtre, à celle de M. Racicot, qui la cachait en dedans. Il est donc livré au culte, ce monument unique en Amérique. Les cathédrales d'Europe ont été l'ouvrage des siècles; un quart de siècle a suffi pour élever celle-ci. Il est vrai qu'elle n'a pas leur richesse. Mais, ici comme là-bas, laissons faire le temps, et nous verrons dans cent ans! Ses bases sont assez puissantes, ses piliers assez solides pour porter les splendeurs dont la dévotion des peuples viendra l'orner. Dans cent ans, il y aura dans le monde trois grandes églises consacrées en l'honneur des trois principaux apôtres qui ont prêché la foi de Jésus-Christ: St. Pierre de Rome, St. Paul de Londres, et St. Jacques de Montréal.

Quelles ne sont pas les destinées du diocèse de Montréal, du diocèse de Marie. Le Diable peut bien essayer d'y faire des siennes; il sent que là est le foyer

de l'apostolat catholique dans l'Amérique du Nord. Cette pensée me frappe davantage, au fur et à mesure que je traverse les plaines de l'ouest, que je pénètre les montagnes de la Colombie, que je longe les côtes de l'océan Pacifique. Presque partout, une voix canadienne, le plus souvent une voix montréalaise, a porté pour la première fois sur ces plages lointaines la bonne nouvelle. Toutes ces églises florissantes rappellent avec honneur, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, les noms des Provencher, des Thibault, des Blanchet, des Brouillet, des Demers.

Mgr Modeste Demers! tout ici rappelle son souvenir. J'ai sous mes fenêtres, à dix pas, son palais épiscopal, *claie-bordé* en plachettes grises; il sert d'hôpital pour les maladies contagieuses. Un peu plus loin, dans le jardin, on voit, couvert avec soin d'une proprette petite bâtisse *ad hoc*, le puits de Mgr Demers. Sa Cathédrale a été transportée toute ronde au couvent, où elle sert de chapelle, retapée, rafraîchie; mais ce qui n'a pas besoin d'être rajeuni, c'est sa mémoire, au fond des coeurs, de tous ceux qui l'ont connu.

Je viens de nommer le couvent: mais Montréal n'est-il pas le lieu béni dans la vigne du Seigneur, où sont implantées ces maisons-mères, ces pépinières d'où partent, en si grand nombre, par centaines, ces religieuses dévouées qui répandent les bienfaits de l'instruction chrétienne, qui soulagent toutes les misères humaines, par toute cette vaste étendue de pays, le Manitoba, l'Assiniboya, l'Alberta, la Saschatchewan, l'Athabaska-Mackensie, la Colombie, le Washington, l'Orégon, la Califournie. J'arrête ici mon dithyrambe: il est cependant bien au-dessous de mon admiration, et de la reconnaissance que nous devrions avoir pour le Dieu de toutes bontés, qui a choisi notre pays pour de telles destinées.

Du reste, je parle de choses qui ne sont pas inconnues à Votre Grandeur, puisqu'elle a poussé une pointe jusqu'aux rivages du Pacifique. En maints endroits, j'ai rencontré les traces du souvenir qu'elle a laissé après elle, à St Boniface, à St Norbert, à Victoria; seulement, ici, on trouve que son passage a été trop rapide.

Ma santé s'améliore chaque jour, je supporte bien mieux la fatigue. Je puis lire un peu, mais pas longtemps. De St Boniface, j'ai arrêté trois jours à Calgary, un à Field au sommet des Rocheuses, un à Vancouver; je serai à Victoria un peu plus d'une semaine, puis je me rendai par mer à San Francisco. Je m'éloigne toujours; mais, de loin comme de près, croyez que je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très humble et très dévoué serviteur,
J. B. Proulx, *ptre.*

X.

St Boniface, 4 juin 1894.

Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre,
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Comme je vous dois, à vous et à vos collègues dans l'épiscopat, la possibilité de ce voyage de santé, il est de mon devoir de *vous* et de *leur* faire connaître quel en a été le résultat. Je me sens bien, très bien, pour le moins aussi bien qu'avant ma chute de voiture; seule-

ment, je n'ai pas encore la même endurance pour supporter, comme autrefois, plusieurs heures de suite les calculs d'un travail abstrait. Il me faudra reprendre la besogne, pour commencer, *pede suspenso,* sans efforts, sans impatience. Je me propose de rentrer dans mes pénates à la fin de ce mois; et si, alors, j'avais encore besoin de quelques semaines de vacance, je ne doute pas que le dévoué M. Racicot, *Amplitudinibus vestris benigne annuentibus*, ne consente à me continuer son assistance, pour ce nouveau laps de temps relativement peu considérable. Demain, je commence, dans une tournée aux environs de St. Boniface, à visiter *les lieux que j'ai habités* et *les personnes que j'ai fréquentées,* il y a vingt et vingt quatre ans: M. Richot, M. Filion, St Norbert, Ste Agathe, dont j'ai été le premier curé, St Jean Baptiste que j'ai fondé, et, si possible, le lac Manitoba où j'ai mangé force *pémikan* et du poisson quelquefois un peu trop faisandé: promenade, pour moi pleine de charmes, de fraîcheur et de vieux souvenirs, qui sera à mon voyage un couronnement couleur d'arc-en-ciel et d'aurore boréale.

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Victoria, j'ai habité Oakland, en face de San Francisco, chez les Soeurs des SS. Noms de Jésus et Marie, 15 jours, au milieu des roses, dans un petit Eden, d'où je pouvais visiter le *Midwinter Fair* qui se tenait, pour parler californien, dans « le *Golden Gate Park* de la reine du soleil couchant; » 6 jours chez les Sœurs de la Providence à Portland, Orégon; 6 jours chez les mêmes Sœurs à Seattle, Etat de Washington; et 6 jours à l'Hôpital de la Providence à New-Westminster, Colombie Britannique. La force corporelle m'est revenue en Californie; depuis Oakland, je n'ai pas eu une seule attaque de dépression nerveuse. Il me manquait encore le sommeil; l'Orégon, le Washington et la Colombie, avec leur climat

humide, me l'ont rendu, tellement qu'à la fin je dormais trop, toujours engourdi et appesanti comme une marmotte. Pour voir à loisir les principales merveilles des Montagnes Rocheuses, je me suis arrêté trois jours à *Glacier House* au sommet des Selkirts, et trois jours au Parc national de Banff. Puis, après avoir passé tois autres jours à Galgary, je me suis rendu tout droit à St. Boniface. Je m'applaudis d'être venu de ce côté, ce qui m'a permis de changer d'endroits presque chaque semaine, sans sortir des hôpitaux tenus par des religieuses, rencontrant partout des connaissances ou des amis, trouvant le repos, non pas un repos ennuyant qui est plus fatigant que le travail, mais un repos uni à une distraction sans cesse variée. Dans ce changement journalier de scènes, de personnages, d'idées et d'aspects, l'esprit, sans attrapper d'indigestions de pensées trop fortes, se récrée, se nourrit, se relève, se refait: c'était le meilleur remède. Merci de me l'avoir procuré.

J'ai trouvé Mgr Taché pas trop bien, relevant d'une attaque sévère de sa maladie habituelle. Hier, dimanche, il a prêché à la grand, messe. Il n'est pas encore revenu du plaisir que lui ont causé tous les Evêques de la Puissance, en signant sa pétition au gouvernement ; il ne peut se taire sur la délicatesse qu'ont témoignée à son égard les Evêques de la Province de Québec, en lui députant Mgr Emard, dont il parle en des termes on ne peut plus élogieux. Et certes, il n'a pas tort. Ce document fort et modéré, dans mon humble opinion, est la pièce politique la plus importante qui n'ait pas vu le jour depuis la Confédération. Elle profitera non seulement au Matoba, mais à toutes les Provinces du Dominion. C'est la digue au fanatisme grandissant. Cette unanimité de l'Episcopat Canadien est irrésistible dans sa sérénité, dans sa placidité. Le triomphe ne sera peut-être pas instantané,

mais le germe en est semé, la récolte arrivera en son temps, pourvu toutefois qu'on ne laisse pas ce bon grain périr de sécheresse en ne l'arrosant pas, ou être étouffé par les ronces et les épines, sous lesquels nos endormeurs ne manqueront pas de vouloir l'ensevelir. Un tel acte demande à être poursuivi, avec prudence sans doute, mais aussi avec énergie et persévérance, sans cesse, sans relâche : à la fin, cela devient une vis qui transperce la question et la fait aboutir. Les hommes politiques à courte vue demandent rien tant qu'à temporiser, dans ce cas pressant, afin de laisser les ardeurs s'éteindre, les ressorts se détendre, les raisons s'émousser, les droits s'affaiblir en quelque sorte sous les marée montante des injustices légalisées. J'arrête ma tirade, mais je continue mes voeux, pour que cette acte de l'Episcopat, si important, vraiment providentiel, ait son entier résultat.

La vie est une lutte; en attendant que je reprenne la mienne, croyez que je suis toujours avec les plus profond respect,

De Votre Grandeur,
Monseigneur,
Le très obéissant et très dévoué serviteur.
J. B. Proulx *ptre.*

XI.

Retour de M. l'Abbé Proux.

(De La Presse *du 22 juin 1894).*

Aux sons des cloches de la ville des Laurentides, aux acclamations enthousiastes de toute une population réunie pour célébrer son retour, après une absence de quatre mois, M. l'Abbé Proulx débarquait hier soir en gare de St Lin.

Le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, après avoir serré la main de ses dévoués collaborateurs MM. les abbé Payette, desservant, Desrosiers et Martel, vicaires, des principaux citoyens de l'endroit, prit place dans un carrosse traîné par deux chevaux richement caparaçonués et ornés des fleurs du printemps. Déjà, à Montréal, à Ste Thérèse, à Ste Anne des Plaines, MM. Lecours, curé de la Longue Pointe, Nantel, Supérieur du Séminaire de Ste Thérèse, Rouleau, professeur à la même institution, E. Dugas, curé de Ste Anne, Georges Dugas, ancien missionaire, s'étaient faits les compagnons de route du curé de St Lin; et, à la gare, avec ses vicaires, étaient venus le rencontrer ses deux voisins, M. Dubois, curé du St Esprit, et M. Viau, curé de Ste Julienne.

La procession se rendit à l'église paroissiale où un salut solennel fut chanté, les fidèles alternant avec les chantres à l'orgue dans des hymnes au Dieu de l'Eucharistie. Nous croyons que c'est la seule paroisse de l'Archidiocèse de Montréal qui a renouvelé cette ancienne coutume, si belle pourtant.

Après la bénédiction et le chant de l'hymne au Sacré-Cœur, le fils de M. Alexis Grandmaison présenta un bouquet de fleurs au Rév. M. Proulx, puis M. H. Ethier, maire de la ville, s'avança au balustre et lut l'adresse suivante, au nom des paroissiens de St Lin:

« Au révérend J. B. Proulx Ptre, Chanoine Honoraire,
curé de St Lin des Laurentides, Vice-Recteur
de l'Université Laval à Montréal.

« *Vénéré Pasteur,*

« La présence de tous vos paroissiens réunis autour « de vous, ce soir, vous dit assez le bonheur que nous

« éprouvons en vous revoyant au milieu de nous, plein « de vigueur, de santé et d'ardeur, comme aux beaux « jours d'autrefois. Aussi grande est aujourd'hui notre « joie que profonde fut notre douleur, lorsqu'au lende- « main de la fête de l'Immaculée-Conception, alors que « vous étiez en route pour Québec, où vous appelait « votre charge de Vice-Recteur, parvint à nos oreilles « la nouvelle du pénible accident qui vous était arrivé.

« Une chute de voiture avait démis cette même épaule « déjà éprouvée par un semblable accident, sur l'Océan, « en route pour Rome, lorsqu'en compagnie de l'évêque « de Sherbrooke, le regretté Monseigneur Racine, vous « alliez promouvoir les meilleurs intérêts de l'Université « catholique de Montréal.

« L'épreuve, dit-on, est le cachet de Dieu dans les « œuvres et dans les hommes. Vous avez goûté les « épreuves dans les travaux que vos Supérieurs vous con- « fiaient, et nous avons pu constater, par vos enseigne- « ments du haut de la chaire de vérité et par votre con- « duite, combien vous saviez les accepter comme un en- « couragement et une approbation.

« L'accident que nous connaissions cachait un mal « plus grand, une maladie plus dangereuse. L'espoir que « nous avions de vous revoir bientôt à vos occupations « s'évanouit, lorsque nous vîmes Mgr l'Archevêque de « Montréal venir vous rendre visite. Notre inquiétude, « causée par cette affection de la moëlle épinière, devint « plus grande, lorsque Nos Seigneurs les Evêques de « Valleyfield, de Druzipara et de Sherbrooke vinrent « vous présenter les consolations qu'exigeait votre état « de santé.

« L'angoisse que vous éprouviez au moment, où, di- « sant un dernier adieu à vos paroissiens présents à votre « départ pour un climat plus doux et des distractions

« nécessaires, eut un profond retentissement dans tous « nos cœurs. Nos larmes se sont alors mêlées à vos « larmes. Nous le dirons sans ostentation : nos prières « sont montées ferventes et nombreuses vers le ciel, et « nous avons demandé à Dieu de nous exaucer, en vous « donnant un rétablissement complet et un prompt re- « tour au milieu de vos paroissiens désolés.

« Pardonnez-nous, si nous vous rappelons ces souve- « nirs douloureux : la pensée du passé redit et proclame « combien nous avons aujourd'hui raison de nous réjouir.

« Aussi tristes furent nos inquiétudes, aussi grande et « complète se manifeste notre joie. Nous sommes heureux « de votre retour ; nous remercions le Bon Dieu du ré- « tablissement de votre santé ; nous vous souhaitons dans « toutes vos entreprises le succès qui a couronné vos « efforts dans le passé, et nous demandons qu'au milieu « de paroissiens qui vous aiment, qui reconnaissent votre « dévouement à leurs meilleurs intérêts, vous trouviez ici, « comme vous vous plaisez à le dire, le repos, le calme « et la tranquillité nécessaires pour vous permettre de « mener à bonne fin les oeuvres que vous avez entre- « prises.

« Permettez-nous d'ajouter un mot de remerciement « pour celle qui, par ses soins attentifs et persévérants, « a contribué si grandement à votre retour à la santé. »

La réponse de M. l'abbé Proulx fut un véritable bijou littéraire. A la demande du Révérend M. Payette, voulant obéir jusqu'à la fin, comme il le disait lui-même, le Vice-Recteur monta en chaire.

« Monsieur le Maire de la ville des Laurentides,

« Vous venez de m'exprimer votre joie et celle de « vos concitoyens à l'occasion du rétablissement de ma

« santé, et de mon retour au milieu de vous; la foule « qui se presse dans cette enceinte trop étroite, les émo- « tions diverses qui se peignent sur les figures, les pré- « paratifs de fête qui ornent votre ville, les démonstra- « tions retentissantes qui ont éclaté sur mon passage, tout « vient confirmer vos paroles. Je sais que cette joie est « sincère; je l'accepte comme une expression d'affection « personnelle, et surtout comme une marque d'attache- « ment aux Pasteurs qui travaillent à vos intérêts spi- « rituels.

« Mon bonheur en ce moment n'est pas moins grand « que le vôtre. J'ai vu le Haut de l'Ottawa et ses fo- « rêts, les rives sauvages du lac Supérieur, les immenses « prairies de l'Ouest avec ses colonies grandissantes, les « Montagnes Rocheuses aux points de vue pittoresques, « terribles, saisissants, la Colombie Britannique avec ses « arbres géants, la Californie encore plus étonnante par « la fertilité luxuriante de son sol que par la richesse « proverbiale de ses mines, les grasses plaines de l'Orégon, « et les villes jeunes et ambitieuses du Washington. Eh « bien! après avoir visité, avec le plus grand intérêt sans « doute, ces pays divers, je le dis sans hésiter, le plus « beau pays du monde pour moi, c'est St Lin.

« Je l'ai senti plus vivement que jamais, il n'y a qu'un « instant. Lorsque la locomotive sortit du bois touffu qui « couronne les côteaux au sud de votre ville, lorsque tout- « à-coup s'ouvrit devant moi la plaine riante à travers la- « quelle serpente l'Achigan, lorsque se sont déroulés à « mes regards ces champs verts parsemés de riches mé- « tairies, lorsque je vis émerger et briller au dessus de « vos demeures pavoisées les clochers de l'église, du cou- « vent, et du collège, aux rayons du soleil couchant qui « descendait à l'horizon derrière le rideau bleu des Lau- « rentides, je sentis l'émotion me gagner, et je dus me

« distraire avec mes compagnons de voyage, pour couper « court aux larmes qui déjà perlaient aux bords de mes « paupières.

« Vous exagérez, dira quelque indifférent, St Lin est « loin d'être le plus beau entre tous les pays de la terre. « Peut-être, mais écoutez cette histoire. Une fois, un curé « voulait dissuader un jeune homme, son paroissien, d'épou- « ser une certaine jeune fille. Il lui donnait vingt raisons, « toutes meilleures les unes que les autres, mais inutile- « ment; enfin, à bout d'arguments, il lui dit: « Vois donc « comme elle est laide!... Monsieur le curé, répondit le « jeune homme, la beauté, ça, c'est dans l'oeil; pour mon « oeil, elle est belle! » Avec le jeune homme, je dirai: « l'affection, ça, c'est dans le coeur; pour mon coeur, « St Lin est la paroisse chérie, par conséquent belle par « excellence. Après cela, renversez cette réponse, si vous « le pouvez.

« Vous avez fait allusion, Monsieur le Maire, aux an- « goisses que j'ai éprouvées. En effet, alors que tout me « souriait, le malheur parut frapper sur moi à coups re- « doublés.

« Ensemble, nous avions réussi à terminer la cons- « truction de ce temple si coquet, si gentil; comblant les « ravins, nous avions préparé le nouveau champ des « morts; nous avions élevé cette Académie commerciale « et agricole, dont les portes seront ouvertes dans quel- « ques mois à l'éducation pratique. Les débantures du « chemin de fer, qui pesaient lourdement sur les pro- « priétés de la paroisse, avaient été règlées par nos ef- « forts communs, sans grandes dépenses. Dans une autre « sphère d'action, où je dois donner mon labeur, des « difficultés interminables se règlaient, Rome approuvait « nos projets, la Législature de la Province leur donnait « la sanction légale, et une construction superbe, qui doit

« enraciner l'Université dans le sol Montréalais, sortait « de terre. Tout arrivait comme à point nommé.

« Or, voici que soudain la mort appesantit sa lourde « main sur ma famille et, par des coups quatre fois ré- « pétés, m'enlève ceux qui me tenaient de plus près. Et « moi-même, par un brusque accident, je me vois réduit « à un état de langueur, incapable de tout travail, avec « la triste perspective de rester impotent jusqu'à la fin « de mes jours. J'ai passé, je l'avoue, bien des heures « sombres, la mort me semblait préférable à une telle vie. « J'aurais voulu m'écrier avec Job : « Mon Dieu, vous « m'avez tout donné, vous m'avez tout oté, que votre « saint nom soit béni. » Mais je le pense bien, je n'ai « réussi qu'à dire, avec le chrétien imparfait : « Mon Dieu « que votre volonté soit faite, puisque je ne puis pas faire « la mienne. »

« Hélas ! j'étais aveugle, et je ne voyais pas encore ce « qu'il y avait de miséricordieux dans la conduite de notre « Père Céleste qui éprouve et châtie, qui frappe et guérit. « Durant tout le cours de ma maladie, n'ai-je pas été en- « touré d'un dévouement à toute épreuve, qui ne se fa- « tigua jamais? une atmosphère de paix n'a cessé de rè- « gner dans ma maison; mes paroissiens prévenant mes « désirs, des prières nombreuses se sont élevées de toutes « les familles, comme du pied de ces autels. La bienveil- « lance de Nos Seigneurs les Evêques de la Province de « Montréal a été au-devant de mes besoins, et la bonne « Providence me ménagea un voyage de santé dans les « meilleures conditions possibles de repos et de distrac- « tion. J'ai été l'objet d'une délicatesse que je ne saurais « trop apprécier : il ne s'est pas écoulé un seul jour, pen- « dant ma longue absence, qu'il ne m'ait été envoyé de « cette paroisse des nouvelles détaillées sur les personnes « ou les choses qu'y m'y intéressent. Je pouvais, sans in-

« quiétude, quitter, pour un temps illimié, et paroisse et « Université, et l'expérience a prouvé que les choses, quand « j'étais loin, allaient pour le moins aussi bien que quand « je suis proche : j'avais, pour veiller aux intérêts de mes « affaires, non seulement un bras droit actif, mais encore « un cerveau dirigeant, bien connu parmi vous, qui pense « et calcule ; j'avais un bras droit, et deux bras gauches.

« Le germe de relèvement déposé, sans que je m'en « aperçusse, au sein même de mes affaissements, a pro- « duit son effet. Je reviens plus fort que jamais, plein de « vigueur et de courage, bien décidé à mener à bonne « fin, si Dieu le veut, celles de mes entreprises qui ne « sont pas encore terminées.

« Il y a une dizaine de jours, un grand journal de « Montréal annonçait que c'en était fait de moi, que ma « santé ne se rétablirait jamais. J'ignore le motif qui a « inspiré cette nouvelle. Si c'est la sympathie, je suis bien « aise de rassurer cet ami inconnu ; si, par hasard, (ce « qu'à Dieu ne plaise) c'était le désir de voir disparaître « de la scène un homme embarassant, qu'on en prenne « son parti : je viens de faire avec la vie un nouveau bail, « au moins pour vingt-cinq ans.

« Quant à vous, mes chers paroissiens, je sais que « vous en êtes heureux ; et laissez-moi vous exprimer de « nouveau, en terminant, ma reconnaissance pour la ré- « ception si cordiale que vous me faites ce soir. »

Mais, déjà, toute la ville est illuminée, des milliers de lanternes chinoises se balancent doucement, au souffle de la brise légère ; et, dans la nuit qui tombe des Laurentides et s'étend sur la plaine, mille fusées éparpillent leurs gerbes de feu. L'enthousiasme est à son comble, et le passage du héros de la fête, qui voulait visiter sa petite ville, est salué d'acclamations répétées. La démonstration et les réjouissances se continuent jusqu'à minuit, alors

que tout rentre au repos et que le silence se fait complet.

Il faudrait ici donner les noms de tous les citoyens de St Lin, si nous voulions faire mention des décorations, car il n'y avait pas une maison qui n'eut ses lanternes chinoises et son drapeau. Pour ne pas commettre d'injustice, et jeter une note discordante dans cette démonstration de toute une paroisse, nous ne donnons que cette mention générale, félicitant bien cordialement monsieur le curé de St Lin de la fête dont il a été l'objet, et les paroissiens de leur zèle et de leur dévouement envers leur pasteur.

TABLE DES MATIÈRES

Epitre dédicatoire à Son Eminence le Cardinal Ledochowski, Préfet de la S. C. de la Propagande, 31 janvier 1895 . . . . . Page 2

I. — L'Abbé J. B. Proulx, Vice-Recteur U. L. M. au Rév. J. G. Payette, Assistant Vice-Recteur, 21 mars 1893 . . . . . » 3

II. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 21 mars 1893 . . . . . » 4

III. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 22 mars 1893 . . . . . » 5

IV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 22 mars 1893 . . . . . » 6

V. — Quatrième séance du Comité de Construction, 23 mars 1893 . . . . . » 7

VI. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 23 mars 1893 . . . . . » 7

VII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 27 mars 1893 . . . . . » 9

VIII. — Le Rév. J. G. Payette à M. E. Lafontaine, sec. de la Faculté de Droit U. L. M., 27 mars 1893 . . . . . » 9

IX. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 28 mars 1893 . . . . . » 10

X. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 3 avril 1893 . . . . . » 11

XI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 7 avril 1893 . . . . . » 12

XII. — Cinquième séance du Comité de Construction, 5 avril 1893 . . . . . » 13

XIII. — Programme du Concours ouvert aux Architectes, avril 1893 . . . . . » 13

XIV. — M. le Dr H. E. Dessosiers, sec. de la Faculté de Médécine U. L. M. au Rév. J. G. Payette, 8 avril 1893 . . . . . » 19

XV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 6 avril 1893 . . . . . » 20

XVI. — L'Abbé J. B. Proulx à Sa Grandeur Mgr L. Z. Moreau, Evêque de St Hyacinthe, 10 avril 1893 . . . . . Page 21
XVII. — Sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre, Archevêque de Montréal à l'Abbé J. B. Proulx, 13 avril 1893. . . . . » 23
XVIII. — M. E. Lafontaine, av. au Rév. J. G. Payette, 14 avril 1893. . . . . » 23
XIX. — Le Rév. J. G. Payette à Mgr L. Z. Moreau, 18 avril 1893. . . . . » 24
XX. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 20 avril 1893 . . . . . » 25
XXI. — Mgr L. Z. Moreau au Rév. J. G. Payette, 20 avril 1893 . . . . . » 26
XXII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 4 mai 1893 . . . . . » 27
XXIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 8 mai 1893 . . . . . » 27
XXIV. — Sixième séance du Comité de Construction, 8 mai 1893 . . . . . » 28
XXV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 9 mai 1893 . . . . . » 29
XXVI. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 16 mai 1893 . . . . . » 30
XXVII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 18 mai 1893 . . . . . » 30
XXVIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 17 mai 1893 . . . . . » 31
XXIX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 18 mai 1893 . . . . . » 32
XXX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 18 mai 1893 . . . . . » 32
XXXI. — Septième séance du Comité de Construction, 25 mai 1893 . . . . . » 33
XXXII. — Rapport de M. A. C. Hutchison, Architecte, 25 mai 1893 . . . . . » 34
XXXIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 6 juin 1893 . . . . . » 37
XXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév, J. G. Payette, 6 juin 1893 . . . . . » 38
XXXV. — Huitième séance du Comité de Construction, 7 juin 1893 . . . . . » 39
XXXVI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, Mesnard et Venne, Architectes, 9 juin 1893 » 41

XXXVII. — MM. Perreault, etc., au Rév. J. G. Payette, 9 juin 1893 . . . . . Page 41
XXXVIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 15 juin 1893 . . . . . » 42
XXXIX. — M. E. U. Archambault, Principal de l'Ecole Polytechnique, à l'Abbé J. B. Proulx, 15 juin 1893 . . . . . » 43
XL. — Le Rév. J. G. Payette à M. U. E. Archambault, 17 juin 1893 . . . . . » 44
XLI. — Le Rév. J. G. Payette à Mgr J. C. K. Laflamme, Recteur de l'Université Laval, 21 juin 1893 » 44
XLII. — Mgr J. C. K. Laflamme au Rév. J. G. Payette, 22 juin 1893 . . . . . » 45
XLIII. — Neuvième séance du Comité de Construction, 22 juin 1893 . . . . . » 45
XLIV. — Sa Grandeur Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke, à l'Abbé J. B. Proulx, 22 juin 1893 » 46
XLV. — Dixième séance du Comité de Construction, 28 juin 1893 . . . . . » 46
XLVI. — Septième assemblée des Gouverneurs, 28 juin 1893 . . . . . » 47
XLVII. — Rapport du Comité de Construction, 23 juin 1893 . . . . . » 49
XLVIII. — L'Abbé J. B. Proulx à M. James O'Brien, 29 juin 1893 . . . . . » 51
XLIX. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perrault, etc., 29 juin 1893 . . . . . » 52
L. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perrault, etc., 4 juillet 1893 . . . . . » 53
LI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perrault, etc., 5 juillet 1893 . . . . . » 53
LII. — Le Rév. J. G. Payette à Mgr Ed Chs Fabre, 5 juillet 1893 . . . . . » 54
LIII. — Approbation par Mgr l'Archevêque de Montréal, de la nomination de l'Hon. A. Desjardins, comme Gouverneur de l'Université Laval à Montréal, 5 juillet 1893 . . » 55
LIV. — L'Abbé J. B. Proulx à MM. Perrault, etc., 5 juillet 1893 . . . . . » 56
LV. — L'Abbé J. B. Proulx aux Entrepreneurs, 6 juillet 1893. . . . . » 56
LVI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault. etc., 6 juillet 1893 . . . . . » 58
LVII. — Le Rév. J. G. Payette à M. le Dr J. P. Rottot,

Président de la Faculté Médicale U. L. M., 2 juillet 1893 . . . . Page 58
LVIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 10 juillet 1893 . . . . . » 59
LIX. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. A. Desjardins, 11 juillet 1893 . . , . . » 60
LX. — Mgr A. Racine à l'Abbé J. B. Proulx, 11 juillet 1893. . . . . » 61
LXI. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 12 juillet 1893 . . . . . » 62
LXII. — Onzième sèance du Comité de Construction, 14 juillet 1893 . . . . . » 62
LXIII. — Huitième Assemblée des Gouverneurs, 14 juillet. 1893 . . . . . » 63
LXIV. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Prénoveau, Turcotte et Martineau, entrepreneurs, 14 juillet 1893 . . . . . » 65
LXV. — L'Hon. A. Desjardins à l'Abbé J. B. Proulx, 16 juillet 1893 . . . . . » 66
LXVI. — Extrait du Procès-verbal d'une séance de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, etc., 17 juillet 1893 . . . » 66
LXVII. — Le Très Rév. L. O. Chalifoux, V. G., Administrateur du Diocèse de Sherbrooke à l'Abbé J. B. Proulx, 17 juillet 1893 *i* . » 67
LXVIII. — L'Abbé J. B. Proulx et le Rév. J. G. Payette au Très Rév. L. O. Chalifoux, 18 juillet 1893.
LXIX. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 26 juillet 1893 . . . . . , » 69
LXX. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 30 juillet 1893 . . . . . » 70
LXXI. — Mgr J. C. K. Laflamme à l'Abbé J. B. Proulx, 27 juillet 1893 . . . . . » 71
LXXII. — Le Rév. J. G. Payette à M. W. St Georges, 31 juillet 1893 . . . . . » 72
LXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 7 août 1893 . . . . . » 72
LXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 9 septembre 1893 . . . . . » 73
LXXV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 10 septembre 1893 . . . . . » 76
LXXVI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 14 septembre 1893 . . . . . » 77
LXXVII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Hon. L. A. Jetté,

Doyen de la Faculté de Droit U. L. M., 18 septembre 1893 . . . . Page 79
LXXVIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 25 septembre 1893 . . . . » 79
LXXIX. — Extrait d'une séance de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, etc., 2 septembre 1893 . . . . . » 80
LXXX. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Dr E. H. Desrosiers, 20 septembre 1893 . . . » 82
LXXXI. — Rapport de l'Abbé J. B. Proulx aux Gouverneurs, 28 septembre 1893 . . » 83
LXXXII. — Neuvième Assemblée des Gouverneurs, 28 septembre 1893 . . . . . » 84
LXXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Dr Rottot, 2 octobre 1893. . . . . » 85
LXXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Dr E. H. Desrosiers, 8 octobre 1893 . . . . . » 88
LXXXV. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 10 octobre 1893 . . . . . » 89
LXXXVI. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 10 octobre 1893 . . . . . » 90
LXXXVII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 18 octobre 1893 . . . . . » 90
LXXXVIII. — Première séance du Comité Exécutif, 19 octobre 1893 . . . . . » 91
LXXXIX. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Dr L. B. Durocher, Président de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, etc., 23 octobre 1892. » 92
XC. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 3 novembre 1893 . . . . . » 93
XCI. — Douxième séance du Comité de construction, 6 novembre 1893 . . . . . » 93
XCII. — L'Abbé J. B. Proulx à M. E. U. Archambault, 6 novembre 1893 . . . . . » 94
XCIII. — M. U. E. Archambault à l'Abbé J. B. Proulx, 7 novembre 1893 . . . . . » 94
XCIV. — L'Abbé J. B. Proulx à M. E. U. Archambault, 9 novembre 1893 . . . . . » 95
XCV. — Treizième séance du Comité de Construction, 9 novembre 1893 . . . . . » 96
XCVI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr J. C. K. Laflamme, 10 novembre 1893 . . . . . » 98
XCVII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. L. O. Taillon,

Premier Ministre du Gouvernement de la Province de Québec, 10 novembre 1893. Page 99
XCVIII. — Quatorzième séance du Comité de Construction, 30 novembre 1893. . . » 100
XCIX. — M. U. E. Archambault à l'Abbé J. B. Proulx, 11 novembre 1893 . . . . . » 101
C. — M. U. E. Archambault à l'Abbé J. B. Proulx, 13 novembre 1893 . . . . . » 102
CI. — L'Abbé J. B. Proulx à M. E. U. Archambault, 15 novembre 1893 . . . . . » 102
CII. — Quinzième séance du Comité de Construction, 16 novembre 1893 . . . „ 104
CIII. — Second Rapport du Comité de Construction, 16 novembre 1893 . . , . » 105
CIV. — Dixième Assemblée des Gouverneurs, 16 novembre 1893. . . . . » 108
CV. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. L. O. Taillon, 16 novembre 1893 . . . . . » 109
CVI. — L'Hon. L. O. Taillon à l'Abbé J. B. Proulx, 17 novembre 1893 . . . . . » 110
CVII. — Deuxième séance du Comité Exécutif, 16 novembre 1893. . . . . » 111
CVIII. — Pétition des Gouverneurs à l'Hon. L. O. Taillon, 16 novembre 1893 . . . . » 112
CIX. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr L. Z. Moreau, 16 novembre 1893 . . . . . » 113
CX. — Les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal à l'Hon. L. O. Taillon, 11 novembre 1893 . . . . . » 114
CXI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 17 novembre 1893 . . . . . » 116
CXII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc. 17 novembre 1893 . . . . . » 117
CXIII. — M. U. E. Archambault à l'Abbé J. B. Proulx, 17 novembre 1893 . . . . . » 118
CXIV. — L'Abbé J. B. Proulx à M. U. E. Archambault, 17 novembre 1893. . . . . » 119
CXV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 20 novembre 1893 . . . . . » 121
CXVI. — Le Rév. J. G. Payette à M. J. Grenier, 20 novembre 1893 . . . . . » 122
CXVII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 21 novembre 1893 . . . . . » 123

CXVIII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. L. O. Taillon, 21 novembre 1893 . . . Page 124
CXIX. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 21 novembre 1893. . . . . » 124
CXX. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 21 novembre 1893 . . . . . » 125
CXXI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 21 novembre 1893. . . . » 126
CXXII. — L'Abbé J. B. Proulx à M. J. Grenier, 22 novembre 1893. . . . . » 126
CXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 22 novembre 1893 . . . . . » 127
CXXIV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 21 novembre 1893 . . . . . » 128
CXXV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 23 novembre 1893 . . . . . » 128
CXXVI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 24 novembre 1893 . . . . . » 130
CXXVII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 24 novembre 1893 . . . . . » 130
CXXVIII. — L'Abbé J. B. Proulx à MM. les Doyens des Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts, 25 novembre 1893 . » 133
CXXIX. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. Juge S. Pagnuelo, 25 novembre 1893 . . . . . » 135
CXXX. — Le Rev. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 27 novembre 1893 . . . . . » 136
CXXXI. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 27 novembre 1893 . . . . . » 137
CXXXII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 27 novembre 1893 . . . . . » 138
CXXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 27 novembre 1893 . . . . . » 138
CXXXIV. — L'Hon. Juge S. Pagnuelo à l'Abbé J. B. Proulx, 27 novembre 1893 . . . . . » 138
CXXXV. — Seixième séance du Comité de Construction, 27 novembre 1893 . . . . . » 139
CXXXVI. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. Juge L. A. Jetté, 28 novembre 1893 . . . , » 139
CXXXVII. — L'Abbé J. B. Proulx à M. X., 28 novembre 1893 . . , ... » 140
CXXXVIII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 28 novembre 1893 . . . . . » 141

CXXXIX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 29 novembre 1893 . . . Page 143
CXL. — Les Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal à l'Hon. L. O. Taillon, 30 novembre 1893 . . . » 145
CXLI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 30 novembre 1893 . . . . . » 146
CXLII. — Onzième Assemblée des Gouverneurs . » 148
CXLIII. — Rapport d'une délégation des Gouverneurs auprés du Gouvernement de la Province de Québec, 1er decembre 1893 . . » 150
CXLIV. — Mgr. L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 2 décembre 1893 . . . . . » 151
CXLV. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Secretaire des Etudiants en Médecine, 2 décembre 1893. » 152
CXLVI. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Dr J. P. Rottot, 2 décembre 1893 . . . . . » 153
CXLVII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. Juge S. Pagnuelo, 2 décembre 1893 . . . . . » 154
CXLVIII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. L. O. Taillon, 4 décembre 1893 . . . . . » 155
CXLIX. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 5 décembre 1893 . . . . . » 156
CL. — Dix-septiéme séance du Comité de Construction, 7 décembre 1893 . . . . » 157
CLI. — Lettre envoyée aux Soumissionnaires, 5 déeembre 1893 . . . . . » 158
CLII. — Le Rev. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 5 décembre 1893 . . . . . » 159
CLIII. — Le Rév. J. G. Paxette à l'Abbé J. B. Proulx, 10 décembre 1893. . . . . » 159
CLIV. — L'Abbé J. B. Proulx aux Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 11 décembre 1893 . . . » 160
CLV. — L'abbé J. B. Proulx à l'Hon. L. O. Taillon, 11 décembre 1893. . . . . » 163
CLV. (bis.) — M. le Dr J. P. Rottot à l'Abbé J. B. Proulx, 12 décembre 1893. . . . . » 165
CLVI. — Le Rev. J. G. Payette a l'Abbé J. B. Proulx, 21 décembre 1893. . . . . » 167
CLVII. — Le Rév. J. B. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 13 décembre 1893. . . . . » 168
CLVIII. — Mgr Ed Chs Fabre à l'Abbé J. B. Proulx, 14 décembre 1893 . . . . . » 169

CLIX. — Mgr Ed Chs Fabre à l'Abbé J. B. Proulx, 18 décembre 1893. . . . . Page 170
CLX. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 18 déeembre 1893. . . . . » 171
CLXI. — Mgr M. De Celles, évêque de Druzipara à l'Abbé J. B. Proulx, 18 décembre 1893 . . » 171
CLXII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 19 décembre 1893. . . . . » 173
CLXIII. — Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, à l'Abbé I. B. Proulx, 23 décembre 1893. » 174
CLXIV. — L'abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 19 décembre 1893. . , . . » 176
CLXVI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 19 décembre 1893. . . . . » 177
CLXVII. — L'Abbé J. B. Proulx au Dr J. P. Rottot, 19 décembre 1893. . . . . , » 178
CLXVIII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 20 décembre 1893. . . . . » 179
CLXIX. — Dix-huitième séance du Comité de Construction, 20 décembre 1893. . . . » 180
CLXX. — Dix-neuvième séance du Comité de Construction, 21 décembre 1893. . . . » 180
CLXXI. — Troisième Rapport du Comité de Construction, 21 décembre 1893. . . . . » 181
CLXXII. — Douzième Assemblée des Gouverneurs, 21 décembre 1893. . . . . » 183
CLXXIII. — Troisième séance du Comité Exécutif, 21 décembre 1893 . . . . . » 186
CLXXIV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 22 décembre 1893. . . . . » 187
CLXXV. — Le Rév. J. G. Payette à M. Loignon et Frères, 26 décembre 1893 . . . . » 187
CLXXVI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perrault, etc., 26 décembre 1893. . . . . » 188
CLXXVII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 22 décembre 1893. . . . . » 189
CLXXVIII. — Vingtième séance du Comité de Construction, 27 décembre 1893. . . . . » 190
CLXXIX. — L'Abbé J. B. Proulx aux Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 28 décembre 1893. . . . » 191
CLXXX. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perrault, etc., 28 décembre 1893 . . . . . » 193

CLXXXI. — L'Abbé J. B. Proulx à M. le Dr J. P. Rottot, 5 janvier 1894. . . . . Page 194
LXXXII. — M. le Dr Rottot à l'Abbé J. B. Proulx, 8 janvier 1894. . . . . » 195
CLXXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. G. Laviolette, Président des Gouverneurs, 7 janvier 1894. » 196
CLXXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. G. Laviolette, 8 janvier 1894 . . . . . » 197
CLXXXV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 9 janvier 1894. . . . . » 198
CLXXXVI. — L'Hon. L. O. Taillon au Rév. J. G. Payette, 11 janvier 1894 . . . . . » 199
CLXXXVII — Treizième Assemblée des Gouverneurs, 11 janvier 1894 . . . . . » 200
CLXXXVIII. — Quatrième rapport du Comité de Construction, 11 janvier 1894 . . . . . » 202
CLXXXIX. — Quatrième Assemblée du Comité Exécutif, 11 janvier 1894 . . . . . » 204
CXC. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 12 janvier 1894 . . . . . » 204
CXCI. — Le Rév. J. G. Payette à M. Perreault, etc., 12 janvier 1894 . . . . . » 205
CXCII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 12 janvier 1894 . . . . . » 205
CXCIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Proulx, 15 janvier 1894 . . . . . » 206
CXCIV. — Mgr M. DeCelles à l'Abbé J. B. Proulx, 15 janvier 1894 . . . . . » 207
CXCV. — Mgr. M. DeCelles à l'Abbé J. B. Proulx, 16 janvier 1804 . . . . . » 207
CXCVI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. B. Payette, 17 janvier 1894 . . . . . » 208
CXCVII. — Le Rev. J. G. Payette à l'Abbé J. B. Pronlx, 18 janvier 1894 . . . . . » 209
CXCVIII. — M. T. Daubigny, Directeur de l'Ecole Vétérinaire Française à l'Abbé J. B. Proulx, 15 janvier 1894. . . . . » 210
CXCIX. — L'Abbé J. B. Proulx à M. T. Daubigny, 18 janvier 1894 . . . . . » 211
CC. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. L. Beaubien, 18 janvier 1894 . . . . . » 212
CCI. — L'Abbé J. B. Proulx à Sa Grandeur Mgr J. M. Emard, Evêque de Valleyfield, 21 janvier 1894 . . . . . » 213

CCII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr M. DeCelles, 21 janvier 1894 . . . . . Page 213
CCIII. — Mgr M. DeCelles à l'Abbé J. B. Proulx, 22 janvier 1894 . . . . . » 214
CCIV. — Mgr Ed Chs Fabre à l'Abbé J. B. Proulx, 26 janvier 1894 . . . . . » 215
CCV. — Mgr P. LaRocqne à l'Abbè J. B. Proulx, 28 janvier 1894 . . . . . » 215
CCVI. — L'Abbé J. B Proulx aux Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 28 janvier 1894 . . . . . » 217
CCVII. — Mgr P. LaRocque a l'Abbé J. B. Proulx, 2 février 1894 . . . . . » 219
CCVIII. — Vingt-et-unième séance du Comité de Construction, 2 février 1894. . . . . » 220
CCIX. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Boucher et Huberdeau, 3 février 1894. . . . . » 222
CCX. — Le Rév. J. B. Proulx à Mgr P. LaRocque, 7 février 1694 . . . . . » 222
CCXI. — L'Abbé J. B. Proulx au Très Rév. L. Collin, Supérieur du Séminaire de St Sulpice, 7 février 1894. . . . . » 123
CCXII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 10 février 1894 . . . . . » 224
CCXIII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 11 février 1894 . . . . . » 225
CCXIV. — Cinquième séance du Comité Exécutif, 15 février 1894 . . . . . » 226
CCXV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 26 février 1894 . . . . . » 227
CCXVI. — Le Rév. J. G. Payette au Rév. P. Déguire, 5 mars 1894 . . . . . » 228
CCXVII. — Vingt-deuxième séance du Comité de Construction, 7 mars 1894 . . . . . » 228
CCXVIII. — Quatorzième assemblée des Gouverneurs, 7 mars 1894 . . . . . » 229
CCXIX. — Cinquième rapport du Comité de Construction, 7 mars 1894. . . . . » 230
CCXX. — Rapport de MM. Leduc, Payette et Pagnuelo, 7 mars 1894 . . . . . » 231
CCXXI. — MM. Perreault, etc, au Rèv. J. G. Payette, 15 mars 1894 . . . . . » 232
CCXXII. — Sixième assemblée du Comité Exéeutif, 15 mars 1894 . . . . . » 233

CCXXIII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 16 mars 1894 . . . . . Page 234
CCXXIV. — L'abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 19 mars 1894 . . . . . » 235
CCXXV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 21 mars 1894. . . . . » 236
CCXXVI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 21 mars 1894 . . . . . » 237
CCXXVII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 12 avril 1894. . . . . » 239
CCXXVIII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 13 avril 1894. . . . . » 240
CCXXIX. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 16 avril 1894. . . . . » 240
CCXXX. — Septième séance du Comité Exécutif, 18 avril 1894 . . . . . » 241
CCXXXI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 23 avril 1894. . . . . » 342
CCXXXII. — Premier rapport annuel du Bureau des Gouverneurs aux Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, 30 avril 1894 . . » 543
CCXXXIII. — Le Rév. J. G. Payette à l'Hon. G. Laviolette, 30 avril 1894. . . . . » 258
CCXXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 10 mai 1894 . . . . . » 259
CCXXXV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 11 mai 1894 . . . . . » 260
CCXXXVI. — Quinzième assemblée des Gouverneurs, 17 mai 1894 . . . . . » 261
CCXXXVII. — Huitième séance du Comité Exécutif, 17 mai 1894 . . . . . » 263
CCXXXVIII. — Cinquième assemblée des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, 21 mai 1894 » 264
CCXXXIX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 24 mai 1894 . . . . . » 265
CCXL. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 29 mai 1894 . . . . . » 266
CCXLI. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 2 juin 1894 . . . . . » 268
CCXLII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 8 juin 1894 . . . . . » 271
CCXLIII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 17 juin 1894 . . . . . « 271

CCXLIV. — Mgr P. LaRocque à l'Abbé J. B. Proulx, 17 juin 1894 . . . . . Page 273
CCXLV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 17 juin 1894. . . . . » 274
CCXLVI. — Le Rév. J. G. Payette à Mgr J. C. K. Laflamme, 23 juin 1894 . . . . . » 275
CCXLVII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 28 juin 1894. . . . . » 276
CCXLVIII. — Neuvième séance du Comité Exécutif, 28 juin 1894 . . . . . » 277
CCXLIX. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr L. Z. Moreau, 4 juillet 1894 . . . . . » 278
CCL. — Mgr M. Emard à l'Abbé J. B. Proulx, 5 juillet, 1 juillet 1894. . . . . » 280
CCLI. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 7 juillet 1894 . . . . . » 280
CCLII. — Vingt-troisième séance du Comité de Construction, 10 juillet 1894 . . . . » 281
CCLIII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 11 juillet 1794 . . . . . » 282
CCLIV. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 16 juillet 1894 . . . . . » 283
CCLV. — Mgr Ed. Chs. Fabre à l'Abbé J. B. Proulx, 16 juillet 1894 . . . . . » 287
CCLVI. — Mgr J. M. Emard à l'Abbé J. B. Proulx, 19 juillet 1894 . . . . . » 288
CCLVII. — Seizième assemblée des Gouverneurs, 19 juillet 1894. . . . . » 288
CCLVIII. — Dixième séance du Comité Exécutif, 19 juillet 1894. . . . . » 290
CCLIX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 20 juillet 1894 . . . . . » 291
CCLX. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 22 juillet 1894 . . . . . » 292
CCLXI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr J. M. Emard, 22 juillet 1894 . . . . . » 294
CCLXII. — Mgr J. M. Emard à l'Abbé J. B. Proulx, 27 juillet 1894 . . . . . » 295
CCLXIII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 26 juillet 1894 . . . . . » 295
CCLXIV. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. Edw. Murphy, 31 juillet 1894 . . . . . » 298
CCLXV. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 1 août 1894 . . . . . » 299

CCLXVI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Loignon et Frères, 1 août 1894 . . . Page 301
CCLXVII. — Mgr Ed Chs Fabre à l'Abbé J. B. Proulx, 2 août 1894 . . . . . » 301
CCLXVIII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 3 août 1894 . . . . . » 302
CCLXIX. — Mgr P. LaRocque à l'Abbé J. B. Proulx, 4 août 1894 . . . . . » 303
CCLXX. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 5 août 1894 . . . . . » 303
CCLXXI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr P. LaRocque, 7 août 1894 . . . . . » 304
CCLXXII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 13 août 1894. . . . . » 307
CCLXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 15 août 1894. . . . . » 307
CCLXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 16 août 1894. . . . . » 308
CCLXXV. — Le Rév. J. G. Payette à l'Abbé J. Proulx, 16 août 1894 . . . . . » 310
CCLXXVI. — Mgr Ed Chs Fabre à l'Abbé J. B. Proulx, 22 août 1894. . . . . » 310
CCLXXVII. — Onzième séance du Comité Exécutif, 23 août 1894 . . . . . » 311
CCLXXVIII. — Dix-septiéme Assemblée des Gouverneurs, 23 août 1894. . . . . » 312
CCLXXIX. — Rapport de la délégation des Gouverneurs auprès des Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Monttéal, 23 août 1893. . . . . » 314
CCLXXX. — Vingt-quatrième séance du Comité de Construction, 28 août 1894 . . . . . » 316
CCLXXXI. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 24 août 1894. . . . . » 321
CCLXXXII. — L'Abbé J. C. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 24 août 1894. . . . . » 322
CCLXXXIII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. A. Desjardins, 24 août 1894. . . . . » 323
CCLXXXIV. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed. Chs Fabre, 27 août 1894. . . . . » 324
CCLXXXV. — Tableau d'annuités pour un emprunt, 27 août 1894. . . . . » 327
CCLXXXVI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 28 août 1894 . . . . . » 327

CCLXXXVII. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 1 septembre 1894 . . . . Page 329
CCLXXXVIII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 3 septembre 1894 . . . . » 330
CCLXXXIX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. Primeau, 4 septembre 1894 . . . . . » 330
CCXC. — Mgr J. M. Emard à l'Abbé J. B. Proulx, 5 septembre 1894 . . . . . » 331
CCXCI. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 6 septembre 1894 . . . . . » 332
CCXCII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc., 6 septembre 1894. . . . . » 332
CCXCIII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr L. Z. Moreau, 6 septembre 1894 . . . , . » 333
CCXCIV. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 8 septembre 1894 . . . . . » 334
CCXCV. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. Juge S. Pagnuelo, 8 septembre 1894. . . . . » 335
CCXCVI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr L. Z. Moreau, 8 septembre 1894 . . . . . » 336
CCXCVII. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. A. Desjardins, 9 septembre 1894 . . . . . » 338
CCXCVIII. — L'Abbé J. B. Proulx à *Mgr* Ed Chs Fabre, 9 septembre 1894 . . . . . » 339
CCXCIX. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr P. LaRocque, 11 septembre 1894 . . . . . » 343
CCC. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 11 septembre 1894. . . . . » 344
CCCI. — L'Hon. Juge S. Pagnuelo à l'Abbé J. B. Proulx, 11 septembre 1894 . . . . . » 346
CCCII. — Mgr L. *Z.* Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 13 septembre 1894 . . . . . » 347
CCCIII. — Mgr P. LaRoque à l'Abbé J. B. Proulx, 13 septembre 1894 . . . . . » 348
CCCIV. — L'Abbé J. B. Proulx aux Hon. Desjardins et Grenier, 14 septembre 1894. . . » 348
CCCV. — Mgr L. Z. Moreau à l'Abbé J. B. Proulx, 19 septembre 1894 . . . . . » 349
CCCVI. — L'Abbé J. B. Proulx à M. E. Lafontaine, avocat, 20 septembre 1864 . . . » 350
CCCVII. — L'Abbé J. B. Proulx à M. Jacques Grenier, 20 septembre 1894 . . . . . » 351
CCCVIII. — Douxième séance du Comité Exécutif, 26 septembre 1894 . . . . . » 352

CCCIX. — Dix-huitième assemblée des Gouverneurs, 26 septembre 1894 . . . . . Page 355
CCCX. — Premier rapport du Comité de l'emprunt, 26 septembre 1894 . . . . . » 356
CCCXI. — Premier rapport du Comité des Ecoles Normales, 26 septembre 1894 . . . » 357
CCCXII. — Le Rév. J. G. Payette à MM. Perreault, etc. 28 septembre 1894 . . . . . » 358
CCCXIII. — Sixième assemblée des Administrateurs, 27 septembre 1895 . . . . . » 359
CCCXIV. — Mgr P. LaRocque à l'Abbé J. B. Proulx, 18 septembre 1894 . . . . . » 362
CCCXV. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr P. LaRoque, 8 octobre 1894. . . . . » 363
CCCXVI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr P. LaRoque, 8 octobre 1894 . . . . . » 364
CCCXVII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 30 septembre 1894 . . . . . » 364
CCCVIII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr L. Z. Moreau, 30 septembre 1894. . . . » 365
CCCIX. — L'Abbé J. B. Proulx au Rév. J. G. Payette, 4 octobre 1894 . . . . . » 368

SUPPLEMENT.

I. — Oraison funèbre de Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke . . . . . Page 375
II. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Racine, 22 octobre 1892 . . . . . » 386
III. — Certaines correspondances dans les Journaux. » 389
IV. — Le service Médical à la Maternité des Soeurs de la Miséricorde . . . . . » 408
V. — L'Abbé J. B. Proulx à l'Hon. Juge J. Dubuc, 21 décembre 1894. . . . . » 417
VI. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr A. Taché, 9 février 1894 . . . . . , » 421
VII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 23 mars 1894 . . . . . » 421
VIII. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr L. Z. Moreau, 8 avril 1894 . . . . . » 427
IX. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 8 avril 1894 . . . . . » 428
X. — L'Abbé J. B. Proulx à Mgr Ed Chs Fabre, 4 juin 1894 . . . . . » 430
XI. — Retour de l'Abbé J. B. Proulx à St Lin, 21 juin 1894. . . . . » 433

Universi

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 001222552b

PROULX, JEAN BAPTISTE.
QUESTION UNIVERSITAIRE

CE LE 0003
.M68P7 1890 V010
COO PROULX, JEAN QUESTION UNI
ACC# 1166160

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 10 02 04 09 9